

Foncière Euris

Rapport Annuel 2011

Rapport Annuel 2011

FONCIÈRE EURIS

Société anonyme au capital de 149 648 910 euros

702 023 508 RCS PARIS

Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Téléphone : 01 44 71 14 00

Site : www.fonciere-euris.fr

Sommaire

FONCIÈRE EURIS

02 > ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

03 > ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE

04 > CHIFFRES CLÉS

05 > RAPPORT DE GESTION

- 05 L'IMMOBILIER
- 08 RALLYE
- 13 PANORAMA FINANCIER
- 22 AFFECTATION DU RÉSULTAT
- 23 RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- 24 ÉVOLUTION DU TITRE EN BOURSE
- 25 CAPITAL ET ACTIONNARIAT
- 27 DONNÉES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

30 > GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

41 > RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 48 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

50 > COMPTES CONSOLIDÉS

- 149 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL
- 150 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

152 > COMPTES INDIVIDUELS

- 168 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
- 170 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

175 > RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 24 MAI 2012

- 176 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL

177 > PROJET DE RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 24 MAI 2012

Administration

DE LA SOCIÉTÉ

Michel SAVART
Président-Directeur général



> CONSEIL D'ADMINISTRATION⁽¹⁾

- Michel SAVART
Président
- Jean-Louis BRUNET
Administrateur
- Pierre FÉRAUD
Administrateur
- Didier LÉVÊQUE
Représentant permanent de Finatis
- Odile MURACCIOLE
Représentant permanent d'Euris SAS
- Christian PEENE
Administrateur
- Bernard FRAIGNEAU
Censeur

> DIRECTION GÉNÉRALE

- Michel SAVART
Directeur général

> COMMISSAIRES AUX COMPTES

- Cabinet ERNST & YOUNG et Autres⁽²⁾
Titulaire
- Cabinet Cailliau DEDOIT et Associés
Titulaire
- Auditex⁽³⁾
Suppléant
- Didier CARDON
Suppléant

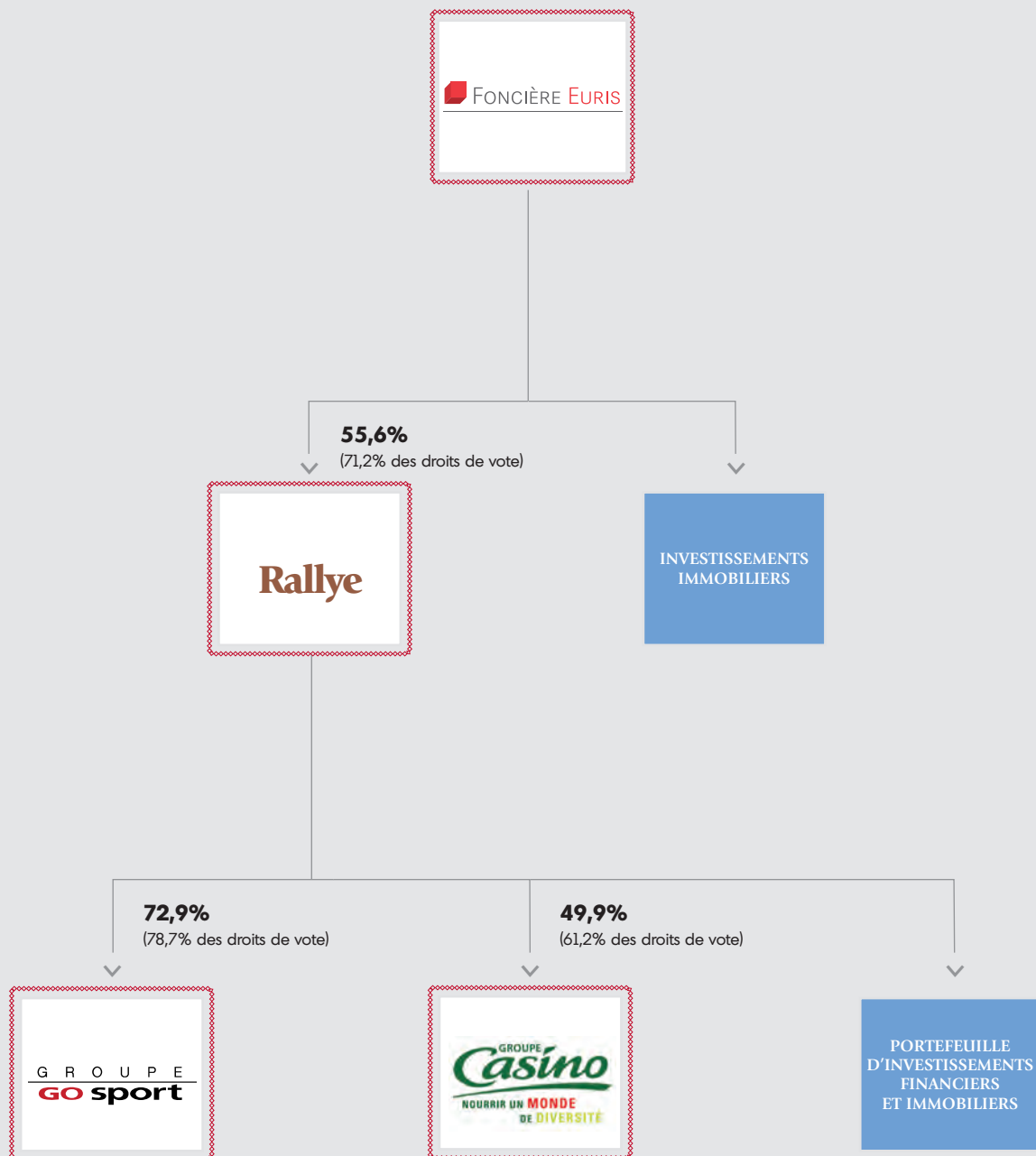
(1) Composition du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 24 mai 2012, sous réserve des renouvellements proposés.


(2) Renouvellement proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 24 mai 2012.

(3) Nomination proposée à l'Assemblée générale ordinaire du 24 mai 2012.

Organigramme simplifié du Groupe

AU 31 DÉCEMBRE 2011



 Sociétés cotées en Bourse.

Chiffres clés

COMPTES CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	2011	2010*
Activités poursuivies :		
- Chiffre d'affaires	35 059	29 782
- Résultat opérationnel courant	1 547	1 303
- Résultat net des activités poursuivies	466	493
Résultat net des activités abandonnées	(11)	(10)
Résultat net de l'ensemble consolidé	455	483
Résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe	(10)	10
<i>En euros par action⁽¹⁾</i>	<i>(1,0)</i>	<i>1,0</i>

* Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à la comptabilisation définitive du regroupement d'entreprise de Nova Casa Bahia.

COMPTES INDIVIDUELS

(En millions d'euros)	2011	2010
Résultat courant	24,6	35,7
Résultat net	25,1	34,6
<i>En euros par action⁽¹⁾</i>	<i>2,6</i>	<i>3,6</i>
Dividende ⁽²⁾		
Montant total distribué	21,4	21,4
<i>En euros par action</i>	<i>2,15</i>	<i>2,15</i>

(1) En fonction du nombre d'actions Foncière Euris en circulation au cours de l'exercice.

(2) Dividende au titre de 2011 sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale ordinaire.

Rapport de gestion

L'IMMOBILIER

PORTEFEUILLE IMMOBILIER AU 31 DÉCEMBRE 2011

• Centres commerciaux en exploitation

> En France

- « L'heure Tranquille » à Tours

La galerie « L'Heure Tranquille » a ouvert ses portes le 20 mai 2009. Elle est conçue comme un lieu de destination offrant, sur 21 000 m², des moyennes surfaces spécialisées (H&M, Zara, Sephora, la Grande Récré), des boutiques, un pôle de restauration ainsi qu'une moyenne surface alimentaire à enseigne « Monoprix ». La galerie est située dans le nouveau quartier des « Deux Lions » qui intègre une université, un parc d'entreprises, des logements, un cinéma multiplexe de 12 salles et un bowling. Le site bénéficie par ailleurs de nombreux espaces verts et d'une base nautique. Le revenu brut annuel du centre est de l'ordre de 6 M€.

Les partenaires sont Foncière Euris (50%) et Apsys (50%).

> En Allemagne

- « Loop 5 » à Weiterstadt

Ouvert depuis le 9 octobre 2009, ce centre de 59 000 m², situé dans la ville de Weiterstadt, au sud de l'agglomération de Francfort, s'intègre dans un parc d'activités déjà reconnu en tant que destination commerciale. « Loop 5 » est parfaitement visible

et directement accessible depuis l'autoroute BAB 5 très fréquentée reliant notamment le centre-ville de Francfort à l'aéroport. Il intègre de grandes enseignes telles que : Saturn, Peek&Cloppenburg, Thalia, C&A, Intersport, Esprit... Le revenu brut annuel du centre est de l'ordre de 20 M€.

Le centre est détenu par Foncière Euris (16%), Rallye (24%), Paris Orléans (10%) et Sonae (50%).

> En Pologne

- « Manufaktura » à Lodz

Au cœur de Lodz, troisième ville de Pologne, le centre commercial « Manufaktura » est un ensemble ouvert sur la ville, mélangeant des usines en briques soigneusement réhabilitées et des constructions neuves de qualité sur un terrain de 28 hectares. Les pôles de commerces et de loisirs, constitués notamment de 256 boutiques, 54 moyennes surfaces, d'un hypermarché à enseigne Real et d'un cinéma multiplexe de 15 salles, totalisent 110 000 m² de surfaces de vente. « Manufaktura » a reçu de nombreuses distinctions dont le prix européen dans la catégorie « grand développement » de centres commerciaux décerné par l'ICSC (*International Council of Shopping Centers*). Depuis son ouverture, le centre connaît un réel succès, attirant environ 19 millions de visiteurs par an et réalisant un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 150 M€. Le revenu brut annuel du centre est de l'ordre de 25 M€.

Le centre est détenu par Foncière Euris (33,3%), Rallye (33,3%) et Apsys (33,3%).



| L'HEURE TRANQUILLE, Tours, France



MANUFAKTURA, Lodz, Pologne



BEAUGRENELLE, Paris XV^e, France

• Centres commerciaux en travaux

> En France

- « Beaugrenelle » à Paris XV^e

Situé sur le Front de Seine, ce centre, ouvert au public en 1979, a connu un grave déclin commercial lié notamment à un urbanisme de dalle et à l'imbrication d'ensembles immobiliers à vocations différentes qui ont figé toute évolution. Il ne répondait plus aux aspirations d'une clientèle habituée aux centres commerciaux modernes.

Il est prévu de réaliser un nouveau centre répondant aux standards internationaux. Sa surface commerciale de 45 000 m², sera répartie en trois îlots reliés entre eux par des passerelles. La première pierre a été officiellement posée le 4 février 2011. Les travaux de gros-œuvre de l'îlot « Pégase », situé au sud de la rue Linois, avancent au rythme d'environ un niveau par mois. Les terrassements et fondations de l'îlot « Verseau », au nord, s'achèvent. L'ouverture du centre au public est prévue courant 2013.

Les partenaires sont Gecina (75%), Foncière Euris (5%), Rallye (5%), Paris Orléans (7,5%) et Apsys (7,5%).

> En Pologne

- « Wzgorze » à Gdynia

Gdynia est une ville localisée à l'ouest d'une conurbation dynamique au bord de la Baltique comportant Sopot en son centre et Gdansk à l'Est. L'opération, proche du centre-ville, a consisté dans un premier temps à acquérir un centre existant, composé d'une galerie marchande de 4 500 m² et d'un hypermarché de 17 000 m² exploité sous l'enseigne « Real », puis, dans une deuxième étape, à l'intégrer dans une extension qui accueillera 47 000 m² de commerces et de loisirs. Les travaux de construction de l'extension ont démarré le 10 octobre 2011. Son ouverture au public est prévue courant 2013.

Les partenaires sont Foncière Euris (67,5%), Rallye (22,5%) et Casino (10%).

• Autres activités

> En France

Une opération avec Les Nouveaux Constructeurs est actuellement en cours sur un terrain de 27 hectares situé à Mandelieu (Alpes-Maritimes), qui prévoit la construction de 400 appartements dont 300 sont déjà construits et commercialisés.

> En Pologne

« Lacina » à Poznan : opération foncière portant sur des terrains à proximité du centre-ville.

• Valorisation des investissements immobiliers de centres commerciaux

La valeur des investissements immobiliers de Foncière Euris s'élève à 151 M€ au 31 décembre 2011, dont 46 M€ de plus-values latentes.

Les actifs en exploitation sont valorisés par des cabinets d'experts indépendants. Les autres actifs immobiliers sont inclus à hauteur de la quote-part des fonds propres investis par Foncière Euris, retenus pour leur valeur comptable nette.

• Évolution du périmètre au cours de l'exercice

En 2011, Foncière Euris a encaissé le remboursement partiel de son compte courant dans le projet Beaugrenelle à Paris, comme prévu dans l'accord de cession de la moitié de ses parts à Gecina conclu en 2010.

Foncière Euris a également encaissé le remboursement de la moitié des fonds investis dans le centre commercial Les Deux Lions à Tours.

Enfin, Foncière Euris et sa filiale Rallye ont encaissé le produit de la cession de la part résiduelle détenue dans le centre Alexa à Berlin fin 2011.

| WZGORZE, Gdynia, Pologne



Rapport de gestion

RALLYE



| GÉANT CASINO, Brest, France

Le groupe Rallye est présent dans le secteur de la distribution alimentaire et spécialisée à travers ses deux principales filiales, Casino et Groupe GO Sport.

Principal actif de Rallye, dont il représente 98% du chiffre d'affaires consolidé, Casino est un acteur majeur de la distribution à dominante alimentaire en France avec un réseau d'enseignes multiformats, et bénéficie à l'international de positions de leadership dans des régions à fort potentiel, en Amérique du Sud et en Asie du Sud-Est.

Spécialisé dans la distribution d'articles de sport, Groupe GO Sport est, avec ses enseignes GO Sport et Courir, l'un des principaux groupes de distribution d'articles de sport en France et en Pologne.

Par ailleurs, Rallye gère un portefeuille d'investissements diversifié constitué, d'une part, d'investissements financiers sous forme de participations directes ou via des fonds spécialisés et, d'autre part, de programmes immobiliers.

Le résultat net consolidé, part du Groupe, s'établit à 15 M€, contre -1 M€ en 2010.

Rallye bénéficie d'une situation de liquidité solide, avec 1,9 Md€ de lignes de crédit confirmées, non utilisées et immédiatement disponibles au 31 décembre 2011. La situation de liquidité de Rallye a en outre été renforcée par l'obtention début 2011 d'un crédit de 735 M€ auprès de banques syndiquées venant en remplacement d'un crédit syndiqué de 410 M€. Le profil de la dette a ainsi été amélioré, sa maturité rallongée et sa situation de liquidité encore renforcée.

CASINO

Le groupe Casino a enregistré une croissance très satisfaisante, bénéficiant de son profil transformé :

- exposition toujours accrue à l'international et centrée sur quatre pays-clés, porteurs en forte croissance (Brésil, Colombie, Thaïlande et Vietnam) ;
- en France, focalisation de la stratégie multiformat sur les concepts les plus porteurs et les plus rentables, déploiement du multicanal et renforcement du modèle dual immobilier/commerce.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 34 361 M€ (+18,2% et +6,3% en organique), atteignant ainsi l'objectif qui avait été fixé d'une croissance des ventes supérieure à 10%. Le résultat opérationnel

courant a fortement progressé de 19,1% à 1 548 M€ (+3% en organique). Cette croissance élevée a été tirée par ses filiales internationales mais aussi par la solide contribution de la France. Le résultat net part du Groupe progresse de 6,4% à 577 M€ (activités poursuivies). Le résultat net normalisé, qui permet de mesurer l'évolution du résultat récurrent des activités, s'élève à 565 M€, en progression de 6,8%.

Casino a atteint en 2011 son objectif de 1 Md€ de cessions et d'augmentation de capital. La dette financière nette s'est établie à 5 379 M€. Le ratio Dette financière nette/EBITDA est ainsi de 2,35 x à fin 2011, compte tenu du décalage de l'augmentation de capital de Big C en Thaïlande dû aux inondations. Le projet de distribution exceptionnelle annoncé le 9 février 2012 par Mercier à l'occasion de sa nouvelle stratégie permettra d'accroître significativement la flexibilité financière du Groupe.



Big C, Ho Chi Minh, Vietnam

• Renforcement de la dynamique commerciale en France

En France, le groupe Casino a connu une progression de ses ventes, avec une croissance organique à +2,6% (1,4% hors essence), sa part de marché restant stable sur l'année. Le résultat opérationnel courant en France est en baisse de 2,6% : après un retrait au 1^{er} semestre, en raison du décalage de la répercussion dans les prix de vente des hausses des coûts d'achat, le ROC France enregistre au second semestre une progression de 13,3%. La marge opérationnelle courante s'établit à 4%, en recul de 23 bp en organique.

- Les formats de proximité ont réalisé de bonnes performances. Les ventes de Casino Supermarchés progressent de 1,6% (hors essence), résultant de la poursuite de l'expansion mais aussi d'un positionnement unique et différenciant par le choix des marques et des gammes, la qualité des produits et le service en magasin. Les ventes totales des supérettes sont quasiment stables par

rapport à 2010. Deux nouveaux formats (Casino Shopping et Casino Shop) ont été lancés avec succès. Monoprix enregistre une croissance de ses ventes de 3% hors essence et sa marge opérationnelle s'établit à 6,5%.

- Les ventes à magasins comparables de Leader Price sont en hausse de 1,5%. Cette bonne performance s'explique par des plans d'excellence opérationnelle mis en œuvre par un management renouvelé, avec un repositionnement des prix, une politique promotionnelle ciblée et un renforcement de la communication. Franprix a enregistré une hausse de 8,6% de ses ventes, bénéficiant du dynamisme de son expansion et de l'intégration de deux franchisés. L'enseigne a procédé à la mise en avant de la marque Leader Price et à la mise en place progressive d'outils de promotion et de fidélisation. La marge opérationnelle de Franprix-Leader Price s'établit à 3,7%.
- Les ventes des hypermarchés Géant Casino sont en hausse de 1,9%. Les ventes en alimentaire sont en légère hausse à magasins comparables, grâce aux rénovations et opérations

LEADER PRICE, Saint-Quentin, France



CASINO SHOP, Chambéry, France



FRANPRIX, Paris, France

commerciales et malgré un environnement de consommation peu dynamique pour ce format. En non-alimentaire, l'enseigne a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie fondée notamment sur les catégories de produits les plus attractives ainsi que sur le déploiement du multicanal (avec Cdiscount).

- Les autres activités (Cdiscount, Mercialis, Banque Casino et Casino Restauration) maintiennent une croissance soutenue de leur chiffre d'affaires (+8,5% en organique). En particulier, Cdiscount continue d'afficher un très fort dynamisme avec des ventes en croissance organique de 14,3% à 1,1 Md€.

• Fort développement à l'international

Les activités à l'international ont enregistré une très forte croissance (+40,4%) portée par une croissance organique très satisfaisante (+12,2%) et un effet périmètre positif de 29,6%, lié à la montée de Casino au capital de GPA, à la consolidation de Casas Bahia au Brésil ainsi qu'à l'acquisition par Big C des anciennes activités de Carrefour en Thaïlande. Le résultat opérationnel courant est en hausse de 50,5% (+11,3% en organique). La part de l'international ne cesse de croître, représentant 45% du chiffre d'affaires du groupe Casino en 2011 et 52% du résultat opérationnel courant.

- En Amérique latine, les ventes progressent de +13,4% en organique, portées par une croissance à magasins comparables à deux chiffres. Au Brésil, GPA affiche une croissance élevée des ventes à magasins comparables (+8,8%), avec de très bonnes performances en alimentaire, la poursuite de l'intégration de Casas Bahia au sein de Globex (rebaptisé Viavarejo) dans le secteur de l'électronique et une croissance du e-commerce supérieure au marché. En Colombie, Exito a connu une croissance soutenue des ventes à magasins comparables (+8,4%) ainsi qu'une expansion dynamique centrée sur les formats de proximité et discount et un développement à l'international grâce à l'acquisition de magasins d'enseignes leaders en Uruguay. La marge opérationnelle organique de l'Amérique latine est en progression de +7 bp pour s'établir à 4,8%.
- L'Asie affiche une forte croissance de ses ventes en organique (+11,3%), grâce au maintien d'un fort dynamisme des ventes au Vietnam et malgré l'impact des inondations en Thaïlande au 4^e trimestre. L'intégration des ex-magasins Carrefour en Thaïlande a été un succès. La marge opérationnelle s'établit à 7,3%, en progression de 28 bp en organique.



PAO DE AÇÚCAR, São Paulo, Brésil



GO SPORT, Montparnasse, Paris, France

GROUPE GO SPORT

- Le chiffre d'affaires HT consolidé au 31 décembre 2011 de Groupe GO Sport s'élève à 680 M€, en hausse de 0,4% à magasins comparables et taux de change constants (-0,4% au total). La croissance soutenue de l'enseigne Courir (+8,9% à magasins comparables) confirme la pertinence de l'offre et l'attractivité du nouveau concept. Les conditions climatiques particulièrement défavorables ont en revanche affecté le chiffre d'affaires de l'enseigne GO Sport (-1,7% à magasins comparables en France) et la marge commerciale, du fait de la mauvaise performance des articles saisonniers, à taux de marge plus élevé. De ce fait, l'EBITDA et le ROC s'inscrivent en recul par rapport à 2010, respectivement à 9 M€ et -12 M€, résultant également d'une augmentation des frais de personnel, liée aux efforts de relance de la dynamique commerciale chez Courir, et des coûts locatifs.
- La dette financière nette ressort à 86 M€, en hausse de 55 M€ par rapport à fin 2010, du fait essentiellement de la forte augmentation du besoin en fonds de roulement liée à la diminution des dettes fournisseurs (réduction des délais de paiement imposée par la loi LME).
- Groupe GO Sport devrait procéder en 2012 à une augmentation de capital d'environ 30 M€, garantie par son actionnaire majoritaire, Rallye, afin d'accélérer le redressement du Groupe.

PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS

La valeur du portefeuille s'élève à 365 M€ au 31 décembre 2011, contre 435 M€ au 31 décembre 2010. À fin 2011, les investissements financiers ont une valeur de marché de 272 M€ (vs 295 M€ à fin 2010) et les programmes immobiliers sont enregistrés en coût historique pour 93 M€ (vs 140 M€ à fin 2010). En 2011, le portefeuille d'investissements financiers a contribué au résultat opérationnel courant de Rallye à hauteur de 39 M€, contre 10 M€ en 2010. La diversification du portefeuille opérée par le Groupe (secteur, zone géographique, taille, type d'investissement, partenaire) permet une forte mutualisation des risques renforcée par le nombre d'investissements et leur faible taille. En effet, au 31 décembre 2011, le portefeuille comprend environ 110 lignes, inférieures à 4 M€ pour les quatre cinquièmes d'entre elles, la plus importante s'élevant à 18 M€. La répartition géographique est équilibrée avec 48% en Amérique du Nord, 28% en Europe, 18% en Asie, 6% dans le reste du monde. Sur le plan sectoriel, les LBO représentent 35% des investissements financiers, les fonds immobiliers 23%, l'énergie 23%, le capital-développement 2%, le solde s'élevant à 17%.

Le portefeuille de programmes immobiliers est composé d'actifs détenus pour l'essentiel avec Foncière Euris. L'année 2011 a été marquée par la cession du centre Leto à Saint-Petersbourg et par la cession de parts résiduelles dans le centre commercial Alexa à Berlin.

La réduction du portefeuille d'investissements s'est poursuivie avec des cessions pour 105 M€, dont 53 M€ pour le portefeuille d'investissements financiers et 52 M€ pour le portefeuille immobilier, des décaissements nets s'élevant à 11 M€ et une appréciation de valeur de 24 M€.

Rapport de gestion

PANORAMA FINANCIER

COMPTES CONSOLIDÉS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers du Groupe sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes. Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations de l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Les méthodes comptables exposées dans l'annexe aux comptes consolidés ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites dans cette même annexe.

• Faits marquants de l'exercice 2011

› Foncière Euris et Rallye

- Optimisation du portefeuille d'investissements financiers et immobiliers de Rallye

En décembre 2011, le Groupe a cédé ses parts dans le centre commercial « Leto », situé à Saint-Petersbourg, à son partenaire local Sistema Hals.

Concernant le portefeuille de Private Equity, les cessions se sont poursuivies sur l'exercice.

- Paiement du solde du dividende 2010 et de l'acompte sur le dividende Rallye 2011 en actions

L'Assemblée générale des actionnaires de Rallye du 4 mai 2011 et le Conseil d'administration du 6 septembre 2011 ont décidé de la mise en distribution du solde du dividende 2010 (1,03 € par action) et d'un acompte sur dividende (0,80 € par action), avec option d'un paiement en actions ; ces opérations réalisées en juin et en octobre 2011 ont permis à Rallye de renforcer ses fonds propres respectivement de 39 M€ et 17 M€.

Foncière Euris s'est associée à ces opérations en optant majoritairement pour le paiement en actions.

- Renforcement au capital de Casino

Fin avril/début mai 2011, Rallye a acquis 2 897 280 actions Casino pour un montant de 212 M€ portant sa participation de 48,48% à 51,30% en capital et de 60,38% à 62,84% en droits de vote au 10 mai 2011. Après prise en compte d'instruments financiers dilutifs, cette participation ressort à 49,9% du capital et 61,2% des droits de vote au 31 décembre 2011.

- Prise de participation dans Grupo Pão de Açúcar

En août 2011, Rallye a acquis 3,3 millions d'actions de préférence/ADRs⁽¹⁾ émis par Grupo Pão de Açúcar (GPA) et 4 millions d'options d'achat (*call options*) lui conférant la possibilité d'acquérir un même nombre d'ADRs.

Rallye a annoncé, le 6 octobre 2011, avoir informé le groupe GPA de l'augmentation de sa participation à concurrence de 0,6 million d'actions de préférence/ADRs⁽¹⁾ et de 5 millions d'options d'achat (*call options*) lui conférant la possibilité d'acquérir un même nombre d'ADRs. La participation économique totale de Rallye, comprenant les actions de préférences/ADRs ainsi que les ADRs sous-jacents aux options d'achat, s'élève désormais à 5% du capital de GPA. Ces acquisitions complémentaires de la part de Rallye viennent augmenter la participation économique globale du Groupe dans GPA et réaffirment la confiance et l'engagement que Rallye, tout comme Casino, place dans le Brésil et GPA.

› Casino

Plusieurs événements ont également marqué l'année 2011 chez Casino, notamment :

- Acquisition des activités de Carrefour Thaïlande

L'accord signé en novembre 2010 avec Carrefour s'est concrétisé le 7 janvier 2011 par le rachat des activités de Carrefour Thaïlande par Big C Thaïlande. Cette acquisition, qui porte sur un portefeuille de 42 magasins (dont 34 hypermarchés) et 37 galeries marchandes, permet à Big C de devenir le co-leader sur le segment des hypermarchés. L'acquisition des magasins et galeries marchandes s'est réalisée pour un montant de 857 M€, y compris complément de prix (voir note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés).

- Calendrier de l'augmentation de capital de Big C Thaïlande

Big C Thaïlande, filiale du groupe Casino, a annoncé, le 20 octobre 2011, un projet d'augmentation de capital d'un montant maximum de 25 milliards de bahts thaïlandais (THB) (595 M€). En raison de la situation exceptionnelle des inondations en Thaïlande, le projet d'augmentation de capital a été reporté.

- Situation du groupe GPA

À partir de fin mai 2011, les presses brésilienne et française faisaient état de négociations en cours entre le groupe Diniz (partenaire brésilien de Casino), le groupe Carrefour et Gama 2 SPE Empreendimentos e Participações (« Gama »), véhicule d'investissement financier détenu à 100% par un fonds géré par BTG Pactual et devant être capitalisé par la Banque Nationale Brésilienne de Développement (BNDES). En violation des accords

(1) ADR : American Depositary Receipts, cotées au New York Stock Exchange et représentant les actions de préférence.

d'actionnaires conclus en 2006 entre la famille Diniz et Casino, au sein de leur société commune Wilkes, le projet prévoyait, sans qu'il n'y ait eu au préalable, ni concertation, ni accord entre les deux actionnaires, une fusion des actifs brésiliens de Carrefour avec ceux de GPA dans une société commune détenue à parité, Gama devenant un actionnaire de référence de Carrefour.

Dans ce contexte, Casino a saisi le 30 mai et le 1^{er} juillet 2011 la Chambre de Commerce Internationale de deux procédures d'arbitrage à l'encontre du groupe Diniz sollicitant le respect et la bonne exécution du pacte entre actionnaires du 27 novembre 2006 relatif à leur société commune Wilkes, laquelle contrôle la société brésilienne GPA.

Le Conseil d'administration de Casino Guichard-Perrachon s'est ensuite réuni le 12 juillet 2011 en vue d'examiner les termes de la proposition financière projetée par le groupe Diniz, le groupe Carrefour et Gama rendue publique le 28 juin 2011. À l'issue de ses travaux, le Conseil d'administration a constaté à l'unanimité, à l'exception de Monsieur Abilio Diniz qui n'a pas participé au vote, que le projet est contraire aux intérêts de GPA, de l'ensemble de ses actionnaires et de Casino.

Le 13 juillet 2011, le Groupe Casino a pris acte du retrait par Monsieur Abilio Diniz, BTG Pactual et Carrefour de leur projet.

Au cours du mois de juin, le groupe Casino a acquis 9 millions d'actions préférentielles (soit 3,4% du capital de GPA), pour un montant de 382 M\$ (soit 263 M€), portant sa participation à 37,1% du capital de GPA. Postérieurement au 30 juin 2011, le Groupe a acquis 15,8 millions d'actions préférentielles complémentaires (soit 6,1% du capital de GPA), pour un montant de 792 M\$ (soit 547 M€), portant sa participation à 43,2% du capital de GPA.

À travers ces augmentations de participation, le Groupe réaffirme son engagement dans GPA et sa confiance dans son équipe de direction. Casino démontre ainsi sa volonté de renforcer sur le long terme le développement de GPA ainsi que les positions du Groupe sur les marchés à forte croissance.

Ces événements n'ont pas été de nature à modifier le contrôle de GPA, qui continue à être exercé par Wilkes, selon les dispositions prévues à la fois par le pacte d'actionnaires de Wilkes, daté du 27 novembre 2006, et par celui de GPA, daté du 20 décembre 2006.

- Signature d'un contrat d'acquisition de la participation de Casino dans Disco et Devoto et succès de l'augmentation de capital en Colombie

Le 29 juin 2011, Exito a annoncé la signature d'un contrat d'acquisition de la participation de Casino dans Disco et Devoto (filiales uruguayennes) pour une valeur totale de 746 M\$ (548 M€). Dans le même temps, en vue de financer son plan d'expansion, incluant l'acquisition des participations de Casino dans Disco et Devoto, Exito a annoncé son intention de procéder à une augmentation de capital en Colombie d'un montant maximum de 1,4 Md\$.

Cette double opération témoigne des ambitions stratégiques du Groupe en Amérique latine hispanique, une des zones clés de son développement.

L'opération d'acquisition et l'augmentation de capital ont été approuvées par les actionnaires d'Exito au cours d'une Assemblée générale qui a eu lieu le 6 juillet 2011.

Le 27 septembre 2011, Almacenes Exito, filiale de Casino, a annoncé le résultat de l'allocation de son augmentation de capital de 2 500 milliards de pesos colombiens (1,4 Md\$). L'opération a été sursouscrite 2,6x (en excluant la souscription annoncée par Casino à sa quote-part) témoignant du fort intérêt des investisseurs locaux et internationaux pour Exito dans des conditions de marché difficiles. Casino a souscrit à l'augmentation de capital à hauteur de sa quote-part au capital d'Exito maintenant ainsi sa détention à 54,8% du capital.

- Opérations du sous-groupe Franprix-Leader Price

Le 1^{er} février 2011, Franprix-Leader Price a pris le contrôle exclusif de trois sous-groupes en France (Sarjel, Pro Distribution et Distri Sud-Ouest) dans lesquels il possédait déjà une participation minoritaire.

Les deux premières prises de contrôle des sociétés Sarjel et Pro Distribution, ont été réalisées en portant la participation du Groupe à 60% du capital dans les deux sous-groupes (+11%). Les actionnaires minoritaires ont une option de vente sur leurs parts à horizon respectivement 2022 et 2017 qui a été reconnue en dette financière pour un montant de 35 M€. La troisième prise de contrôle résulte de l'exercice par le vendeur d'une option de vente portant sur 50,9% de la société pour un montant de 95 M€ (portant la détention du Groupe à 100%).

En conséquence, ces sous-groupes précédemment comptabilisés en mise en équivalence ont été consolidés par intégration globale à compter de leur date d'acquisition. Ces opérations représentent l'acquisition globale de 285 magasins Franprix et Leader Price et ont généré la reconnaissance d'un goodwill de 552 M€ et d'un produit net de réévaluation des quotes-parts d'intérêt antérieurement détenues de 46 M€.

Le Groupe a ensuite cédé, le 8 septembre 2011, le contrôle du sous-groupe Distri Sud-Ouest dans la lignée de la stratégie d'expansion et de partenariats avec des franchisés de Franprix-Leader Price (entraînant une charge de 2 M€ comptabilisée en « Autres charges opérationnelles »).

La contribution de ces magasins au chiffre d'affaires et au résultat net avant impôt du groupe Casino pour la période du 1^{er} février au 31 décembre 2011 est respectivement de 419 M€ et 6 M€ pour les sous-groupes Sarjel et Pro Distribution. La contribution du sous-groupe Distri Sud-Ouest au chiffre d'affaires et au résultat net avant impôt du groupe Casino pour la période du 1^{er} février au 31 août 2011 est respectivement de 361 M€ et 2 M€.

- Litige avec la famille Baud

Le 4 février 2011, après la première décision favorable à Casino de juillet 2009, le Tribunal arbitral a rejeté la demande par la famille Baud de paiement des dividendes Franprix et Leader Price au titre des années 2006 et 2007, en raison des anomalies et irrégularités constatées dans les comptes. Ainsi, Casino, conformément à la décision du Tribunal, n'a versé que 34 M€ correspondant (1) aux dividendes des sociétés Franprix et Leader Price au titre de l'année 2008, (2) à un complément de prix de cession des titres Franprix et Leader Price, précédemment acquis par Casino (3) aux intérêts moratoires, au-delà des 18 M€ d'intérêts déjà payés à la famille Baud. Ce montant de 34 M€ est très largement inférieur aux 67 M€ enregistrés antérieurement en « Autres dettes courantes ».

- Leader Price – Geimex : décision arbitrale dans le litige opposant la famille Baud à Casino

Concernant la société Geimex, propriétaire de la marque Leader Price à l'international, et détenue à 50% par le groupe Casino et à 50% par la famille Baud, un administrateur provisoire, nommé par le Tribunal de Commerce de Paris assure la gestion depuis mai 2008 suite aux désaccords entre les deux actionnaires sur l'organisation et le fonctionnement de la société. Les litiges qui opposent les deux actionnaires concernent en particulier la cession de Leader Price Polska par Casino en 2006 ainsi que les activités en Suisse de la famille Baud pour lesquelles une décision arbitrale a été rendue le 23 décembre 2011 et des actions judiciaires commerciales et pénales sont toujours en cours. Dans sa décision du 23 décembre 2011, le Tribunal arbitral, après avoir écarté tout aspect intentionnel de la part de Casino, a estimé que le défaut de notification a causé un préjudice pour perte de chance de 7 M€. Casino devra payer ce montant à la famille Baud déduction faite de la somme de 1 M€, versée par la famille Baud à Casino en remboursement de ses frais de procédure. Ces montants de - 7 et + 1 M€ ont été enregistrés respectivement en « Résultat net des activités abandonnées » et « Autres produits opérationnels ».

- Rachat de la participation des frères Charle dans Cdiscount

Le 6 janvier 2011, Casino a annoncé le rachat de la participation résiduelle de 16,56% des frères Charle dans Cdiscount. Le Groupe détient désormais 99,6% du capital du site de e-commerce. Les frères Charle, qui ont émis le souhait de poursuivre d'autres projets professionnels, abandonnent également leurs fonctions opérationnelles au sein de Cdiscount.

- Concrétisation de l'accord de partenariat entre Casino et Groupe Crédit Mutuel – CIC

Le 27 juillet 2010, le groupe Casino a annoncé la signature d'un partenariat de long terme dans les produits et services financiers en France avec le Groupe Crédit Mutuel-CIC au travers de sa filiale Banque Groupe Casino (« BGC »).

Faisant suite à l'exercice de l'option d'achat dont Casino disposait sur la totalité des titres détenus par LaSer Cofinoga (soit une participation de 40%) et à l'application, le 7 juillet 2011, des accords signés entre les parties, le Groupe a pris le contrôle de BGC puis a cédé le même jour 50% de sa participation à Crédit Mutuel-CIC. Préalablement à la concrétisation de cette transaction, BGC a cédé à LaSer Cofinoga un portefeuille d'encours de crédit en contentieux ou en surendettement à sa valeur nette comptable de 132 M€.

Cette opération a reçu l'approbation des autorités réglementaires compétentes le 4 juillet 2011. À l'issue de l'opération, BGC est détenu et co-contrôlé à hauteur de 50% chacun par Casino et Crédit Mutuel-CIC.

Ces opérations ont conduit à la comptabilisation nette d'un goodwill et d'un produit présenté en « Autres produits opérationnels » respectivement de 16 M€ et 8 M€.

- Le profil de la dette du groupe Casino a été amélioré et sa maturité rallongée

Le 18 mai 2011, Casino a procédé dans le cadre de son programme EMTN à une nouvelle émission obligataire de 850 M€ d'une maturité de 10 ans avec un coupon annuel de 4,726%. À ce titre, 300 M€ des obligations venant à échéance en février 2012 (coupon de 6,0%), avril 2013 (coupon de 6,375%) et avril 2014 (coupon de 4,875%) ont été échangés. Cette émission a également permis de lever 530 M€ de ressources complémentaires.

- Succès de la mise en place d'un financement à moyen terme de 900 M\$

Casino annonce le 31 août 2011 la signature d'un financement à moyen terme pour un montant de 900 M\$ (soit environ 630 M€) auprès d'un groupe de neuf banques internationales. Cette opération, qui permet au Groupe de renforcer sa liquidité et d'accéder à des ressources financières compétitives, témoigne de la qualité de la signature de Casino.

- Succès d'une émission obligataire de 600 M€

Casino annonce, le 27 septembre 2011, le succès du placement d'une émission obligataire d'un montant de 600 M€ et d'une maturité de 4,5 ans. Cette opération renforce la liquidité du Groupe et allonge la maturité de sa dette totale. Elle a vocation à refinancer les tombées d'emprunts de fin 2011 et début 2012. Cette nouvelle souche obligataire, qui portera un coupon de 4,47%, a été largement sursouscrite par une base d'investisseurs diversifiée.

Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à la comptabilisation définitive du regroupement d'entreprises de Nova Casa Bahia (voir I.3.3, dans l'annexe aux comptes consolidés).

• Résultats

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice 2011 est en hausse de 17,7% et s'établit à 35 059 M€ contre 29 782 M€ en 2010.

- Le groupe **Casino** a atteint en 2011 l'objectif qu'il s'était fixé d'une croissance des ventes à deux chiffres, ainsi son chiffre d'affaires s'élève à 34 361 M€ contre 29 078 M€ au 31 décembre 2010, soit une hausse de 18,2%.

En France, les bonnes performances de la plupart des enseignes de proximité ont permis au Groupe de conserver une part de marché alimentaire stable.

À l'international, la croissance organique des ventes s'est accélérée de façon marquée pour atteindre un niveau à deux chiffres (+12,2%) portée par le fort dynamisme des ventes à magasins comparables et l'accélération de l'expansion dans les deux zones prioritaires : l'Amérique latine et l'Asie. L'effet périmètre est positif de +29,6% sous l'effet de la croissance externe en Thaïlande, de l'augmentation de la participation de Casino dans GPA et de la consolidation de Casas Bahia au sein de GPA.

Ces opérations de croissance externe menées sur 2010/2011 ont permis d'accroître significativement la contribution de l'international au chiffre d'affaires (45%) et au résultat opérationnel courant du Groupe (52%), celle-ci s'élevait un an plus tôt respectivement à 38% et 41%.

Les bonnes performances opérationnelles de la Grande distribution (groupe Casino) observées sur l'exercice 2011 démontrent une nouvelle fois le bon positionnement du portefeuille d'actifs du Groupe.

- Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes de **Groupe GO Sport** au 31 décembre 2011 s'élève à 680 M€, en très léger recul sur un an (683 M€ en 2010).

En France, le chiffre d'affaires de l'enseigne **GO Sport** recule de 1,7% à magasins comparables en 2011, pénalisé notamment par la mauvaise performance des articles saisonniers, du fait de conditions climatiques particulièrement défavorables.

Le chiffre d'affaires de **Courir** est en forte progression sur l'exercice (+8,9%) à magasins comparables (après +3,6% en 2010), confirmant le succès du repositionnement de l'enseigne.

En Pologne, le chiffre d'affaires de GO Sport Pologne à magasins comparables et taux de change constants recule de 3,1% en 2011, pénalisé par la douceur de la saison hivernale.

Le **résultat opérationnel courant (ROC)** s'élève à 1 547 M€ sur l'exercice 2011, contre 1 303 M€ en 2010 (+18,7%). Il comprend principalement le net accroissement du ROC du groupe de distribution Casino qui enregistre une hausse de 19,1%, porté par la forte croissance du résultat de l'international.

Les **autres produits et charges opérationnels** se traduisent par une charge nette de -166 M€ contre -33 M€ en 2010.

La charge nette de -166 M€ constatée sur l'exercice 2011 comprend notamment :

- des résultats sur cession d'actifs de 135 M€ (dont 37 M€ de plus-value nette sur la cession de 7,8 millions d'actions GPA, 69 M€ de plus-value nette de frais sur des cessions immobilières réalisées principalement par Mercialys, 24 M€ de plus-value sur cession d'OPCI) ;
- des coûts d'intégration et frais d'acquisition de Nova Casa Bahia et Carrefour Thaïlande pour 48 M€ ;
- des pertes de valeurs d'actifs pour 45 M€ (dont 19 M€ sur le portefeuille d'investissements de Private Equity) ;
- une charge fiscale exceptionnelle sur le patrimoine en Colombie de 68 M€ (taxe sur le patrimoine déterminée sur les capitaux propres de la filiale Exito au 1^{er} janvier 2011, payable en huit semestrialités) ;
- et des provisions pour restructuration pour 107 M€ (concernant principalement les secteurs Casino France et Franprix-Leader Price pour 46 M€ chacun).

La charge nette de -33 M€ constatée sur l'exercice 2010 comprenait notamment :

- des résultats sur cession d'actifs de 327 M€ (dont 186 M€ de plus-value nette de frais sur la cession des titres Cativen au Venezuela, 104 M€ de plus-value nette de frais sur des cessions immobilières réalisées principalement par Mercialys, 24 M€ de cessions d'actifs de Franprix-Leader Price) ;
- des provisions et charges pour restructuration pour 134 M€ portant principalement sur les secteurs Casino France (84 M€), Franprix-Leader Price (14 M€) et Amérique latine (18 M€) ;
- des provisions et charges pour litiges et risques divers pour 112 M€ ;
- des pertes nettes de valeur des actifs pour 131 M€ ;
- des charges diverses pour 34 M€ ;
- un produit de 51 M€ correspondant à un goodwill négatif lié au partenariat avec Casas Bahia au Brésil (pour plus de détails, voir note 2.6 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le poste « **Coût de l'endettement financier net** » enregistre une augmentation (+119 M€) pour s'établir à 683 M€ à fin décembre 2011 ; cette variation enregistre notamment les effets des récentes acquisitions.

La **quote-part du résultat net des entreprises associées** s'est élevée à -8 M€ (contre 15 M€ en 2010).

Le **résultat net des activités poursuivies** s'est établi à 466 M€ au 31 décembre 2011 (contre 493 M€ au 31 décembre 2010), la part du Groupe dans cet agrégat correspond à une perte de 7 M€ en 2011, contre un profit de 13 M€ en 2010.

Le **résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé** de l'exercice 2011 est une perte de 10 M€ (contre un gain de 10 M€ en 2010 qui incluait la plus-value de cession du centre commercial Carré de Soie pour 23 M€).

La contribution des différents sous-groupes au résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé s'établit comme suit :

(En millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010 retraité
Foncière Euris	(21)	12
– Immobilier ⁽¹⁾	(7)	23
– Foncière Euris holding	(14)	(11)
Rallye holding	(141)	(149)
Casino	160	149
Groupe GO Sport	(8)	(2)
Résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé	(10)	10

(1) Le résultat de 2010 incluait la plus-value de cession du centre commercial Carré de Soie pour 23 M€.

• Évolution des flux de trésorerie

La **capacité d'autofinancement** du Groupe s'élève à 1 281 M€ en 2011, en augmentation de +303 M€ par rapport au niveau constaté en 2010 (978 M€). Cette croissance s'explique par la poursuite des performances opérationnelles observées dans la Grande Distribution.

La **variation du besoin en fonds de roulement** est légèrement négative (-39 M€), et en net repli par rapport à 2010 (262 M€) du fait d'une moins grande rotation des stocks.

La CAF et la variation du BFR, retraitées du coût de l'endettement financier net et des impôts non versés en 2011, portent le **flux de trésorerie généré par l'activité** à 1 887 M€, soit un niveau supérieur à celui atteint en 2010 (1 720 M€).

Le **flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement** se caractérise par un décaissement net de 2 245 M€ sur l'exercice (contre un décaissement de 714 M€ en 2010). Outre les investissements récurrents en immobilier (immobilisations corporelles ou immeubles de placement) qui enregistrent une augmentation sur 2011, ce décaissement net est consécutif, d'une part, à l'acquisition des activités thaïlandaises de Carrefour (-949 M€) et au renforcement du Groupe dans GPA (-502 M€), et, d'autre part, aux règlements perçus en 2011 sur la cession de Cativen au Venezuela (+266 M€).

Suite à ces opérations de croissance externe, dont les impacts financiers sont enregistrés sur l'exercice, le Groupe dégage un **flux de trésorerie disponible** négatif (-358 M€ en 2011) contre un montant positif de 1 006 M€ en 2010.

Le **flux net de trésorerie lié aux opérations de financement** se solde par un encaissement net de 751 M€ (contre un décaissement de 880 M€ au 31 décembre 2010). Ce flux intègre les dividendes versés pour un montant total de 321 M€ identique à 2010 ; ceux-ci comprennent notamment le dividende de la société-mère Foncière Euris à hauteur de 21 M€ et l'ensemble des dividendes versés en numéraire aux actionnaires minoritaires des sociétés intégrées du Groupe, dont 285 M€ relatifs à Casino et ses filiales).

Par ailleurs, ce flux comprend les opérations réalisées avec des actionnaires minoritaires des filiales (115 M€ en 2011, comprenant principalement deux montants de sens inverses, soit -212 M€ liés au renforcement de Rallye dans le capital de Casino et +452 M€ liés à l'augmentation de capital d'Exito en Colombie pour, d'une part, l'achat des participations dans les sociétés uruguayennes Disco et Devoto détenues par Casino, et d'autre part, le financement nécessaire à la mise en œuvre d'une politique d'expansion sur le marché colombien afin de consolider son leadership).

L'ensemble des variations de périmètre ont nécessité des financements adaptés ; ainsi, les flux liés aux dettes financières observent une augmentation de 1 362 M€ par rapport à 2010.

Malgré le report de date pour la réalisation de l'augmentation de capital de Big C Thaïlande, visant à financer ses acquisitions, la **trésorerie nette** enregistre une légère augmentation pour s'établir à 241 M€ au 31 décembre 2011.

• Structure financière

Au 31 décembre 2011, l'ensemble des postes du bilan consolidé enregistre les effets de la consolidation des activités thaïlandaises de Carrefour (voir note 2.2), ainsi le **total du bilan consolidé** s'élève à 32 190 M€, contre 28 693 M€ au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 3 497 M€ sur l'exercice. Les principales augmentations sont observées à l'actif aux postes « Goodwill », « Immobilisations corporelles », « Stocks » et au niveau du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ». Au passif, les principales augmentations se situent aux niveaux des passifs financiers courants et non courants et des dettes fournisseurs.

La nette progression des **goodwill** (+1 299 M€) par rapport au 31 décembre 2010 s'explique principalement par les acquisitions de Carrefour en Thaïlande (640 M€), des achats de filiales du sous-groupe Franprix-Leader Price (333 M€) et l'augmentation de la participation dans GPA (313 M€).

Parmi les actifs non courants, le poste « Actifs financiers » intègre, pour leur juste valeur, les investissements financiers autres que ceux à caractère immobilier.

Les **capitaux propres consolidés** se montent à 7 524 M€, dont 557 M€ pour la part du Groupe et 6 967 M€ pour la part des actionnaires minoritaires et des porteurs de TSSDI Casino.

Les **capitaux propres part du Groupe** enregistrent une diminution (-213 M€) s'expliquant notamment par le résultat net part du Groupe (-10 M€), les dividendes versés par Foncière Euris (-21 M€), l'impact des variations de périmètre (-58 M€) et les écarts de conversion sur filiales étrangères (-96 M€).

Les **intérêts minoritaires** dans les capitaux propres augmentent de 141 M€, cette variation est notamment due à leur part dans le résultat net (465 M€), dans les dividendes versés (-299 M€), dans les écarts de conversion (-267 M€), l'augmentation de capital d'Exito (426 M€) et l'impact net des variations de périmètre (-158 M€).

La **dette financière nette** s'élève à 8 866 M€ contre 7 015 M€ au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 1 851 M€ sur l'exercice ; cette évolution de la dette est à attribuer en grande partie aux opérations de croissance externe en Thaïlande et au Brésil.

Les contributions à la dette financière nette consolidée du Groupe sont réparties comme suit :

- Groupe Casino : 5 379 M€ au 31 décembre 2011, contre 3 845 M€ au 31 décembre 2010 ;
- Groupe GO Sport : 86 M€ contre 31 M€ ;
- Rallye Holding : 2 848 M€ contre 2 591 M€ ;
- Foncière Euris Holding : 433 M€ contre 431 M€ en 2010 ;
- Les filiales d'investissements du Groupe : 120 M€ contre 117 M€, correspondant à des financements spécifiquement dédiés à des projets immobiliers et, pour l'essentiel, sans recours contre les holdings.

• Événements postérieurs au 31 décembre 2011

> Avis de l'Autorité de la concurrence sur la distribution alimentaire du groupe Casino à Paris

Saisie pour Avis par la Mairie de Paris, l'Autorité de la concurrence a procédé au cours de l'année 2011 à l'examen de la situation concurrentielle dans le secteur de la distribution à dominante alimentaire à Paris.

Dans son Avis rendu le 11 janvier 2012, l'Autorité a constaté « que le marché parisien est extrêmement concentré » et a déclaré « que le groupe Casino possède une part de marché en surface supérieure à 60 % », constituant « un obstacle à la concurrence ». Le groupe Casino réfute totalement les méthodes d'analyse de l'Autorité de la concurrence ayant constaté que sa part de marché à Paris, cumulée avec celle de Monoprix, n'excède pas 38,5 % selon plusieurs études.

L'Autorité n'a toutefois pas relevé d'abus de position dominante, ni de pratiques anticoncurrentielles de la part du groupe Casino. Elle a souligné que le groupe Casino avait investi dans les réseaux Franprix / Leader Price et Monoprix « avec l'assentiment

des autorités de concurrence » et a reconnu que « la réussite du groupe Casino peut être imputée à sa stratégie et à ses mérites propres ».

L'Autorité de la concurrence ayant été saisie seulement pour avis, celui-ci ne peut pas avoir d'effets juridiques. Compte tenu des qualifications opérées par cet avis, Casino se réserve cependant la possibilité d'en contester la validité.

> Opération immobilière et financière concernant Mercialys

À l'occasion du lancement de la nouvelle stratégie de Mercialys, Casino a annoncé le 9 février 2012 renforcer significativement sa flexibilité financière :

- Casino conservera une participation dans Mercialys comprise entre 30% et 40% à fin 2012 tout en renouvelant son partenariat, et confirme sa vision sur le modèle de développement dual ;
- Mercialys annonce un remboursement d'apport à ses actionnaires et une nouvelle structure financière.

Dans le cadre de la nouvelle étape de sa vie de foncière, Mercialys prévoit de soumettre aux votes de ses actionnaires deux distributions successives d'un montant total de l'ordre de 1,25 Md€ courant 2012 (1,15 Md€ correspondant à un remboursement d'apport). Il est prévu de distribuer 1 Md€ au premier semestre. Une deuxième distribution, pouvant atteindre 250 M€, devrait intervenir au second semestre suite à une deuxième Assemblée générale, sous condition de la bonne réalisation du programme de cession, requérant l'approbation de son nouveau Conseil d'administration.

La réalisation complète de ces distributions permettrait à Casino de récupérer ses apports historiques dans la société.

Casino, qui réduira sa participation jusqu'à atteindre 30% à 40% du capital de Mercialys (contre une participation majoritaire aujourd'hui), restera un partenaire de premier plan auprès de Mercialys. La composition du Conseil d'administration de Mercialys sera adaptée en conséquence.

Les deux sociétés prévoient de renouveler leur partenariat et Mercialys continuera ainsi à accompagner Casino dans la poursuite du déploiement de son modèle dual commerce et immobilier créateur de valeur.

Mercialys sera mise en équivalence dans les comptes du Groupe à la date de perte de contrôle.

> Monoprix : désaccord sur le prix de sortie de Galeries Lafayette

En 2000 et 2003, Galeries Lafayette a cédé le contrôle paritaire (50%) de Monoprix à Casino qui a le droit d'une part, d'acquiescer à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'en 2028, la majorité et d'autre part, et en toute hypothèse, de désigner à partir du 31 mars 2012 le Président-Directeur général pour des périodes de trois ans en alternance avec Galeries Lafayette.

Titulaire d'une option de vente, Galeries Lafayette a mis en œuvre, le 7 décembre 2011 le processus d'évaluation du prix, qui lui ouvre ensuite un délai pour décider de vendre, et a fait connaître à Casino son intention de mettre fin au partenariat.

Les banques chargées de mener à bien cette évaluation n'étant pas parvenues à un accord, un troisième expert doit selon le protocole procéder à une évaluation qui s'impose alors.

La banque pressentie pour cette mission a fait savoir qu'elle se refusait à intervenir si les deux parties ne s'accordaient pas au préalable sur les principales projections financières devant servir de base à l'évaluation. Or, cet accord n'est pas intervenu. Galeries Lafayette, prétendant que les hypothèses financières qu'elle a pour sa part retenues s'imposeraient à Casino, s'est refusée à désigner un autre expert et a assigné Casino devant le tribunal de commerce de Paris. Casino estime que cette assignation a pour seule vocation de l'amener par la pression à accepter l'objectif de prix que s'est fixé Galeries Lafayette. Peu après avoir évalué sa participation à 1,95 Md€ dans le cadre du processus d'évaluation, Galeries Lafayette a en effet adressé à Casino une offre de vente à 1,35 Md€, que Casino a rejetée, sa banque conseil ayant, durant le processus, évalué la participation de Galeries Lafayette à 700 M€.

C'est dans ce contexte, alors que la présidence du Conseil d'administration de Monoprix doit être assurée par Casino à partir du 31 mars 2012, que Galeries Lafayette a choisi de violer ses engagements contractuels, lors du Conseil d'administration de Monoprix du 22 février 2012, en faisant voter par les administrateurs qu'elle a désignés la prorogation du mandat de Président-Directeur général de Monsieur Philippe Houzé. Casino a annoncé la saisine des juridictions compétentes pour faire respecter par Galeries Lafayette ses engagements.

› **Projet d'augmentation de capital d'environ 30 M€, garantie par Rallye, afin d'accélérer le redressement de Groupe GO Sport**

Afin de dynamiser le chiffre d'affaires des deux enseignes et de renforcer sa structure financière, le Conseil d'administration de Groupe GO Sport du 21 février 2012 a décidé le principe d'une augmentation de capital d'un montant d'environ 30 M€. Cette opération, réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et garantie par Rallye, actionnaire majoritaire de Groupe GO Sport, devrait être réalisée au cours du deuxième trimestre 2012, sous réserve de l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus relatif à l'opération, et après que l'Assemblée générale du 20 avril 2012 aura approuvé les résolutions correspondantes.

› **Succès d'une émission obligataire de Casino de 600 M€**

Casino a annoncé le 1^{er} mars 2012 le succès du placement d'une émission obligataire d'un montant de 600 M€ et d'une maturité de 8 ans.

Cette opération, qui renforce la liquidité du Groupe, a vocation à refinancer les tombées d'emprunts du Groupe. Elle permet d'allonger la maturité moyenne de la dette obligataire de Casino de 4,2 années à 4,6 années.

Cette nouvelle souche obligataire, qui portera un coupon de 3,99%, a été largement souscrite par une base d'investisseurs diversifiée.

FACTEURS DE RISQUES

La gestion des risques fait partie intégrante du pilotage opérationnel et stratégique du Groupe. Compte tenu de leur diversité, les risques font l'objet d'une gestion pragmatique : certains sont gérés de façon centralisée, au niveau des Directions financières ou juridiques de chaque entité du Groupe (risques financiers, assurance) ; d'autres, tels que les risques opérationnels, sont au contraire gérés de façon décentralisée. Les entités opérationnelles disposent alors d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques.

• **Risques de marché**

Au sein de chaque entité, la gestion des risques de liquidité, de taux, de change et des risques sur actions est faite de façon centralisée, sous la responsabilité de la Direction financière, qui dispose pour cela des outils et de l'expertise nécessaires et reporte à la Direction générale.

› **Risques de liquidité**

Le Groupe a pour politique de disposer en permanence de lignes de crédits confirmées excédentaires pour faire face à tout besoin éventuel. Au 31 décembre 2011, les lignes de crédits confirmées non utilisées s'élevaient à 4 701 M€ pour le Groupe.

La répartition par échéance des dettes à plus d'un an ainsi que les précisions complémentaires relatives aux risques d'exigibilité des dettes financières figurent dans la note III-4-e de l'annexe des comptes consolidés.

Dans le cadre de la gestion du risque de contrepartie, le Groupe veille à la diversification de ses sources de financement et à la permanence des lignes de crédit disponibles.

› **Risques de taux**

Dans le cadre de la gestion de son exposition aux risques de taux, le Groupe a recours à différents instruments financiers, dont principalement des opérations de swaps et d'achat d'options de taux d'intérêt, l'essentiel de ces opérations étant réalisé dans un objectif de couverture. Les notes III-4-a de l'annexe aux comptes consolidés et VI de l'annexe aux comptes individuels détaillent le risque de taux et les instruments de couverture correspondants.

› **Risques de change**

Dans le cadre de la gestion de son exposition aux risques de change, le Groupe a recours à différents instruments financiers, dont principalement des opérations de swaps et d'achat ou de vente à terme de devises étrangères. L'essentiel de ces opérations est réalisé dans un objectif de couverture.

Les notes III-4-b de l'annexe aux comptes consolidés et VI de l'annexe aux comptes individuels détaillent le risque de change et les instruments de couverture correspondants.

> Risques sur actions

Dans le cadre de ses investissements financiers, le Groupe peut être amené à couvrir certaines positions détenues sur des titres de sociétés cotées non consolidées par le recours à des produits optionnels tels qu'option d'achat et de vente de titres ou indices. Au 31 décembre 2011, l'exposition du Groupe au marché actions est très faible. La note III-4-c de l'annexe aux comptes consolidés détaille l'exposition du Groupe aux instruments financiers et les instruments de couverture correspondants.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de ses titres cotés consolidés, le Groupe peut avoir recours à des produits optionnels, soit inclus dans des produits dérivés complexes tels que des obligations échangeables, convertibles ou indexées sur le cours de Bourse des participations, soit dans une optique de couverture notamment pour gérer les risques de dilution, soit enfin dans un objectif stratégique d'optimisation de la détention de ses participations.

Enfin, le Groupe peut également détenir temporairement des placements de trésorerie.

• Risques opérationnels

La gestion des risques opérationnels concerne plus spécifiquement les deux principales filiales de Rallye (Casino et Groupe GO Sport) ainsi que des filiales immobilières de Foncière Euris. L'identification de ces risques est détaillée dans les rapports de gestion de chaque entité concernée.

> Risques liés à l'activité distribution

Par l'activité de ses filiales opérationnelles de distribution, le Groupe est notamment confronté aux problématiques de gestion des risques opérationnels tels que les risques liés à l'approvisionnement et à la gestion des marchandises, les risques sanitaires, les risques liés au mode de commercialisation des produits ou encore la gestion de son patrimoine de marques et enseignes, l'organisation de son réseau de franchisés ou les risques liés à la qualité de crédit de la clientèle.

> Risques liés à l'activité immobilière

Ils regroupent les aléas liés aux obtentions d'autorisations d'exploitations commerciales et de permis de construire et à leurs recours éventuels, et également les risques opérationnels de la construction et de la commercialisation.

Les projets d'investissement immobilier doivent être soutenus par des dossiers préparatoires comprenant notamment une étude de marché, le programme commercial, la stratégie de financement, les prévisions de coût de revient et de marge, ces éléments devant être actualisés au fur et à mesure de l'avancement des projets.

Le Groupe est exposé au risque de variation de la valorisation de son patrimoine immobilier. Celle-ci est liée d'une part à ses relations avec ses partenaires opérationnels ou financiers, et d'autre part à l'environnement économique, et en particulier, liquidité des actifs, valeurs locatives, taux d'intérêts, taux de capitalisation, quotité et conditions des financements.

Foncière Euris intervient en tant qu'investisseur financier dans les projets immobiliers et n'en assure pas la gestion opérationnelle. Le Groupe est ainsi dépendant de la qualité des prestations fournies par ses partenaires ainsi que de leur situation financière. L'analyse approfondie des investissements immobiliers, quel que soit leur degré de maturité, peut conduire le cas échéant à modifier la stratégie de développement ou l'horizon d'investissement.

Dans le cadre d'éventuelles cessions immobilières, le Groupe peut être amené à fournir des garanties usuelles, d'actif et de passif et des garanties locatives.

> Risques environnementaux

Le Groupe s'est engagé à prendre les problématiques environnementales en compte dans la conception de ses projets. Les risques environnementaux et le management de l'environnement sont décrits dans la partie sur les données environnementales ci-après.

• Autres risques

> Risques juridiques

Le Groupe est principalement soumis à toutes les législations et réglementations régissant l'exploitation d'établissements ouverts au public et d'établissements classés. Certaines des activités du Groupe sont soumises à des réglementations particulières : notamment Casino vacances (agences de voyages), Banque du groupe Casino (banques et crédit à la consommation), Sudéco (Agent immobilier), Floréal et Casino carburants (Station-service), Mercialis (SILC) et l'Immobilière Groupe Casino, GreenYellow (production d'énergie photovoltaïque). Par ailleurs, à différents niveaux, tant en France qu'à l'international, le Groupe est concerné par les réglementations relatives au droit de l'urbanisme (autorisation d'exploitation commerciale, permis de construire), le droit de la construction, le droit des baux commerciaux ou encore le droit de l'environnement.

De manière générale, du fait de la nature de son activité, le Groupe est soumis aux risques des évolutions réglementaires. La Direction juridique de chaque société opérationnelle s'assure du respect des réglementations en vigueur et de l'obtention des autorisations particulières nécessaires à l'exercice de sa propre activité.

› Risques fiscaux et douaniers

Le Groupe fait périodiquement l'objet de contrôles fiscaux en France et dans les différents pays où il est implanté. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions, les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

› Risques liés à l'implantation géographique

Une partie des activités du Groupe est exposée aux risques et incertitudes liées aux activités commerciales dans des pays pouvant connaître, ou ayant récemment connu, une période d'instabilité économique ou politique (Amérique du Sud, Asie, Océan Indien).

› Litiges

Dans le cadre de ses activités normales, le Groupe est impliqué dans diverses procédures judiciaires ou administratives et est soumis à des contrôles administratifs. Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'il a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe.

Des informations sur les litiges figurent à la note III-1 de l'annexe aux comptes consolidés.

› Risques liés à l'élaboration de l'information financière

Ces éléments sont décrits dans le rapport du Président sur le contrôle interne.

• Assurance et Couverture des risques

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe souscrit aux polices d'assurance requises afin de protéger ses clients, ses collaborateurs ainsi que le compte de résultat du Groupe contre tout sinistre significatif identifié et assurable pouvant survenir.

La mise en œuvre de cette politique d'assurances est détaillée dans les rapports de gestion des deux principales filiales de Rallye (Casino et Groupe GO Sport) et dans le rapport de gestion de Mercialis.

PERSPECTIVES 2012

Dans un environnement économique toujours incertain, Foncière Euris continuera de valoriser au mieux ses projets immobiliers, en fonction des conditions de marché et de leurs perspectives.

Rallye optimisera également la valorisation de son portefeuille d'investissements financiers en fonction de l'évolution des marchés, et jouera son rôle d'actionnaire majoritaire de Casino et de Groupe GO Sport.

Casino va poursuivre une stratégie de croissance rentable. En 2012, plus de 50% du chiffre d'affaires et du ROC seront générés par les pays à forte croissance, avec notamment l'intention du Groupe d'exercer son option en juin 2012 lui permettant de prendre le contrôle de GPA, leader de la distribution au Brésil. En France, Casino va poursuivre le changement de mix vers les formats porteurs et performants, en lien avec les attentes des consommateurs.

Les objectifs pour 2012 sont une croissance du chiffre d'affaires du Groupe supérieure à 10%, une stabilité de la part de marché dans l'alimentaire en France, une progression du ROC de Franprix-Leader Price.

Dans le cadre de sa stratégie de rotation des actifs, le groupe Casino se fixe un objectif de cessions d'actifs/augmentations de capital de 1,5 Md€ en 2012. Il entend conserver un niveau de flexibilité financière solide et maintenir un ratio DFN/EBITDA inférieur à 2,2x.

COMPTES INDIVIDUELS

• Résultats

Le résultat courant avant impôt est un profit de 25 M€ en 2011, contre 36 M€ en 2010. Il inclut 46 M€ de dividendes Rallye, en ligne par rapport à 2010. Le résultat courant de 2010 incluait un boni de fusion de 7 M€, reflétant une remontée de plus-value sur la cession d'un centre commercial.

Le résultat net de l'exercice s'établit à 25 M€, contre 35 M€ l'année précédente.

• Structure financière

Le total du bilan s'élève à 1 054 M€ au 31 décembre 2011, contre 1 041 M€ l'année précédente.

Au 31 décembre 2011, la société Foncière Euris détient directement 25 813 596 actions Rallye, représentant 55,6% du capital. Le pourcentage d'intérêt économique de Foncière Euris dans Rallye s'élève à 57,1%, après prise en compte de l'ensemble des instruments financiers et de l'auto-détention.

Les capitaux propres s'élèvent à 545 M€ à fin 2011 contre 541 M€ l'année précédente. La variation intègre d'une part le versement d'un dividende de 21 M€ (2,15 € par action) et, d'autre part, le résultat de l'exercice de 25 M€.

Les dettes financières, nettes des valeurs mobilières de placement, instruments de trésorerie et disponibilités, s'élèvent à 403 M€ au 31 décembre 2011.

Rapport de gestion

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Compte tenu du résultat bénéficiaire de l'exercice, qui s'élève à 25 072 681,86 € et du report à nouveau antérieur de 71 051 131,11 €, ajusté du dividende de l'exercice 2010 afférent aux actions détenues en propre, la réserve légale étant déjà dotée à hauteur de 10% du capital social, le Conseil d'administration propose de procéder à l'affectation suivante du bénéfice distribuable qui s'élève ainsi à 96 123 812,97 € :

(En euros)	
Distribution d'un dividende	21 449 677,10
Affectation au report à nouveau	74 674 135,87

La distribution proposée correspond à un dividende d'un montant de 2,15 € par action soumis pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France aux prélèvements sociaux de 13,5% (CSG, CRDS, et RSA) et éligible soit à la réfaction de 40%, soit au prélèvement forfaitaire libératoire de 21%.

Le montant du dividende de l'exercice 2011 afférent aux actions détenues en propre, sera affecté au compte report à nouveau.

La mise en paiement interviendra à compter du 21 juin 2012.

Les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices étaient :

(En euros)	2010	2009	2008
Montant du dividende ⁽¹⁾	2,15	2,15	3,15

(1) Les dividendes versés au titre de 2008 et 2009 ont été soumis alternativement à la réfaction de 40% ou au prélèvement libératoire de 18% pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts. Les dividendes au titre de 2010 ont été soumis alternativement à la réfaction de 40% ou au prélèvement libératoire de 19%.

Rapport de gestion

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(En euros)	2007	2008	2009	2010	2011
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	149 648 910	149 648 910	149 648 910	149 648 910	149 648 910
Nombre d'actions émises	9 976 594	9 976 594	9 976 594	9 976 594	9 976 594
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Résultat global des opérations effectives					
					(1)
Chiffre d'affaires hors taxes	884 376	293 880	205 812	1 019 210	224 109
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	21 634 260	50 823 061	35 543 824	12 271 135	31 382 788
Produits (charges) d'impôts sur les bénéfices	212 463	46 125	-	-	-
Résultat après impôts et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	21 303 236	44 006 921	6 984 146	34 606 149	25 072 682
Montant des bénéfices distribués	31 426 271	31 426 271	21 449 677	21 449 677	21 449 677
Résultats par action					
					(1)
Résultat après impôts mais avant dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2,19	5,09	3,56	1,23	3,15
Résultat après impôts et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2,14	4,41	0,70	3,47	2,51
Dividende versé à chaque action	3,15	3,15	2,15	2,15	2,15
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4	4	3	2,5	2
Montant de la masse salariale de l'exercice	297 110	321 125	293 187	297 978	79 664
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres...)	138 636	161 017	132 117	69 780	47 914

(1) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Rapport de gestion

ÉVOLUTION DU TITRE EN BOURSE

L'action Foncière Euris est cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment B.

	2007	2008	2009	2010	2011
Évolution des cours (en euros par action)					
Dernier cours coté de l'année civile	99,00	60,00	54,30	47,00	37,71
Plus haut de l'année	109,40	99,00	60,00	54,30	50,00
Plus bas de l'année	86,00	51,00	47,05	43,55	33,81
Nombre d'actions	9 976 594	9 976 594	9 976 594	9 976 594	9 976 594
Capitalisation boursière sur derniers cours annuels (en milliers d'euros)	987 683	598 596	541 729	468 900	376 217

En novembre 2006, Foncière Euris a confié à SG Securities (Paris) la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur des actions ordinaires de la société Foncière Euris, selon la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'AMF.

Au 31 décembre 2011, le nombre de titres détenus dans le cadre de ce contrat de liquidité était de 13 556 actions et la somme disponible s'élevait à 82 164,66 €.

Rapport de gestion

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Foncière Euris s'élevait au 31 décembre 2011 à 149 648 910 €, divisé en 9 976 594 actions d'une valeur nominale de 15 €, sans évolution par rapport à l'année précédente.

Le capital social était composé, au 31 décembre 2011, de 9 976 594 actions représentant 9 548 702 droits de vote.

ACTIONNARIAT

	Au 31 décembre 2011		Au 31 décembre 2010	
	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Actionnaires détenant plus de 10% du capital ou des droits de vote				
Finatis ⁽¹⁾	79,09%	82,63%	79,09%	82,08%
Actionnaires détenant entre 5% et 10% du capital ou des droits de vote				
Carpinienne de Participations ⁽²⁾	5,11%	5,34%	5,11%	5,30%
Eurisma ⁽²⁾	5,01%	5,24%	5,01%	5,20%
Actionnaires détenant moins de 5% du capital ou des droits de vote	10,79%	6,79%	10,79%	7,42%

(1) La société Finatis détenait directement et indirectement, au 31 décembre 2011, 93,50% du capital y compris les actions auto-détenues et d'auto-contrôle et 93,21% des droits de vote.

(2) Filiales de Finatis.

Il est précisé qu'en fin d'exercice, la société Foncière Euris détenait en propre 24 276 actions dont 10 720 initialement destinées à la couverture des plans d'options de souscription et d'achat d'actions et 13 556 actions affectées au contrat de liquidité. Les sociétés Parinvest et Pargest, contrôlées indirectement par la société Foncière Euris, détenaient 403 616 actions, représentant 4,05% du capital de la Société.

CAPITAL AUTORISÉ ET NON ÉMIS

Le Conseil d'administration bénéficie des autorisations et des délégations de compétence suivantes pouvant conduire à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Opérations	Montant nominal en M€	Modalités	Date de l'autorisation	Durée de l'autorisation	Échéance	Utilisation au cours de l'exercice
Augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	75	-	05/05/2011	26 mois	05/07/2013	Néant
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	300 ⁽¹⁾ 75 ⁽²⁾	avec DPS	05/05/2011	26 mois	05/07/2013	Néant
	300 ⁽¹⁾ 37 ⁽²⁾	sans DPS	05/05/2011	26 mois	05/07/2013	Néant
Émission de valeurs mobilières en cas d'OPE initiée par la Société	300 ⁽¹⁾ 75 ⁽²⁾	-	05/05/2011	26 mois	05/07/2013	Néant
Augmentation de capital au profit des salariés	-	Nombre total d'actions pouvant être émises : 4%	05/05/2011	26 mois	05/07/2013	Néant
Attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux	-	Nombre total d'actions pouvant être attribuées : 1%	05/05/2011	26 mois	05/07/2013	Néant

(1) Au titre de l'emprunt.

(2) Au titre de l'augmentation de capital.

ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS (ARTICLE L.225-211 DU CODE DE COMMERCE)

Nombre d'actions détenues au 31/12/2010 : 22 667.

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice : 2 753.

Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : 1 144.

Cours moyen des acquisitions de l'exercice : 42,32 €.

Montant des frais de négociation TTC : non significatif.

Nombre d'actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice : 24 276 actions d'une valeur nominale de 15 € et d'un prix d'achat moyen de 77,84 €, dont 13 556 actions au titre du contrat de liquidité conclu avec la SG Securities (Paris) le 22 novembre 2006.

Motif des acquisitions effectuées : animation du marché.

Fraction du capital représentée par les acquisitions : 0,03%.

La présente Assemblée générale est appelée à statuer sur le renouvellement de l'autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acquérir, en vertu des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, des actions de la Société, en vue notamment :

- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissements intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité éventuellement conclu conforme à une charte de déontologie élaborée par l'association française des marchés financiers (AMAFI) et reconnue par l'AMF ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat et de souscription consenti aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ou tout plan d'actionnariat ou tout plan d'épargne d'entreprise conformément aux articles L.443-1 et suivants du Code du travail ou toute attribution gratuite d'actions, dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la Société ;

- de les conserver et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de les annuler dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la Société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la Société.

Le nombre maximum d'actions pouvant être acquis dans le cadre de cette autorisation ne pourra pas dépasser la limite de 2% du capital social, le prix d'achat unitaire maximum ne pourra excéder 100 €.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS

Les Assemblées générales extraordinaires des 7 juin 2007 et 20 mai 2010 ont autorisé le Conseil d'administration à attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et du Groupe. Il existe au 31 décembre 2011, 35 000 options de souscription d'actions non exercées correspondant aux plans suivants :

- du 2 octobre 2007, 14 000 options de souscription d'actions d'une durée de cinq ans et six mois donnant droit à la souscription de 14 000 actions au prix unitaire de 99,02 € ;
- du 24 avril 2008, 14 000 options de souscription d'actions d'une durée de cinq ans et six mois donnant droit à la souscription de 14 000 actions au prix unitaire de 82,58 € ;
- du 27 avril 2009, 7 000 options de souscription d'actions d'une durée de cinq ans et six mois donnant droit à la souscription de 7 000 actions au prix unitaire de 55,92 €.

Le plan du 8 juin 2006 arrivé à échéance le 7 décembre 2011 et portant sur un total de 13 000 options de souscription n'a pas été exercé.

Rapport de gestion

DONNÉES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

L'activité propre de la société Foncière Euris, dont le nombre de collaborateurs s'élève à 2 au 31 décembre 2011, n'a pas de conséquences sociales et environnementales directes au sens du décret n° 2002-221 du 20 février 2002.

Les éléments rassemblés ici présentent les principales informations sociales et environnementales pertinentes au regard des activités de Foncière Euris. Ses principales filiales, spécialisées dans la distribution à dominante alimentaire et d'articles de sport, gèrent les conséquences sociales et environnementales de leurs activités et ont inclus dans leur rapport de gestion une partie dédiée à la prise en compte de ces aspects. De plus amples informations figurent également dans le rapport de développement durable 2011 de Casino.

DONNÉES SOCIALES (ARTICLE 148-2 DU DÉCRET 2002-221 DU 20 FÉVRIER 2002)

• Les relations humaines au cœur des activités commerciales

En cohérence avec leurs actions en faveur de l'insertion et de la non-discrimination sur le plan social, les filiales de Foncière Euris s'attachent à maîtriser et orienter l'impact territorial de leurs activités en faveur d'une intégration respectueuse et source d'emploi pour les communautés locales.

› S'engager en faveur de la diversité

Les filiales du Groupe sont engagées dans différents programmes dont le but est de lutter contre les discriminations raciales et sexistes dans l'accès au travail mais également d'agir en faveur de l'intégration des travailleurs handicapés dans l'entreprise.

Casino a ainsi poursuivi sa participation active aux dispositifs publics de lutte contre la discrimination tels que les programmes européens Equal Lucidité et Averroès (Action Visant l'Égalité, sans distinction de Race, de Religion ou d'Origine dans l'Emploi et les Services). Le groupe Casino s'est notamment engagé à utiliser la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS) pour le recrutement de ses collaborateurs. En 2009, Casino a obtenu le Label Diversité, témoignage de son engagement en matière de prévention des discriminations, d'égalité des chances et de promotion de la diversité, label renouvelé après audit en 2010 par l'Afnor Certification. En 2011, un test d'envoi de 3 000 CV fictifs a été réalisé, les résultats seront connus au 1^{er} semestre 2012.

Après la signature, en 2008, d'un nouvel accord sur la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) avec 6 organisations syndicales, un accord sur le dialogue social a été signé en 2009, ainsi qu'un accord Groupe sur les seniors, pour une durée de trois ans avec un objectif d'embauche de 500 salariés âgés de plus de 50 ans sur la durée de l'accord.

› Agir en commerçant responsable et solidaire

Les filiales de Foncière Euris placent la sécurité et la qualité des produits ainsi que la santé des consommateurs au cœur de leurs préoccupations.

Par ailleurs, impliquées dans une réelle démarche de développement durable, ces filiales veillent aux conditions éthiques et sociales de fabrication des produits qu'elles commercialisent.

Casino a signé en juin 2010 le Pacte PME afin de favoriser la croissance, l'efficacité et le rayonnement des PME/PMI. Casino est l'unique représentant de la Grande Distribution à avoir adhéré à ce pacte lancé par le Premier ministre.

À travers la signature du Pacte mondial des Nations Unies, Casino a tenu à réaffirmer sa volonté de respecter les droits humains sur l'ensemble de ses filiales à l'international à travers des chartes et codes éthiques.

Le groupe Casino est engagé dans un programme d'audits sociaux des fournisseurs implantés dans des pays en voie de développement. En 2011, Casino a déployé une Charte Éthique Groupe pour l'ensemble de ses filiales en France et à l'international, rappelant explicitement son attachement aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et énoncées dans les conventions fondamentales de l'OIT.

• Implication dans des opérations solidaires

La Fondation d'entreprise Casino fédère l'ensemble des actions de solidarité conduites par le groupe Casino et ses filiales, en France et dans les pays où il est implanté, autour d'un axe prioritaire : l'aide aux enfants défavorisés. Elle a développé deux nouveaux programmes en 2011 « Artistes à l'école » et « Initiatives locales ».

• Dynamiser le tissu urbain et établir de nouveaux lieux de vie

› Veiller à l'ancrage territorial des activités au profit d'un développement local solidaire

À travers les projets d'immobilier commercial qu'elle finance, Foncière Euris participe, en collaboration avec des opérateurs immobiliers partenaires, à la revitalisation de quartiers urbains centraux ou périurbains.

Ces partenaires sont choisis en considération de leur capacité à partager les préoccupations de qualité sociale et environnementale que Foncière Euris souhaite voir présider aux choix des projets.

› Établir des relations durables avec les collectivités locales

Lors de la construction d'équipements commerciaux en Europe, Foncière Euris veille à la qualité du dialogue avec les collectivités locales et à l'écoute de leurs attentes pour la prise en compte des spécificités locales dans ses projets.

De plus amples informations détaillant les performances et réalisations des filiales de Foncière Euris sont disponibles dans les parties dédiées des rapports de gestion de ces sociétés ainsi que dans les rapports de développement durable de Casino et de Mercialis.

• Données quantitatives

> Périmètre concerné

Les données rassemblées constituent les principales informations sociales quantitatives de Foncière Euris et de ses filiales.

Indicateurs sociaux 2011	Unité	Foncière Euris	Rallye	Casino ⁽¹⁾	Groupe GO Sport ⁽²⁾
Effectifs inscrits au 31 décembre 2011	nombre	2	30	77 454	4 876
Répartition par contrat :					
- effectifs en CDI ⁽³⁾	nombre	1	30	70 968	4 028
- effectifs en CDD ⁽³⁾	nombre	-	-	6 416	848
Répartition hommes/femmes	% de femmes	-	53%	60%	51%
Pourcentage de salariés à temps partiel	%	-	13%	32%	29%
Nombre de recrutements en CDI	nombre	-	2	12 190	1 328
Nombre de recrutements en CDD	nombre	-	-	36 893	4 277
Nombre de licenciements économiques	nombre	-	-	126	4
Nombre moyen d'heures de formation par salarié et par an	heures	-	15	6	13
Masse salariale (salaires et traitements et charges sociales)	M€	0,1	8	2 611	111
Montant alloué aux œuvres sociales	M€	-	-	30	1,3
<i>dont montant versé au Comité d'entreprise</i>	M€	-	-	17	0,6
<i>dont montant des donations (solidarité, sport, culture)</i>	M€	-	-	13	0,7

(1) Les données sociales de Casino concernent l'ensemble des magasins à enseigne Casino Guichard-Perrachon, Distribution France Casino, Codim 2, Casino Cafétéria (et sa filiale Restauration Collective Casino - R2C), Easydis, l'Immobilière Groupe Casino (et sa filiale Sudéco), EMC Distribution, Comacas et Casino Services, Monoprix (filiale à 50% du groupe Casino), la société Cdiscount, ainsi que le groupe Franprix-Leaderprice (détenu à 90% par le groupe Casino).

(2) Les données sociales de Groupe GO Sport concernent l'ensemble de ses filiales françaises consolidées.

(3) Moyenne annuelle des effectifs fin de mois pour Casino et effectif au 31 décembre 2011 pour Groupe GO Sport, Rallye et Foncière Euris.

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES (ARTICLE 148-3 DU DÉCRET 2002-221 DU 20 FÉVRIER 2002)

• Créer les conditions de la qualité environnementale des structures commerciales

Foncière Euris s'est engagée, en accord avec ses partenaires, à prendre les problématiques environnementales en compte dans la conception de ses projets.

Cet engagement pour un développement durable se traduit par la définition d'objectifs visant à :

- concevoir et construire en vue d'une meilleure qualité de vie et dans le respect des standards et normes les plus rigoureuses ;
- participer à la réduction des impacts environnementaux des ouvrages bâtis, notamment dans le domaine de l'énergie.

À ce titre, Foncière Euris soutient ses partenaires promoteurs dans leur démarche de Haute Qualité Environnementale dite « HQE », qui doit faire l'objet d'une certification applicable aux centres commerciaux.

Cette démarche ambitieuse doit être enclenchée dès la conception des projets en imaginant des espaces de vie bien insérés dans leur environnement architectural et leur patrimoine historique.

Elle se poursuit dans toutes les phases de la promotion des galeries marchandes :

- étude d'impact environnemental dans le cadre de la procédure administrative ;
- approche de la gestion de l'énergie et de l'eau permettant d'aboutir sur le long terme à des économies budgétaires substantielles ;
- mise en place pendant la phase des travaux de règles de « chantier propre » prévoyant de diminuer toutes les nuisances (ex. : réduction et tri des déchets du chantier...).

À titre d'exemple, le centre commercial Beaugrenelle, en cours de construction, vise de très hautes performances environnementales, avec des matériaux nobles et des espaces végétalisés. Le projet est labellisé opération pilote HQE et vise une certification BREEAM (premier référentiel d'évaluation de la performance environnementale des bâtiments dans le monde).

> L'approche de nos filiales

La manière dont les filiales de distribution alimentaire et d'articles de sport gèrent leurs aspects environnementaux est détaillée dans les rapports de gestion des deux principales filiales de Rallye (Casino et Groupe GO Sport) et dans le rapport de développement durable de Casino.

À titre illustratif, on peut toutefois mentionner que, soucieux d'agir en commerçants responsables, Casino et Groupe GO Sport déploient progressivement des moyens leur permettant d'intégrer l'environnement au quotidien. Ainsi, parmi les préoccupations environnementales, on trouve l'amélioration de l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables (notamment à travers la filiale « GreenYellow » de Casino), l'étiquetage environnemental, l'optimisation de la gestion des déchets, la réduction à la source et diminution de l'utilisation des matières premières, ou encore la protection de la biodiversité.

› Données quantitatives

Les conséquences de l'activité directe de Foncière Euris sont quantitativement négligeables au regard des conséquences environnementales des activités de ses sous-filiales opérationnelles Casino et Groupe GO Sport.

De plus amples informations, quantitatives en particulier, figurent dans les rapports de gestion de Casino et Groupe GO Sport, ainsi que dans les rapports de développement durable de Casino et de Monoprix.

› Échéancier des dettes fournisseurs

- Au 31 décembre 2010

(En millions d'euros)	Montant brut	Dans le délai maximum	Au-delà du délai maximum
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,1	0,1	
Fournisseurs, factures non parvenues	0,2	0,2	
Dettes immobilisations et comptes rattachés	-	-	
TOTAL	0,3	0,3	

- Au 31 décembre 2011

(En millions d'euros)	Montant brut	Dans le délai maximum	Au-delà du délai maximum
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	
Fournisseurs, factures non parvenues	0,3	0,3	
Dettes immobilisations et comptes rattachés	-	-	
TOTAL	0,3	0,3	

• Autres

Frais généraux réintégrés à la suite d'un redressement fiscal (art. 223 *quinquies* et 39-65 du CGI) : néant en 2011.

Dépenses à caractère somptuaire engagées au cours de l'exercice (art. 223 *quater* et 39-4 du CGI) : néant en 2011.

AUTRES INFORMATIONS

• Activités en matière de recherche et de développement

Eu égard aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement autre que les investissements courants en matière commerciale au cours de l'exercice écoulé.

• Politique en matière d'application des délais de paiement des fournisseurs

Les délais appliqués par le Groupe aux règlements des fournisseurs sont conformes à l'article 21 de la Loi de Modernisation de l'Économie n° 2008-776 du 4 août 2008, modifiant l'article L.441 du Code de commerce.

Sauf dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou litiges, les sommes dues aux fournisseurs sont payées dans les trente jours suivant la réception de la facture.

Gouvernement d'entreprise

I. CONSEIL D'ADMINISTRATION – DIRECTION GÉNÉRALE

Au 9 mars 2012, date d'arrêté des comptes, le Conseil d'administration était composé de six administrateurs et d'un censeur :

- Monsieur Michel SAVART, Président-Directeur général ;
- Monsieur Jean-Louis BRUNET ;
- Monsieur Pierre FÉRAUD ;
- Monsieur Didier LÉVÊQUE, représentant la société Finatis ;
- Madame Odile MURACCIOLE, représentant la société Euris SAS ;
- Monsieur Christian PEENE ;
- Monsieur Bernard FRAIGNEAU, censeur.

Le Comité des nominations et des rémunérations a, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, procédé à l'examen annuel de la composition du Conseil d'administration, et en particulier de la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient éventuellement avec les sociétés du Groupe de nature à compromettre sa liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts et appréciée à partir des critères proposés à cet effet par le Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF.

Les administrateurs sont choisis pour leur compétence, leur expérience, leur complémentarité ainsi que leur volonté d'être associés au développement du groupe Foncière Euris.

Deux administrateurs ont la qualité de membres indépendants au sens des critères du Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF : Messieurs Jean-Louis BRUNET et Christian PEENE, soit le tiers des administrateurs en fonction. Le Conseil comprend également une femme administrateur, conformément à la loi sur la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des Conseils d'administration et au code de l'AFEP et du MEDEF.

Les représentants de l'actionnaire majoritaire sont au nombre de quatre.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, propose à l'Assemblée générale annuelle réunie le 24 mai 2012, le renouvellement des mandats de l'ensemble des administrateurs.

Le Conseil d'administration ne comporte pas d'administrateur élu par les salariés.

La durée des fonctions des administrateurs est d'une année expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. L'Assemblée générale est ainsi amenée à se prononcer chaque année sur la composition du Conseil d'administration.

Tout administrateur ayant l'âge de 75 ans est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui suit son 75^e anniversaire.

Les règles et modalités de fonctionnement du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil. Elles sont détaillées ci-après dans le Rapport du Président.

• Censeur

Les statuts prévoient la faculté de nommer un ou plusieurs censeurs choisis parmi les actionnaires pour une période d'un an. Ils assistent aux séances du Conseil d'administration ; dans ce cadre, les censeurs font part de leurs avis et observations et participent aux débats sans voix délibérative.

Le Conseil d'administration, après avis du Comité des nominations et des rémunérations a décidé de proposer à l'Assemblée générale annuelle de renouveler Monsieur Bernard FRAIGNEAU dans ses fonctions de censeur.

II. FONCTIONS ET MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Michel SAVART

Président-Directeur général

- Biographie

Monsieur Michel SAVART est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale supérieure des mines de Paris. Il a commencé sa carrière chez Havas en 1986, puis a été successivement chargé de missions à la Banque Louis Dreyfus en 1987, chargé de missions puis conseiller du Directoire à la Banque Arjil (Groupe Lagardère) entre 1988 et 1994, *Managing Director*, responsable des activités de fusions et acquisitions à la Banque Dresdner Kleinwort Benson (DKB) de 1995 à 1999. Il a rejoint le groupe Euris-Rallye en octobre 1999 en tant que Directeur-conseiller du Président, responsable des investissements en Private Equity.

- Fonctions principales exécutives

Directeur, conseiller du Président de la société Rallye.
Président-Directeur général de la société Foncière Euris.

- Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 9 mars 2012

> Au sein du groupe Euris

- Administrateur des sociétés Cdiscount SA et Mercialis (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Finatis au Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon ;
- Représentant permanent de la société Rallye au Conseil d'administration de la société Groupe GO Sport (société cotée) ;
- Représentant de la société Foncière Euris :
 - Président des sociétés Marigny Belfort SAS, Marigny Élysées SAS, Marigny Foncière SAS, Matignon Abbeville SAS, Matignon Bail SAS et Matignon Corbeil Centre SAS,
 - Gérant des sociétés SCI Sofaret et SCI Les Herbiers ;
- Représentant de la société Marigny Foncière :
 - Président de la société Mat-Bel 2 SAS,
 - Co-gérant des SCI Les Deux Lions et Ruban Bleu Saint-Nazaire et gérant de la SCI Pont de Grenelle et de la SNC Centre Commercial Porte de Châtillon ;
- Représentant de la société Matignon Abbeville, gérant des sociétés Centrum K Sarl, Centrum J Sarl et Centrum Z Sarl (Luxembourg) ;
- Représentant de la société Centrum NS Luxembourg Sarl, gérant de la société Manufaktura Luxembourg Sarl (Luxembourg) ;
- Gérant des sociétés Alexa Holding GmbH, Alexa Shopping Centre GmbH, Alexanderplatz Voltairestrasse GmbH, Einkaufszentrum am Alex GmbH, Gutenbergstrasse BAB 5 GmbH et Loop 5 Shopping Centre GmbH (Allemagne) ;
- Gérant A de la société Centrum NS Luxembourg Sarl.

> Hors groupe Euris

- Gérant de l'EURL Montmorency et de l'EURL Aubriot Investissements.

- Autres mandats et fonctions exercés ayant pris fin au cours de l'exercice 2011

> Au sein du groupe Euris

- Gérant des sociétés Alexa Holding GmbH, Alexa Shopping Centre GmbH, HBF Königswall GmbH.

Nombre d'actions Foncière Euris détenues : 177

Monsieur Jean-Louis BRUNET

Administrateur

- Biographie

Diplômé de l'ESSEC et de l'Institut d'études politiques de Paris, Monsieur Jean-Louis BRUNET a occupé de 1973 à 1999 différentes fonctions de direction générale au sein notamment de filiales immobilières des sociétés Pierre et Vacances, France Télécom et de la Caisse Nationale du Crédit Agricole. Entre 1999 et 2008, Monsieur Jean-Louis BRUNET a exercé les fonctions de Directeur général de Groupama Immobilier.

- Fonction principale

Administrateur de société.

- Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 9 mars 2012

- Membre de la *Royal Institution of Chartered Surveyors* (RICS) ;
- Président du Club des anciens élèves de l'ESSEC (ESSEC Immobilier).

Nombre d'actions Foncière Euris détenues : 100

SOCIÉTÉ EURIS

Administrateur

- Mandats exercés en 2011 et se poursuivant au 9 mars 2012

- Administrateur des sociétés Casino, Guichard-Perrachon, Finatis, Rallye (sociétés cotées).

Nombre d'actions Foncière Euris détenues : 1

Représentant permanent :

Madame Odile MURACCIOLE

- Biographie

Titulaire d'un DEA de droit social, Madame Odile MURACCIOLE a débuté sa carrière en tant que chef du service juridique du groupe Alty, pétrolier indépendant. Elle rejoint en 1990 le groupe Euris où elle exerce désormais les fonctions de Directrice Juridique de la société Euris.

- Fonction principale exécutive

Directrice Juridique de la société Euris SAS.

- Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 9 mars 2012

> Au sein du groupe Euris

- Directeur général des sociétés Parinvest SAS, Pargest SAS, Parande SAS ;
- Présidente de la société Eurisma ;
- Représentante permanente de la société Finatis au Conseil d'administration de la société Carpinienne de Participations (société cotée) ;
- Représentante permanente de la société Eurisma au Conseil d'administration de la société Rallye (société cotée) ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Centrum Development SA ;
- Administrateur de la Fondation Euris.

- Autres mandats et fonctions exercés ayant pris fin au cours de l'exercice 2011

> Au sein du groupe Euris

- Membre du Conseil de surveillance des sociétés Centrum Leto SA, Centrum Poznan SA, Centrum Weiterstadt SA (Luxembourg).

Société Finatis

Administrateur

- Mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 9 mars 2012

- Administrateur des sociétés Casino, Guichard-Perrachon, Carpinienne de Participation, Rallye (sociétés cotées).

Nombre d'actions Foncière Euris détenues : 7 890 543

Représentant permanent :

Monsieur Didier LÉVÊQUE

- Biographie

Diplômé de l'école des Hautes Études Commerciales en 1983, Monsieur Didier LÉVÊQUE a occupé la fonction de Chargé d'études à la Direction financière du groupe Roussel-UCLAF de 1985 à 1989. Il rejoint le groupe Euris en 1989 où il exerce désormais les fonctions de Secrétaire général.

- Fonctions principales exécutives

Secrétaire général de la société Euris.

Président-Directeur général de la société Finatis.

- Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2011 et se poursuivant au 9 mars 2012

> Au sein du groupe Euris

- Président-Directeur général des sociétés Euris North America Corporation (ENAC), Euristates Inc. et Euris Real Estate Corporation (EREC) (États-Unis) ;
- Chairman de la société Parande Brooklyn Corp. (États-Unis) ;

- Président des sociétés Par-Bel 2 (SAS), Matignon Diderot (SAS) et Matimmob 1 (SAS) ;
- Directeur général de la société Carpinienne de Participations SA (société cotée) ;
- Administrateur des sociétés Carpinienne de Participations et Euris Limited (Royaume-Uni) ;
- Membre du Conseil de surveillance des sociétés Centrum Development SA, Centrum Leto SA, Centrum Poznan SA et Centrum Weiterstadt SA (Luxembourg) ;
- Représentant permanent de la société Foncière Euris, administrateur de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Matignon Corbeil Centre, administrateur de la société Rallye (société cotée) ;
- Co-gérant de Silberhorn Sarl (Luxembourg) ;
- Administrateur et Trésorier de la Fondation Euris.

> Hors groupe Euris

- Gérant de la société SARL EMC Avenir 2.

Monsieur Pierre FÉRAUD

Administrateur

- Biographie

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales et de l'Institut d'études politiques de Paris, Monsieur Pierre FÉRAUD a occupé différents postes liés au financement de la promotion immobilière ainsi qu'à la gestion active de patrimoines immobiliers, principalement au sein de l'UIC-SOFAL et de la GMF, avant de rejoindre le groupe Euris en 1991 et d'assurer les fonctions de Président-Directeur général de la société Foncière Euris de 1992 à 2009.

- Fonction principale exécutive

Président de la société Pargest Holding.

- Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2011 et se poursuivant au 9 mars 2012

> Au sein du groupe Euris

- Président du Conseil d'administration de la société Carpinienne de Participations (société cotée) ;
- Administrateur de la société Mercialys (société cotée).

> Hors groupe Euris

- Vice-Président du Conseil de surveillance de la société Les Nouveaux Constructeurs SA (société cotée).

- Autres fonctions et mandats exercés ayant pris fin au cours de l'exercice 2011

> Au sein du groupe Euris

- Représentant permanent de la société Euris SAS au Conseil d'administration de la société Finatis (société cotée).

Nombre d'actions Foncière Euris détenues : 117

Monsieur Christian PEENE

Administrateur

- Biographie

Licencié en droit et en sciences économiques, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, Monsieur Christian PEENE a commencé sa carrière au Crédit Lyonnais. Directeur des financements et services à l'immobilier, il a quitté cet établissement en 1994. Il a également exercé les fonctions de Directeur de l'immobilier à la Banque Indosuez et de Directeur général d'Unifica (filiale immobilière du Groupe Crédit Agricole). Associé-gérant de CMP Consultants, société de conseil en investissements immobiliers de 2000 à 2007, il est Fellow de La Royal Institution of Chartered Surveyors dont il a été le Président en France de 2003 à 2005.

- Fonction principale

Administrateur de société.

- Mandats et fonctions exercés ayant pris fin au cours de l'exercice 2011

- Administrateur d'Icade.

Nombre d'actions Foncière Euris détenues : 70

Monsieur Bernard FRAIGNEAU

Censeur

- Biographie

Monsieur Bernard FRAIGNEAU a été de 1970 à 1989 à la Direction générale de la Banque Rothschild. Il a exercé les fonctions de Président de la société Sophia (1972-1992). Il est associé-gérant de la société Colignon depuis 1989.

- Fonction principale exécutive

Gérant de Colignon.

- Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 9 mars 2012

- Administrateur de la société Mongoual ;
- Membre du Conseil stratégique de SAGE SAS.

- Autres mandats et fonctions exercés ayant pris fin au cours de l'exercice 2011

- Membre du Conseil de surveillance de Foncière INEA (société cotée).

Nombre d'actions Foncière Euris détenues : 267

III. DIRECTION GÉNÉRALE

Lors de sa réunion du 20 mai 2010, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé d'unifier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, lesquelles sont assurées par Monsieur Michel SAVART.

À l'issue de l'Assemblée générale devant se tenir le 24 mai 2012, le Conseil d'administration sera appelé à se prononcer sur le renouvellement du mandat du Président-Directeur général.

Le Directeur général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

IV. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le mode et le montant de la rémunération des dirigeants sont fixés par le Conseil d'administration (le détail figure dans le Rapport du Président).

• Rémunération des dirigeants

› Rémunérations, jetons de présence et autres avantages versés par la société Foncière Euris à Monsieur Michel SAVART en sa qualité de Président-Directeur général

Les rémunérations et jetons de présence et autres avantages versés par la Société à Monsieur Michel SAVART, en sa qualité de Directeur général puis à partir du 20 mai 2010 de Président-Directeur général, au titre et au cours des exercices 2010 et 2011 s'établissent comme suit :

	Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants dus ⁽²⁾	Montants versés ⁽³⁾	Montants dus ⁽²⁾	Montants versés ⁽³⁾
Rémunération fixe ⁽¹⁾	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	9 798 €	1 565 €	10 000 €	9 798 €
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	39 798 €	31 565 €	40 000 €	39 798 €

(1) Rémunération sur une base brute avant charges et impôt.

(2) Rémunération et/ou jetons de présence attribués au titre de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(3) Intégralité des rémunérations et/ou jetons de présence versés par la Société au cours de l'exercice.

Monsieur Michel SAVART est affilié au système collectif obligatoire de prévoyance et de retraite complémentaire mis en place au sein du Groupe au profit de l'ensemble du personnel. Il bénéficie également du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur au sein du Groupe. Il n'est pas titulaire d'un contrat de travail au sein de la Société et aucune indemnité de rupture n'est prévue en cas de cessation de ses fonctions de Président-Directeur général, ni relatives à une clause de non-concurrence. Par ailleurs, Monsieur Michel SAVART exerce ses fonctions principales de Directeur-Conseiller du Président au sein de la société Rallye, contrôlée par la société Foncière Euris.

› Rémunérations, jetons de présence et avantages de toute nature versés à Monsieur Michel SAVART par la Société, les sociétés qu'elle contrôle et la société Finatis qui la contrôle

Les rémunérations, jetons de présence, et la valorisation des options et actions gratuites attribuées au Président-Directeur général par la société Foncière Euris, les sociétés qu'elle contrôle et la société Finatis qui la contrôle s'élèvent à :

Michel SAVART, Président-Directeur général	Exercice 2010	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	760 096 € ^{(1) (5)}	822 375 € ^{(2) (6)}
Valorisation des options ⁽³⁾ attribuées au cours de l'exercice	44 711 €	8 490 €
Valorisation des actions gratuites ⁽⁴⁾ attribuées au cours de l'exercice	456 375 €	934 648 €
Total	1 261 182 €	1 765 513 €

(1) Rémunérations versées au titre de 2010 par les sociétés Foncière Euris (39 798 €), Rallye (714 500 €), Groupe GO Sport (1 250 €) et Mercialys (4 548 €).

(2) Rémunérations versées au titre de 2011 par les sociétés Foncière Euris (40 000 €), Rallye (747 500 €), Casino, Guichard-Perrachon (10 875 €), Groupe GO Sport (4 000 €) et Mercialys (20 000 €), hors primes différées de 1 000 000 € versées par Rallye en 2011.

(3) Consenties par la société Groupe GO Sport, société contrôlée.

(4) Consenties par la société Casino, Guichard-Perrachon et Rallye, sociétés contrôlées.

(5) Le montant brut global des rémunérations, jetons de présence et avantages de toute nature, versé en 2010 à Monsieur Michel SAVART par la société Foncière Euris, les sociétés qu'elle contrôle et la société Finatis qui la contrôle, s'est élevé à 738 215 € hors primes différées de 705 000 €.

(6) Le montant brut global des rémunérations, jetons de présence et avantages de toute nature, versé en 2011 à Monsieur Michel SAVART par la société Foncière Euris, les sociétés qu'elle contrôle et la société Finatis qui la contrôle, s'est élevé à 781 596 € hors primes différées de 1 000 000 €.

• Rémunération des autres mandataires sociaux et du censeur – jetons de présence

Le montant global des jetons de présence versés aux administrateurs en janvier 2011, au titre de l'exercice 2010, s'est élevé à 74 250 € et à 35 000 € pour les membres du Comité d'audit et du Comité des nominations et des rémunérations, conformément au montant global fixé par l'Assemblée générale des actionnaires du 4 juin 2009.

Le montant global des jetons de présence versé en janvier 2012, au titre de l'exercice 2011, aux administrateurs, au censeur et aux membres des comités spécialisés s'est élevé à 105 000 €.

Les modalités de répartition des jetons de présence entre ses membres figurent dans le Rapport du Président.

› Rémunérations et/ou jetons de présence versés aux autres mandataires sociaux et au censeur

L'ensemble des rémunérations et jetons de présence versé en 2010 et 2011 aux mandataires sociaux, autres que le Président-Directeur général, et au censeur, par la Société, les sociétés qu'elle contrôle et la société Finatis qui la contrôle se présente comme suit :

Administrateurs	Jetons de présence et rémunérations versés en 2010		Jetons de présence et rémunérations versés en 2011	
	Jetons de présence	Autres rémunérations ⁽¹⁾	Jetons de présence	Autres rémunérations ⁽¹⁾
Jean-Louis BRUNET	17 826 €	-	22 715 €	-
Pierre FÉRAUD	15 391 €	157 429 €	17 298 €	118 783 €
Bernard FRAIGNEAU ⁽²⁾	17 826 €	-	13 965 €	-
Didier LÉVÊQUE	19 391 €	120 245 €	19 798 €	105 245 €
Odile MURACCIOLE ⁽³⁾	9 391 €	80 000 €	9 798 €	25 000 €
Christian PEENE ⁽⁴⁾	-	-	9 508 €	-

(1) Sociétés contrôlées.

(2) Administrateur et Président du Comité d'audit jusqu'au 20 mai 2010 puis nomination en tant que censeur.

(3) Représentante de la société Euris SAS, maison mère du Groupe, laquelle a perçu en 2011, au titre de conventions de Conseil stratégique de l'ensemble des sociétés qu'elle contrôle des honoraires d'un montant de 3 942 465 € hors taxes dont 1 129 060,67 € hors taxes de Foncière Euris (même somme perçue en 2010).

(4) Administrateur et Président du Comité d'audit depuis le 20 mai 2010.

Le montant des jetons de présence versés en 2012 par la Société au titre de l'exercice 2011 est détaillé comme suit :

Nom	Jetons de présence versés en 2012 au titre de 2011
Jean-Louis BRUNET	25 000 €
Pierre FÉRAUD	10 000 €
Bernard FRAIGNEAU	10 000 €
Christian PEENE	20 000 €
Didier LÉVÊQUE	20 000 €
Odile MURACCIOLE	10 000 €

Options de souscription ou d'achat d'actions et actions gratuites consenties au Président-Directeur général, aux collaborateurs salariés du Groupe et également aux mandataires sociaux de la Société

	Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice
Options de souscription d'actions consenties durant l'exercice au Président-Directeur général par la société Groupe GO Sport, société contrôlée :					
Monsieur Michel SAVART	29/04/2011	29/10/2013	29/10/2016	1 500	17,55 €

Les actions gratuites attribuées sous conditions en 2011 aux mandataires sociaux de la Société collaborateurs salariés du Groupe par les sociétés qu'elle contrôle sont les suivantes :

	Date d'attribution	Date définitive d'acquisition des actions	Date à compter de laquelle les actions peuvent être cédées	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur unitaire des actions gratuites attribuées
Actions gratuites attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux collaborateurs salariés du Groupe par la société Rallye, société contrôlée⁽¹⁾ :					
Monsieur Michel SAVART	08/06/2011	08/06/2014	08/12/2016	3 418	34,68 €
Monsieur Didier LÉVÊQUE	08/06/2011	08/06/2014	08/12/2016	11 078	34,68 €
Madame Odile MURACCIOLE	08/06/2011	08/06/2014	08/12/2016	7 774	34,68 €

(1) L'acquisition définitive des actions gratuites attribuées est soumise à la condition de présence du bénéficiaire dans le Groupe à la date d'acquisition définitive des actions et à deux critères de performance visant pour 50% la couverture des frais financiers par l'EBITDA, et pour 50% le niveau de coût d'endettement.

Actions gratuites attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux collaborateurs salariés du Groupe par la société Casino, Guichard-Perrachon, société contrôlée⁽¹⁾ :

Monsieur Michel SAVART	15/04/2011	15/04/2013	15/04/2015	14 450	64,64 €
------------------------	------------	------------	------------	--------	---------

(1) L'acquisition définitive des actions gratuites attribuées est soumise à la condition de présence du bénéficiaire dans le Groupe à la date d'acquisition définitive des actions.

Options de souscription et/ou d'achat d'actions de la société Rallye exercées en 2011 par les mandataires sociaux :

	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options levées	Prix d'exercice
Monsieur Michel SAVART	27/04/2009	12 963	12 963	14,24 €
Monsieur Didier LÉVÊQUE	27/04/2009	37 037	10 000	14,24 €

Actions gratuites définitivement acquises en 2011 et attribuées par la société Rallye :

	Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions	Nombre d'actions gratuites attribuées à l'origine	Nombre d'actions gratuites acquises définitivement	Date à laquelle les actions peuvent être cédées
Monsieur Michel SAVART	01/10/2007	01/01/2011	596	248 ⁽¹⁾	01/01/2013
	23/04/2008	23/07/2011	729	105 ⁽²⁾	23/07/2013
	27/04/2009	27/10/2011	3 241	3 241 ⁽³⁾	27/10/2013
Monsieur Didier LÉVÊQUE	01/10/2007	01/01/2011	1 667	695 ⁽¹⁾	01/01/2013
	23/04/2008	23/07/2011	2 083	301 ⁽²⁾	23/07/2013
	27/04/2009	27/10/2011	9 259	9 259 ⁽³⁾	27/10/2013
Madame Odile MURACCIOLE	01/10/2007	01/01/2011	1 250	521 ⁽¹⁾	01/01/2013
	23/04/2008	23/07/2011	1 563	226 ⁽²⁾	23/07/2013
	27/04/2009	27/10/2011	6 944	6 944 ⁽³⁾	27/10/2013

(1) L'acquisition définitive des actions gratuites attribuées était soumise à la condition de présence du bénéficiaire dans le Groupe à la date d'acquisition définitive des actions et à un critère de performance : celui du ratio de couverture de la dette financière par les actifs apprécié au niveau du périmètre holding de Rallye qui a été mesuré successivement le 31 décembre 2007, le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009.

(2) L'acquisition définitive des actions gratuites attribuées était soumise à la condition de présence du bénéficiaire dans le Groupe à la date d'acquisition définitive des actions et à un critère de performance : celui du ratio de couverture de la dette financière par les actifs apprécié au niveau du périmètre holding de Rallye qui a été mesuré successivement le 31 décembre 2008, le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010.

(3) L'acquisition définitive des actions gratuites attribuées était soumise à la seule condition de présence du bénéficiaire dans le Groupe à la date du 27 octobre 2011.

V. OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES LIÉES À L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article 223-22 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous vous informons que les opérations réalisées par les dirigeants et les personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société, déclarées auprès de l'Autorité des marchés financiers et rendues publiques par cette dernière au cours de l'exercice 2011, sont les suivantes :

Déclarant	Instrument financier	Date	Achat/Vente	Prix unitaire	Montant de l'opération
Pargest SAS ⁽¹⁾	Actions	21/06/2011	Achat	45,22 €	2 821 140,14 €
Pargest SAS ⁽¹⁾	Actions	06/12/2011	Achat	39,60 €	396,00 €
Pargest SAS ⁽¹⁾	Actions	07/12/2011	Achat	39,6889 €	3 572,00 €
Pargest SAS ⁽¹⁾	Actions	08/12/2011	Achat	39,90 €	798,00 €
Pargest SAS ⁽¹⁾	Actions	09/12/2011	Achat	39,9250 €	1 597,00 €
Pargest SAS ⁽¹⁾	Actions	12/12/2011	Achat	39,84 €	398,40 €
Pargest SAS ⁽¹⁾	Actions	13/12/2011	Achat	39,84 €	1 593,60 €
Pargest SAS ⁽¹⁾	Actions	14/12/2011	Achat	39,90 €	2 394,00 €
Pargest SAS ⁽¹⁾	Actions	15/12/2011	Achat	39,85 €	2 391,00 €
Pargest SAS ⁽¹⁾	Actions	16/12/2011	Achat	39,90 €	1 995,00 €
Pargest SAS ⁽¹⁾	Actions	20/12/2011	Achat	39,87 €	199,35 €
Pargest SAS ⁽¹⁾	Actions	20/12/2011	Achat	39,0773 €	2 149,25 €

(1) Personne morale liée à la société Euris, administrateur.

Les déclarations des transactions des titres précitées ont été mises en ligne sur le site Internet de l'AMF.

VI. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions légales, la société Foncière Euris comprend deux Commissaires aux comptes titulaires et deux Commissaires aux comptes suppléants :

• Commissaires aux comptes titulaires

› Ernst & Young et Autres

Tour First – 1, place des Saisons – 92400 Courbevoie, dont le mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée générale annuelle de 2012.
Associé signataire : Pierre BOURGEOIS depuis l'exercice 2010.

› Cailliau Dedouit et Associés

19, rue Clément Marot – 75008 Paris, dont le mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée générale annuelle de 2015.
Associé signataire : Mohcine BENKIRANE depuis l'exercice 2011.

• Commissaires aux comptes suppléants

› Monsieur Philippe PEUCH-LESTRADE

Tour First – 1, place des Saisons – 92400 Courbevoie, dont le mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée générale annuelle de 2012.

› Monsieur Didier CARDON

19, rue Clément Marot – 75008 Paris, dont le mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée générale annuelle de 2015.

Ces cabinets sont également l'un et/ou l'autre Commissaire aux comptes des principales filiales de la Société.

• Renouvellement d'un Commissaire aux comptes titulaire et nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant

Le mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire et suppléant venant à expiration lors de l'Assemblée générale du 24 mai 2012, le Comité d'audit, dans le cadre des missions qui lui ont été confiées par le Conseil d'administration, a examiné les modalités et conditions de son renouvellement.

Le Comité d'audit sur la base de la présentation de la Direction générale a considéré l'intérêt de renouveler le mandat du cabinet Ernst & Young et Autres au titre notamment du maintien de la chaîne d'audit au sein du Groupe ; le cabinet Ernst & Young et Autres est notamment Commissaire aux comptes commun de Finatis, Rallye, Groupe GO Sport, Casino, Guichard-Perrachon et Mercialys.

Le Comité d'audit a donc proposé le renouvellement du cabinet Ernst & Young et Autres, sans recourir à la procédure d'appel d'offres. Le Comité d'audit, après avoir entendu le cabinet Ernst & Young et Autres (présentation du programme d'intervention, méthodes de travail, organisation de l'équipe dédiée) a formulé un avis favorable à sa candidature et a décidé de recommander au Conseil d'administration de soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle devant être réunie le 24 mai 2012, le renouvellement du cabinet Ernst & Young et Autres, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, et la nomination de la société Auditex, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices.

VII. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

Exercices couverts : 2011 et 2010.

	Ernst & Young et Autres				Cailliau Dedouit et Associés			
	Montant HT (en €)		%		Montant HT (en €)		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
_ Foncière Euris SA	124 085	123 793	3%	2%	124 085	123 793	38%	37%
_ Filiales intégrées globalement	4 379 042	4 681 152	89%	94%	203 730	212 307	62%	63%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes								
_ Foncière Euris SA								
_ Filiales intégrées globalement	344 835	140 500	7%	3%				
Sous-total	4 847 962	4 945 445	99%	99%	327 815	336 100	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social		2 994		0%				
Autres	47 500	47 500	1%	1%				
Sous-total	47 500	50 494	1%	1%				
TOTAL	4 895 462	4 995 939	100%	100%	327 815	336 100	100%	100%

Rapport du Président

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de l'article L225-37 du Code de commerce, le présent rapport a été établi par le Président du Conseil d'administration.

Ce rapport a pour objet de présenter la gouvernance appliquée au sein du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Ce rapport joint au rapport de gestion sur l'activité de la Société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2011, examiné par le Comité des nominations et des rémunérations et par le Comité d'audit, a été approuvé par le Conseil d'administration et mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale annuelle.

Il a également fait l'objet de la part des Commissaires aux comptes, en vertu de l'article L 225-235 du Code de commerce, d'un rapport sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et d'une attestation quant à l'établissement des autres informations requises.

I. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE – PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

• Code de gouvernement d'entreprise

Dans le cadre de la démarche de bonne gouvernance poursuivie par la Société, le Conseil d'administration se réfère au Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF d'avril 2010, en particulier en vue de l'élaboration du présent rapport.

Le Code de l'AFEP et du MEDEF peut être consulté sur le site de la Société : <http://www.fonciere-euris.fr>

• Conseil d'administration

› 1. Composition du Conseil

La composition du Conseil d'administration est présentée page 30.

› 2. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société, les dispositions du règlement intérieur du Conseil et les comités spécialisés institués en son sein.

• Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 5 mai 2011 et après avis du Comité des nominations et des rémunérations, a

décidé de renouveler les fonctions du Président-Directeur général et a ainsi maintenu l'exercice unifié de la présidence du Conseil d'administration et de la Direction générale.

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration font l'objet d'un règlement intérieur adopté en 2004. Il regroupe et précise les différentes règles qui lui sont applicables de par la loi, les règlements et les statuts de la Société. Il intègre également les principes de «gouvernement d'entreprise» auxquels la Société adhère et dont il organise la mise en œuvre.

Le règlement intérieur décrit le mode de fonctionnement, les pouvoirs, les attributions et les missions du Conseil d'administration et des comités spécialisés institués en son sein : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Le règlement précise également les règles de déontologie et les principes de bonne gouvernance applicables aux membres du Conseil d'administration, en particulier les obligations de confidentialité visées par l'article L465-1 du Code monétaire et financier et par les articles 621-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) relatifs aux opérations d'initiés ainsi que l'obligation d'abstention concernant la réalisation de toutes opérations sur les titres de la Société pendant le délai de quinze jours précédant la publication des comptes annuels et semestriels de la Société.

Il rappelle l'inscription des administrateurs sur la liste d'initiés établie par la Société dans le cadre des dispositions réglementaires visant à mieux prévenir les manquements et délits d'initiés.

Le règlement intérieur comprend également les dispositions relatives aux déclarations que doivent effectuer les mandataires sociaux, les personnes assimilées aux mandataires sociaux ainsi que les personnes ayant avec les membres du Conseil d'administration des « liens personnels étroits » lors des transactions qu'ils réalisent sur les titres de la Société.

Le règlement intérieur précise les modalités et conditions de ses réunions et délibérations et prévoit, en particulier, la participation des administrateurs aux séances du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

• Missions et pouvoirs du Conseil d'administration et du Président et du Directeur général

Conformément aux dispositions de l'article L225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration procède également à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la Société et de ses filiales ; il arrête les documents

de gestion prévisionnels. Il examine en vue de son approbation le Rapport du Président.

Le Conseil d'administration nomme son Président et le Directeur général dont il fixe la rémunération. Il choisit le mode d'exercice, unifié ou dissocié, de la Direction générale. Il décide l'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que d'actions gratuites.

- Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il convoque les réunions du Conseil d'administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal de chacune des réunions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.
- Le Directeur général est, conformément à l'article L.225-56 du Code de commerce, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce les pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Cependant, dans le cadre d'une bonne gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration a décidé que toute opération susceptible d'affecter la stratégie du Groupe, sa structure financière ou son activité, devait être soumise à son autorisation préalable.

• Indépendance des administrateurs

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le Comité des nominations et des rémunérations est chargé de veiller à la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient, s'il y a lieu, avec la Société ou les sociétés du Groupe, de nature à compromettre sa liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels avec la Société.

À ce titre, le Comité des nominations et des rémunérations procède à un examen annuel de la composition du Conseil d'administration, et en particulier, de la situation d'indépendance des administrateurs au regard des critères d'appréciation prévus à cet effet par le Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF. Il présente ses conclusions au Conseil d'administration.

• Activité du Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'année 2011, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois. Le taux de participation des administrateurs au cours de ces réunions s'est élevé à 100%.

> Arrêté des comptes – Activité de la Société et de ses filiales

Le Conseil d'administration a examiné et arrêté les comptes au 31 décembre 2010 et au 30 juin 2011 ainsi que les documents prévisionnels de gestion de la Société. Il a également arrêté les

rapports et résolutions soumis à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 5 mai 2011. Il a également pris connaissance de l'activité du Groupe à fin mars 2011 et à fin septembre 2011 ainsi que des engagements hors bilan, de l'état de l'endettement et des financements disponibles de la Société et des effectifs du Groupe.

Le Conseil d'administration a mis en œuvre le programme de rachat d'actions de la Société dans le cadre du contrat de liquidité.

Le Conseil d'administration a par ailleurs autorisé l'octroi de différentes cautions et garanties au profit des filiales de la Société dans le cadre des projets en cours de réalisation et de la cession de centres commerciaux.

Le Conseil d'administration a également été régulièrement informé de l'activité immobilière de la Société et de ses filiales.

> Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration a renouvelé le mandat du Président-Directeur général.

Le Conseil d'administration a procédé au renouvellement des trois membres du Comité d'audit et des deux membres du Comité des nominations et des rémunérations.

Le Conseil d'administration a par ailleurs examiné la situation de la Société au regard des principes du gouvernement d'entreprise : composition et organisation du Conseil, indépendance des administrateurs.

Le Conseil d'administration a approuvé le Rapport du Président sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

> Rémunération

Le Conseil a notamment fixé la rémunération du Président-Directeur général. Le Conseil a également approuvé les modalités de répartition des jetons de présence des administrateurs et du censeur ainsi que la rémunération des membres des comités spécialisés.

Le Conseil d'administration a eu communication de l'ensemble des travaux de ses comités spécialisés présentés ci-après.

• Comités spécialisés du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est assisté de deux comités spécialisés : le Comité d'audit, institué en 2004, et le Comité des nominations et des rémunérations, institué en 2009.

Les comités sont composés exclusivement d'administrateurs. Les membres des comités sont nommés par le Conseil d'administration qui désigne également le Président de chaque Comité. Le Président-Directeur général ne fait partie d'aucun Comité.

Les attributions et modalités spécifiques de fonctionnement de chacun des comités ont été définies par le Conseil d'administration lors de leur création et intégrées dans le règlement intérieur.

› Le Comité d'Audit

- Composition et missions

En 2011, le Comité d'audit était composé de trois membres : Messieurs Christian PEENE, Président, Jean-Louis BRUNET, membres indépendants, et Didier LÉVÊQUE représentant l'actionnaire majoritaire, désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Les membres du Comité, compte-tenu des fonctions qu'ils exercent ou ont exercées, disposent de la compétence financière et comptable visée par l'article L823-19 alinéa 2 du Code de commerce.

Le Comité d'audit a notamment pour mission d'apporter son assistance au Conseil d'administration dans sa mission relative à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi qu'à l'occasion de tout événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la Société ou de ses filiales, en terme d'engagements et/ou de risques ou concernant la conformité avec les dispositifs légaux et réglementaires et la situation des litiges éventuels.

À ce titre et conformément à l'article L823-19 du Code de commerce, il assure, sous la responsabilité du Conseil d'Administration, le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Ainsi, il est notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance de ces derniers.

Une charte du Comité d'audit décrit l'organisation et complète précisément les règles de fonctionnement et les compétences et attributions du Comité.

- Activité en 2011

Au cours de l'exercice 2011, le Comité d'audit s'est réuni à deux reprises, les trois membres du Comité étant présents à chaque réunion.

Lors de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, le Comité d'audit a vérifié le déroulement de la clôture des comptes et a pris connaissance des observations et conclusions des Commissaires aux comptes sur les opérations de consolidation et sur les comptes de la Société.

Le Comité d'audit a également examiné les engagements hors bilan, les risques et les options comptables retenues en matière de provisions ainsi que les évolutions juridiques et comptables applicables.

Le Comité d'audit a eu connaissance des projets des communiqués rendus publics sur les comptes.

Il a également pris connaissance des documents de prévention de la Société et du rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Comité d'audit a eu communication du plan d'audit afférent aux comptes 2011 ainsi que des honoraires des Commissaires aux comptes.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux de chacune des réunions du Comité d'audit.

Le Comité d'audit a également eu communication du compte rendu de la réunion des membres indépendants tenue le 24 juin 2011 avec les Commissaires aux comptes, conformément à la charte du Comité d'audit.

› Le Comité des nominations et des rémunérations

- Composition et missions

En 2011, le Comité des nominations et des rémunérations était composé de deux membres, dont un indépendant : Monsieur Jean-Louis BRUNET, Président, et Monsieur Didier LÉVÊQUE représentant l'actionnaire majoritaire, désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Le Comité des nominations et des rémunérations a pour mission de procéder à l'examen de la bonne application des principes de gouvernance d'entreprise et des règles de déontologie conformément au code AFEP/MEDEF, aux dispositions du règlement intérieur et à sa charte. Il examine la situation de chaque administrateur au regard des relations entretenues avec les sociétés du Groupe qui pourraient compromettre sa liberté de jugement ou entraîner des conflits d'intérêts.

Le Comité des nominations et des rémunérations a également pour mission de préparer la fixation de la rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur général, d'examiner les candidatures aux fonctions de direction générale ainsi que d'administrateur, et de procéder, s'il y a lieu, à l'examen des projets de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution d'actions gratuites.

Une charte du Comité des nominations et des rémunérations décrit l'organisation et complète précisément les règles de fonctionnement et les compétences et attributions du Comité.

- Activité en 2011

Au cours de l'exercice 2011, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni à trois reprises, les deux membres du Comité étant présents à chaque réunion.

Le Comité a procédé à l'examen annuel de l'organisation, du fonctionnement et de la composition du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés ainsi qu'à la bonne application des principes de gouvernance d'entreprise conformément au code AFEP/MEDEF et aux dispositions du règlement intérieur. Il a ainsi présenté ses recommandations au Conseil d'administration.

Le Comité des nominations et des rémunérations a examiné la proposition de renouveler les fonctions de Président-Directeur général de la Société en exercice.

Le Comité des nominations et des rémunérations a également été saisi des modalités de détermination de la rémunération fixe pour 2011 du Président-Directeur général ainsi que de la répartition des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil et au censeur et de la rémunération des membres des comités techniques.

Le Comité des nominations et des rémunérations a examiné le Rapport du Président sur l'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que les informations concernant la gouvernance d'entreprise mentionnées dans le rapport de gestion.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux de la réunion du Comité des nominations et des rémunérations.

Pour effectuer certaines de ses missions, le Comité des nominations et des rémunérations s'est appuyé sur des analyses et des études internes.

• Information des administrateurs

Conformément à l'article L.225-35 du Code de commerce, le Président ou le Directeur général de la Société communique à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

À ce titre, les éléments indispensables à l'examen des points sur lesquels le Conseil d'administration est appelé à débattre sont communiqués aux administrateurs préalablement à la réunion du Conseil. Ainsi, il est adressé à chacun des membres du Conseil un dossier préparatoire comprenant les documents et informations, sous réserve de leur disponibilité et en fonction de l'état d'avancement des dossiers, relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

La Direction générale communique régulièrement au Conseil d'administration un état de l'activité de la Société et de ses principales filiales comprenant notamment les chiffres d'affaires et l'évolution des résultats, le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont dispose la Société.

Le Conseil d'administration examine par ailleurs, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe.

• Informations privilégiées

Le règlement intérieur précise également les règles de déontologie applicables aux membres du Conseil d'administration, en particulier les obligations de confidentialité visées par l'article L.465-1 du Code monétaire et financier, par les articles 621-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par le règlement européen n° 2273/2003 relatifs aux délits et manquements d'initiés, ainsi que l'obligation d'abstention concernant la réalisation de toutes opérations sur les titres de la Société pendant le délai de quinze jours précédant la publication des comptes annuels et semestriels de la Société.

Par ailleurs et en application des dispositions du Code monétaire et financier et du règlement général de l'Autorité des marchés financiers – AMF, la Société a élaboré une liste des initiés permanents comprenant, outre les membres du Conseil d'administration, les dirigeants de la Société ainsi que les collaborateurs et les tiers visés par ces dispositions dans le cadre de leurs fonctions ou de leurs relations avec la Société.

II. PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Le mode et le montant de la rémunération du Président-Directeur général sont fixés par le Conseil d'administration après avis du Comité des nominations et des rémunérations. La rémunération du Président-Directeur général ne comprend qu'une partie fixe. Les frais de représentation et de déplacement du Président-Directeur général sont pris en charge par la Société sur justificatifs.

Le Président-Directeur général est affilié au système collectif obligatoire de prévoyance et de retraite complémentaire mis en place au sein du Groupe au profit de l'ensemble du personnel. Il bénéficie également du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur au sein du Groupe. Il ne bénéficie pas d'indemnité en cas de cessation de ses fonctions de Président-Directeur général, ni relative à une clause de non-concurrence.

Le Conseil d'administration détermine le cas échéant le nombre et le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions ou le nombre d'actions gratuites qui sont éventuellement consenties aux salariés de la Société ainsi qu'aux collaborateurs du Groupe.

Le Président-Directeur général n'est ni attributaire d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'actions gratuites de la société Foncière Euris.

Le Conseil d'administration fixe les règles de répartition des jetons de présence à verser aux administrateurs et au censeur, ainsi que la rémunération des membres des comités techniques.

Le montant global des jetons de présence versés en 2011 au titre de l'exercice 2010, aux administrateurs a été réparti entre les membres du Conseil en fonction des présences effectives de chacun aux réunions du Conseil.

Le Conseil d'administration a décidé de fixer pour l'année 2011 le montant de base des jetons de présence à 10 000 €, pour les administrateurs et attribué prorata temporis et en fonction des présences aux réunions avec réattribution de la part variable des membres absents et à 5 000 € pour les membres des comités, majoré du même montant pour la présidence. Il a été également décidé d'allouer au censeur un jeton de base identique dans son montant et dans ses modalités de détermination à celui des administrateurs.

III. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales sont précisées aux articles 39, 40, 41 et 44 des statuts de la Société.

IV. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

La structure du capital de la Société et les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce sont indiqués aux pages 25 et suivantes.

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11 prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions, ni d'accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

La Société n'a pas émis de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont précisées aux articles 25, 28, 29, 51 et 52 des statuts.

Les pouvoirs du Conseil d'administration sont décrits pages 41 et 42. En matière d'émission d'actions, les délégations conférées au Conseil d'administration sont indiquées page 25 et en ce qui concerne le rachat d'actions, les pouvoirs du Conseil d'administration sont décrits page 26.

En cas de changement de contrôle de Foncière Euris (au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce), les documentations de crédit incluent, dans la plupart des cas, la faculté pour les prêteurs de demander le remboursement des sommes prêtées et d'annuler les engagements de crédit.

Par ailleurs, il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, si

en raison d'une offre publique ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin.

V. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Foncière Euris SA applique les procédures en vigueur chez Euris SAS, maison mère du Groupe. À ce titre, elle bénéficie de l'assistance de ses équipes fonctionnelles (services financiers, juridiques et comptables), responsables du contrôle interne du groupe Foncière Euris. Il appartient à Euris SAS de s'assurer que toutes ses filiales opérationnelles, dont les principales sont le groupe Casino et Groupe GO Sport, sont dotées d'un dispositif de contrôle interne suffisant et adapté, chaque filiale étant responsable de la mise en place de son propre système de contrôle interne.

• Objectifs

Le contrôle interne en vigueur dans la Société est un dispositif qui contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations, à l'utilisation efficiente de ses ressources, dans le cadre des lois et règlements, normes et règles internes qui lui sont applicables, et vise notamment, sans toutefois fournir une garantie absolue, à atteindre les objectifs suivants :

- le bon fonctionnement des processus internes de la Société notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs, dans le respect des orientations et des politiques définies par la Direction générale de Foncière Euris ;
- la maîtrise des risques résultant du statut de société faisant appel public à l'épargne ;
- la fiabilité des informations comptables, financières et de gestion communiquées en interne ou en externe.

• Informations synthétiques sur le dispositif de contrôle interne mis en place

La mission du Secrétariat général d'Euris SAS, sous la supervision de la Direction générale de Foncière Euris, comprend notamment la surveillance de la mise en œuvre effective des procédures de contrôle interne et la gestion des risques.

L'organisation des procédures de contrôle interne de Foncière Euris s'articule de la façon suivante :

> Processus internes concourant à préserver les actifs de la Société

Foncière Euris SA est particulièrement concernée par les procédures internes visant à assurer un suivi de sa situation patrimoniale, tant pour la préservation et l'optimisation du portefeuille existant que pour la réalisation de nouveaux investissements.

- Des comités périodiques, sous la responsabilité de la Direction générale, étudient la situation patrimoniale de la Société.
- Le Secrétariat général analyse l'activité de la Société et de ses filiales sur la base de reportings opérationnels et de prévisions de cash-flows.

- En outre, des outils de gestion adaptés ont été mis en place afin d'assurer le suivi de l'ensemble du portefeuille d'actifs de la Société et ses principales filiales.
- Une équipe de chargés d'affaires a la responsabilité d'assister la Direction générale dans le suivi des participations opérationnelles et des investissements financiers ou immobiliers. Elle reporte ainsi à la Direction générale au travers de reportings et de comités périodiques spécialisés. Le cas échéant, elle formule des recommandations sur les orientations stratégiques à donner au portefeuille.
- Les chargés d'affaires font également état, chaque fois que nécessaire, des opportunités d'investissements sur la base de dossiers étayés et proposent des recommandations. Ils informent également sur l'état d'avancement des cessions envisagées ou en cours.
- Des réunions sont organisées au niveau du Groupe avec le management des directions fonctionnelles des filiales opérationnelles. Par ailleurs, afin de renforcer le contrôle sur ses filiales, certains Directeurs sont également présents au niveau des Conseils d'administration des filiales.

En outre, la Direction est vigilante sur l'ensemble des outils, moyens ou processus concourant à la formation de sa structure financière.

- Le Secrétariat général participe à l'animation de Foncière Euris à travers la coordination du processus budgétaire mais également la mise en place de reportings au niveau de la Société et de ses filiales incluant notamment une analyse des flux de trésorerie, le suivi de l'endettement net du Groupe et la gestion de son exposition aux risques de marché (actions/taux et change) ou aux risques de liquidité/endettement.
- Foncière Euris a ainsi pour politique de disposer en permanence de lignes de crédits confirmées excédentaires pour faire face à tout besoin éventuel et les équipes du Secrétariat général assurent à cet effet la relation avec les banques et toutes les négociations bancaires. Un suivi régulier des financements et des engagements associés permet de suivre la position en temps réel. Cette politique est adoptée au niveau de l'ensemble des filiales opérationnelles du Groupe.
- Une procédure d'autorisation d'investissements et de dépenses, élaborée par le Secrétariat général, permet de définir les acteurs intervenant dans les autorisations préalables à tout engagement ou paiement.
- Un suivi régulier des délégations de pouvoirs de signature est effectué, d'une part, par la Direction juridique d'Euris, s'agissant du suivi des mandats dans le cadre de la loi NRE et, d'autre part, par le Secrétariat général, s'agissant des pouvoirs sur les comptes bancaires.
- Conformément aux dispositions légales, toute constitution de sûretés, cautions, avals ou garanties, doit faire l'objet d'un accord préalable du Conseil d'administration. Le suivi de ces autorisations est assuré par la Direction juridique d'Euris.

En outre, conformément aux dispositions légales, une lettre faisant état de l'ensemble des conventions autorisées dans le cadre de l'article L225-38 du Code de commerce est adressée chaque année au collège des Commissaires aux comptes.

› Prise en compte des risques liés à l'activité de la Société et à son statut de société cotée

- Le Secrétariat général et la Direction juridique sont en charge de la communication aux actionnaires des résultats et de l'activité de la Société. Toute communication financière est examinée par la Direction générale, le Conseil d'administration et les Commissaires aux comptes.
- Dans le cadre de son contrat de travail, chaque salarié cadre signe une annexe relative à la déontologie qui prévoit notamment des obligations de confidentialité et d'abstention afin d'éviter sa mise en cause éventuelle ou celle de la Société, dans des situations constitutives de délits boursiers.
- Par ailleurs, la Direction juridique et les chargés d'affaires responsables des investissements communiquent s'il y a lieu à la Direction générale l'état des principaux litiges concernant la Société. En outre, une procédure régulière de recensement des litiges éventuels et des risques afférents a été mise en place à chaque arrêté des comptes, y compris auprès des partenaires extérieurs.
- La Direction juridique procède également à tout examen ou investigation spécifique jugé nécessaire, relatif à la prévention et à la détection de toute anomalie ou irrégularité juridique dans les activités des sociétés du Groupe.

› Procédures de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

- La gestion des risques relative à l'élaboration des informations comptables et financières passe d'abord par une veille permanente sur les textes réglementaires, une anticipation des éventuelles problématiques et un calendrier adéquat.
 - Le Directeur des services comptables est responsable de la doctrine comptable et en particulier de la mise à jour et de la diffusion des normes et procédures comptables.
 - Le Directeur des services comptables assure la cohérence, la fiabilité et l'homogénéité des méthodes dans le Groupe et le respect des plannings de clôture. Il initie notamment des réunions de travail sur les différentes problématiques posées par la clôture des comptes dans le Groupe. De plus, il est responsable de l'établissement de situations comptables et de reportings consolidés sur une base mensuelle, de l'établissement des documents comptables destinés au Conseil d'administration ainsi que des documents fiscaux, l'ensemble étant revu par le Secrétariat général.
 - Des réunions et échanges de notes, en amont des processus de clôture, permettent à la Société et ses Commissaires aux comptes d'anticiper les points clés de chaque arrêté des comptes. Les Commissaires aux comptes sont également informés de l'organisation et du fonctionnement du contrôle interne et s'il y a lieu, ils peuvent émettre des recommandations.
- Les systèmes d'information sont à la base de l'élaboration de l'information comptable et financière.
 - La comptabilité et la trésorerie sont tenues sur des progiciels de marché. Un système d'habilitation et de contrôle des accès physiques et logiques, ainsi qu'une procédure de sauvegarde des données, sécurisent les systèmes d'information.
 - Le Secrétariat général s'assure de l'existence de manuels de procédures dans l'utilisation des systèmes d'informations

liés aux processus clés associés à l'information financière (trésorerie, comptabilité).

- Les hypothèses retenues et l'exhaustivité des informations concourent à la fiabilité des informations comptables et financières.
- À chaque arrêté comptable, une procédure approfondie de valorisation des actifs est effectuée sur la base d'estimations externes à la Société ou en fonction d'éléments de marché récents et les résultats sont communiqués à la Direction générale. Les valorisations retenues sont les dernières disponibles à la date d'arrêté des comptes et sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution des conditions de marché.
- Une procédure de suivi des engagements hors bilan, mise en œuvre par le Secrétariat général et communiquée à la Direction générale pour l'arrêté des comptes individuels et consolidés, vise à s'assurer de l'exhaustivité des engagements financiers.

- L'établissement du rapport annuel est sous la responsabilité du Secrétariat général et de la Direction juridique.

- Le Comité d'audit est également un acteur du contrôle interne et assiste notamment le Conseil d'administration dans l'arrêté des comptes de la Société et le suivi des risques.

- Le cas échéant, des audits internes sont initiés par le Secrétariat général afin de veiller au respect des procédures de contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne n'est pas figé et évolue afin de permettre à la Direction générale de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs de la Société. Le Conseil d'administration est informé des évolutions de ce dispositif et peut suivre son fonctionnement sur la base des informations que lui communique la Direction générale.

Rapport des commissaires aux comptes

ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ FONCIÈRE EURIS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société FONCIÈRE EURIS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Paris, le 5 avril 2012
Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young et Autres
Pierre BOURGEOIS

Cailliau Dedouit et Associés
Mohcine BENKRANE

Éléments financiers et juridiques 2011

50 > COMPTES CONSOLIDÉS

- 50 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
- 51 ÉTAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS
- 52 BILAN CONSOLIDÉ
- 54 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
- 56 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
- 57 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
- 149 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL
- 150 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

152 > COMPTES INDIVIDUELS

- 152 BILAN
- 154 COMPTE DE RÉSULTAT
- 155 ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS
- 168 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
- 170 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

175 > RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 24 MAI 2012

- 176 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL

177 > PROJET DE RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 24 MAI 2012

Comptes consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(En millions d'euros)	Notes	Exercice	
		2011	2010 retraité *
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Chiffre d'affaires	3	35 059	29 782
Coût d'achat complet des marchandises vendues	5	(25 802)	(22 146)
Marge commerciale		9 257	7 636
Autres revenus		415	448
Coût des ventes	6	(6 650)	(5 582)
Frais généraux et administratifs	6	(1 475)	(1 199)
Résultat opérationnel courant	3	1 547	1 303
Autres produits opérationnels	7	282	414
Autres charges opérationnelles	7	(448)	(447)
Résultat opérationnel		1 381	1 270
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	8	90	41
Coût de l'endettement financier brut	8	(773)	(605)
Coût de l'endettement financier net		(683)	(564)
Autres produits financiers	9	346	104
Autres charges financières	9	(336)	(120)
Résultat avant impôt		708	690
Charge d'impôt	10	(234)	(212)
Quote-part du résultat net des entreprises associées	17	(8)	15
Résultat net des activités poursuivies		466	493
Part du Groupe		(7)	13
Intérêts minoritaires		473	480
ACTIVITÉS ABANDONNÉES			
Résultat net des activités abandonnées	11	(11)	(10)
Part du Groupe		(3)	(3)
Intérêts minoritaires		(8)	(7)
ENSEMBLE CONSOLIDÉ			
Résultat net de l'ensemble consolidé		455	483
Part du Groupe		(10)	10
Intérêts minoritaires		465	473
Par action en euros :			
Résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe, avant dilution	12	(1,0)	1,0
Résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe, après dilution	12	(1,0)	1,0
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe, avant dilution	12	(0,6)	1,3
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe, après dilution	12	(0,6)	1,3

* Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à la comptabilisation définitive du regroupement d'entreprises de Nova Casa Bahia (voir I.3.3).

Comptes consolidés

ÉTAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS

(En millions d'euros)	Exercice	
	2011	2010 retraité *
Résultat net de l'ensemble consolidé	455	483
Écarts de conversion des activités à l'étranger	(363)	573
Écarts actuariels	(4)	(18)
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(11)	45
Comptabilité de couverture de flux de trésorerie	1	3
Effet d'impôt sur les produits et charges directement reconnus en capitaux propres	(1)	(2)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôts	(378)	601
Résultat des produits et charges comptabilisés sur la période, nets d'impôts	77	1 084
<i>Dont, part du Groupe</i>	<i>(116)</i>	<i>141</i>
<i>Dont, intérêts minoritaires</i>	<i>193</i>	<i>943</i>

* Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à la comptabilisation définitive du regroupement d'entreprises de Nova Casa Bahia (voir I.3.3).

Les mouvements de chaque exercice sont présentés à la note 25.e.

Comptes consolidés

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

(En millions d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010 retraité *
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill	13	8 986	7 687
Immobilisations incorporelles	13	1 249	1 129
Immobilisations corporelles	14	6 709	6 221
Immeubles de placement	15	1 887	1 621
Participations dans les entreprises associées	17	165	163
Actifs financiers	19	963	1 049
Actifs financiers de couverture		130	154
Actifs d'impôts différés	10	397	142
Total des actifs non courants		20 486	18 166
ACTIFS COURANTS			
Stocks	20	3 542	3 065
Clients	21	1 881	1 754
Autres créances	22	1 767	1 824
Créances d'impôts		63	86
Autres actifs financiers	23	469	311
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	3 925	3 438
Actifs détenus en vue de la vente	11	57	49
Total des actifs courants		11 704	10 527
TOTAL DE L'ACTIF		32 190	28 693

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

(En millions d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010 retraité *
CAPITAUX PROPRES			
Capital	25	150	150
Primes et réserves		6 321	6 003
Écarts de conversion	25	598	960
Résultat consolidé		455	483
Total des capitaux propres		7 524	7 596
<i>Dont Part du Groupe</i>		<i>557</i>	<i>770</i>
<i>Dont Intérêts minoritaires</i>		<i>6 967</i>	<i>6 826</i>
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions à long terme	26	368	322
Passifs financiers	27	9 478	8 703
Autres dettes	28	540	269
Passifs d'impôts différés	10	708	457
Total des passifs non courants		11 094	9 751
PASSIFS COURANTS			
Provisions à court terme	26	190	282
Dettes fournisseurs		5 518	4 993
Autres passifs financiers	27	4 018	2 597
Dettes d'impôts exigibles		61	64
Autres dettes	28	3 785	3 410
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente			
Total des passifs courants		13 572	11 346
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		32 190	28 693

* Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à la comptabilisation définitive du regroupement d'entreprises de Nova Casa Bahia (voir I.3.3).

Comptes consolidés

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	Exercice	
	2011	2010 *
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ		
Résultat net de l'ensemble consolidé (y compris intérêts minoritaires)	455	483
Dotations aux amortissements et provisions	768	778
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	(4)	(11)
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	18	22
Autres produits et charges calculés	162	86
Amortissements, provisions et autres éléments non décaissables	944	875
Résultat sur cessions d'actifs	(132)	(368)
Pertes/(profits) liés à des variations de parts d'intérêts de filiales avec perte de contrôle ou de participations ne donnant pas le contrôle	1	(7)
Quote-part du résultat net des entreprises associées	9	(15)
Dividendes reçus des entreprises associées	4	10
Capacité d'autofinancement (CAF)	1 281	978
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur et amortissements)	645	531
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	230	212
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt	2 156	1 721
Impôts versés	(230)	(263)
Variation du besoin en fonds de roulement (BFR) ⁽¹⁾	(39)	262
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(A) 1 887	1 720
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et d'immeubles de placement	(1 270)	(965)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles et d'immeubles de placement	344	287
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers	(118)	(73)
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers	9	29
Incidence des variations de périmètre avec changement de contrôle ou avec des participations ne donnant pas le contrôle ⁽²⁾	(1 249)	16
Variation des prêts et avances consentis	39	(8)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(B) (2 245)	(714)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère	(21)	(21)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(274)	(276)
Dividendes versés aux porteurs de titres super subordonnés à durée indéterminée (TSSD)	(26)	(26)
Augmentations et réductions de capital en numéraire	(5)	16
Sommes reçues lors de l'exercice de stock-options	5	5
Autres opérations avec des actionnaires minoritaires	115	(147)
Achats et ventes d'actions autodétenues	(62)	5
Acquisitions et cessions de placements financiers	(31)	(124)
Augmentations des emprunts et dettes financières	3 673	1 560
Diminutions des emprunts et dettes financières	(2 015)	(1 392)
Intérêts financiers nets versés	(608)	(480)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(C) 751	(880)
Incidence des variations de cours des devises	(D) (152)	76
Variation de la trésorerie nette	(A+B+C+D) 241	202
Trésorerie nette d'ouverture	(E) 3 097	2 895
Trésorerie nette des activités détenues en vue de la vente		(1)
Trésorerie nette d'ouverture présentée au bilan (note 24)	3 097	2 894
Trésorerie nette de clôture	(F) 3 338	3 097
Trésorerie nette des activités détenues en vue de la vente		
Trésorerie nette de clôture présentée au bilan (note 24)	3 338	3 097
Variation de la trésorerie nette	(F-E) 241	202

Les flux liés aux activités abandonnées sont décrits en note 11.

* Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à la comptabilisation définitive du regroupement d'entreprises de Nova Casa Bahia (voir I.3.3).

(1) Variation du BFR :

(En millions d'euros)	Exercice	
	2011	2010
Stocks	(351)	(96)
Fournisseurs	326	262
Créances clients et comptes rattachés	31	207
Créances liées aux activités de crédit	(170)	(15)
Financement des activités de crédit	226	(17)
Autres	(101)	(79)
Variation du BFR	(39)	262

(2) Incidence des variations de périmètre avec changement de contrôle ou avec des participations ne donnant pas le contrôle :

(En millions d'euros)	Exercice	
	2011	2010
Prix de cession des titres, dont :	493	65
GPA (variation du pourcentage de détention)	212	4
Cession Cativen*	266	30
Sous-groupe Actifs magasins		15
Sous-groupe Franprix-Leader Price		14
Prix d'acquisition des titres, dont :	(1 933)	(36)
Sous-groupe Franprix-Leader Price (entrées de périmètre)	(18)	(25)
Sous-groupe Mercialys		(4)
Sous-groupe Actifs magasins (entrée de périmètre)	(34)	(4)
Sous-groupe Distribution Casino France	(41)	
GPA (variation de pourcentage de détention)	(816)	
Big C Thaïlande – acquisition activités Carrefour	(1 024)	
Trésorerie des sociétés acquises ou cédées, dont :	191	(13)
GPA (variation de pourcentage de détention)	102	
GPA (acquisition de Nova Casa Bahia)		9
Big C Thaïlande – acquisition activités Carrefour	75	
Sous-groupe Franprix-Leader Price	11	8
Entités vénézuéliennes (perte de contrôle)		(21)
Sous-groupe Casino France	3	
Total	(1 249)	16

* Le groupe Casino a cédé Cativen le 26 novembre 2010 aux autorités vénézuéliennes. Le paiement prévoyait un règlement en plusieurs fois. Au 31 décembre 2011, il reste un billet de trésorerie de 138 millions de dollars US (soit 107 M€) à échéance au 30 novembre 2012.

Comptes consolidés

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	Capital	Primes	Titres de l'entreprise consolidante	Réserves et résultats consolidés ⁽¹⁾	Couverture de flux de trésorerie	Écarts de conversion	Écarts actuariels	Actifs financiers disponibles à la vente	Total Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total de l'ensemble consolidé
Capitaux propres au 01/01/2010	150	218	(17)	201	(3)	124	1	17	691	5 892	6 583
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres					(7)	122	(3)	19	131	470	601
Résultat de l'exercice				10					10	473	483
Total des produits et charges comptabilisés				10	(7)	122	(3)	19	141	943	1 084
Opérations sur capital ⁽²⁾										(122)	(122)
Opérations sur titres autodétenus				2					2	4	6
Dividendes versés ⁽³⁾				(21)					(21)	(305)	(326)
Variation des parts d'intérêts sans prise/perte de contrôle des filiales				(20)					(20)	48	28
Variation des parts d'intérêts liées à la prise/perte de contrôle des filiales ⁽⁴⁾				(1)					(1)	341	340
Autres mouvements				(22)					(22)	25	3
Capitaux propres au 31/12/2010 retraités⁽⁵⁾	150	218	(17)	149	(10)	246	(2)	36	770	6 826	7 596
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres					(7)	(96)		(3)	(106)	(272)	(378)
Résultat de l'exercice				(10)					(10)	465	455
Total des produits et charges comptabilisés				(10)	(7)	(96)		(3)	(116)	193	77
Opérations sur capital ⁽²⁾				2					2	447	449
Opérations sur titres autodétenus			(2)	(16)					(18)	(33)	(51)
Dividendes versés ⁽³⁾				(21)					(21)	(299)	(320)
Variation des parts d'intérêts sans prise/perte de contrôle des filiales ⁽⁶⁾				(53)					(53)	(248)	(301)
Variation des parts d'intérêts liées à la prise/perte de contrôle des filiales ⁽⁴⁾				(5)					(5)	90	85
Autres mouvements				(2)					(2)	(9)	(11)
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2011	150	218	(19)	44	(17)	150	(2)	33	557	6 967	7 524

(1) Jusqu'au 31 décembre 2010, la composante « Réévaluation de la quote-part des actifs et des passifs antérieurement détenus » était présentée distinctement au sein de cet état de synthèse. Elle est désormais fusionnée avec les réserves consolidées.

(2) Le montant de 447 M€ en 2011 correspond principalement à l'augmentation de capital nette de frais réalisée par Exito (voir note 2.5) ; l'exercice 2010 comprenait un impact négatif de 138 M€ correspondant à un remboursement de capital effectué sur la période au fonds d'investissement Whitehall consécutivement à la cession en 2009 de deux sites de promotions immobilières en Pologne.

(3) Les distributions annuelles de Foncière Euris au titre des exercices 2009 et 2010 s'élevaient à 21 M€ (voir note 2.5.g), les dividendes versés aux minoritaires en 2011 et 2010 s'élevaient respectivement à 299 M€ et 305 M€ et résultent notamment des distributions aux minoritaires des filiales Rallye, Casino, Mercalys, Big C Thaïlande et Exito.

(4) En 2011, les 90 M€ présentés en intérêts minoritaires correspondent essentiellement à l'apparition d'intérêts minoritaires consécutive aux prises de contrôle au sein du sous-groupe Franprix-Leader Price (voir note 2.3) et à la participation complémentaire dans GPA (voir note 1.b) pour respectivement 38 et 65 M€ ; en 2010, les 341 M€ étaient essentiellement liés à la prise de contrôle de Nova Casa Bahia (voir note 2.6).

(5) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à la comptabilisation définitive du regroupement d'entreprises de Nova Casa Bahia (voir I.3.3).

(6) L'incidence négative de 301 M€, dont 53 M€ présentés en capitaux propres part du Groupe et 248 M€ en intérêts minoritaires résulte principalement de la cession à Exito des participations du Groupe dans Disco et Devoto financé par augmentation de capital pour -44 M€, aux rachats d'intérêts minoritaires de la société Cdiscount pour -30 M€ (voir note 2.1) et au renforcement du Groupe dans Casino pour -211 M€ (voir note 1.b).

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

(données en M€ = millions d'euros)

I. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

• 1 > Généralités

Foncière Euris SA est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment B.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2011 reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales et coentreprises, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées.

En date du 9 mars 2012, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Foncière Euris pour l'exercice 2011. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires convoquée le 24 mai 2012.

• 2 > Référentiel

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du groupe Foncière Euris sont établis conformément aux normes internationales d'information financière IFRS et aux interprétations publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) telles qu'adoptées par l'Union européenne et rendues obligatoires à la date de clôture de ces états financiers.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante : (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

2.1 > Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2011

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice 2011 :

- IFRIC 19 – *Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux* ;
- Amendement IAS 32 – *Classement des émissions de droits* ;
- Amendements IFRIC 14 – *Paiements d'avance d'exigences de financement minimal* ;
- IAS 24 révisée – *Informations à fournir sur les parties liées* ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS (6 mai 2010).

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

2.2 > Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

- Texte adopté par l'Union européenne à la date de clôture

- Amendement IFRS 7 « *Instruments financiers* » : informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers (applicable à compter du 1^{er} juillet 2011) ;

Le Groupe n'a pas appliqué ce nouvel amendement par anticipation et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers.

- Textes non adoptés par l'Union européenne à la date de clôture

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-dessous, sont d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2011 :

- Amendement IAS 1 – *Présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI)* (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2012) ;
- Amendement IAS 12 – *Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents* (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2012) ;
- Amendement IAS 19 – *Avantages du personnel : comptabilisation des régimes à prestations définies* (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013) ;
- Amendement IAS 32 – *Compensation des actifs et passifs financiers* (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014) ;

- Amendement IFRS 7 – *Instruments financiers : Information à fournir sur les compensations des actifs et passifs financiers* (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013) ;
- IFRS 9 – *Instruments financiers : classifications et évaluations* (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015) ;
- IFRS 10 – *États financiers consolidés* (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013) ;
- IFRS 11 – « *Accords conjoints* » (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013) ;
- IFRS 12 – *Information à fournir sur les participations dans les autres entités* (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013) ;
- IFRS 13 – *Évaluation de la juste valeur* (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013) ;
- IAS 28 révisée – *Participations dans les entreprises associées et co-entreprises* (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013).

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes ou interprétations par anticipation et est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes, notamment ceux relatifs aux normes IFRS 10 sur le périmètre de consolidation et IFRS 11 qui supprime la consolidation par intégration proportionnelle des coentreprises.

L'application d'IFRS 11 entraînerait la décomptabilisation de la quote-part des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la totalité des entités en contrôle conjoint du Groupe (dont parmi les plus significatives GPA et Monoprix) puis leur comptabilisation en mise en équivalence. En termes de compte de résultat, une quote-part de résultat serait présentée sur la ligne « quote-part de résultat net des entreprises associées » en remplacement des produits et des charges présentés en détail à hauteur du pourcentage d'intégration de chaque entité en co-contrôle.

Au 31 décembre 2011, les principales coentreprises du Groupe sont GPA (40,1%) et Monoprix (50%). Les comptes résumés des sociétés intégrées proportionnellement sont présentés en note 18.a.

Ces deux co-entreprises font l'objet d'options d'achat et de vente telles que précisées dans la note III.1.

Concernant GPA, le groupe Casino a accordé à la famille Diniz, partenaire avec lequel est exercé le co-contrôle de GPA au Brésil, deux options de vente portant sur les titres du holding de contrôle Wilkes (il est rappelé que Casino et son partenaire co-contrôlent GPA à travers Wilkes dont le Groupe détient 68,85 % du capital) et correspondant à 0,4 % et 76 % du capital de GPA. L'exercice de la première option pourra intervenir à partir du 22 juin 2012 en conséquence de la décision du groupe Casino de désigner le Président du Conseil d'administration de Wilkes ; la seconde, conditionnelle à la première, sera exercable pendant une période de huit années à compter de juin 2014. Si Casino exerce son droit de nommer le Président de Wilkes et n'obtient pas plus de 50 % des actions ordinaires dans un délai de 60 jours, Casino dispose d'une option d'achat pour acquérir une action Wilkes au prix de 1 real lui conférant la majorité absolue dans Wilkes. Par ailleurs, à partir de la date à laquelle Casino exerce sa faculté contractuelle de nommer le Président du Conseil d'administration de Wilkes ainsi que la majorité du Conseil d'administration de GPA, conformément au pacte d'actionnaires, les règles de gouvernance et plus particulièrement les droits de veto organisant le co-contrôle actuel de Wilkes deviennent caducs.

Ainsi, à compter du 22 juin 2012, le groupe Casino aura la possibilité de prendre le contrôle exclusif de Wilkes et donc de GPA, conformément au pacte d'actionnaires. Dès lors, le groupe GPA sera consolidé à compter de la date à laquelle Casino aura fait valoir ses droits au titre du pacte, par intégration globale dans les comptes du groupe Casino.

Les événements décrits à la note 1.b ne remettent en cause ni le co-contrôle actuel, ni les accords d'options d'achat et de vente qui peuvent prendre effet à compter du 22 juin 2012.

Concernant Monoprix, le Groupe possède une option d'achat portant sur 10 % du capital de cette société, exercable à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'en 2028, qui lui donne la possibilité de prendre le contrôle de cette entité. En cas d'exercice de cette option d'achat ou de l'option de vente dont dispose Galeries Lafayette, le groupe Monoprix sera consolidé par intégration globale dans les comptes du Groupe étant entendu que l'Autorité de la concurrence, au regard de l'autorisation de concentration déjà obtenue en 2000, sera saisie de l'exercice de l'option.

Le traitement comptable de l'éventuelle intégration globale de GPA ou de Monoprix dans les comptes consolidés serait réalisé selon la démarche suivante :

- consolidation du compte de résultat à 100% de la société à la date de prise de contrôle, avec partage du résultat entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires ;
- consolidation de l'ensemble des actifs et des passifs à 100% de la société à la date de prise de contrôle, avec option de reconnaissance d'un goodwill complet ;
- réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue de la société par le Groupe par le résultat de l'exercice ;
- annulation au passif du bilan des intérêts minoritaires bénéficiant d'une option de vente et reconnaissance d'une dette financière selon les modalités de l'accord liant les minoritaires et le Groupe ; la variation ultérieure de la dette de put trouvera, dans l'état actuel des textes comptables en vigueur, sa contrepartie dans les capitaux propres.

• 3 > Bases de préparation et de présentation des états financiers consolidés

3.1 > Bases d'évaluation

Les comptes consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique à l'exception :

- des terrains des sociétés du périmètre dit « centralisé » de Casino (périmètre historique en France), de Monoprix ainsi que des terrains des entrepôts du groupe Franprix-Leader Price, pour lesquels la juste valeur au 1^{er} janvier 2004 a été retenue comme coût présumé. La réévaluation en découlant a été portée en capitaux propres ;
- des instruments financiers dérivés, des actifs financiers disponibles à la vente et du portefeuille de titres cotés qui sont évalués à leur juste valeur. La valeur comptable des actifs et passifs qui sont des éléments couverts par une couverture de juste valeur, et qui seraient par ailleurs évalués au coût, est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

3.2 > Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les estimations et hypothèses retenues par le groupe Foncière Euris portent principalement sur :

- les actifs financiers disponibles à la vente (notes 19 et 23) ;
- les actifs (ou groupe d'actifs) non courants classés comme détenus en vue de la vente (note 11) ;
- les coopérations commerciales (l.31) ;
- les dépréciations des créances douteuses (notes 19, 21 et 22) ;
- les provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (note 26) ;
- la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés dans le cadre d'un regroupement d'entreprise (l.6, notes 2.2 et 2.6) ;
- les engagements de rachat des titres de minoritaires et compléments de prix sur acquisition de sociétés (note 27.1.b) ;
- les dépréciations des actifs non courants et goodwill (notes 13 et 16) ;
- les impôts différés (note 10) ;
- la juste valeur des immeubles de placement communiquée en annexe (note 15) ainsi que le traitement comptable relatif à l'acquisition d'immeubles de placement : à chaque opération le Groupe analyse sur la base des actifs et de l'activité existante si l'acquisition doit être analysée comme un regroupement d'entreprises ou comme l'acquisition d'un actif isolé.

Les notes 16, 26 et 27.1.b présentent les sensibilités des évaluations effectuées portant sur les goodwill, les provisions et les engagements de rachats.

S'agissant des actifs et passifs financiers, des éléments complémentaires sur leur sensibilité au marché sont décrits en III.4.

3.3 > Retraitement de l'information comparative

Les comptes 2010 antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à la comptabilisation définitive du regroupement d'entreprises de la société Nova Casa Bahia par GPA (voir note 2.6).

• 4 > Positions comptables prises par le Groupe en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes

En l'absence de norme ou d'interprétation applicable aux engagements fermes ou conditionnels d'achat d'intérêts minoritaires (voir note 27.1.b), la Direction du Groupe a utilisé son jugement pour définir et appliquer la position comptable la plus pertinente.

• 5 > Méthodes de consolidation

Les filiales, les coentreprises et les entreprises associées placées sous le contrôle direct ou indirect de la société-mère ou sur lesquelles cette dernière exerce un contrôle, un co-contrôle ou une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation.

5.1 > Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister. Les filiales, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées dans le bilan du Groupe selon la méthode de l'intégration globale.

5.2 > Coentreprises

Les coentreprises sont les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités économiques en vertu d'un accord contractuel. Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

5.3 > Entreprises associées

Les entreprises associées sont les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Les entreprises associées sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Le goodwill lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

5.4 > Droits de vote potentiels

Pour les entités autres que les entités ad hoc, le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels actuellement exerçables.

Une entité peut posséder des bons de souscription d'actions, des options d'achat d'actions, des instruments d'emprunt ou de capitaux propres convertibles en actions ordinaires ou autres instruments analogues qui, s'ils sont exercés ou convertis, ont la faculté de donner à l'entité un pouvoir de vote ou de restreindre le pouvoir de vote d'un tiers sur les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en considération après que l'entité ait apprécié si elle détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité. Les droits de vote potentiels ne sont pas actuellement exerçables ou convertibles lorsque, par exemple, ils ne peuvent être exercés ou convertis qu'à une date future ou uniquement s'il se produit un événement futur.

Pour les entités ad hoc, le contrôle est apprécié à partir d'une analyse de l'exposition du Groupe aux risques et avantages de l'entité.

Une entité *ad hoc* doit être consolidée quand, en substance :

- la relation entre l'entité ad hoc et l'entreprise indique que l'entité ad hoc est contrôlée par l'entreprise ;
- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de l'entreprise selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que l'entreprise obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- l'entreprise a les pouvoirs de décisions pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité *ad hoc* ou, en mettant en place un mécanisme de « pilotage automatique », l'entreprise a délégué ces pouvoirs de décisions ;
- l'entreprise a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ;
- l'entreprise conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité *ad hoc* ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour les entités ad hoc créées pour le compte d'entreprises tierces dans le cadre d'une cession d'actifs, le contrôle s'apprécie en fonction du degré de transfert des risques et avantages selon les règles de décomptabilisation (cf. note « Actifs financiers »).

• 6 > Regroupements d'entreprises

En application d'IFRS 3 révisée, la contrepartie transférée (prix d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en « Autres charges opérationnelles ».

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. À la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 étaient traités selon la méthode du goodwill partiel, seule méthode applicable avant IFRS 3 révisée.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat (« Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles »).

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurs à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise) le goodwill ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur ; l'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un goodwill complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans le coût d'acquisition à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en goodwill lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat (« Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles »), sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

• 7 > Date de clôture

À l'exception de quelques filiales peu significatives, les sociétés du périmètre consolidé clôturent leurs comptes au 31 décembre.

• 8 > Entreprises consolidées relevant d'un secteur d'activité différent

Les comptes de la société Banque du Groupe Casino sont élaborés selon les normes applicables aux établissements financiers, ceux de Casino Ré selon les normes applicables aux assurances. Dans les comptes consolidés, leur classement suit les règles générales de présentation des IFRS.

Ainsi, les crédits à la clientèle figurent en clients, le refinancement des crédits à la clientèle en autres dettes courantes, et les produits de l'activité crédit en chiffre d'affaires.

• 9 > Conversion des états financiers des filiales et des transactions libellés en devises

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la société-mère du Groupe. Il s'agit de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère le Groupe. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société-mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs, y compris le goodwill et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de la clôture de la période ;
- les postes du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie sont convertis en euros au cours de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours.

Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans une rubrique distincte des capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger, est reconnu en résultat.

Les transactions libellées en devises sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture, les différences de change qui en résultent étant comptabilisées au compte de résultat en gain ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change constatés sur la conversion d'un investissement net d'une entité à l'étranger sont comptabilisés dans les comptes consolidés comme une composante séparée des capitaux propres et sont reconnus en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Les écarts de conversion relatifs à des emprunts en devises couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales sont également comptabilisés en capitaux propres et sont reconnus en résultat lors de la cession de l'investissement net.

• 10 > Goodwill et Immobilisations incorporelles

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- un caractère identifiable et séparable ;
- le contrôle d'une ressource ;
- l'existence d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises et ne répondant pas à ces critères sont comptabilisées en goodwill.

10.1 > Goodwill

À la date d'acquisition, le goodwill est évalué conformément au paragraphe I.6 sur les Regroupements d'entreprises.

Le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des effets du regroupement et en fonction du niveau auquel la Direction suit en interne la rentabilité de l'investissement.

Le goodwill n'est pas amorti. Il fait l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il peut s'être déprécié. Toute dépréciation constatée est irréversible.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des actifs non courants » ci-après.

Un goodwill négatif est comptabilisé directement en résultat de l'exercice d'acquisition, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

10.2 > Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par le Groupe sont comptabilisés au coût historique, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, des coûts de développement des logiciels utilisés en interne, des marques, des brevets et des droits d'entrée acquittés lors de la signature d'un contrat de bail.

Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilité prévue pour chaque catégorie de biens. Les frais de développement sont amortis sur une durée de trois ans et les logiciels sur une durée de trois à dix ans.

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée (notamment droits au bail et marques acquises) ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation systématique annuel ou lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (« Autres produits et charges opérationnels »), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

• 11 > Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées à l'actif si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains (non amortissables), font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilité attendue pour chaque catégorie de biens, avec une valeur résiduelle généralement nulle :

Nature des biens	Durée d'amortissement (en années)
Terrains	-
Constructions (Gros œuvre)	20 à 40 ans
Étanchéité toiture	15 ans
Protection incendie de la coque	25 ans
Agencements et aménagements des terrains	10 à 40 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 20 ans
Installations techniques, matériels et outillage industriels	3 à 20 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, matériel de bureau et informatique	3 à 8 ans

Les composants « Étanchéité toiture » et « Protection incendie de la coque » ne sont identifiés en tant qu'immobilisation séparée que lors des rénovations importantes. Dans les autres cas, ils ne sont pas séparés du composant « Gros œuvre ».

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (« Autres produits et charges opérationnels »), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

• 12 > Contrats de location

Les contrats, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont qualifiés de contrats de location-financement et comptabilisés au bilan au début de la période de location à la juste valeur du bien loué, ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les immobilisations dont le Groupe a la disposition par des contrats de location-financement, sont comptabilisées au bilan et au compte de résultat comme si elles avaient été acquises par emprunt. Elles sont comptabilisées en immobilisations (en fonction de leur nature), en contrepartie d'un emprunt inscrit en passif financier.

Les biens pris en contrat de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue de manière similaire aux immobilisations de même nature, ou sur la durée du contrat si celle-ci est inférieure et si le Groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif au terme du contrat de location.

Les paiements futurs au titre des contrats de location-financement sont actualisés et portés au bilan du Groupe dans les passifs financiers.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés comme une charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

• 13 > Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue nécessite un délai substantiel (généralement supérieur à six mois), sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds.

Le Groupe capitalise les coûts d'emprunt pour tous les actifs éligibles dont la construction a commencé à compter du 1^{er} janvier 2009. Le Groupe continue de comptabiliser en charges les coûts d'emprunt relatifs aux projets démarrés avant le 1^{er} janvier 2009.

• 14 > Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Groupe pour en retirer des loyers, ou pour valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions de la norme IAS 40.

Dans le Groupe, les galeries marchandes sont reconnues comme des immeubles de placement.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur est par ailleurs donnée dans l'annexe. Les modes et durées d'amortissement sont identiques à ceux qui sont utilisés pour les immobilisations corporelles.

L'essentiel des galeries marchandes est détenu par la société Mercialys ; elles font l'objet d'évaluations par des experts conformément aux règles de déontologie de la profession d'Expert Immobilier édictées par le R.I.C.S. (*Royal Institution of Chartered Surveyors*), en utilisant les méthodes d'évaluation de la valeur vénale de chacun des actifs, conformément aux prescriptions de la Charte de l'expertise en évaluation immobilière de juin 2006 (3^{ème} édition) et du rapport du groupe de travail de la Commission des Opérations de Bourse (COB) et du Conseil National de la Comptabilité (CNC) de 2000 sur l'expertise immobilière des actifs des sociétés faisant appel public à l'épargne. L'ensemble des actifs composant le patrimoine de Mercialys est soumis à expertise par rotation d'un tiers par an et par actualisation sur les deux autres tiers. Conformément au rapport COB/CNC de 2000, deux approches sont retenues pour déterminer la valeur vénale de chaque actif :

- La première approche, l'approche par capitalisation du revenu, consiste à apprécier le revenu locatif net de l'actif et à lui appliquer un taux de rendement correspondant à celui pratiqué sur le marché immobilier correspondant (prise en compte de la surface de vente, la configuration, la concurrence, le mode de propriété, le potentiel locatif et d'extension et comparabilité avec des transactions récentes) et, en tenant compte du niveau de loyer effectif duquel est retiré le montant des charges et travaux non refacturables par rapport au prix de marché et de la vacance.
- La deuxième approche, l'approche par les flux de trésorerie actualisés (DCF – *Discounted Cash Flows*), consistant à actualiser les flux futurs de revenus et de dépenses, permet de tenir compte année après année, des ajustements de loyer prévisionnel, de la vacance et d'autres paramètres prévisionnels tels que la durée de commercialisation ainsi que les dépenses d'investissement supportées par le bailleur.

Le taux d'actualisation retenu prend en compte le taux sans risque du marché (OAT TEC 10 ans) auquel est ajoutée une prime de risque et de liquidité du marché de l'immobilier, ainsi que d'éventuelles primes de risque pour obsolescence et pour risque locatif.

Pour les actifs de petite taille, une valorisation par comparaison avec des valeurs de transaction sur des actifs similaires a également été réalisée.

• 15 > Prix de revient des immobilisations

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôts. S'agissant d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

• 16 > Dépréciation des actifs non courants

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui doivent faire l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

16.1 > Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les goodwill constatés lors de regroupements d'entreprises sont alloués à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT. Ces UGT ou groupes d'UGT représentent le niveau de suivi des goodwill pour les besoins de gestion interne et ne dépassent pas le niveau du secteur opérationnel tel que présenté en note 3 « Information sectorielle », par secteur d'activité.

16.2 > Indices de perte de valeur

Outre les sources d'informations externes suivies par le Groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs...), les indices de perte de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

- actifs immobiliers (terrains et constructions) : perte de loyer ou résiliation du bail ;
- actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio valeur nette comptable des immobilisations du magasin par rapport au chiffre d'affaires TTC dépassant un seuil déterminé par type d'établissement ;
- actifs affectés aux activités de support (siège et entrepôts) : arrêt d'exploitation du site ou obsolescence de l'outil de production utilisé par le site.

16.3 > Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en groupes d'UGT pour lesquels la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Dans l'activité de la Grande distribution, cette valeur est généralement déterminée en fonction d'un multiple du chiffre d'affaires ou d'EBITDA (résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements opérationnels courants).

La valeur d'utilité est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. Elle est déterminée, en interne ou par des experts externes, à partir :

- des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant ;
- de la valeur terminale calculée à partir de la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif basé sur le flux de trésorerie issu de la dernière année des prévisions. Il est précisé que le Groupe a décidé de retenir cette approche communément admise depuis l'exercice clos le 31 décembre 2011. En 2010, la valeur terminale a été estimée sur la base d'un multiple d'EBITDA.

L'ensemble de ces éléments étant ensuite actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

S'agissant du contrôle de la valeur des goodwill, l'exercice de détermination des valeurs recouvrables des UGT ou groupes d'UGT associés est effectué chaque année en fin d'année.

16.4 > Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en « Autres charges opérationnelles ».

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

• 17 > Actifs financiers

17.1 > Définitions

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs financiers disponibles à la vente.

La ventilation des actifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date de clôture : inférieure ou supérieure à un an.

Les titres de placement (actifs détenus à des fins de transaction) sont classés en actifs financiers courants car ils sont acquis en vue d'un gain à brève échéance ; par ailleurs, certains titres de Private Equity initialement classés en « Actifs disponibles à la vente – non courants », peuvent faire l'objet d'un reclassement en poste « Actifs disponibles à la vente – courants » à la suite d'une opération ou d'un événement générant une liquidité sur le titre (introduction en Bourse, cession en cours...).

17.2 > Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

À l'exception des actifs évalués à leur juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

17.3 > Placements détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition, sur la période allant de l'acquisition à l'échéance de remboursement. Les profits et pertes sont reconnus en résultat lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils perdent de la valeur, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

17.4 > Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise principalement en vue d'être cédés à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

17.5 > Prêts et créances

Ils représentent les actifs financiers, émis ou acquis par le Groupe, qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont actualisés lorsque les sommes sont significatives. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat. Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des dépréciations des montants non recouvrables. Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés ne sont pas transférés à un tiers.

17.6 > Actifs financiers disponibles à la vente

Ils représentent tous les autres actifs financiers, notamment les titres de participation de sociétés non consolidées et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée ou significative. Dans ces cas, le profit ou la perte, enregistré jusqu'alors en capitaux propres, est transféré en résultat. Les actifs disponibles à la vente font l'objet d'une dépréciation lorsque des indicateurs de perte de valeur existent.

Pour le portefeuille d'investissements financiers constitué de parts dans des fonds de Private Equity, le Groupe a retenu comme indicateurs de perte de valeur :

- une baisse brutale de l'ordre de 50% de la valeur d'un titre ;
- ou une baisse se prolongeant sur une durée de plus de 24 mois ;
- ou une baisse sensible de la valeur d'un actif financier conjuguée à des informations à caractère alarmant.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

Les actifs disponibles à la vente sont présentés pour l'essentiel en actifs financiers non courants.

17.7 > Actifs financiers non courants

Outre des actifs disponibles à la vente, des prêts, des créances et des loyers prépayés, les actifs financiers non courants comprennent également les options d'achat sur titres. Ces options sont évaluées à leur juste valeur (cf. paragraphe 19.1 : « Dérivés qualifiés de couverture »).

17.8 > Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme.

Pour être éligibles au classement d'équivalents de trésorerie, conformément à la norme IAS 7, les placements doivent remplir quatre conditions :

- placement à court terme ;
- placement très liquide ;
- placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie ;
- risque négligeable de changement de valeur.

17.9 > Décomptabilisation

Un actif ou passif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits ou obligations contractuels liés aux flux de trésorerie ont expiré ou ;
- les droits ou obligations contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions :
 - si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité,
 - si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

Concernant les autres actifs, il convient d'analyser si le transfert de contrôle de l'actif a eu lieu :

- si le cédant n'a pas conservé le contrôle de l'actif, il est décomptabilisé dans sa totalité ;
- si le cédant a conservé le contrôle de l'actif transféré, il doit maintenir à son bilan une portion de l'actif transféré représentative du maintien de son implication et comptabiliser un passif associé.

Le Groupe procède à des mobilisations de créances auprès d'institutions financières. Le risque de dilution attaché aux créances mobilisées initialement enregistrées au bilan (risque d'annulation de la créance pour cause d'avoirs émis ou de paiements par compensation) est considéré comme inexistant. Il s'agit en pratique essentiellement de créances relatives à des factures émises au titre de prestations rendues en application du contrat liant le Groupe aux fournisseurs concernés et tenant compte du niveau d'activité réalisé avec ces derniers. Les autres risques et avantages attachés à ces créances ont été transférés au cessionnaire. En conséquence, la quasi-totalité des risques et avantages existants à la date de clôture ayant été transférée au cessionnaire, ces créances sont sorties du bilan.

• 18 > Passifs financiers

18.1 > Définitions

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les emprunts au coût amorti et ;
- les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

La ventilation des passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date de clôture : inférieure ou supérieure à un an.

18.2 > Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IAS 39.

- 18.2.1. Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif, sauf dans le cadre de la comptabilité de couverture.

Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle.

- 18.2.2. Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

• 19 > Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

19.1 > Dérivés qualifiés de couverture : comptabilisation et présentation

Tous les instruments dérivés (swaps, collars, floors, options...) figurent au bilan à leur juste valeur.

Le Groupe utilise la possibilité offerte par la norme IAS 39 d'appliquer la comptabilité de couverture :

- en cas de couverture de juste valeur (emprunt à taux fixe swappé à taux variable par exemple), la dette est comptabilisée pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. La variation de la juste valeur du dérivé de couverture est également inscrite en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;
- en cas de couverture de flux de trésorerie (emprunt à taux variable swappé à taux fixe par exemple), la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite en résultat pour la partie inefficace et en capitaux propres pour la partie efficace avec reprise en résultat symétriquement à la comptabilisation des flux couverts et dans la même rubrique que l'élément couvert (résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures).

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place ; et
- l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme efficace, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres jusqu'à l'échéance de la transaction couverte, sauf dans le cas où l'élément couvert disparaît. Dans ce dernier cas, les gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sont alors reclassés immédiatement au compte de résultat.

19.2 > Dérivés non qualifiés de couverture : comptabilisation et présentation

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein de la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

• 20 > Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une Bourse, de négociants, de

courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (notamment les investissements dans des fonds de Private Equity ainsi que les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, ou des informations en provenance des gérants des fonds. Ces informations font l'objet d'une recherche active, de sorte que les estimations ne se fondent sur les estimations propres du Groupe qu'en complément ou à défaut de données observables ou en provenance des gérants. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

La note 29.c présente cette ventilation.

• 21 > Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette probable de réalisation. La méthode de valorisation utilisée dans le Groupe est le FIFO – premier entré, premier sorti.

Les stocks comprennent tous les coûts d'achat, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi, les frais logistiques encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent ainsi que les avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en déduction du coût d'achat des marchandises vendues sont pris en compte pour la valorisation des stocks consolidés.

Le coût des stocks comprend le recyclage de montants initialement comptabilisés en capitaux propres, correspondant à des gains ou pertes sur couvertures d'achats futurs de marchandises.

La valeur nette probable de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Dans le cadre de son activité de promotion immobilière, le groupe Casino enregistre en stock les actifs en cours de construction.

• 22 > Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés, classés comme « détenus en vue de la vente », sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ils sont classés comme des actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie uniquement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou le groupe destiné à être cédé est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La Direction doit être engagée dans un plan de vente, qui devrait se traduire, sur le plan comptable, par la conclusion d'une vente dans un délai d'un an à compter de la date de cette classification.

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme « détenue en vue de la vente » et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Dans le compte de résultat consolidé du dernier exercice clos et de la période antérieure présentée, le résultat provenant des activités abandonnées est présenté séparément du résultat des activités poursuivies, après ce dernier, net d'impôt, et ce même si le Groupe continue de détenir une part minoritaire dans la filiale après la vente. Le profit ou la perte nette en résultant est présenté(e) sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan.

Lorsqu'il s'agit d'investissements dans des coentreprises ou des entreprises associées, le classement en « Actifs détenus en vue de la vente » engendre l'arrêt de la comptabilisation de la quote-part de résultat.

Les immobilisations corporelles et incorporelles, une fois classées comme « détenues en vue de la vente », ne sont plus amorties.

• 23 > Capitaux propres

23.1 > Capitaux propres

Les capitaux propres regroupent deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société-mère d'une part (actionnaires de Foncière Euris), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société-mère (ci-après « intérêts minoritaires » ou « intérêts ne donnant pas le contrôle »).

Les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société-mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique. Les flux de trésorerie provenant de variations de parts d'intérêts dans une filiale intégrée globalement, qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle (cette notion englobant les augmentations de parts d'intérêts), sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement.

Dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Foncière Euris. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les frais attachés aux cessions sans perte de contrôle. Concernant la cession d'intérêts majoritaires induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100% des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste valeur de la part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession, présenté en « Autres produits opérationnels » ou en « Autres charges opérationnelles », sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat. Les flux de trésorerie provenant de l'obtention ou de la perte de contrôle dans une filiale sont affectés aux flux nets de trésorerie des activités d'investissements.

23.2 > Instruments de capitaux propres et instruments composés

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe. Un instrument est considéré comme un instrument de capitaux propres, si les deux conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument n'inclut aucune obligation contractuelle de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables à l'entité ; et
- dans le cas d'un instrument qui sera ou pourra être réglé en instruments de capitaux propres, il s'agit d'un instrument non dérivé qui n'inclut aucune obligation contractuelle de livrer un nombre variable d'instruments représentatifs de nos capitaux propres, ou d'un dérivé qui ne sera réglé que par l'échange d'un montant fixé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre fixé de nos instruments de capitaux propres.

Ainsi, un instrument dont le remboursement est à l'initiative du Groupe et dont la rémunération est subordonnée au versement d'un dividende est classé en capitaux propres.

23.3 > Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais internes et externes (lorsqu'éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

23.4 > Actions propres

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle de ces actions est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes de l'effet d'impôt attaché, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

23.5 > Options sur actions propres

Les options sur actions propres sont traitées selon leurs caractéristiques comme des instruments dérivés, des instruments de capitaux propres ou des passifs financiers.

Les options qualifiées de dérivés sont enregistrées à la juste valeur par le compte de résultat. Les options qualifiées d'instruments de capitaux propres sont enregistrées en capitaux propres pour leur montant initial ; les variations de valeur ne sont pas comptabilisées. Le traitement comptable des passifs financiers est décrit dans le paragraphe I.18.

• 24 > Paiements fondés sur des actions

Des options d'achat d'actions, des options de souscription d'actions et des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

L'avantage accordé au titre des plans de stock-options, évalués à la juste valeur au moment de l'attribution de l'option, constitue un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti.

La juste valeur des options est déterminée dans le Groupe en utilisant les modèles de valorisation de Black & Scholes et trinomial, en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché (le prix actuel des actions sous-jacentes, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque...) lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition des droits.

S'agissant des actions gratuites, la juste valeur est également déterminée en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition des droits. Si le plan ne spécifie pas de conditions d'acquisition, la charge est comptabilisée entièrement dès que le plan est accordé, sinon la charge est constatée sur la période d'acquisition en fonction de la réalisation des conditions.

• 25 > Provisions

25.1 > Provisions pour avantages au personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation d'effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Dans le cadre de régimes à prestations définies, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. Ces régimes et les indemnités de fin de contrat font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en capitaux propres pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies.

Le coût des services passés, désignant l'accroissement d'une obligation suite à l'introduction d'un nouveau régime ou d'une modification d'un régime existant, est étalé linéairement sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits soient acquis, ou est comptabilisé immédiatement en charges si les droits à prestations sont déjà acquis.

Les charges relatives à ce type de régimes sont comptabilisées en « Résultat opérationnel courant » (coûts des services rendus) et en « Autres produits et charges financiers » (coûts financiers et rendements attendus des actifs).

Les réductions, les règlements et les coûts des services passés sont comptabilisés en « Résultat opérationnel courant » ou en « Autres produits et charges financiers » selon leur nature. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes et du coût des services passés non encore amortis.

25.2 > Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de cette dernière est significatif.

Ainsi, afin de couvrir les coûts inhérents aux services après-vente sur les matériels vendus avec garantie, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé, des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année pour le montant réel du coût du service rendu enregistré en charges.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable ou dont le montant ne peut être évalué de façon fiable. Ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

• 26 > Dette financière nette

La dette financière nette comprend les emprunts et dettes financières incluant les dérivés passifs placés en comptabilité de couverture qui s'y rattachent, diminués (1) de la trésorerie et équivalents de trésorerie, (2) des actifs financiers de gestion de trésorerie et des placements financiers, (3) des dérivés actifs placés en comptabilité de couverture portant sur les emprunts et dettes financières et (4) des actifs financiers consécutifs à une cession significative d'actifs non courants.

• 27 > Engagements d'achats donnés aux minoritaires

Le Groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces opérations peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie. Les « puts à prix fixes » sont comptabilisés en passifs financiers pour leurs valeurs actualisées, et les « puts à prix variables » pour leurs justes valeurs ; en outre, ces opérations peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achats donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en « passifs financiers ».

La norme IAS 27 révisée, appliquée dans les comptes consolidés à partir du 1^{er} janvier 2010, précise le traitement comptable des acquisitions complémentaires de titres dans les sociétés. Le Groupe a décidé d'appliquer deux méthodes de comptabilisation différentes de ces options de ventes, selon que les options ont été émises avant ou après la date de première application de la version révisée de la norme en accord avec les recommandations de l'Autorité des marchés financiers. Les premières sont traitées selon la méthode du goodwill en cours alors que les secondes sont traitées comme des transactions entre actionnaires (impact capitaux propres).

• 28 > Définition générale de la juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

• 29 > Classification des actifs et passifs en courant et non courant

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en « Actifs courants », de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie. Tous les autres actifs sont classés en « Actifs non courants ». Les passifs devant être réglés dans le cadre du cycle normal

d'exploitation ou dans les 12 mois suivant la clôture sont classés en « Passifs courants ». Le cycle normal d'exploitation du Groupe est de 12 mois.

Les impôts différés sont toujours présentés en actifs ou passifs non courants.

• 30 > Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont composés de deux parties : le « Chiffre d'affaires, hors taxes » et les « Autres revenus ».

Le « chiffre d'affaires, hors taxes » intègre les ventes réalisées dans les magasins, les cafétérias et les entrepôts, les revenus des activités financières, les revenus locatifs, les produits d'exploitation bancaire de l'activité de crédit et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les autres produits de l'activité dénommés « Autres revenus » comprennent le prix de cession des immeubles de placement, les plus-values réalisées sur le portefeuille d'investissements financiers, les produits liés à l'activité de promotion immobilière, et divers produits réalisés de manière accessoire ou dans le cadre d'activités annexes, en particulier les commissions perçues dans le cadre de la vente de voyages, les redevances liées à l'activité de franchise et des revenus de sous-location.

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Ils sont reconnus comme suit :

- les ventes de biens sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client, généralement lorsque le transfert de propriété est intervenu, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et que le recouvrement est raisonnablement assuré ;
- les prestations de services, telles que les ventes d'extensions de garanties, les services attachés directement à la vente de biens ou les prestations réalisées envers des fournisseurs sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus. Lorsqu'une prestation de services est assortie d'engagements divers, y compris d'engagements de volumes, le Groupe analyse les éléments de droit et de faits pour déterminer le cadencement de comptabilisation de la prestation. Il en résulte que, suivant la nature de la prestation de services, une comptabilisation du produit peut être immédiate, les prestations étant considérées comme réalisées, ou étalée sur la période de réalisation de la prestation ou d'atteinte de l'engagement donné.

En cas de paiement différé au-delà des conditions habituelles de crédit non supporté par un organisme de financement, le produit de la vente est égal au prix actualisé, la différence, si elle est significative, entre ce prix actualisé et le paiement comptant étant constatée en produits financiers répartis sur la durée du différé.

Les avantages accordés aux clients dans le cadre des programmes de fidélisation constituent des éléments séparés de la vente initiale. Les produits liés à ces droits octroyés sont différés jusqu'à la date d'utilisation des avantages par les clients.

• 31 > Marge commerciale

La marge commerciale correspond à la différence entre le « Chiffre d'affaires, hors taxes » et le « Coût d'achat complet des marchandises vendues ».

Le « Coût d'achat complet des marchandises vendues » intègre les achats nets des ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks rattachés aux activités de distribution et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. À la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

Les variations de stocks s'entendent des variations positives et négatives après prise en compte des provisions pour dépréciation.

Les coûts logistiques sont les coûts de l'activité logistique gérée ou sous-traitée par le Groupe, frais de stockage, de manutention et de transport exposés après la première réception de la marchandise dans l'un des sites du Groupe, magasin ou entrepôt. Les coûts de transport facturés par les fournisseurs sur factures de marchandises (exemple : DDP *Delivery Duty Paid*) sont présentés en coût d'achat. Les coûts des transports sous-traités sont reconnus en « coûts logistiques ».

• 32 > Coût des ventes

Les « Coûts des ventes » sont composés notamment des coûts supportés par les points de ventes ainsi que le coût de revient et la variation de stock liés à l'activité de promotion immobilière.

• 33 > Frais généraux et administratifs

Les « Frais généraux et administratifs » sont composés des frais généraux et administratifs des fonctions supports, notamment les fonctions achats et approvisionnements, commerciales et marketing, informatique et finance.

• 34 > Frais avant ouverture et après fermeture

Lorsqu'ils ne correspondent pas à la définition d'un actif, les frais avant ouverture et après fermeture sont comptabilisés en charges opérationnelles lors de leur survenance.

• 35 > Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

- les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs ;
- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante des « business units » tels que les pertes de valeur d'actifs non courants, les cessions d'actifs non courants et les incidences de l'application des normes IFRS 3R et IAS 27R (voir paragraphe I.6).

• 36 > Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué des intérêts rattachés à la dette financière, y compris les produits et résultats de cession des équivalents de trésorerie, les résultats de couverture de taux et de change y afférents et les variations de juste valeur des dérivés actifs et passifs placés en comptabilité de couverture de juste valeur de la dette.

• 37 > Autres produits et charges financiers

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne sont pas de nature opérationnelle et qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net. Sont compris notamment dans cette rubrique : les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité de couverture, les résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, les résultats d'actualisation (y compris l'actualisation des provisions de retraite) et les résultats de change portant sur des éléments exclus de l'endettement financier net.

Les escomptes financiers obtenus pour paiement rapide sont portés en produits financiers pour la part correspondant au taux normal d'intérêt du marché et en réduction du prix d'achat pour le supplément.

• 38 > Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigés de la fiscalité différée.

Les sociétés françaises consolidées qui satisfont aux critères du régime de l'intégration fiscale sont généralement comprises dans différents périmètres d'intégration fiscale.

Le cumul des impôts exigibles représente l'impôt dû par les sociétés têtes de groupe d'intégration et par toutes les autres sociétés non intégrées fiscalement.

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporels d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et co-entreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle et, conformément à IAS 12, ils ne sont pas actualisés. Le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du « report variable »).

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la taxe professionnelle a été remplacée par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) assise sur les valeurs locatives foncières de l'ancienne Taxe Professionnelle ; cette cotisation est comptabilisée au sein du Résultat Opérationnel Courant car elle présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux ; cette cotisation est présentée sur la ligne impôt sur le résultat car le Groupe considère qu'elle répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.

• 39 > Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions selon la date de création des actions dans l'exercice, déduction faite des actions auto-détenues.

Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions (« *Treasury stock method* ») qui, au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (options de souscription ou d'achat d'actions), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les instruments de capitaux propres donnant accès au capital ne sont retenus dans le calcul indiqué ci-dessus que s'ils ont un effet dilutif sur le résultat par action.

• 40 > Information sectorielle

Conformément à l'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel pour évaluer la performance des secteurs opérationnels.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe.

Les secteurs opérationnels retenus correspondent aux trois activités principales exercées dans le Groupe : la Grande distribution, la vente d'articles de sport et les activités de holdings et d'investissements.

La Direction évalue la performance des secteurs sur la base du « Résultat opérationnel courant » (ROC).

II. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

• Note 1 > Faits marquants

a > Évolution du périmètre de consolidation

Les principales évolutions de périmètre au cours de l'année 2011 sont :

- Principales entrées – sorties de périmètre :

Nom de la société/sous-groupe	Activité	Pays	Opération	Méthode de consolidation *
Activités de Carrefour Thaïlande ⁽¹⁾	Grande Distribution	Thaïlande	Prise de contrôle	IG
Sous-groupe Franprix-Leader Price ⁽²⁾	Grande Distribution	France	Prise de contrôle	IG
Sous-groupe Distribution Casino France ⁽³⁾	Grande Distribution	France	Prise de contrôle	IG
Sous-groupe Immobilier ⁽⁴⁾	Immobilier	France	Prise de contrôle	IG
Banque du Groupe Casino ⁽⁵⁾	Financier	France	Prise/perte de contrôle	IP
Alexa Holding GmbH	Immobilier	Allemagne	Cession	-
SistemApsys Sàrl	Immobilier	Luxembourg	Cession	-
Parker 1 LLC	Holding	États-Unis	Création	IG
Les Deux Lions SCI	Immobilier	France	Consolidation	ME

(1) Voir note 2.2.

(2) Voir note 2.3.

(3) Acquisition d'hypermarchés et supermarchés aux groupes Deprez et JEKK pour un montant respectif de 24 M€ et 18 M€ faisant ressortir un goodwill de 14 M€ et 18 M€.

(4) Acquisition d'un hypermarché au groupe Bazeilles pour un montant de 27 M€ faisant ressortir un goodwill de 3 M€.

(5) Voir note 2.4.

- Principales variations de pourcentage de détention sans modification de la méthode de consolidation :

Nom de la société/sous-groupe	Activité	Pays	Variation du % de détention	Méthode de consolidation *
Cdiscount ⁽¹⁾	E-commerce	France	+16,59%	IG
GPA ⁽²⁾	Grande Distribution	Brésil	+6,43%	IP
Disco/Devoto	Grande Distribution	Uruguay	⁽³⁾	IP/IG
Mercialys	Immobilier	France	-0,73%	IG

(1) Voir note 2.1.

(2) Correspond à l'acquisition de 6,5% du capital de GPA (voir note 1.b), à l'effet de la rémunération en actions préférentielles de l'économie d'impôt inhérente à l'amortissement du goodwill dans les comptes de GPA ayant eu un impact positif sur le pourcentage de détention de 0,07% compensé à hauteur de 0,1% par la dilution résultant de l'exercice de stock-options chez GPA.

(3) Voir note 2.5. Le pourcentage d'intérêt du Groupe dans Disco et Devoto s'établit après l'opération respectivement à 34,23% et 52,88%.

* Consolidation : par intégration globale IG – par intégration proportionnelle IP – par mise en équivalence ME.

La liste des principales sociétés consolidées est présentée en note IV.

b > Autres faits marquants

- Litige avec la famille Baud

Le Tribunal arbitral, appelé à se prononcer définitivement dans le contentieux Franprix-Leader Price qui oppose le groupe Casino à la famille Baud relatif aux dommages-intérêts correspondant aux dividendes et aux intérêts de retard, a rendu sa décision le 4 février 2011. Il a rejeté la demande de la famille Baud de paiement de dividendes au titre des exercices 2006-2007 et de l'indemnité complémentaire au titre de leur situation fiscale à l'étranger en raison des anomalies et irrégularités constatées dans les comptes. Conformément à la décision du Tribunal, Casino a versé au cours du premier semestre 34 M€ correspondant à une indemnité compensatrice au titre des dividendes 2008 pour 28 M€ et à un complément de prix de cession des titres Franprix et Leader Price précédemment acquis par Casino pour 6 M€. L'ensemble des incidences de ce jugement avait été pris en compte dans les états financiers consolidés 2010, à l'exception du paiement effectif effectué au cours du premier semestre.

Concernant la société Geimex, propriétaire de la marque Leader Price à l'international, et détenue à 50% par le groupe Casino et à 50% par la famille Baud, un administrateur provisoire, nommé par le Tribunal de Commerce de Paris assure la gestion depuis mai 2008 suite aux désaccords entre les deux actionnaires sur l'organisation et le fonctionnement de la société. Les litiges qui opposent les deux actionnaires concernent en particulier la cession de Leader Price Polska par Casino en 2006 ainsi que les activités en Suisse de la famille Baud pour lesquelles une décision arbitrale a été rendue le 23 décembre 2011 et des actions judiciaires commerciales et pénales sont toujours en cours.

Dans sa décision du 23 décembre 2011, le tribunal arbitral, après avoir écarté tout aspect intentionnel de la part de Casino, a estimé que le défaut de notification a causé un préjudice pour perte de chance de 7 M€. Casino devra payer ce montant à la famille Baud déduction faite de la somme de 1 M€, versée par la famille Baud à Casino en remboursement de ses frais de procédure. Ces montants de -7 M€ et +1 M€ ont été enregistrés respectivement en « Résultat net des activités abandonnées » et « Autres produits opérationnels ».

- Opérations de financement corporate de Casino en 2011

Le 18 mai 2011, le groupe Casino a procédé dans le cadre de son programme EMTN à une nouvelle émission obligataire de 850 M€ d'une maturité de 10 ans avec un coupon annuel de 4,726%. À ce titre, 300 M€ des obligations venant à échéance en février 2012 (coupon de 6,00%), avril 2013 (coupon de 6,375%) et avril 2014 (coupon de 4,875%) ont été échangés. Cette émission a également permis de lever 530 M€ de ressources complémentaires.

Le traitement comptable de cette opération est décrit à la note 271.

Le 31 août 2011, le Groupe a signé la mise en place d'un financement à moyen terme d'un montant de 900 M\$ (soit environ 630 M€) auprès d'un pool bancaire composé de neuf banques internationales. Au 31 décembre 2011, le tirage de cette ligne s'élève à 232 M€.

Le 27 septembre 2011, le Groupe a procédé dans le cadre de son programme EMTN à une nouvelle émission obligataire de 600 M€ d'une maturité de 4,5 ans (2016) avec un coupon annuel de 4,47%.

Au cours de l'exercice, le groupe Casino a remboursé des emprunts obligataires et bancaires à hauteur de 595 M€ (voir note 272).

- Augmentation de la participation dans Grupo Pão de Açúcar (GPA)

L'Assemblée générale de GPA a approuvé le 31 mars 2011 l'émission au profit de Casino de 1,4 million d'actions préférentielles au cours de 62,43 réais par action (soit un montant équivalent à 85 MR\$ ou 36 M€). Cette émission, rémunérant l'économie d'impôt généré par l'amortissement d'une partie du goodwill d'acquisition lié à GPA, a été finalisée en mai après l'exercice des droits de préemption des actionnaires de GPA. Casino a ainsi reçu 626 360 actions portant son pourcentage de détention à 33,8% et 45 MR\$ en numéraire. Cette opération a généré un résultat de relation de 22 M€ présenté en « Autres produits opérationnels ».

Au cours du mois de juin, le groupe Casino a acquis 9 millions d'actions préférentielles (soit 3,4% du capital de GPA), pour un montant de 382 M\$ (soit 263 M€), portant sa participation à 37,1% du capital de GPA.

Début juillet 2011, le Groupe a acquis 15,8 millions d'actions préférentielles complémentaires (soit 6,1% du capital de GPA), pour un montant de 792 M\$ (soit 547 M€), portant sa participation à 43,2% du capital de GPA.

Le montant des frais d'acquisition pour cette augmentation de participation dans GPA s'élève à 7 M USD (soit 5 M€).

Fin décembre 2011, le Groupe a cédé 7,8 millions d'actions (soit 3,0% du capital de GPA) pour un montant de 274 M\$ (soit 212 M€), ramenant sa participation à 40,1% du capital de GPA. Cette opération a généré une plus-value de 37 M€ enregistrée en « Autres produits opérationnels ».

Le pourcentage de 40,1% intègre l'effet dilutif de stock-options exercées au cours de la période.

De par les accords liant le Groupe avec la famille Diniz et le pacte d'actionnaires qui organisent le co-contrôle du holding Wilkes, la société GPA reste consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

- Situation du groupe GPA

À partir de fin mai 2011, les presses brésilienne et française faisaient état de négociations en cours entre le groupe Diniz (partenaire brésilien de Casino), le groupe Carrefour et Gama 2 SPE Empreendimentos e Participações (« Gama »), véhicule d'investissement financier détenu à 100% par un fonds géré par BTG Pactual et devant être capitalisé par la Banque Nationale Brésilienne de Développement (BNDES). En violation des accords d'actionnaires conclus en 2006 entre la famille Diniz et Casino, au sein de leur société commune Wilkes, le projet prévoyait, sans qu'il n'y ait au préalable, ni concertation, ni accord entre les deux actionnaires, une fusion des actifs brésiliens de Carrefour avec ceux de GPA dans une société commune détenue à parité, Gama devenant un actionnaire de référence de Carrefour.

Dans ce contexte, Casino a saisi le 30 mai et le 1^{er} juillet 2011 la Chambre de Commerce Internationale de deux procédures d'arbitrage à l'encontre du groupe Diniz sollicitant le respect et la bonne exécution du pacte entre actionnaires du 27 novembre 2006 relatif à leur société commune Wilkes, laquelle contrôle la société brésilienne GPA. Ces deux procédures arbitrales ont été fusionnées.

Le Conseil d'administration de Casino Guichard-Perrachon s'est ensuite réuni le 12 juillet 2011 en vue d'examiner les termes de la proposition financière projetée par le groupe Diniz, le groupe Carrefour et Gama rendue publique le 28 juin 2011. À l'issue de ses travaux, le Conseil d'administration a constaté à l'unanimité, à l'exception de Monsieur Abilio Diniz qui n'a pas participé au vote, que le projet est contraire aux intérêts de GPA, de l'ensemble de ses actionnaires et de Casino.

Le 13 juillet 2011, le groupe Casino a pris acte du retrait par Monsieur Abilio Diniz, BTG Pactual et Carrefour de leur projet.

Ces événements n'ont pas été de nature à modifier le contrôle de GPA, qui continue à être exercé par Wilkes, selon les dispositions prévues à la fois par le pacte d'actionnaires de Wilkes, daté du 27 novembre 2006, et par celui de GPA, daté du 20 décembre 2006 (voir I.2.2).

Les frais engagés par le Groupe pour la défense de ses intérêts au Brésil ont été comptabilisés en « Autres charges opérationnelles ».

- Augmentation de capital Big C Thaïlande

Le 20 octobre 2011, Big C Thaïlande, filiale du groupe Casino, a annoncé le lancement d'une augmentation de capital d'un montant maximum de 25 MdTHB (soit environ 595 M€).

Au regard des conditions extraordinaires résultant des inondations en Thaïlande (voir III.1 passifs éventuels) et de leurs conséquences, Big C Thaïlande a reporté son projet d'augmentation de capital.

- Optimisation du portefeuille d'investissements financiers et immobiliers de Rallye

En décembre 2011, le Groupe a cédé ses parts dans le centre commercial « Leto », situé à Saint-Petersbourg, à son partenaire local Sistema Hals.

Concernant le portefeuille de Private Equity, les cessions se sont poursuivies sur l'exercice.

- Paiement du solde du dividende 2010 et de l'acompte sur le dividende Rallye 2011 en actions

L'Assemblée générale des actionnaires de Rallye du 4 mai 2011 et le Conseil d'administration du 6 septembre 2011 ont décidé de la mise en distribution du solde du dividende 2010 (1,03 € par action) et d'un acompte sur dividende (0,80 € par action), avec option d'un paiement en actions ; ces opérations réalisées en juin et en octobre 2011 ont permis à Rallye de renforcer ses fonds propres respectivement de 39 M€ et 17 M€.

Foncière Euris s'est associée à ces opérations en optant pour le paiement en actions.

- Renforcement au capital de Casino

Rallye a acquis fin avril/début mai 2011 2 897 280 actions Casino pour un montant de 212 M€ portant sa participation de 48,48% à 51,30% en capital et de 60,38% à 62,84% en droits de vote au 10 mai 2011.

• Note 2 > Opérations de périmètre

> Grande distribution

- 2.1. Rachat de la participation des frères Charle dans Cdiscount

Le 6 janvier 2011, le groupe Casino a racheté la participation résiduelle de 16,56% de Cdiscount aux frères Charle portant sa détention à 99,57% du capital. Conformément à IAS 27, ce rachat a été traité comme une transaction entre actionnaires et a impacté à la baisse les capitaux propres part du Groupe de Casino pour un montant de 30 M€.

- 2.2. Acquisition des activités de Carrefour en Thaïlande

L'accord signé en novembre 2010 avec Carrefour s'est concrétisé le 7 janvier 2011 par l'achat des activités de Carrefour Thaïlande à travers la filiale Big C Thaïlande. Cette acquisition, qui porte sur un portefeuille de 42 magasins (dont 34 hypermarchés) et 37 galeries marchandes, permet à Big C Thaïlande d'étoffer sa présence géographique notamment dans la région de Bangkok, d'élargir son panel client et de mettre en œuvre des synergies en appliquant aux activités de Carrefour le modèle d'exploitation de Big C Thaïlande.

L'acquisition des magasins et galeries marchandes s'est réalisée suite à l'achat de 100% des titres des sociétés CenCar Limited, Nava Nakarintr Limited, and SSCP (Thailand) Limited pour un montant de 851 M€ (34 MdTHB). Une clause d'ajustement de prix basée sur les comptes définitifs des entités acquises au 31 décembre 2010 a conduit à augmenter le prix d'acquisition de 6 M€. Le contrat prévoyait également le règlement d'une dette financière de 151 M€ (5,9 MdTHB) portée par la société Nava Nakarintr Limited et SSCP (Thailand) Limited.

Cette acquisition a été financée par la souscription d'un emprunt d'un montant nominal de 38,5 MdTHB (soit 981 M€) dont la durée initiale d'un an prévoyait une option de renouvellement de 6 mois. Cette option a été exercée, fixant désormais la maturité de l'emprunt à juillet 2012.

La contribution des activités de Carrefour Thaïlande au chiffre d'affaires et au résultat net avant impôt du groupe Casino pour la période du 7 janvier au 31 décembre 2011 est respectivement de 725 et 98 M€. Au regard de la date d'acquisition, il n'y aurait pas eu de différence significative sur ces deux agrégats si les activités de Carrefour Thaïlande avaient été acquises à compter du 1^{er} janvier 2011.

Les coûts directs liés à cette acquisition se sont élevés à 19 M€ comptabilisés en « Autres charges opérationnelles » dont 10 M€ en 2010.

> Juste valeur des actifs et passifs identifiables

À la date de prise de contrôle, la juste valeur des actifs et passifs identifiables des activités de Carrefour Thaïlande dans les comptes de Big C Thaïlande, déterminée par des experts indépendants, se résume comme suit :

(En millions d'euros)	Valeur comptable à la date d'acquisition	Ajustements de juste valeur	Juste valeur au 7 janvier 2011
Actifs non courants	299	93	392
Actifs d'impôts différés	5	6	11
Stocks	50		50
Créances clients	9		9
Autres actifs courants	8		8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	75		75
Actifs	446	99	545
Provisions	1	1	2
Fournisseurs	116		116
Autres dettes courantes	43		43
Passifs d'impôts différés		32	32
Passifs	159	34	193
Actifs et passifs identifiables, nets (A)			353
Juste valeur de la contrepartie transférée pour la prise de contrôle de Carrefour Thaïlande (B)			1 024
Prix d'acquisition			851
Clause d'ajustement de prix			6
Couverture de change liée au prix d'acquisition			16
Remboursement d'une dette financière			151
Goodwill au taux de change du 7 janvier 2011 (B-A)			672

Le principal ajustement de juste valeur a porté sur les actifs immobiliers (93 M€) déterminés sur la base du rapport d'un expert indépendant ; l'impôt différé passif lié à cet ajustement s'élève à 32 M€.

Le goodwill est principalement attribuable aux synergies attendues avec Big C Thaïlande et a donc été alloué à l'UGT Thaïlande.

- 2.3. Opérations du sous-groupe Franprix-Leader Price

Le 1^{er} février 2011, Franprix-Leader Price a pris le contrôle exclusif de trois sous-groupes en France (Sarjel, Pro Distribution et Distri Sud-Ouest) dans lesquels il possédait déjà une participation minoritaire.

Les deux premières prises de contrôle des sociétés Sarjel et Pro Distribution, ont été réalisées en portant la participation du Groupe à 60% du capital dans les deux sous-groupes (+11%). Les actionnaires minoritaires ont une option de vente sur leurs parts à horizon respectivement 2022 et 2017 qui a été reconnue en dette financière pour un montant de 35 M€. La troisième prise de contrôle résulte de l'exercice par le vendeur d'une option de vente portant sur 50,9% de la société pour un montant de 95 M€ (portant la détention du Groupe à 100%).

En conséquence, ces sous-groupes précédemment comptabilisées en mise en équivalence ont été consolidés par intégration globale à compter de leur date d'acquisition. Ces opérations représentent l'acquisition globale de 285 magasins Franprix et Leader Price et ont généré la reconnaissance d'un goodwill de 552 M€ et d'un produit net de réévaluation des quotes-parts d'intérêt antérieurement détenues de 46 M€.

Le Groupe a ensuite cédé, le 8 septembre 2011, le contrôle du sous-groupe Distri Sud-Ouest dans la lignée de la stratégie d'expansion et de partenariats avec des franchisés de Franprix-Leader Price (entraînant une charge de 2 M€ comptabilisée en « Autres charges opérationnelles »).

La contribution de ces magasins au chiffre d'affaires et au résultat net avant impôt du groupe Casino pour la période du 1^{er} février au 31 décembre 2011 est respectivement de 419 M€ et 6 M€ pour les sous-groupes Sarjel et Pro Distribution. La contribution du sous-groupe Distri Sud-Ouest au chiffre d'affaires et au résultat net avant impôt du groupe Casino pour la période du 1^{er} février au 31 août 2011 est respectivement de 361 M€ et 2 M€.

- 2.4. Concrétisation de l'accord de partenariat entre Casino et Groupe Crédit Mutuel – CIC

Le 27 juillet 2010, le groupe Casino a annoncé la signature d'un partenariat de long terme dans les produits et services financiers en France avec le groupe Crédit Mutuel-CIC au travers de sa filiale Banque Groupe Casino (« BGC »).

Faisant suite à l'exercice de l'option d'achat dont Casino disposait sur la totalité des titres détenus par LaSer Cofinoga (soit une participation de 40%) et à l'application, le 7 juillet 2011, des accords signés entre les parties, le Groupe a pris le contrôle de BGC puis a cédé le même jour 50% de sa participation à Crédit Mutuel-CIC. Préalablement à la concrétisation de cette transaction, BGC a cédé à LaSer Cofinoga un portefeuille d'encours de crédit en contentieux ou en surendettement à sa valeur nette comptable de 132 M€.

Cette opération a reçu l'approbation des autorités réglementaires compétentes le 4 juillet 2011. À l'issue de l'opération, BGC est détenue et co-contrôlée à hauteur de 50% chacun par Casino et Crédit Mutuel-CIC.

Ces opérations ont conduit à la comptabilisation nette d'un goodwill et d'un produit présenté en « Autres produits opérationnels » respectivement de 16 et 8 M€.

- 2.5. Cession à Exito des participations de Casino, Guichard-Perrachon dans Disco et Devoto

Le 29 juin 2011, Exito s'est porté acquéreur de la participation du groupe Casino dans Disco et Devoto (filiales uruguayennes contrôlées de manière conjointe pour Disco et de manière exclusive pour Devoto) pour une valeur totale de 746 M\$ (548 M€). Exito a réalisé dans le cadre de cette opération, le 27 septembre 2011 une augmentation de capital en Colombie d'un montant de 2 500 MdCOP (soit 1,4 MdUS\$ ou 1 Md€). Le Groupe a souscrit à cette augmentation de capital à hauteur de sa quote-part, maintenant ainsi sa participation de contrôle dans la société.

L'incidence de cette opération au niveau des capitaux propres de Casino s'élève à -44 M€ pour la part Groupe et 426 M€ pour la part minoritaires.

- 2.6. Acquisition de Nova Casa Bahia réalisée en 2010

Le 9 novembre 2010, la filiale Globex Utilidades S.A. de GPA a pris le contrôle de la société Nova Casa Bahia SA (« NCB »), société portant les actifs opérationnels des activités de distribution de Casa Bahia Comercial Ltda (« Casas Bahia »), le premier distributeur non alimentaire au Brésil. L'évaluation des actifs et passifs de NCB à la juste valeur a été finalisée et est présentée ci-dessous.

> Détermination du prix d'acquisition

Globex étant une société cotée à la Bovespa (place boursière de São Paulo), la juste valeur des actions émises par Globex en rémunération de l'acquisition (« contrepartie transférée ») a été déterminée sur la base du cours de Bourse de l'action de Globex à la date de prise de contrôle.

(En millions d'euros)	9 novembre 2010
Nombre d'actions de Globex détenus par GPA (98,77%)	168 927 975
Cours de Bourse de 15 réais par action au 9 novembre 2010 – en euros	6,34
Valeur boursière (Bovespa) de la participation dans Globex (98,77%)	1 071
Juste valeur de la participation Globex transférée (47% de Globex)	504
Dividendes fixes obligatoires versés aux actionnaires de Bartira	3
Autres éléments reçus/payés aux actionnaires de Casas Bahia, faisant partie de la contrepartie transférée	(5)
<i>Paiements additionnels pour indemnisation, nets d'impôt</i>	40
<i>Option d'achat sur Bartira, nette d'impôt et taxes assimilées</i>	(85)
<i>Valeur des intérêts non contrôlés sur les actifs reçus (option Bartira)</i>	40
Juste valeur de la contrepartie transférée	503

> Détermination de la valeur des intérêts non contrôlés

La valeur des intérêts non contrôlés a été évaluée à la date de prise de contrôle comme suit :

(En millions d'euros)	9 novembre 2010
Juste valeur des actifs et passifs identifiables de NCB	1 242
Participation des intérêts non contrôlés	47,56%
Valeur des intérêts non contrôlés selon la méthode du goodwill partiel	591

> Juste valeur des actifs et passifs identifiables

À la date de prise de contrôle, la juste valeur des actifs et passifs identifiables de NCB dans les comptes de Globex, déterminée par un expert indépendant, se résume comme suit :

(En millions d'euros)	Juste valeur au 9 novembre 2010
Immobilisations incorporelles	1 095
Immobilisations corporelles	293
Actifs financiers non courants	62
Stocks	575
Créances clients	1 023
Autres actifs	416
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27
Actifs	3 492
Emprunts	37
Provisions	14
Autres dettes	1 306
Financement de l'activité de crédit	572
Passifs d'impôt différés	321
Passifs	2 250
Actifs et passifs identifiables, nets (A)	1 242
Juste valeur de la contrepartie transférée pour la prise de contrôle de NCB (B)	503
Valeur des intérêts non contrôlés selon la méthode du goodwill partiel (C)	591
Goodwill négatif (A-B-C)	149
<i>Quote-part du goodwill négatif reconnu dans les comptes du groupe Casino en autres produits opérationnels (voir note 7)</i>	<i>51</i>

Les ajustements de juste valeur ont porté sur la reconnaissance de la marque « Casas Bahia » (683 M€), les droits au bail (170 M€), les accords avantageux liés aux contrats signés avec la famille Klein (108 M€), la flotte de véhicules (39 M€), le contrat d'approvisionnement signé avec la société Bartira (94 M€), et la participation détenue dans la société Batira (37 M€). L'impôt différé passif résultant de ces ajustements s'élève à 384 M€. La société Bartira est une société de fournitures de meubles détenue à 75% par la famille Klein et sur laquelle NCB et la famille Klein ont signé un contrat d'approvisionnement ainsi qu'un pacte d'actionnaires intégrant un accord de put et de call exerçable dans 18 mois ; elle est intégrée proportionnellement dans GPA.

L'allocation provisoire du prix d'acquisition avait conduit à un goodwill négatif de 201 M€ au 31 décembre 2010 qui a été réduit à 149 M€ ; cette baisse résulte d'un ajustement de la méthode de valorisation des actifs incorporels Bartira, d'un gain de juste valeur de la flotte de véhicules et de l'ajustement de la contrepartie éventuelle. La période d'évaluation s'est terminée le 8 novembre 2011.

L'allocation définitive du prix d'acquisition par rapport à l'allocation provisoire publiée au 31 décembre 2010 résulte des différences suivantes :

(En millions d'euros)	
Goodwill négatif provisoire au 9 novembre 2010	201
Finalisation de la contrepartie transférée :	(57)
Option d'achat sur Bartira, nette d'impôt ⁽²⁾	(17)
Paiements additionnels pour indemnisation, nets d'impôt ⁽⁴⁾	(40)
Finalisation de la juste valeur des actifs incorporels et corporels identifiés :	14
Contrat d'approvisionnement Bartira ⁽²⁾	34
Participation Bartira ⁽²⁾	(21)
Flotte de véhicules ⁽³⁾	39
Autres ⁽¹⁾	(12)
Effet d'impôt sur les variations des actifs incorporels et corporels	(13)
Effet des intérêts non contrôlés sur les variations des actifs incorporels et corporels	(12)
Autres	(9)
Goodwill négatif définitif au 9 novembre 2010	149
Quote-part du goodwill négatif reconnu dans les comptes du groupe Casino en autres produits opérationnels (voir note 7)	51

(1) Ajustement des actifs non recouvrables de NCB.

(2) Valeur des actifs incorporels relatifs au contrat d'approvisionnement de Bartira, à l'option d'achat et à la participation Bartira détenue par NCB déterminée selon la méthode des marges prévisionnelles et des flux de trésorerie actualisés.

(3) Juste valeur de la flotte de véhicules.

(4) Charges de Globex relatives à des périodes antérieures à la date du regroupement d'entreprises qui doivent être indemnisées à la famille Klein à hauteur de leur quote-part conformément aux accords entre GPA et la famille Klein au titre d'une garantie sur les actifs et passifs apportés de Globex.

Le goodwill négatif découle notamment de la juste valeur de la marque « Casas Bahia » et des droits au bail et de la reconnaissance des accords avantageux et autres contrats conclus entre NCB et la famille Klein concomitamment à la prise de contrôle. Du côté de Casas Bahia, le vendeur, le goodwill négatif se justifie principalement par des synergies importantes attendues de l'association entre NCB et GPA. Cette association permettra à NCB d'accéder à des meilleures sources de financement et de réaliser des synergies dans les domaines tels que le commercial, la logistique et les frais généraux.

• Note 3 > Information sectorielle

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Les informations publiées ci-dessous sont en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

a > Définition des secteurs opérationnels

Les secteurs opérationnels retenus correspondent aux trois activités principales exercées dans le Groupe :

- la Grande Distribution ;
- la vente d'articles de sport ;
- les activités de holdings et d'investissements.

b > Indicateurs clés par secteur opérationnel

- 31 décembre 2011

(En millions d'euros)	Grande Distribution				Articles de sport		Holdings et portefeuille d'investissements		Activités poursuivies 2011
	France	Amérique latine	Asie	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux	
Chiffre d'affaires externe	18 748	11 826	2 895	892	626	54	6	12	35 059
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	750	565	212	22	(14)	1	(26)	37	1 547

- 31 décembre 2010

(En millions d'euros)	Grande Distribution				Articles de sport		Holdings et portefeuille d'investissements		Activités poursuivies 2010
	France	Amérique latine	Asie	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux	
Chiffre d'affaires externe	17 956	8 245	2 009	868	627	56	7	14	29 782
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	769	372	121	38	(5)	5	(1)	4	1 303

(1) Conformément à IFRS 8 « secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est établie sur la base du reporting interne et inclut notamment l'affectation des frais de holding à l'ensemble des business units du Groupe.

c > Actifs non courants par zone géographique

Les actifs non courants comprennent les goodwill, les immobilisations incorporelles et corporelles, les immeubles de placement, les participations dans les entreprises associées ainsi que les charges constatées d'avance long terme.

(En millions d'euros)	Grande Distribution				Articles de sport		Holdings et portefeuille d'investissements		Total
	France	Amérique latine	Asie	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux	
Au 31 décembre 2011	10 700	5 875	1 968	320	104	5	11	269	19 252
Au 31 décembre 2010 retraité	10 157	5 254	900	317	105	5	5	265	17 008

• Note 4 > Produits des activités ordinaires

(En millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010
Chiffres d'affaires, hors taxes	35 059	29 782
Autres revenus	415	448
Produits des activités ordinaires	35 474	30 230

Le chiffre d'affaires 2011 bénéficie des effets de périmètres liés aux acquisitions de Nova Casa Bahia et des activités de Carrefour en Thaïlande et à l'augmentation du pourcentage de détention de Casino dans GPA (voir notes 2.6, 2.2 et 1.b).

La baisse de 33 M€ des autres revenus par rapport au 31 décembre 2010 résulte notamment des effets des cessions de sites de promotion immobilières en Pologne en 2010 (variation de -52 M€) compensée partiellement par la cession d'actifs liés à l'activité de promotion de panneaux photovoltaïques (variation de +20 M€).

• Note 5 > Coût d'achat complet des marchandises vendues

(En millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010
Achats et variations de stocks	(24 464)	(21 007)
Coûts logistiques	(1 338)	(1 139)
Coût d'achat complet des marchandises vendues	(25 802)	(22 146)

• Note 6 > Nature de charge par fonction

(En millions d'euros)	Coûts logistiques ⁽¹⁾	Coût des ventes	Frais généraux et administratifs	Total exercice 2011
Charges de personnel	(523)	(2 976)	(803)	(4 302)
Autres charges	(774)	(3 082)	(541)	(4 397)
Dotations aux amortissements	(41)	(592)	(131)	(764)
TOTAL	(1 338)	(6 650)	(1 475)	(9 463)

(1) Les coûts logistiques sont inclus dans le « Coût d'achat complet des marchandises vendues ».

(En millions d'euros)	Coûts logistiques ⁽¹⁾	Coût des ventes	Frais généraux et administratifs	Total exercice 2010
Charges de personnel	(385)	(2 478)	(666)	(3 529)
Autres charges	(720)	(2 559)	(433)	(3 712)
Dotations aux amortissements	(34)	(545)	(100)	(679)
TOTAL	(1 139)	(5 582)	(1 199)	(7 920)

(1) Les coûts logistiques sont inclus dans le « Coût d'achat complet des marchandises vendues ».

Effectifs au 31 décembre (en nombre de personnes)	31/12/2011	31/12/2010
Effectif inscrit du Groupe	227 996	192 869

Les effectifs des entreprises associées ne sont pas inclus dans les effectifs ; ceux des coentreprises sont reconnus à hauteur du pourcentage de détention par le Groupe.

> Amortissements

(En millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(719)	(641)
Dotations aux amortissements sur immobilisations en location-financement	(45)	(38)
Total des dotations aux amortissements	(764)	(679)

• Note 7 > Autres produits et charges opérationnels

(En millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010 Retraité
Total des autres Produits opérationnels	282	414
Total des autres Charges opérationnelles	(448)	(447)
	(166)	(33)
DÉTAIL PAR NATURE		
Résultat de cessions d'actifs	135	327
Dont plus-value sur cession du Venezuela ⁽¹⁾		186
Dont plus-value sur opérations immobilières ⁽²⁾	69	104
Dont plus-value sur cession OPC ⁽³⁾	24	
Dont plus-value sur cession de titres GPA ⁽⁴⁾	37	
Dont plus-value sur cessions au sein du groupe Franprix-Leader Price ⁽⁵⁾		24
Autres produits et charges opérationnels	(301)	(360)
Provisions et charges pour restructuration ⁽⁶⁾	(107)	(134)
Pertes nettes de valeur des actifs ⁽⁷⁾	(45)	(131)
Provisions et charges pour litiges et risques ⁽⁸⁾	(19)	(112)
Coût d'intégration et frais d'acquisition de Nova Casa Bahia et Carrefour Thaïlande	(48)	
Taxe sur le patrimoine Colombie ⁽⁹⁾	(68)	
Goodwill négatif ⁽¹⁰⁾		51
Divers	(14)	(34)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(166)	(33)

(1) Au 31 décembre 2010, cette plus-value de cession nette de frais résultait de la cession amiable par le groupe Casino de sa filiale Cativen aux autorités vénézuéliennes.

(2) Cette plus-value de cession résulte de la vente par le groupe Mercalys de 16 actifs arrivés à un stade de développement satisfaisant représentant 12% de son portefeuille et de la cession de divers actifs hors exploitation des autres sociétés immobilières du groupe Casino. En 2010, cette plus-value de cession résultait également de la vente par le groupe Mercalys de 45 actifs matures et de la cession de divers actifs hors exploitation des autres sociétés immobilières.

(3) Le groupe Casino a cédé l'essentiel de ses participations dans les OPC AEW Immocommercial, SPF1 et Vvérés principalement à une partie liée à Casino, pour un montant de 83 M€, dégageant une plus-value de 24 M€ (voir notes 17 et 19).

(4) Voir note 1.b.

(5) En 2010, la plus-value de cession au sein du groupe Franprix-Leader Price portait principalement sur un accord de partenariat entre sa filiale RLPI et Nougain SA consistant en la création d'une nouvelle société Leader Centre Gestion (« LCG ») dans laquelle les sociétés RLPI et Nougain SA ont apporté des actifs. Les impacts de cette opération comprenaient le gain sur la part d'intérêt cédée ainsi que la réévaluation de la quote-part conservée. Cette opération a généré une plus-value de cession d'un montant de 14 M€.

(6) Cette charge de restructuration au titre de l'exercice 2011 concerne essentiellement les secteurs Casino France et Franprix-Leader Price à hauteur chacun de 46 M€. En 2010, elle portait principalement sur les secteurs Casino France (84 M€), Franprix-Leader Price (14 M€) et Amérique latine (18 M€).

(7) Cf. détail ci-après.

(8) Les provisions pour risque et charges portent notamment sur des risques et contentieux fiscaux dans différentes entités du Groupe.

(9) En Colombie, la filiale Exitto est assujettie à une taxe sur le patrimoine déterminée sur ses capitaux à compter du 1^{er} janvier 2011. Cette taxe est payable en huit semestrialités. Une dette a donc été reconnue pour la valeur actualisée des paiements à effectuer sur les quatre prochaines années.

(10) Voir note 2.6.

> Détail des pertes de valeur des actifs

(En millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010
Pertes de valeurs des goodwill (note 13.b)	(3)	
Pertes de valeurs nettes de reprises des immobilisations incorporelles (note 13.b)	2	(4)
Pertes de valeurs nettes de reprises des immobilisations corporelles/immeubles de placement (note 14.b/15.a)	1	(17)
Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente (note 19.b)	(19)	(25)
Pertes de valeur nettes de reprises sur autres actifs	(26)	(85)
TOTAL PERTES NETTES DE VALEUR DES ACTIFS	(45)	(131)

La ligne « Pertes de valeur nettes de reprises sur autres actifs » correspond principalement en 2011 à des dépréciations de créances et des stocks. En 2010, un montant de 69 M€ de pertes sur créances et produits à recevoir résultaient de la régularisation d'anomalies comptables sur exercices antérieurs d'une filiale.

• Note 8 > Coût de l'endettement financier net

(En millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010
Résultat de cession des équivalents de trésorerie	2	3
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	88	38
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	90	41
Charges d'intérêts sur opérations de financement après couverture	(766)	(599)
Charges financières de location-financement	(7)	(6)
Coût de l'endettement financier brut	(773)	(605)
TOTAL DU COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(683)	(564)

• Note 9 > Autres produits et charges financiers

(En millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010
Produits financiers de participation	3	7
Gains de change (hors opérations de financement)	67	30
Produits d'actualisation et de désactualisation	23	5
Variation positive de juste valeur des dérivés hors couverture ⁽¹⁾	167	5
Variation positive de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur	4	2
Autres produits financiers	82	55
Autres produits financiers	346	104
Pertes de change (hors opérations de financement)	(75)	(28)
Charges d'actualisation et de désactualisation	(20)	(13)
Variation négative de juste valeur des dérivés hors couverture	(105)	(7)
Variation négative de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur	(2)	(5)
Autres charges financières	(134)	(67)
Autres charges financières	(336)	(120)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	10	(16)

(1) Cette ligne comprend principalement un produit de 141 M€ de variation de juste valeur correspondant à des swaps qui ont été déqualifiés. À cette même date, la composante de réévaluation de la dette financière (au titre de la comptabilité de couverture de juste valeur) a été figée et amortie sur la durée de vie résiduelle des emprunts obligataires. La variation de juste valeur des dérivés a été enregistrée, conformément à IAS 39, en résultat. Au cours de l'exercice, le swaption Mejia et la composante euro du TRS Suramericana ont été dénoués, conduisant à comptabiliser un produit de 11 M€. Au 31 décembre 2011, le TRS ne porte plus que sur 2,2% du capital d'Exitto et a une valeur positive de 6 M€.

Le groupe Casino a contracté en décembre 2011 avec un établissement financier un Total Return Swap (TRS) portant sur 7 891 800 ADR (actions de préférence cotées aux États-Unis) représentant 3% du capital de GPA, soit un notionnel de 215 M€ à maturité 2,5 ans et intérêt de E3M+400 pb. Le contrat ne prévoit pas de livraison physique de titres et le Groupe n'a aucune option d'achat possible. Ce TRS est un dérivé évalué à la juste valeur dont les variations sont constatées en résultat. Sa juste valeur au 31 décembre 2011 est nulle.

• Note 10 > Impôt

1 > Charge d'impôt

- a. Analyse de la charge d'impôt

(En millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010
Impôts exigibles	(198)	(174)
France	(82)	(98)
International	(116)	(76)
Autres impôts (CVAE)	(70)	(62)
France	(68)	(60)
International	(2)	(2)
Impôts différés	34	24
France	33	10
International	1	14
TOTAL IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	(234)	(212)
France	(117)	(148)
International	(117)	(64)

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2011, la charge d'impôt augmente de 22 M€ par rapport au 31 décembre 2010 et s'élève à 234 M€.

- b. Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effectivement constatée

Pour les exercices 2011 et 2010, la réconciliation du taux effectif d'impôt du Groupe a été effectuée sur la base du taux d'imposition en vigueur en France, soit 34,43%, comme suit :

(En millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010 retraité
Résultat avant impôts et quote-part de résultat net des entreprises associées	708	690
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(244)	(238)
Impacts dus à des taux d'imposition différents	35	17
Incidences théoriques des différences temporelles imposées à taux zéro (note 10.1.c)	(54)	19
Divers impôts	29	(10)
Crédit d'impôt sur déduction intérêts notionnels	6	4
Crédit d'impôt pour investissement France et international	15	18
Reconnaissance et abandon de déficits		1
Reprise de provision pour impôt	33	(2)
Crédit d'impôt mécénat et apprentissage	8	5
Changement du taux d'imposition en France et en Thaïlande	9	
CVAE nette d'IS	(46)	(37)
Divers	4	1
Charge d'impôt réelle	(234)	(212)

La loi de finances rectificative de 2011 a instauré une contribution exceptionnelle pour les redevables de l'impôt sur les sociétés françaises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 M€. Cette contribution, égale à 5% de l'impôt sur les sociétés dû, ne devrait s'appliquer qu'aux exercices 2011 et 2012. Pour le Groupe, cette mesure a eu un impact de 3 M€ sur la charge d'impôt exigible de l'exercice.

- c. Principales différences permanentes ou temporelles imposées à taux zéro

(En millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010 retraité
Effet des déficits non activés	(335)	(248)
Résultat Mercialis non imposé	107	94
Charge liée aux stocks options	(20)	(19)
Dilutions et autres effets liés aux transactions entre Groupe et minoritaires	19	7
Cession non fiscalisée	139	205
Goodwill négatif non fiscalisé		51
Non-déductibilité de la taxe sur le patrimoine (Colombie)	(71)	
Divers	4	(34)
Total des principales différences temporelles imposées à taux zéro	(157)	56
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Effet d'impôt au taux théorique lié aux décalages temporels imposés à taux zéro	(54)	19

2 > Impôts différés

- a. Variation des actifs d'impôts différés

(En millions d'euros)	2011	2010 retraité
Au 1^{er} janvier	142	158
Produit (charge) de l'exercice	296	88
Effets de variations de taux de change, de périmètre et reclassements	(38)	(100)
Variations constatées directement en capitaux propres	(3)	(4)
AU 31 DÉCEMBRE	397	142

- b. Variation des passifs d'impôts différés

(En millions d'euros)	2011	2010
Au 1^{er} janvier	457	378
Charge (produit) de l'exercice	261	64
Effets de variations de taux de change, de périmètre et reclassements	(9)	9
Variations constatées directement en capitaux propres	(1)	6
AU 31 DÉCEMBRE	708	457

- c. Impôts différés actifs et passifs selon leur origine

(En millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010 retraité
Immobilisations incorporelles	(298)	(275)
Immobilisations corporelles	(311)	(320)
<i>dont contrat de location-financement</i>	(68)	(87)
Stocks	44	42
Instruments financiers	23	(20)
Autres actifs	(6)	63
Provisions	89	99
Provisions réglementées	(160)	(145)
Autres passifs	97	84
<i>dont emprunt sur location-financement</i>	11	23
Reports fiscaux déficitaires	211	157
Actifs (passifs) d'impôts différés nets	(311)	(315)
Actifs d'impôts différés	397	142
Passifs d'impôts différés	(708)	(457)
SOLDE NET	(311)	(315)

Les déficits fiscaux reportables activés sont localisés principalement dans les sous-groupes GPA, Franprix-Leader Price et Groupe GO Sport ; les perspectives futures bénéficiaires de ces sociétés ou les options fiscales mises en place justifient l'activation de l'impôt différé relatif à ces reports déficitaires.

Au 31 décembre 2011, le montant des reports déficitaires reportés en avant non utilisés et non comptabilisés au bilan s'élevait à 1 886 M€ (effets d'impôts différés actifs non reconnus de 649 M€). Ces reports fiscaux déficitaires expirent dans un délai supérieur à trois ans.

• Note 11 > Activités abandonnées et actifs détenus en vue de la vente

a > Activités abandonnées

Le compte de résultat présente sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées » les activités de Grande distribution polonaises, américaines et de Super de Boer (uniquement pour l'exercice 2010) et la distribution d'articles de sport en Belgique :

(En millions d'euros)	2011			2010		
	Articles de sport	Grande distribution	Total	Articles de sport	Grande distribution	Total
Résultat opérationnel courant	(2)	(3)	(5)	(1)	(4)	(5)
Autres charges et produits opérationnels		(10)	(10)		(5)	(5)
Résultat opérationnel	(2)	(13)	(15)	(1)	(9)	(10)
Résultat financier					(1)	(1)
Résultat avant impôt	(2)	(13)	(15)	(1)	(10)	(11)
Charge d'impôt		4	4		1	1
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	(2)	(9)	(11)	(1)	(9)	(10)
dont part du Groupe	(1)	(2)	(3)		(3)	(3)
dont intérêts minoritaires	(1)	(7)	(8)	(1)	(6)	(7)

Le résultat des activités abandonnées comprend essentiellement l'indemnité de 7 M€ octroyée par le Tribunal arbitral à la famille Baud au titre de la cession de Leader Price Polska (cf. note 1.b).

- Flux de trésorerie des activités abandonnées

(En millions d'euros)	2011		2010	
	Grande distribution	Total	Grande distribution	Total
Flux net de trésorerie généré par l'activité ⁽¹⁾	(4)	(4)	(25)	(25)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement				
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement				
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	(4)	(4)	(25)	(25)

(1) Le flux de trésorerie 2010 correspondait à hauteur de 20 M€ aux paiements d'honoraires liés à la cession de Super de Boer en 2009.

b > Actifs détenus en vue de la vente et passifs associés

Les actifs reclassés sur la ligne « Actifs détenus en vue de la vente » se décomposent comme suit :

(En millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Actifs immobiliers de Franprix-Leader Price	14	1
Actifs immobiliers du sous-groupe Mercialis	6	
Actifs immobiliers – Centres commerciaux	29	48
Divers	8	
ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	57	49

• Note 12 > Résultat net par action

a > Nombre moyen pondéré d'actions

	31/12/2011	31/12/2010
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période :		
- actions totales	9 976 594	9 976 594
- actions auto-détenues	(397 122)	(332 652)
Nombre moyen pondéré d'actions avant dilution	9 579 472	9 643 942
Équivalents actions provenant des :		
- Plan d'option de souscription	35 000	48 000
- Instruments non dilutifs (hors marché ou couverts par des calls)	(35 000)	(48 000)
- Nombre moyen pondéré d'instruments dilutifs		
- Nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché ⁽¹⁾		
Effet de dilution des plans d'options de souscription		
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS APRÈS DILUTION	9 579 472	9 643 942

(1) En application de la méthode du rachat d'actions, les fonds recueillis à l'exercice des options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché. Le nombre théorique d'actions qui seraient ainsi rachetées vient en diminution du nombre total des actions qui résulteraient de l'exercice des droits. Le nombre théorique est plafonné au nombre d'actions qui résulteraient de l'exercice des droits.

b > Résultat net par action

	Exercice 2011	Exercice 2010 retraité
Résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe (en M€)	(10)	10
Résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe, par action (en €) :		
- avant dilution	(1,0)	1,0
- après dilution	(1,0)	1,0
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe (en M€)	(7)	13
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe, par action (en €) :		
- avant dilution	(0,6)	1,3
- après dilution	(0,6)	1,3
Résultat net des activités abandonnées, part du Groupe (en M€)	(3)	(3)
Résultat net des activités abandonnées, part du Groupe, par action (en €) :		
- avant dilution	(0,4)	(0,3)
- après dilution	(0,4)	(0,3)

• Note 13 > Goodwill et immobilisations incorporelles

a > Décomposition

(En millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010 Retraité		
	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
Concessions, marques, licences, enseignes	658	(63)	595	616	(55)	561
Droits au bail	324	(17)	307	257	(4)	253
Logiciels	368	(245)	123	365	(229)	136
Autres immobilisations incorporelles	287	(63)	224	213	(34)	179
Immobilisations incorporelles	1 637	(388)	1 249	1 451	(322)	1 129
Goodwill	8 989	(3)	8 986	7 687		7 687
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL	10 626	(391)	10 235	9 138	(322)	8 816

b > Variations

(En millions d'euros)	Immobilisations incorporelles					Goodwill	Total Immobilisations incorporelles et Goodwill
	Concessions, marques, licences, enseignes	Droits au bail	Logiciels	Autres immobili- sations incorporelles	Total		
Au 1^{er} janvier 2010, valeur nette cumulée (retraîtée)	313	182	152	81	728	7 467	8 195
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	192	51	(3)	80	320		320
Augmentations et autres acquisitions	7	16	13	71	107	24	131
Sorties de l'exercice ⁽¹⁾		(5)		(8)	(13)	(39)	(52)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(13)		(67)	(7)	(87)		(87)
Pertes de valeur (activités poursuivies)	(4)	1	(2)	1	(4)		(4)
Effet des variations de change ⁽²⁾	56	7	3	7	73	250	323
Variation liée aux engagements d'achats donnés aux minoritaires						1	1
Reclassements et autres mouvements ⁽³⁾	10	1	40	(46)	5	(16)	(11)
Au 31 décembre 2010, valeur nette cumulée (retraîtée)	561	253	136	179	1 129	7 687	8 816
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	59	35	6		100		100
Augmentations et autres acquisitions ⁽⁴⁾	7	29	13	106	155	1 895	2 050
Sorties de l'exercice ⁽¹⁾		(4)	(7)	(2)	(13)	(468)	(481)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(14)	(2)	(59)	(32)	(107)		(107)
Pertes de valeur (activités poursuivies)			3	1	4	(3)	1
Effet des variations de change ⁽²⁾	(26)	(9)	(1)	(8)	(44)	(122)	(166)
Variation liée aux engagements d'achats donnés aux minoritaires							
Reclassements et autres mouvements ⁽³⁾	8	5	32	(20)	25	(3)	22
AU 31 DÉCEMBRE 2011, VALEUR NETTE CUMULÉE	595	307	123	224	1 249	8 986	10 235

Concernant les goodwill :

(1) Les sorties de périmètre en 2011 concernent principalement le sous-groupe Franprix-Leader Price (voir note 2.3) ainsi que de GPA (135 M€ - note 1.b). Les sorties de périmètre en 2010 concernaient essentiellement la cession de Cativen à hauteur de 29 M€.

(2) L'effet de variation de change enregistré sur l'exercice 2011 résulte principalement de l'appréciation de l'euro par rapport à la monnaie brésilienne ; l'effet constaté en 2010 porte principalement sur l'appréciation des monnaies brésilienne et colombienne par rapport à l'euro.

(3) En 2010, la variation de -16 M€ résultait notamment de la décision du Tribunal arbitral relatif au contentieux avec la famille Baud.

(4) La variation de l'exercice 2011 résulte principalement de l'acquisition de Carrefour Thaïlande par Big C Thaïlande (621 M€), des acquisitions au niveau du sous-groupe Franprix-Leader Price (voir note 2.3), de l'augmentation du pourcentage de détention dans GPA (603 M€ - voir note 1.b).

Les actifs générés en interne (principalement des développements informatiques) représentent 14 M€ en 2011 contre 13 M€ en 2010.

c > Tableau de décomposition des Goodwill

(En millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010
	Brut	Pertes de valeur	Net	Net Retraité
Grande distribution	8 959	(3)	8 956	7 658
France	5 711	(3)	5 708	5 375
Amérique du Sud	2 337		2 337	2 011
Argentine	33		33	35
Brésil	1 702		1 702	1 389
Colombie	490		490	478
Uruguay	112		112	109
Asie	733		733	93
Thaïlande	730		730	90
Vietnam	3		3	3
Autres	178		178	179
Océan Indien	176		176	176
Pologne				2
Divers	2		2	1
Articles de Sport	22		22	21
France	22		22	21
Autres activités	8		8	8
France	8		8	8
TOTAL	8 989	(3)	8 986	7 687

d > Tableau de décomposition des marques et droits au bail

Au 31 décembre 2011, les immobilisations incorporelles incluent des marques et droits au bail à durée d'utilité indéterminée à hauteur respectivement de 555 M€ et 307 M€ ; ces dernières sont allouées aux groupes d'UGT suivants :

(En millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Exito	218	246
GPA	440	399
Distribution Casino France	80	73
Franprix-Leader Price	64	36
Monoprix	24	20
Groupe GO Sport	30	28
Autres	6	3

Les immobilisations incorporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2011 selon la méthodologie décrite en I.16 « Principales méthodes comptables » ; l'incidence est présentée en note 16.

• Note 14 > Immobilisations corporelles

a > Décomposition

(En millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010 Retraité		
	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
Terrains et agencements	1 494	(66)	1 428	1 472	(61)	1 411
Constructions et agencements	4 098	(1 436)	2 662	3 719	(1 275)	2 444
Autres immobilisations corporelles	6 297	(3 678)	2 619	5 717	(3 351)	2 366
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 889	(5 180)	6 709	10 908	(4 687)	6 221

b > Variations

(En millions d'euros)	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Autres immobilisations corporelles	Total immobilisations corporelles
Au 1^{er} janvier 2010, valeur nette cumulée retraitée	1 372	2 269	2 154	5 795
Variations de périmètre	5	(30)	2	(23)
Augmentations et autres acquisitions	22	113	707	842
Sorties de l'exercice	(26)	(58)	(23)	(107)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(6)	(125)	(432)	(563)
Pertes de valeur nettes (activités poursuivies)	(2)	(6)	1	(7)
Effet des variations de change	73	190	75	338
Reclassements et autres mouvements	(27)	91	(118)	(54)
Au 31 décembre 2010, valeur nette cumulée retraitée	1 411	2 444	2 366	6 221
Variations de périmètre	65	274	106	445
Augmentations et autres acquisitions	22	92	883	997
Sorties de l'exercice	(19)	(34)	(64)	(117)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(6)	(139)	(474)	(619)
Pertes de valeur nettes (activités poursuivies)	1	(2)	4	3
Effet des variations de change	(12)	(45)	(38)	(95)
Reclassements et autres mouvements	(34)	72	(164)	(126)
AU 31 DÉCEMBRE 2011, VALEUR NETTE CUMULÉE	1 428	2 662	2 619	6 709

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2011 selon la méthodologie décrite en I.16 « Règles et méthodes comptables » ; l'incidence est présentée en note 16.

c > Immobilisations financées en location-financement

Le Groupe a des contrats de location-financement portant sur des ensembles immobiliers ou des immeubles de placement qui se décomposent de la façon suivante :

(En millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Terrains	37	(2)	35	41	(2)	39
Constructions	222	(109)	113	233	(108)	125
Matériels et autres immobilisations	645	(526)	119	646	(531)	115
Immeubles de placement	81	(10)	71	82	(7)	75
Immobilisations financées en location-financement	985	(647)	338	1 002	(648)	354

d. Capitalisation des coûts d'emprunts

Les intérêts capitalisés sur cette période s'élèvent à 6 M€ avec un taux d'intérêt moyen de 7,94% contre 3 M€ au 31 décembre 2010 avec un taux d'intérêt moyen de 6,59%.

• Note 15 > Immeubles de placement

a > Variations

(En millions d'euros)	Brut	Amortissements	Pertes de valeur	Net
Au 1^{er} janvier 2010	1 888	(263)	(52)	1 573
Variation de périmètre				
Augmentations et autres acquisitions	126	(53)		73
Sorties de l'exercice	(135)	18		(117)
Pertes de valeur (nettes)			(3)	(3)
Effet des variations de change	50	(11)	(1)	38
Reclassements et autres mouvements	49	8		57
Au 31 décembre 2010	1 978	(301)	(56)	1 621
Variation de périmètre	157			157
Augmentations et autres acquisitions	137	(54)		83
Sorties de l'exercice	(84)	14		(70)
Pertes de valeur (nettes)			(2)	(2)
Effet des variations de change	(15)	1	4	(10)
Reclassements et autres mouvements	134	(18)		116
Classement en actifs détenus en vue de la vente	(29)		21	(8)
AU 31 DÉCEMBRE 2011	2 278	(358)	(33)	1 887

Les immeubles de placement sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Leur juste valeur au 31 décembre 2011 s'élève à 3 716 M€ (3 618 M€ au 31 décembre 2010). Cette juste valeur est déterminée, pour la plupart des immeubles de placement, à partir d'évaluations réalisées par des experts externes au Groupe. L'évaluation est réalisée sur la base d'une valeur de marché ouvert, soutenue par des indicateurs de marché, conformément aux standards internationaux d'évaluation.

Les immeubles de placement s'élèvent à 1 887 M€ au 31 décembre 2011 dont 61% (soit 1 156 M€) concerne la filiale Mercialys et 19% la filiale Big C Thaïlande (soit 361 M€).

Les données ci-après relatives à la détermination de la juste valeur de ces immeubles de placement concernent Mercialys.

- Juste valeur des immeubles de placement relatifs à Mercialys

Au 31 décembre 2011, Atis Real, Catella, Galtier et Icade ont mis à jour l'expertise du patrimoine de Mercialys :

- Atis Real a réalisé l'expertise des sites Hypermarchés, soit 85 sites au 31 décembre 2011, en réalisant une visite in situ sur 5 de ces sites au cours du second semestre 2011, et sur la base d'une actualisation des expertises réalisées au 30 juin 2011 pour les 79 autres sites (dont 7 sites avaient fait l'objet d'une visite in situ au cours du premier semestre 2011) ;
- Catella a réalisé l'expertise des sites Supermarchés, soit 13 sites au 31 décembre 2011, sur la base d'une actualisation des expertises réalisées au 30 juin 2011 ;
- Galtier a réalisé l'expertise pour le complément des actifs Mercialys, soit 19 sites au 31 décembre 2011 sur la base d'une actualisation des expertises réalisées au 30 juin 2011 ;
- Icade a réalisé l'expertise du centre de Caserne de Bonne situé à Grenoble sur la base d'une visite in situ au cours du second semestre 2011 ainsi que l'expertise d'un site situé en région parisienne qui avait fait l'objet d'une visite in situ au cours du premier semestre 2011.

Ces expertises, basées sur des revenus locatifs récurrents de 141 M€, valorisent le patrimoine immobilier à 2 427 M€ droits inclus au 31 décembre 2011 et à 2 359 M€ au 31 décembre 2010.

La valeur du portefeuille s'inscrit donc en hausse de +2,9% sur 12 mois (+3,1% à périmètre constant). La valeur du portefeuille est quasi stable sur les six derniers mois : -0,1% (+1,2% à périmètre constant).

Les taux de capitalisation moyens ressortant des expertises se présentent comme suit :

	2011	2010
Grands centres commerciaux	5,4%	5,4%
Centres locaux de proximité	6,5%	6,4%
Ensemble du portefeuille	5,8%	5,8%

Sur la base de revenus locatifs annuels de 141 M€ et d'un taux de capitalisation de 5,8%, l'incidence d'une augmentation/diminution de 0,5% de ce taux aurait pour conséquence une augmentation/diminution de la juste valeur du patrimoine immobilier de Mercialys respectivement de 229 M€ et 193 M€.

Sur la base d'un taux de capitalisation de 5,8%, l'incidence de la variation à la hausse ou à la baisse de 10% des revenus locatifs aurait un impact de plus ou moins 243 M€.

Sur la base de ces expertises, aucune dépréciation n'a été enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2011, comme sur l'exercice 2010.

- Immeubles de placement de Rallye et Foncière Euris

Au 31 décembre 2011, le portefeuille immobilier classé en immeubles de placement de Rallye et de Foncière Euris est principalement constitué de quotes-parts dans un centre commercial en exploitation (Weiterstadt) et dans un centre en travaux (Gdynia). Ce portefeuille est inscrit pour une valeur de 261 M€ au bilan consolidé et est valorisé à 291 M€ au 31 décembre 2011.

Les actifs en exploitation sont valorisés par des cabinets d'experts indépendants. Les autres actifs immobiliers (immobilisations en cours reclassées en immeubles de placement suite à l'amendement à l'IAS 40) sont valorisés au coût.

b > Produits locatifs

Les montants comptabilisés en résultat au titre des produits locatifs et des charges opérationnelles des immeubles de placement se résument ainsi :

(En millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010
Produits locatifs des immeubles de placement	336	269
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui n'ont pas généré de produits locatifs au cours de la période	(13)	(12)
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui ont généré des produits locatifs au cours de la période	(22)	(22)

• Note 16 > Dépréciations des actifs non courants

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2011 selon la méthodologie décrite en I.16 des « Règles et méthodes comptables ».

a > Pertes de valeur du goodwill dans les holdings (Rallye et Foncière Euris)

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) retenues correspondent aux filiales opérationnelles du Groupe.

La valeur d'utilité des UGT est calculée à partir de l'actualisation aux taux mentionnés ci-dessous des flux de trésorerie prévisionnels après impôts :

Secteur d'activité	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	
		2011	2010
Grande distribution	2%	10,0%	9,7%
Articles de sport	2%	6,4%	6,4%

La méthode retenue pour déterminer les valeurs d'utilité consiste notamment à actualiser les flux de trésorerie futurs, ces flux étant estimés sur la base de plans ou de consensus d'analystes établis sur 3 ans puis extrapolés sur 3 à 5 ans.

La valeur terminale est calculée sur la base d'un flux normatif déterminé à partir du flux de la dernière année des prévisions, et extrapolé à l'infini par application d'un taux de croissance.

Les hypothèses clés comprennent notamment les taux de croissance de chiffre d'affaires, de marge d'EBITDA et d'actualisation.

Les valeurs d'utilité des filiales opérationnelles du Groupe ont fait l'objet d'une évaluation et n'ont pas donné lieu à constatation d'une perte de valeur.

Au 31 décembre 2011, pour le secteur Grande distribution, la hausse de 100 points de base du taux d'actualisation ou la baisse de 50 points de base du taux de marge d'EBITDA du flux de la dernière année des prévisions servant au calcul de la valeur terminale n'aurait pas conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur. Pour le secteur Articles de sport, la hausse de 100 points de base du taux d'actualisation ou la baisse de 50 points de base du taux de marge d'EBITDA du flux de la dernière année des prévisions servant au calcul de la valeur terminale n'aurait pas conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur.

b > Dépréciation des actifs non courants dans les filiales opérationnelles

Dans chacun des secteurs d'activités du Groupe, les UGT retenues sont des magasins ou des réseaux. Les dépréciations constatées dans ces filiales ont été conservées au niveau de la holding afin de refléter la valeur intrinsèque du Groupe.

Sur l'ensemble des actifs, la Direction a effectué la meilleure estimation possible des valeurs recouvrables ou des valeurs d'utilité. Les hypothèses retenues sont indiquées ci-dessous.

Les tests de pertes de valeur pratiqués en 2011 par les filiales opérationnelles ont conduit à enregistrer des pertes de valeurs sur goodwill pour 3 M€, sur des immobilisations corporelles et des immeubles de placement pour 3 M€ et une reprise de dépréciation de 6 M€ portant sur des immobilisations incorporelles et corporelles.

Pour rappel, les tests de perte de valeur pratiqués en 2010 avaient conduit le Groupe à enregistrer des pertes de valeur sur actifs non courants pour un montant net total de 21 M€ portant sur des immobilisations incorporelles, corporelles et des immeubles de placement.

- Pertes de valeur des goodwill dans les filiales opérationnelles

Les goodwill des filiales opérationnelles se situent essentiellement dans l'activité Grande distribution. Les valeurs d'utilité ont été déterminées à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des flux de trésorerie prévisionnels après impôts.

Paramètres utilisés pour le calcul des flux actualisés de trésorerie future :

Zone géographique	Taux de croissance à l'infini ⁽¹⁾	Taux d'actualisation après impôt ⁽²⁾
Activité Grande distribution		
France (Grande distribution) ⁽³⁾	0%	6,0% à 9,0%
France (Autres activités) ⁽³⁾	-0,5 à +0,5%	6,0% à 8,7%
Argentine	0,5%	18,3%
Colombie ⁽⁴⁾	0,5%	9,5%
Uruguay	0,5%	11,8%
Thaïlande ⁽⁴⁾	0,5%	7,8%
Vietnam	0,5%	16,0%
Océan Indien ⁽⁵⁾	0%	6,0 à 11,7%
Activités Articles de sport		
France et Pologne	1,75%	10,0%

(1) Le taux de croissance à l'infini des flux futurs de trésorerie est compris entre -0,5% et +2,0% selon la nature d'activité/enseigne de l'UGT.

(2) Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital pour chacun des pays. Celui-ci est calculé au minimum une fois par an lors du test annuel en tenant compte du bêta endetté du secteur, d'une prime de risque marché et du coût de l'endettement du Groupe.

(3) Concernant les activités France, le taux d'actualisation, stable ou en hausse par rapport à l'exercice 2010, tient compte également de la nature d'activité/enseigne de l'UGT et des risques opérationnels attachés.

(4) La capitalisation boursière des filiales cotées BIG C et Exito s'élève respectivement à 2 346 M€ et 4 536 M€ au 31 décembre 2011.

(5) La zone Océan Indien comprend La Réunion, Mayotte, Madagascar et Maurice. Les taux d'actualisation retenus reflètent les risques propres à chacune de ces zones géographiques.

Le test annuel de dépréciation des goodwill, réalisé en fin d'exercice, n'a pas conduit à comptabiliser de perte de valeur au 31 décembre 2011.

Au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas, à l'exception de l'UGT Geimex (centrale d'exportation vers les DOM TOM co-contrôlée avec la famille Baud), la comptabilisation d'une perte de valeur. Notamment, la hausse de 100 points des taux d'actualisation ou la baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore la baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale n'auraient pas conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur. Concernant l'UGT Geimex, le test 2011 fait ressortir une valeur d'utilité très proche de la valeur comptable. La hausse de 100 points du taux d'actualisation ou la baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore la baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale auraient conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur pour la quote-part de Casino entre 2 M€ et 10 M€.

GPA a fait l'objet d'une évaluation externe au cours du mois de décembre 2011 qui a abouti à l'absence de perte de valeur au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Les principales hypothèses et modalités de cette évaluation se résument ainsi :

- l'estimation de la valeur d'utilité de GPA est basée sur les flux actualisés de trésorerie futurs et confortée sur la base d'une analyse multicritères (comparables boursiers et multiples de transactions). La méthodologie d'actualisation des flux de trésorerie futurs a été considérée comme fondamentale pour évaluer GPA ;
- cette dernière utilise des projections de flux de trésorerie établies à partir des prévisions financières approuvées par la Direction, couvrant une période de trois ans et un taux d'actualisation variant de 10,8% à 11,5% selon les activités. Les flux de trésorerie au-delà de cette période ont été extrapolés sur une durée de quatre ans avant de déterminer la valeur terminale ;
- les hypothèses clés comprennent notamment les taux de croissance de chiffre d'affaires, le taux d'actualisation et le multiple d'EBITDA (variant de 7,1x à 10,9x selon les activités) retenu dans le calcul de la valeur terminale. Au 31 décembre 2011, un taux d'actualisation supérieur de 660 points à celui retenu ou une baisse de 4,4 points du multiple d'EBITDA ramènerait la valeur d'utilité à la valeur comptable.

La capitalisation boursière de GPA s'élève à 7 211 M€ au 31 décembre 2011.

• Note 17 > Participations dans les entreprises associées

a > Variations des participations dans les entreprises associées

(En millions d'euros) Sociétés	Pays	Ouverture			Clôture			
		% de détention	Valeur des titres mis en équivalence	Quote-part de résultat	Dividendes versés	Variations périmètre et change	Valeur des titres mis en équivalence	% de détention
VARIATIONS EN 2010								
Entreprises associées du groupe GPA	Brésil	-	27	7		5	39	-
Entreprises associées du groupe Franprix-Leader Price	-	-	87	1	(6)	18	100	-
AEW Immocommercial	France	20,48%	23	2	(3)		22	20,48%
OPCI – Actifs magasins	-	-	41	2	(1)	(42)		-
Autres sociétés	-	-		3		(1)	2	-
TOTAL			178	15	(10)	(20)	163	
VARIATIONS EN 2011								
Entreprises associées du groupe GPA	Brésil	-	39	3			42	-
Entreprises associées du groupe Franprix-Leader Price	-	-	100	(12)		34	122	-
AEW Immocommercial	France	20,48%	22	3	(3)	(22)		-
Autres sociétés	-	-	2	(2)		1	1	-
TOTAL			163	(8)	(3)	13	165	

En 2011, les principaux mouvements portent sur les opérations liées à Distri Sud-Ouest (Franprix-Leader Price) tel que décrites en note 2.3 et à la cession de l'essentiel des titres détenus dans l'OPCI AEW Immocommercial (voir note 7).

En 2010, les mouvements constatés sur les participations des entreprises associées correspondaient principalement aux sorties des OPCIs Vivéris et SPF1 suite à l'absence d'influence notable sur ces deux entités.

Ces entreprises associées n'étant pas cotées, il n'existe pas de valeur boursière pour déterminer la juste valeur de ces investissements.

Les transactions avec les entreprises associées sont présentées en III.3.b.

b > Quote-part des passifs éventuels

Aux 31 décembre 2011 et 2010, il n'existe pas de passifs éventuels significatifs dans les entreprises associées.

• Note 18 > Participations dans les coentreprises

Les sociétés ou sous-groupes Banque du Groupe Casino, Monoprix, Distridyn, Régie Média Trade, dunnhumby France et Geimex, détenues à hauteur de 50%, sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle, le Groupe y exerçant un contrôle conjoint.

Les sociétés ou sous-groupes Grupo Disco de Uruguay, Wilkes et le groupe GPA, sont consolidés selon la méthode d'intégration proportionnelle, les accords conclus entre les partenaires et le groupe Casino prévoyant l'exercice du contrôle conjoint sur leurs activités.

Certaines de ces coentreprises font l'objet d'options d'achat et de vente, notamment GPA et Monoprix (voir note III.1).

a > Comptes agrégés, retraités aux normes IFRS, des principales coentreprises

(En millions d'euros, pour la quote-part détenue)	31 décembre 2011			31 décembre 2010 retraité		
	Total	Dont GPA	Dont Monoprix	Total	Dont GPA	Dont Monoprix
Quote-part détenue		(1)	50,00%		33,70%	50,00%
Chiffre d'affaires	11 466	7 794	1 976	8 103	4 633	1 916
Résultat net part du Groupe	208	114	85	230	96	88
Actifs non courants	4 313	2 945	1 138	4 078	2 361	1 111
Actifs courants	4 087	3 122	340	3 518	2 340	329
TOTAL ACTIFS	8 400	6 067	1 478	7 596	4 701	1 440
Situation nette	2 832	1 995	635	3 104	1 757	611
Passifs non courants	1 765	1 561	109	1 073	909	113
Passifs courants	3 803	2 511	734	3 419	2 035	716
TOTAL PASSIFS	8 400	6 067	1 478	7 596	4 701	1 440

(1) 38,91% et 40,62% correspondant respectivement au pourcentage moyen d'intérêt sur la période pour le chiffre d'affaires et le résultat net et 40,13% correspondant au pourcentage d'intérêt au 31 décembre 2011 pour les postes bilantiels.

b > Quote-part des passifs éventuels

Au 31 décembre 2011, les passifs éventuels dans les coentreprises concernent uniquement des risques sociaux et fiscaux chez GPA et s'élevaient à 817 M€ (en quote-part) contre 471 M€ au 31 décembre 2010.

(En millions d'euros et en quote-part)	31/12/2011	31/12/2010
INSS (cotisations sociales patronales liées au régime de protection sociale)	42	36
IRPJ – IRRF et CSLL (impôts sur les bénéfices)	63	39
COFINS, PIS et CPMF (TVA et taxes assimilées)	143	110
ISS, IPTU et ITBI (impôt sur les services, impôt sur la propriété immobilière urbaine et impôt sur les opérations immobilières)	59	23
ICMS (TVA)	418	226
Litiges salariaux	24	14
Litiges civils	69	23
TOTAL	817	471

• Note 19 > Actifs financiers non courants

a > Décomposition

(En millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010 retraité
Titres immobilisés de l'activité portefeuille	274	302
Autres actifs financiers disponibles à la vente	90	120
Actifs financiers disponibles à la vente	364	422
Prêts	70	108
Dérivés actifs non courants	59	48
Loyers prépayés ⁽¹⁾	244	184
Dépôts cautionnements et autres	19	13
Créances rattachées aux participations	207	274
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	963	1 049

(1) Les loyers prépayés correspondent à un droit d'utilisation de terrains dans certains pays, sur une durée moyenne de 30 ans, dont le coût est étalé sur la durée d'utilisation.

b > Variation des actifs financiers disponibles à la vente

(En millions d'euros)	2011	2010
Au 1^{er} janvier	422	417
Augmentations	44	48
Diminutions ⁽¹⁾	(85)	(95)
Variations de la juste valeur ⁽²⁾	2	47
Pertes de valeur	(18)	(15)
Variations de périmètre et de change ⁽³⁾	(1)	40
Autres		(20)
AU 31 DÉCEMBRE	364	422

(1) Les diminutions regroupent les cessions (notamment la cession des titres des OPCI SPF1 et Vivéris – voir note 7) et les remboursements de capital.

(2) Par ailleurs, il a été constaté 5 M€ d'ajustement de juste valeur antérieurement constatés en capitaux propres et recyclés en résultat 2011, contre -9 M€ en 2010.

(3) Les variations de périmètre et de change de l'exercice 2010 correspondaient essentiellement à l'entrée des titres des OPCI Vivéris et SPF1 compensée partiellement par la consolidation de sociétés antérieurement non consolidées.

• Note 20 > Stocks

(En millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Grande distribution (marchandises)	3 239	(48)	3 191	2 751	(42)	2 709
Articles de sport	166	(7)	159	175	(5)	170
Immobilier	218	(26)	192	213	(27)	186
TOTAL	3 623	(81)	3 542	3 139	(74)	3 065

• Note 21 > Clients

a > Décomposition

(En millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Créances clients et comptes rattachés	962	989
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	(114)	(107)
Créances de l'activité de crédit	1 054	969
Dépréciations des créances de l'activité de crédit	(21)	(97)
TOTAL	1 881	1 754

b > Dépréciation des créances clients

(En millions d'euros)	2011	2010
DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS		
Au 1^{er} janvier	(107)	(78)
Dotations	(26)	(34)
Reprise	19	25
Variation de périmètre	(3)	(17)
Différences de change	3	(3)
AU 31 DÉCEMBRE	(114)	(107)
DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT		
Au 1^{er} janvier	(97)	(86)
Dotations	(56)	(36)
Reprise	116	25
Variation de périmètre	16	
Différences de change		
AU 31 DÉCEMBRE	(21)	(97)

Les conditions de constitution des dépréciations sont détaillées en note III-4-d « Risques de contrepartie ».

• Note 22 > Autres créances

a > Décomposition

(En millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010 retraité
Autres créances ⁽¹⁾	1 525	1 573
Comptes courants des sociétés non consolidées	136	118
Dépréciations des autres créances et comptes courants	(43)	(31)
Dérivés actifs hors couverture et couverture de flux de trésorerie	9	6
Charges constatées d'avance ⁽²⁾	140	158
TOTAL	1 767	1 824

(1) Les autres créances comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales ainsi que des produits à recevoir des fournisseurs.
(2) Les charges constatées d'avance sont, pour l'essentiel, constituées d'achats, de loyers, de charges locatives et de primes d'assurances.

b > Dépréciation des autres créances et comptes courants

(En millions d'euros)	2011	2010
Au 1^{er} janvier	(31)	(33)
Dotations	(9)	(10)
Reprises	7	7
Variation de périmètre	(1)	
Reclassement et autres mouvements	(9)	5
AU 31 DÉCEMBRE	(43)	(31)

• Note 23 > Actifs financiers courants

(En millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Actions cotées	18	16
Actifs financiers disponibles à la vente (courants)	127	20
Obligations à court terme	135	106
Créances financières à court terme	50	7
Divers	64	36
Titres de placement et assimilés	394	185
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur et dérivés de dette	75	126
ACTIFS FINANCIERS COURANTS	469	311

• Note 24 > Trésorerie nette**a > Décomposition**

(En millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Équivalents de trésorerie	1 889	2 119
Disponibilités	2 036	1 319
Trésorerie brute	3 925	3 438
Concours bancaires courants	(587)	(341)
TRÉSORERIE NETTE	3 338	3 097

b > Analyse de la trésorerie par devises

(En millions d'euros)	31/12/2011	%	31/12/2010	%
Euro	1 599	41	2 129	62
Dollar américain	265	7	40	1
Peso argentin	34	1	31	1
Real brésilien	867	22	676	20
Baht thaïlandais	188	5	128	4
Peso colombien	830	21	312	9
Dong vietnamien	71	2	57	2
Peso Uruguayen	40	1	32	1
Zloty polonais	5	0	3	0
Autres devises	26	1	30	1
TRÉSORERIE BRUTE	3 925	100	3 438	100

Le poste de trésorerie brute inclut à hauteur de 219 M€ au 31 décembre 2011 contre 187 M€ au 31 décembre 2010 la trésorerie reçue au titre de mobilisation de créances satisfaisant les critères de sortie d'actifs financiers d'IAS 39 et exposés dans le I.179.

• **Note 25 > Capitaux propres**

a > Gestion du capital

La politique du groupe Foncière Euris consiste à maintenir une base de capital solide (tant en part du Groupe qu'en intérêts minoritaires), afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers, des partenaires et des marchés financiers.

L'objectif du Groupe en termes de gestion des capitaux propres est de maximiser la valeur pour les actionnaires, réduire le coût du capital tout en maintenant ses capacités financières afin de saisir d'éventuelles nouvelles opportunités créatrices de valeur.

Par ailleurs, le Groupe prête attention au nombre et à la diversité de ses actionnaires ainsi qu'au niveau et à la régularité des dividendes versés aux porteurs d'actions.

Foncière Euris a mis en œuvre en novembre 2006 un contrat de liquidité conformément à la charte de déontologie élaborée par l'Association Française des Marchés Financiers pour les professionnels de la Bourse et de la finance (AMAFI) afin de s'assurer de l'animation du marché des titres de la Société.

Dans le cadre d'un programme de rachat approuvé en Assemblée générale ordinaire, Foncière Euris est autorisée à procéder à l'achat d'actions de la Société en vue notamment :

- de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription d'actions ;
- de les attribuer gratuitement aux salariés et aux dirigeants ;
- de faire assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissements intervenant en toute indépendance dans le cadre du contrat de liquidité conclu ;
- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la Société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- et de les annuler dans la limite d'un nombre maximal ne pouvant excéder 10% du capital social.

En vertu des autorisations données au Conseil d'administration, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement ou à terme, autrement que par incorporation de bénéfices, réserves ou primes, ne doit pas excéder une valeur nominale de 200 M€.

b > Capital social

Le capital social s'élève à 150 M€. Il est composé de 9 976 594 actions de 15 € de valeur nominale.

c > Détail des primes, titres auto-détenus et réserves

Les primes d'émission, de fusion et d'apport sont celles de la société-mère.

Foncière Euris détient 24 276 actions propres et 403 616 actions d'autocontrôle via l'une de ses sous-filiales.

Les réserves consolidées comprennent :

- les réserves de la société-mère après retraitement de consolidation ;
- les capitaux propres retraités de chacune des filiales diminués de la valeur des titres détenus par le Groupe et augmentés du goodwill éventuel ;
- l'effet cumulé des changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs ;
- les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les variations de juste valeur des dérivés dans les opérations de couverture de flux de trésorerie.

d > Écarts de conversion

Ce compte comprend les écarts de conversion, positifs ou négatifs, liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales étrangères et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans les filiales étrangères.

- Ventilation des écarts de conversion par pays

(En millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Part du Groupe	Minoritaires	Écart de conversion total	Part du Groupe	Minoritaires	Écart de conversion total
Brésil	82	152	234	178	444	622
Argentine	(16)	(40)	(56)	(13)	(35)	(48)
Colombie	38	206	244	35	159	194
Uruguay	14	37	51	13	35	48
États-Unis	1	2	3	(3)	(4)	(7)
Thaïlande	20	80	100	21	90	111
Pologne	14	24	38	17	36	53
Océan Indien	(2)	(6)	(8)	(2)	(7)	(9)
Vietnam	(2)	(6)	(8)	(1)	(3)	(4)
TOTAL	149	449	598	245	715	960

La variation en 2011 résulte principalement de l'appréciation de l'euro par rapport à la devise brésilienne.

Les variations en 2010 résultaient principalement de l'appréciation des devises brésilienne, colombienne et thaïlandaise par rapport à l'euro.

e > Annexe à l'état des produits et charges comptabilisés

(En millions d'euros)	2011	2010
Actifs financiers disponibles à la vente	(9)	37
Variation de juste valeur sur la période	(6)	37
Recyclage en résultat	(5)	9
(Charge) ou produit d'impôt	2	(9)
Couverture de flux de trésorerie	(4)	3
Variation de juste valeur sur la période	5	8
Recyclage en résultat	(4)	(5)
(Charge) ou produit d'impôt	(5)	
Écarts de conversion (note 25.d)	(363)	573
Variation des écarts de conversion de la période	(340)	627
Recyclage en résultat lié à des cessions sur la période	(23)	(54)
Écarts actuariels et ajustements de plafonnement d'actifs (note 26.b)	(2)	(12)
Variation de la période	(4)	(18)
(Charge) ou produit d'impôt	2	6
TOTAL	(378)	601

f > Paiements en actions**- Incidence sur le résultat et les capitaux propres des rémunérations payées en actions**

La charge nette totale constatée en résultat par le Groupe en 2011 s'élève à 19 M€ (contre 22 M€ en 2010). Cette charge nette a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres pour un montant identique.

L'impact cumulé en compte de résultat des paiements en actions accordés par la société Foncière Euris est non significatif pour 2010 et 2011.

- Caractéristiques des plans d'options sur actions sur les titres de la société consolidante

Le détail des différents plans attribués depuis le 7 novembre 2002 et en cours de validité figure dans le tableau ci-après :

	Plans de souscription		
	02/10/2007	24/04/2008	27/04/2009
Date d'attribution	02/10/2007	24/04/2008	27/04/2009
Date d'échéance	01/04/2013	23/10/2013	27/10/2014
Nombre de bénéficiaires à l'origine	7	7	6
Nombre d'options accordées à l'origine	17 000	17 000	10 000
Nombre d'options auxquelles il a été renoncé	3 000	3 000	3 000
Nombre d'options exercées			
Nombre d'options restant en fin de période	14 000	14 000	7 000
Prix d'exercice en €	99,02	82,58	55,92
Valorisation des options			
Juste valeur à l'attribution en €	19,14	14,20	8,30
Modèle de valorisation utilisé	Trinomiale	Trinomiale	Trinomiale
Dividende projeté en €	3,00	3,15	3,15
Volatilité	19,82%	21,77%	22,81%
Durée de vie de l'option	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2
Taux d'intérêt	4,17%	4,02%	2,82%

- Informations relatives aux plans en cours sur les titres de la société consolidante

	Stock-options sur actions	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation au 1^{er} janvier 2010	86,80 €	69 600
<i>Dont options exerçables</i>		<i>25 600</i>
Options accordées		
Options exercées		
Options supprimées	86,19 €	(14 900)
Options arrivées à expiration	111,54 €	(6 700)
En circulation au 31 décembre 2010	83,54 €	48 000
<i>Dont options exerçables</i>		<i>13 000</i>
Options accordées		
Options exercées		
Options supprimées		
Options arrivées à expiration	82,73 €	(13 000)
EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2011	83,84 €	35 000
<i>Dont options exerçables</i>		<i>35 000</i>

- Caractéristiques des principaux paiements en actions dans les filiales consolidées

Le détail des principaux plans attribués depuis le 7 novembre 2002 et en cours de validité figure dans les tableaux ci-après :

> Rallye :

	Plans de souscription				
Date d'attribution	01/10/2007	23/04/2008	27/04/2009	09/12/2009	06/09/2010
Date d'échéance	31/03/2013	22/10/2013	27/10/2014	08/06/2015	05/03/2016
Nombre de bénéficiaires à l'origine	60	66	13	1	12
Nombre d'options accordées à l'origine	181 127	258 091	310 521	12 000	124 485
Nombre d'options auquel il a été renoncé	33 440	44 492	79 037		
Nombre d'options exercées			50 802		
Nombre d'options restant en fin de période	147 687	213 599	180 682	12 000	124 485
Prix d'exercice en €	48,73	43,15	14,24	24,62	26,44
Valorisation des options					
Juste valeur à l'attribution en €	10,16	8,74	1,55	5,90	5,99
Modèle de valorisation utilisé	Trinomial	Trinomial	Trinomial	Trinomial	Trinomial
Volatilité	26,08%	28,39%	39,81%	40,81%	40,72%
Durée de vie de l'option	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2
Taux d'intérêt sans risque	4,23%	3,99%	2,84%	2,83%	1,92%
Dividende projeté (taux de progression)	4,00%	4,00%			

Aucun de ces plans de souscriptions ne prévoit la possibilité d'un exercice anticipé.

Rallye a également attribué en septembre 2010 et juin 2011 des plans d'attribution d'actions gratuites. L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions est soumise à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise apprécié annuellement et donnant lieu chaque année à la détermination du pourcentage d'actions acquises au titre de l'année concernée. Le nombre total des actions gratuites définitivement acquises est égal à la moyenne des attributions annuelles. Le critère de performance retenu pour le plan 2010 est la couverture des frais financiers par l'EBITDA ; pour le plan 2011 les critères sont : pour 50%, la couverture des frais financiers par l'EBITDA et pour 50% un niveau de coût d'endettement.

Le détail des plans d'actions gratuites figure dans le tableau ci-après :

Date d'attribution	06/09/2010	08/06/2011
Date d'acquisition	06/03/2013	08/06/2014
Nombre de bénéficiaires à l'origine	61	58
Nombre d'actions accordées à l'origine	143 195	133 032
Nombre d'actions auquel il a été renoncé	4 323	
Nombre d'actions restant en fin de période	138 872	133 032
Valorisation des actions		
Juste valeur à l'attribution en €	19,86	24,06
Durée d'acquisition des droits	2 ans et 6 mois	3 ans

> Casino :

- Caractéristiques des principaux plans de souscription

	Plans de souscription					
Date d'attribution	13/04/2007	14/04/2008	05/12/2008	08/04/2009	04/12/2009	29/04/2010
Date d'échéance	12/10/2012	13/10/2013	04/06/2014	07/10/2014	03/06/2015	28/10/2015
Cours de l'action lors de l'attribution	75,80 €	75,10 €	43,73 €	48,37 €	58,31 €	65,45 €
Prix d'exercice de l'option	75,75 €	76,73 €	49,02 €	49,47 €	57,18 €	64,87 €
Nombre d'options attribuées à l'origine	362 749	434 361	109 001	37 150	72 603	48 540
Nombre d'options en circulation	186 434	274 632	84 662	33 400	56 748	45 365
Durée de vie	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2
Dividende projeté	5%	5%	5%	5%	5%	5%
Volatilité attendue	23,55%	24,04%	26,77%	29,60%	30,02%	29,32%
Taux d'intérêt sans risque	4,78%	4,17%	3,05%	2,44%	2,09%	1,69%
Juste valeur de l'option	16,73 €	13,61 €	6,14 €	5,07 €	8,59 €	10,33 €

- Caractéristiques des principaux plans d'attribution d'actions gratuites

	Plans d'attribution		
Date d'attribution	29/04/2010	15/04/2011	15/04/2011
Échéance des plans :			
Période d'attribution	29/04/2013	15/04/2014	15/04/2013
Période de conservation	29/04/2015	15/04/2016	15/04/2015
Cours de l'action lors de l'attribution	65,45 €	70,80 €	70,80 €
Nombre d'actions à l'origine	296 765	241 694	69 481
Conditions de présence	Oui	Oui	Oui
Conditions de performance	Oui	Oui	Non
Taux de performance retenu	(1)	(1)	
Nombre d'actions en circulation avant application des critères de performance	265 400	238 099	67 748
Juste valeur de l'action	50,86 €	56,34 €	58,99 €

(1) Le critère de performance retenu pour les plans d'actions attribués le 15 avril 2011 et le 29 avril 2010, dépend de la société à laquelle le bénéficiaire est rattaché.
 Au 31 décembre 2011, les taux de performance sont les suivants :
 - Monoprix : 100% au titre des plans de 2011 et 73% au titre de 2010 ;
 - Autres sociétés : essentiellement à 100% au titre de 2011 et 74% au titre de 2010.

Les critères de performance retenus portent essentiellement sur les niveaux de croissance organique du chiffre d'affaires et les niveaux de résultats opérationnels courants.

Stock d'actions gratuites Casino en cours d'acquisition	Nombre d'actions en cours
Actions en circulation au 1^{er} janvier 2010	902 211
Actions attribuées	370 418
Actions supprimées	(307 004)
Actions émises	(129 622)
Actions en circulation au 31 décembre 2010	836 003
Actions attribuées	444 508
Actions supprimées	(378 008)
Actions émises	(117 893)
ACTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2011	784 610

> Groupe GO Sport :

- Caractéristiques des principaux plans de souscription et d'achat d'actions

	Plans de souscription							
Date d'attribution	22/05/2007	05/12/2007	01/07/2008	14/05/2009	18/05/2009	03/12/2009	30/04/2010	29/04/2011
Date d'échéance	21/11/2012	04/06/2013	31/12/2013	13/11/2014	17/11/2014	02/06/2015	30/10/2015	29/10/2016
Nombre de bénéficiaires à l'origine	76	5	78	2	62	4	82	81
Nombre d'options accordées à l'origine	78 400	58 833	147 133	157 868	119 900	30 000	91 950	108 450
Nombre d'options auquel il a été renoncé	48 400	4 000	58 353		48 400	20 000	27 200	11 300
Nombre d'options exercées								
Nombre d'options restant en fin de période	30 000	54 833	88 780	157 868	71 500	10 000	64 750	97 150
Prix d'exercice en €	70,59	64,43	36,90	9,94	9,87	22,15	18,85	17,55
Valorisation des options								
Juste valeur à l'attribution en €	21,76	19,09	9,23	1,85	1,83	7,06	5,56	5,66
Modèle de valorisation utilisé	Trinomial	Trinomial	Trinomial	Trinomial	Trinomial	Trinomial	Trinomial	Trinomial
Volatilité	22,52%	20,88%	23,34%	32,07%	32,08%	37,35%	38,29%	41,55%
Dividende projeté							5%	5%
Durée de vie de l'option	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois
Taux d'intérêt	4,33%	4,33%	5,11%	2,77%	2,76%	2,80%	2,47%	3,13%

L'évolution du nombre d'options attribuées dans le cadre des plans d'options ci-dessus et du prix moyen d'exercice sur la période est la suivante :

	Rallye		Groupe GO Sport		Casino	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation au 1^{er} janvier 2010	34,57 €	1 202 702	32,61 €	595 534	65,98 €	1 405 644
Dont options exerçables		207 001		27 700		527 581
Options accordées	26,44 €	124 485	18,85 €	91 950	64,87 €	48 540
Options exercées					57,94 €	(281 725)
Options supprimées	30,76 €	(194 001)	43,12 €	(112 753)	69,75 €	(120 974)
Options à expiration	40,16 €	(207 001)			58,16 €	(41 705)
En circulation au 31 décembre 2010	33,02 €	926 185	28,35 €	574 731	68,04 €	1 009 780
Dont options exerçables		192 710		62 600		414 296
Options accordées			17,55 €	108 450		
Options exercées	14,24 €	(50 802)			57,94 €	(105 332)
Options supprimées	44,90 €	(4 220)	35,52 €	(108 300)	72,03 €	(110 497)
Options à expiration	36,84 €	(192 710)			57,89 €	(49 678)
EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2011	33,27 €	678 453	24,96 €	574 881	69,55 €	744 273
Dont options exerçables		541 968		402 981		524 098

g > Dividendes

Le Conseil d'administration proposera la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2011 de 2,15 € par action.

Les états financiers présentés avant répartition ne reflètent pas ce dividende qui est sujet à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée générale le 24 mai 2012.

• Note 26 > Provisions

a > Décomposition et variations

(En millions d'euros)	Provisions au 31/12/2010	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Variation de périmètre et transferts	Variation de change	Autres	Provisions au 31/12/2011
Service après-vente	8	9	(7)					10
Médaille du travail	21	1					1	23
Retraite ⁽¹⁾	142	85	(66)	(4)	1		9	167
Prime pour services rendus	15	16	(15)					16
Litiges divers	68	19	(10)	(35)	1	(2)		41
Risques et charges divers	333	145	(142)	(59)	21	(10)		288
Restructurations	17	5	(8)	(1)				13
Total des provisions	604	280	(248)	(99)	23	(12)	10	558
dont non courant	322	127	(93)	(9)	21	(10)	10	368
dont courant	282	153	(155)	(90)	2	(2)		190

(1) Voir le point b, ci-après.

Les provisions pour litiges, risques et charges divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des risques ou procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), immobilière (litiges sur travaux, loyers contestés, éviction de locataires...), fiscale ou économique (contrefaçons...).

b > Engagements de retraite et avantages assimilés

Les régimes à prestations définies donnent lieu à une évaluation actuarielle. Ces avantages concernent principalement des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail en France.

- Plan à prestations définies

> Synthèse

Le tableau suivant permet d'effectuer le rapprochement entre l'évaluation des engagements de l'ensemble des sociétés et les provisions constituées dans les comptes consolidés aux 31 décembre 2011 et 2010 :

(En millions d'euros)	France		International		Total	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Valeur actuelle des obligations couvertes	176	166			176	166
Juste valeur des actifs du régime	(49)	(55)			(49)	(55)
Couverture financière des engagements financés	127	111			127	111
Valeur actuelle des obligations non couvertes	14	13	26	18	40	31
Provision comptabilisée au bilan	141	124	26	18	167	142

- Évolution des engagements

(En millions d'euros)	France		International		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
A. VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE						
Dettes actuarielles début de période	179	152	18	17	197	169
Coût des services rendus	13	13	5	1	18	14
Intérêt sur la dette actuarielle	6	6	1		7	6
Variation de périmètre	1				1	
Décassements	(10)	(11)	(2)	(2)	(12)	(13)
Pertes et (gains) actuariels	1	19	4		5	19
Variation de change				2		2
Dettes actuarielles fin de période (A)	190	179	26	18	216	197
B. VARIATION DES ACTIFS DE COUVERTURE						
Juste valeur des actifs de couverture début de période	55	62			55	62
Rendement attendu des actifs de couverture	1	1			1	1
(Pertes) et gains actuariels	1	1			1	1
Contribution de l'employeur						
Contribution des salariés						
Prestations payées	(9)	(9)			(9)	(9)
Variation de périmètre						
Autres mouvements	1				1	
Juste valeur des actifs de couverture fin de période (B)	49	55			49	55
C. COUVERTURE FINANCIÈRE (A-B)	141	124	26	18	167	142
Plafonnement d'actif						
ENGAGEMENT NET DE RETRAITE	141	124	26	18	167	142

- Solde des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres

(En millions d'euros)	2011	2010
Provisions (diminution)/augmentation	19	15
(Actifs)/Passifs d'impôts différés	(7)	(5)
Diminution/(augmentation) cumulée des capitaux propres, nette d'impôts	12	10
Dont, part du Groupe	3	3
Produit/(charge) après impôt, enregistré en capitaux propres	(2)	(12)

- Rapprochement des provisions au bilan

(En millions d'euros)	France		International		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
En début d'exercice	124	90	18	17	142	107
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres		18	4		4	18
Contribution des salariés						
Charge de l'exercice	18	18	6	1	24	19
Décaissements	(10)	(8)	(2)	(2)	(12)	(10)
Remboursement partiel des actifs du régime	9	6			9	6
Variation de périmètre	1				1	
Variation de change				2		2
Autres mouvements	(1)				(1)	
En fin d'exercice	141	124	26	18	167	142

- Composante de la charge de la période

(En millions d'euros)	France		International		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Coût financier	6	6	1		7	6
Rendement attendu des actifs	(1)	(1)			(1)	(1)
Charge comptabilisée en résultat financier	5	5	1		6	5
Coût des services rendus	13	13	5	1	18	14
Coût des services passés						
Réduction/Liquidation de régime						
Charge comptabilisée en frais de personnel	13	13	5	1	18	14
CHARGE DE L'EXERCICE	18	18	6	1	24	19

- Politique et stratégie de couverture des engagements

> Données historiques

(En millions d'euros)	2011	2010	2009	2008	2007
Valeur actuelle des obligations couvertes	176	166	141	464	125
Juste valeur des actifs du régime	(49)	(55)	(62)	(432)	(71)
Sous-total	127	111	79	32	54
Valeur actuelle des obligations non couvertes	40	31	28	38	23
Actifs plafonnés				30	
Provision comptabilisée au bilan	167	142	107	100	77

Les actifs de couverture sont composés principalement d'obligations à taux fixe, d'actifs immobiliers et d'actions à hauteur respectivement de 83,9%, 8,4% et 7,7%.

- Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	France		International	
	2011	2010	2011	2010
Taux d'actualisation	4,3% – 4,5%	4,0%	3,8% – 7,0%	4,1% – 7,5%
Taux de croissance attendu des salaires	2,25% – 2,5%	2,0% à 2,5%	2,0% – 3,5%	3,0%
Age de départ à la retraite	62 – 64 ans	62 – 67 ans	50 – 65 ans	50 – 60 ans
Taux de rendement attendu des actifs	3,6% – 4,0%	4,0%	-	-

Pour le périmètre français, le taux d'actualisation est déterminé en référence à l'indice Bloomberg 15 ans sur des composites AA.

Le taux de rendement attendu des actifs du régime, correspond en 2011, au taux effectivement constaté au cours de l'exercice précédent. Le rendement effectif pour la France s'est élevé à 1 M€ en 2011 et 2010.

- Sensibilité des hypothèses actuarielles

L'impact d'une variation de +/- 50 points de base sur le taux d'actualisation générerait une variation de -3,5% et +10,2% respectivement du montant total des engagements.

Une variation de +/- 10 points de base sur le taux de croissance des salaires aurait pour impact une variation de +1,6% et de -1,3% respectivement du montant total de l'engagement.

L'impact d'une variation de +/- 50 points de base sur le taux de rendement attendu des actifs de couverture n'entraînerait pas de variation significative du produit des actifs de couverture.

- Ajustement d'expérience

Les ajustements d'expérience correspondent principalement à l'incidence sur les engagements entre les prestations estimées à la clôture précédente et les prestations payées sur l'exercice et s'élèvent à la clôture au 31 décembre 2011 à 10 M€ (-8 M€ au 31 décembre 2010).

- Versements attendus en 2012

Le Groupe s'attend à verser, au cours de l'exercice 2012, des indemnités de l'ordre de 12 M€ au profit de ses régimes à prestations définies.

- Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont principalement composés des avantages retraite et s'élèvent à 289 M€ au titre de l'exercice 2011 (280 M€ au titre de l'exercice 2010).

• Note 27 > Passifs financiers

1 > Composition des passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés soit :

- au « coût amorti » pour les dettes financières ;
- à la « juste valeur par résultat » pour les instruments dérivés.

- a. Composition des passifs financiers

(En millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	7 081	654	7 735	6 340	853	7 193
Autres dettes financières ⁽¹⁾	2 245	3 229	5 474	2 238	1 525	3 763
Contrats de crédit-bail ⁽²⁾	61	41	102	63	43	106
Dettes liées à des puts sur intérêts minoritaires ⁽³⁾	66	43	109	1	57	58
Instruments financiers dérivés passifs	25	51	76	61	119	180
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	9 478	4 018	13 496	8 703	2 597	11 300

(1) Voir tableaux de détail pages suivantes.

(2) Voir III.2.

(3) Voir b. de la note courante.

> Opérations d'échange obligataire Casino 2011

Le 18 mai 2011, le groupe Casino a procédé dans le cadre de son programme EMTN à une nouvelle émission obligataire de 850 M€ d'une maturité de 10 ans avec un coupon annuel de 4,726% (voir note 1.b). À cette occasion, 300 M€ des obligations venant à échéance en février 2012 (coupon de 6,00%), avril 2013 (coupon de 6,375%) et avril 2014 (coupon de 4,875%) ont été échangés. Cette émission a également permis de lever 530 M€ de ressources complémentaires. Le nouvel emprunt obligataire est à échéance 2021 et a un taux d'intérêt effectif de 5,13%.

En application de la norme IAS 39 portant sur la décomptabilisation d'un passif financier, cette opération a été traitée comme un prolongement de dettes financières en raison du fait que les modifications des termes contractuels n'ont pas été considérées comme substantielles. L'impact de l'échange d'obligations constitue un ajustement de la valeur comptable de l'emprunt obligataire 2021 et est amorti actuariellement sur la durée résiduelle du passif ainsi modifié. Ce traitement comptable s'applique également aux primes, frais d'émission non amortis et attachés aux lignes obligataires échangées et tous les coûts supportés au titre de l'échange (commissions, frais, prime d'échange) s'amortiront jusqu'en 2021. De même, l'incidence du déboucement des couvertures attachées aux dettes initiales est amortie sur la durée de la nouvelle dette.

Ce nouvel emprunt obligataire contient des clauses d'engagement et de défaut habituelles de ce type de contrat : maintien de l'emprunt à son rang (« *pari passu* »), limitation des sûretés attribuées aux autres prêteurs (« *negative pledge* ») et défaut croisé. Il comporte également une clause de remboursement anticipé en cas de dégradation en « *non-investment grade* » de la notation de la dette senior long terme de Casino, Guichard-Perrachon consécutive à un changement d'actionnaire majoritaire de Casino, Guichard-Perrachon ainsi qu'une clause de « *coupon step-up* » augmentant le taux d'intérêt de 125 bp en cas de dégradation en « *non-investment grade* » de la notation de la dette senior long terme de Casino, Guichard-Perrachon.

> Emprunt obligataire Casino de 600 M€

Le 27 septembre 2011, le groupe Casino a procédé dans le cadre de son programme EMTN à une nouvelle émission obligataire de 600 M€ d'une maturité de 4,5 ans avec un coupon annuel de 4,47% (voir note 1.b). Ce nouvel emprunt obligataire contient des clauses d'engagement et de défaut habituelles de ce type de contrat telles que rappelées ci-dessus.

> Ligne de crédit confirmée de 900 M\$

Le 31 août 2011, le groupe Casino a signé la mise en place d'un financement à moyen terme, d'un montant de 900 M\$ (soit environ 630 M€) auprès d'un pool bancaire composé de neuf banques internationales. L'échéance de cette ligne court jusqu'en août 2014. Au 31 décembre 2011, le tirage de cette ligne s'élève à 232 M€.

> Détail des emprunts obligataires

Emprunts obligataires (En millions d'euros)	Devise	Montant nominal	Taux d'intérêt nominal ⁽¹⁾	Maturité	Échéance	31/12/2011 ⁽²⁾	31/12/2010 ⁽²⁾
Foncière Euris 2006	EUR		taux variable				
Obligations indexées 2012		51	E3M + 1,95%	6 ans	nov. 2012	30	46
Rallye 2003	EUR		taux fixe	10 ans			
Emprunt obligataire échangeable 2013		300	3,250%	3 mois	juil. 2013	336	324
Rallye 2004	EUR		taux fixe				
Emprunt obligataire 2011		375	5,625%	7 ans	oct. 2011		374
Rallye 2010	EUR		taux fixe				
Emprunt obligataire 2014		500	5,875%	4 ans	mars 2014	495	495
Rallye 2010	EUR		taux variable				
OREA 2015		100		3 ans	févr. 2015	99	99
Rallye 2009	EUR		taux fixe	5 ans			
Emprunt obligataire 2015		500	8,375%	3 mois	janv. 2015	494	492
Rallye 2009	EUR		taux fixe				
Emprunt obligataire 2016		500	7,625%	6 ans	nov. 2016	495	494
Casino 2004	EUR		taux fixe				
Emprunt obligataire 2011		210	4,750%	7 ans	juil. 2011		210
Casino 2002	EUR		taux fixe	10 ans			
Emprunt obligataire 2012		413	6,000%	9 ans et 8 mois	févr. 2012	414	449
Casino 2009	EUR		taux fixe	3 ans			
Emprunt obligataire 2012		165	7,880%	6 mois	août 2012	166	167
Casino 2007 et 2008	EUR		taux fixe	7 ans			
Emprunt obligataire 2014		578	4,880%	5 ans et 10 mois	avr. 2014	605	701
Casino 2008 et 2009	EUR		taux fixe	5 ans			
Emprunt obligataire 2013		544	6,380%	4 ans et 10 mois 3 ans et 11 mois	avr. 2013	567	745
Casino 2009	EUR		taux fixe	5 ans			
Emprunt obligataire 2015		750	5,500%	6 mois	janv. 2015	787	782
Casino 2010	EUR		taux fixe				
Emprunt obligataire 2017		888	4,38%	7 ans	févr. 2017	828	833
Casino 2010	EUR		taux fixe	7 ans			
Emprunt obligataire 2018		508	4,48%	6 mois	nov. 2018	506	472
Casino 2011	EUR		taux fixe				
Emprunt obligataire 2016		600	4,47%	7 ans	avr. 2016	598	
Casino 2011	EUR		taux fixe				
Emprunt obligataire 2021		850	4,73%	10 ans	mai 2021	824	
Casino 2002	USD		taux fixe				
Placement privé 2011		255	6,460%	9 ans	nov. 2011		187
Exito / Carulla	COP		taux variable	5/8 et	avr. 2011/13		
Emprunts obligataires		102		10 ans	mai 2015	90	100
GPA 2007	BRL		taux variable	4/5 et	mars		
Emprunt obligataire		130	CDI + 0,5%	6 ans	2011/12/13	86	119
GPA 2009	BRL		taux variable				
Emprunt obligataire 2011		33	119% CDI	2 ans	juin 2011		30
GPA 2009	BRL		taux variable	3/4 et 5 ans	déc. 2012/13/14		
Emprunt obligataire		83	109,5% CDI		juin 2013/14	81	74
GPA 2011	BRL		taux variable				
Emprunt obligataire 2014		101	107,7% CDI	3 ans	janv. 2014	101	
GPA 2011	BRL		taux variable	4 ans			
Emprunt obligataire 2015		133	108,5% CDI	6 mois	juin 2015	133	
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES						7 735	7 193

(1) CDI (Certificado de Deposito Interbancario).

(2) Les montants ci-dessus incluent l'incidence des couvertures de juste valeur.

> Détail des autres dettes financières

Emprunts bancaires (En millions d'euros)	Devise	Montant nominal	Taux	Maturité	Échéance	31/12/2011	31/12/2010
Rallye	EUR						
Emprunt bancaire		125	taux variable	4 ans 11 mois	nov. 2011		75
Alpétrol	EUR						
Emprunt structuré		100	taux fixe	5 ans	oct. 2011		126
Alpétrol	EUR						
Emprunt bancaire		50	taux variable	5 ans	janv. 2012	50	50
Alpétrol	EUR						
Emprunt structuré		100	taux variable	5 ans	juin 2012	100	100
Alpétrol	EUR						
Ligne de crédit		15	taux variable			15	
Rallye	EUR						
Emprunt bancaire		75	taux variable	2 ans 11 mois	avr. 2012	75	74
Rallye	EUR						
Emprunt structuré		150	taux variable	5 ans	juil. 2017	149	150
Rallye	EUR						
Emprunt bancaire		100	taux variable	3 ans	mars 2013	100	100
Rallye	EUR						
Emprunt bancaire		75	taux variable	5 ans	juin 2013	75	75
Rallye	EUR						
Emprunt bancaire		40	taux variable	5 ans	févr. 2014	40	40
Rallye	EUR						
Emprunt bancaire		150	taux variable	7 ans	mai 2014	150	150
Rallye	EUR						
Emprunt bancaire		50	taux variable	10 ans	févr. 2018	50	50
Rallye	EUR						
Equity swap		37	taux variable		mai 2012	37	
Rallye	EUR						
Ligne de crédit		380	taux variable			380	
Casino	EUR						
Emprunt structuré		184	taux variable	6 ans	juin 2013	184	184
Casino	EUR						
Emprunt Schuldschein		130	taux variable	5 ans	mai 2013		130
Casino	EUR						
Emprunt Alaméa		300	taux variable	5 ans	avr. 2015	300	300
Foncière Euris	EUR						
Emprunts bancaires divers		386	taux variable			386	384
Rallye	EUR						
Emprunts bancaires divers		102	taux variable			102	101
Casino	EUR						
Emprunts bancaires divers ⁽¹⁾						259	143
Casino	EUR						
Billet de trésorerie						438	
Casino							
Amérique latine ⁽²⁾						602	768
Casino							
Autres international ⁽³⁾						919	51
Emprunts bancaires divers						124	60
Concours bancaires						587	341
Intérêts courus ⁽⁴⁾						352	311
TOTAL EMPRUNTS BANCAIRES						5 474	3 763

(1) Dont Franprix-Leader Price pour un montant de 188 et 86 M€ respectivement en 2011 et 2010.

(2) Concerne GPA et Exito à hauteur respectivement de 569 et 31 M€ en 2011 (respectivement 622 et 144 M€ en 2010).

(3) Concerne principalement Big C Thaïlande à hauteur de 890 M€.

(4) Les intérêts courus portent sur la totalité des dettes financières y compris les emprunts obligataires.

- b. Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts minoritaires

Elles correspondent à des dettes vis-à-vis de différentes contreparties résultant de promesses d'achat (puts sur intérêts minoritaires) consenties par le Groupe et portant sur des titres de sociétés consolidées. Ces engagements d'acquisition de titres de capitaux propres consentis aux minoritaires ont donc été comptabilisés en dettes et s'analysent comme suit au 31 décembre 2011 :

(En millions d'euros)	% de détention	Engagement	Prix	Fixe ou Variable	Passif financier non courant	Passif financier courant
Franprix-Leader Price ⁽¹⁾	26,00 à 84,00%	16,00 à 74,00%	93	F/V	65	28
Lanin/Devoto (Uruguay) ⁽²⁾	96,55%	3,45%	15	F		15
Monoprix (Somitap)	54,52%	45,48%	1	F	1	
TOTAL DES ENGAGEMENTS			109		66	43

(1) Porte sur les engagements d'achats de filiales du sous-groupe Franprix-Leader Price. La valeur de ces promesses d'achat est basée généralement sur le résultat net. La variation de +/- 10% de l'indicateur présente un impact de +/- 3 M€ ; les échéances de ces options oscillent entre 2012 et 2035.

(2) Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021.

2 > Endettement financier

- a. Composition de l'endettement financier net

(En millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Emprunts obligataires	7 081	654	7 735	6 340	853	7 193
Autres dettes financières	2 245	3 229	5 474	2 238	1 525	3 763
Contrats de crédit-bail	61	41	102	63	43	106
Dettes liées à des puts sur intérêts minoritaires	66	43	109	1	57	58
Instruments financiers dérivés passifs	25	51	76	61	119	180
Total passifs financiers	9 478	4 018	13 496	8 703	2 597	11 300
Instruments financiers dérivés actifs ⁽¹⁾	(130)	(75)	(205)	(154)	(123)	(277)
Créances sur cession d'actifs non courants ⁽²⁾		(106)	(106)	(83)	(299)	(382)
Titres de placement et assimilés ⁽¹⁾		(394)	(394)		(188)	(188)
Trésorerie et équivalent de trésorerie		(3 925)	(3 925)		(3 438)	(3 438)
Total actifs financiers	(130)	(4 500)	(4 630)	(237)	(4 048)	(4 285)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	9 348	(482)	8 866	8 466	(1 451)	7 015

(1) Les actifs financiers de couverture courants et les titres de placement et assimilés sont regroupés dans le poste « Autres actifs financiers ».

(2) Essentiellement Cativen (Venezuela) en 2010 et 2011.

- b. Variation de l'endettement financier brut

(En millions d'euros)	2011	2010
Passifs financiers à l'ouverture (voir note 272.a)	11 300	11 067
Instruments financiers dérivés actifs (voir note 272.a)	(277)	(328)
Dettes financières à l'ouverture (y compris instruments de couverture)	11 023	10 739
Nouveaux emprunts ⁽¹⁾	3 952	1 528
Remboursements (principal et intérêts) ⁽²⁾	(2 046)	(1 312)
Autres actifs financiers	11	20
Variations de la juste valeur (contrepartie résultat)	(3)	(8)
Écarts de conversion	(108)	118
Variations de périmètre ⁽³⁾	414	(33)
Variation des dettes liées à des puts sur intérêts minoritaires ⁽⁴⁾	51	(23)
Autres	(3)	(6)
Dettes financières à la clôture (y compris instruments de couverture)	13 291	11 023
Passifs financiers à la clôture (voir note 272.a)	13 496	11 300
Instruments financiers dérivés actifs (voir note 272.a)	(205)	(277)

(1) Les nouveaux emprunts comprennent principalement les opérations décrites en note 271 : souscriptions liées (i) à l'échange obligatoire générant une ressource complémentaire de 530 M€ (voir ci-après et note 271), (ii) la souscription par Casino, Guichard-Perrachon et GPA de nouveaux emprunts obligataires pour un montant global de 837 M€ (respectivement 600 et 237 M€ ; voir note 271), (iii) à l'acquisition des activités thaïlandaises de Carrefour (981 M€), et aux acquisitions complémentaires de titres GPA (386 M€) et (iv) à l'émission de billets de trésorerie par Casino, Guichard-Perrachon (438 M€). Le solde du mouvement provient de nouveaux emprunts et découverts bancaires au sein des filiales (notamment GPA et Franprix-Leader Price).

(2) Les remboursements d'emprunts correspondent principalement aux événements suivants : remboursements (i) de l'emprunt Schuldschein pour 130 M€ (voir note 271), (ii) des emprunts obligataires sur Casino, Guichard-Perrachon, GPA et Rallye pour respectivement 465 M€, 70 M€ et 375 M€ (voir note 271), (iii) remboursement des autres emprunts et dettes financières pour 298 M€ sur GPA, 111 M€ sur Exito, 252 M€ sur Franprix-Leader Price, 130 M€ sur Alpirol et 75 M€ sur Rallye.

(3) Les variations de périmètre concernent principalement les opérations décrites à la note 1.b et la note 2.3 relatives à l'augmentation de la participation dans GPA (173 M€) et au sous-groupe Franprix-Leader Price (263 M€).

(4) Au titre des exercices 2011 et 2010, la variation sur les dettes liées à des puts sur intérêts minoritaires concerne Franprix-Leader Price.

• Note 28 > Autres dettes

(En millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010 Retraité		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Dérivés passifs	74	16	90	3	28	31
Dettes fiscales et sociales	286	1 486	1 772	206	1 308	1 514
Dettes diverses	66	812	878	60	797	857
Dettes sur immobilisations	24	279	303		258	258
Comptes courants		82	82		54	54
Financement de l'activité de crédit		1 019	1 019		796	796
Produits constatés d'avance	90	91	181		169	169
AUTRES DETTES	540	3 785	4 325	269	3 410	3 679

• Note 29 > Juste valeur des instruments financiers à l'actif et au passif du bilan

a > Juste valeur et ventilation des actifs financiers par catégories d'instruments

Les tableaux ci-dessous fournissent une comparaison de la valeur des actifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur.

- Au 31 décembre 2011

(En millions d'euros)	31/12/2011			Ventilation par catégories d'instruments				31/12/2011
	Valeur au bilan (a)	Actifs non financiers (b)	Valeurs des actifs financiers (a) - (b)	Actifs évalués en juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur
Actifs financiers non courants (note 19)	963	252	711	59	10	278	364	711
Actifs financiers de couverture non courants	130		130	130				130
Clients et comptes rattachés (note 21)	1 881		1 881			1 881		1 881
Autres créances (note 22)	1 767	626	1 141	10		1 131		1 141
Autres actifs financiers courants (note 23)	469		469	292		50	127	469
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 24)	3 925		3 925	586		3 339		3 925
Total des actifs financiers	9 135	878	8 257	1 077	10	6 679	491	8 257
Autres actifs ⁽¹⁾	23 055	23 055						
TOTAL ACTIFS	32 190	23 933						

(1) Participations dans les entreprises associées, actifs immobilisés, impôts et stocks.

- Au 31 décembre 2010

(En millions d'euros)	31/12/2010 Retraité			Ventilation par catégories d'instruments				31/12/2010 Retraité
	Valeur au bilan (a)	Actifs non financiers (b)	Valeurs des actifs financiers (a) - (b)	Actifs évalués en juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur
Actifs financiers non courants (note 19)	1 049	179	870	48	11	389	422	870
Actifs financiers de couverture non courants	154		154	154				154
Clients et comptes rattachés (note 21)	1 754		1 754			1 754		1 754
Autres créances (note 22)	1 824	724	1 100	6		1 094		1 100
Autres actifs financiers courants (note 23)	311		311	284		7	20	311
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 24)	3 438		3 438	1 326		2 112		3 438
Total des actifs financiers	8 530	903	7 627	1 818	11	5 356	442	7 627
Autres actifs ⁽¹⁾	20 163	20 163						
TOTAL ACTIFS	28 693	21 066						

(1) Participations dans les entreprises associées, actifs immobilisés, impôts et stocks.

Les principales méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes : la juste valeur de la trésorerie, des créances clients et autres actifs financiers courants est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances courtes de paiement de ces créances.

Les méthodes d'évaluation de la juste valeur retenues relatives aux AFS, aux dérivés, ainsi qu'à la trésorerie et équivalents de trésorerie sont décrites dans la note 29.c.

b > Juste valeur et ventilation des passifs financiers par catégories d'instruments

Les tableaux ci-dessous fournissent une comparaison de la valeur des passifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur.

- Au 31 décembre 2011

(En millions d'euros)	31/12/2011			Ventilation par catégories d'instruments				31/12/2011
	Valeur au bilan (a)	Passifs non financiers (b)	Valeurs des passifs financiers (a) – (b)	Passifs comptabilisés au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs désignés comme étant à la juste valeur par résultat	Instruments de couverture comptable	Juste valeur
Emprunts obligataires	7 735		7 735	7 735				8 059
Autres dettes financières	5 474		5 474	5 474				5 513
Contrats de crédit-bail	102		102	102				102
Instruments financiers dérivés passifs	76		76				76	76
Dettes fournisseurs	5 518		5 518	5 518				5 518
Autres dettes courantes et non courantes (note 28)	4 325	1 338	2 987	2 896	3	81	7	2 987

- Au 31 décembre 2010

(En millions d'euros)	31/12/2010 retraité			Ventilation par catégories d'instruments				31/12/2010 retraité
	Valeur au bilan (a)	Passifs non financiers (b)	Valeurs des passifs financiers (a) – (b)	Passifs comptabilisés au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs désignés comme étant à la juste valeur par résultat	Instruments de couverture comptable	Juste valeur
Emprunts obligataires	7 193		7 193	7 193				7 720
Autres dettes financières	3 763		3 763	3 763				3 764
Contrats de crédit-bail	106		106	106				106
Instruments financiers dérivés passifs	180		180				179	180
Dettes fournisseurs	4 993		4 993	4 993				4 993
Autres dettes courantes et non courantes (note 28)	3 679	1 396	2 283	2 240	4	32	7	2 283

La valeur de marché a été déterminée pour les emprunts obligataires cotés sur la base du dernier cours de Bourse à la date de clôture (hiérarchie de niveau 1).

Pour les autres emprunts, elle a été déterminée sur la base d'autres méthodes de valorisation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie en tenant compte du risque de crédit du Groupe et des conditions de taux d'intérêt à la date de clôture.

Les échéanciers des instruments financiers passifs figurent en note III.4.e « Risque de liquidité ».

c > Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers

La norme distingue trois catégories de classification des instruments financiers à partir des deux modes de valorisation utilisés (prix cotés et techniques de valorisation, cf. I.20 – Juste valeur des instruments financiers). Le Groupe s'appuie sur cette classification pour exposer les caractéristiques des instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur en date d'arrêté :

- **niveau 1** : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- **niveau 2** : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;
- **niveau 3** : instruments financiers dont tout ou partie de la juste valeur ne repose pas sur des paramètres observables.

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur, selon les trois hiérarchies suivantes :

(En millions d'euros)	Hiérarchie des justes valeurs			31/12/2011
	Prix de marché	Modèles avec paramètres observables	Modèles avec paramètres non observables	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
ACTIF				
Actifs financiers disponibles à la vente (courants et non courants)	117	53	277	447
Dérivés actifs de couverture (courants et non courants)	1	204		205
Dérivés actifs (courants et non courants)		17	51	68
Titres de placement et assimilés	56	162		218
Équivalents de trésorerie	581	5		586
PASSIF				
Dérivés passifs de couverture (courants et non courants)	10	76		86
Dérivés passifs (courants et non courants)		80		80

(En millions d'euros)	Hiérarchie des justes valeurs			31/12/2010
	Prix de marché	Modèles avec paramètres observables	Modèles avec paramètres non observables	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
ACTIF				
Actifs financiers disponibles à la vente (courants et non courants)	11	14	382	407
Dérivés actifs de couverture (courants et non courants)	7	273		280
Dérivés actifs (courants et non courants)	4	5		9
Titres de placement et assimilés	38	120		158
Équivalents de trésorerie	1 323	3		1 326
PASSIF				
Dérivés passifs de couverture (courants et non courants)	9	180		189
Dérivés passifs (courants et non courants)	1	33		34

Les modalités de détermination des justes valeurs par nature d'actifs comptabilisés à la juste valeur sont les suivantes :

- La juste valeur des instruments financiers cotés est déterminée par référence au cours de Bourse à la date de clôture.
- Celle des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des instruments cotés (niveau 1), similaires en nature et maturité est déterminée par référence au cours de Bourse de ces instruments et ajustée le cas échéant.
- Les actifs disponibles à la vente correspondant à des investissements dans des fonds de Private Equity sont valorisés sur la base des données les plus récentes fournies par les gérants de ces fonds. Ces évaluations de juste valeur sont généralement de niveau 3. Les actifs financiers disponibles à la vente, pour lesquels une juste valeur n'a pu être déterminée de manière fiable, ne sont pas présentés dans cette note.
- Les instruments dérivés font l'objet d'une évaluation (interne ou externe) sur la base des techniques d'évaluation usuelles de ce type d'instruments. Les modèles d'évaluation intègrent les paramètres observables de marché (notamment la courbe des taux) et la qualité de contrepartie. Ces évaluations à la juste valeur sont généralement de niveau 1 ou 2.
- Pour les autres instruments non cotés tels que des participations dans des sociétés non consolidées, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés (niveau 3). Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données du marché.

Les modalités de détermination des justes valeurs par nature des passifs comptabilisés à la juste valeur sont les suivantes :

- Les emprunts obligataires sont, pour la partie faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur, inscrits à la juste valeur sur la base de paramètres de marché.
- Les instruments dérivés font l'objet d'une évaluation (interne ou externe) sur la base des techniques d'évaluation usuelles de ce type d'instruments. Les modèles d'évaluation intègrent les paramètres observables de marché (notamment la courbe des taux) et la qualité de contrepartie. Ces évaluations à la juste valeur sont généralement de niveau 1 ou 2.
- Les passifs financiers relatifs aux puts sur intérêts minoritaires sont déterminés en appliquant les formules de calcul du contrat et sont, le cas échéant, actualisés. Ces évaluations de juste valeur sont généralement de niveau 3.

III. AUTRES INFORMATIONS

• 1 > Engagements hors bilan et autres obligations contractuelles

> Engagements liés à l'activité courante

(En millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Actifs donnés en garantie ⁽¹⁾	146	119
Cautions et garanties bancaires données	636	452
Engagement de commandes et d'achats fermes ^{* (2)}	97	60
Réserve de crédits accordés à la clientèle ⁽³⁾	886	1 235
Autres engagements donnés ⁽⁴⁾	103	110
Total des engagements donnés	1 868	1 976
Cautions et garanties bancaires reçues	106	98
Actifs financiers assortis de garanties	57	43
Lignes de crédit confirmées non utilisées (voir note III.4.e)	4 701	3 734
Autres engagements reçus	29	7
Total des engagements reçus	4 893	3 882

* Engagements réciproques.

(1) Correspond à des actifs immobilisés qui ont été nantis ou hypothéqués ainsi que des actifs circulants grevés de sûretés réelles.

(2) Correspond à des engagements d'achat de biens et services conclus par le Groupe ; ces engagements fermes d'achat sont minorés des acomptes éventuellement versés.

(3) Les engagements de financement (réserve de crédit autorisé) donnés aux clients de Banque du Groupe Casino pour 886 M€ au titre de 2011 peuvent être utilisés à tout moment. Ils sont ici compris au sens admis par la Commission Bancaire pour le calcul des ratios, c'est-à-dire hors clients inactifs depuis deux ans.

(4) Dont 576 M€ d'engagements réciproques.

Les engagements des filiales françaises au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) s'élevaient au 31 décembre 2011 à 5 982 658 heures. Ils étaient de 5 374 962 heures au 31 décembre 2010. Les droits utilisés sur l'exercice représentent 73 680 heures.

› Engagements liés aux opérations exceptionnelles

(En millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Garanties données dans le cadre de la cession d'actifs non courants ⁽¹⁾ :		
– des activités polonaises ⁽²⁾	54	58
– des titres Smart & Final	4	4
– des actifs immobiliers	17	18
– d'autres actifs	1	2
Promesses d'achats d'actions ^{*(3)} dont :	256	1 465
Monoprix ⁽⁵⁾		1 225
Franprix-Leader Price	195	184
Disco (Uruguay)	61	56
Opération Carrefour Thaïlande ^{*(4)}		851
Autres engagements exceptionnels donnés	32	23
Total des engagements donnés liés aux opérations exceptionnelles	364	2 421
Engagements reçus liés aux activités exceptionnelles	8	6

* Engagements réciproques.

(1) Au titre de cessions immobilières, le Groupe est preneur de baux commerciaux classiques à loyer fixe. Le Groupe a délivré une garantie qui couvre le risque de vacance locative, s'il décide de quitter les locaux et ne retrouve pas un preneur le remplaçant à des conditions financières équivalentes, depuis le 1^{er} jour de l'année 4 jusqu'au dernier jour de l'année 6. Cette garantie est conditionnelle et ne peut être chiffrée.

Au titre de la cession de ses activités de production à la Réunion, Vindémia a pris des engagements de volumes d'achats pour une durée de cinq ans. À ce jour, les volumes sont atteints.

(2) Le Groupe a accordé les garanties usuelles dans le cadre des cessions qu'il a effectuées, et notamment :

- Au titre de la cession des titres de la société Leader Price Polska en 2006, Casino garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie était de 17 M€ pendant une durée maximale de 18 mois, pouvant être portée à 50 M€ pour les risques liés à la fiscalité avec une date d'expiration conforme au délai de prescription desdits risques.
- Une sentence arbitrale défavorable avait conduit le Groupe à payer et à comptabiliser en charge, la somme de 14 M€ en septembre 2009. Un recours en révocation de cette sentence a été déposé. Le risque résiduel de 35 M€ est purement théorique dans la mesure où la société Leader Price Polska a déjà fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux portant sur la période garantie.
- Au titre de la cession des fonds de commerce d'hypermarchés, Mayland (ex-Géant Polska) garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie était de 46 M€ pendant une durée maximale de 24 mois à compter de la date de cession, durée pouvant être étendue à 8 ans en cas de demandes en matière d'environnement. Le montant est dégressif depuis 2008. Au 31 décembre 2011, il s'élève à 27 M€. Après déduction d'une provision pour risque, le montant présenté dans le tableau ci-dessus est de 21 M€.

(3) Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale ne figurent pas en engagements hors bilan mais sont comptabilisés en « passifs financiers » pour leur valeur actualisée ou leur juste valeur (voir I.27 et note 27.1.b).

La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de critères de rentabilité des sociétés. Dans ce cas, leur évaluation est calculée au mieux des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus si l'option est exercable à tout moment, d'après les résultats des années à venir si l'option est exercable à compter d'une certaine date. Dans de nombreux cas, le Groupe a accordé des promesses d'achat (put), mais est également bénéficiaire de promesses de vente (call). La valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées.

– **Franprix-Leader Price**
Options portant sur les actions d'un grand nombre de sociétés non encore détenues par Casino. Ces promesses d'achat courent jusqu'en 2043 et leur prix est fonction des résultats opérationnels des entités concernées.

– **Uruguay**
Les actionnaires familiaux bénéficient d'une promesse d'achat consentie par Casino sur 29,3% du capital de la société Disco. Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021. Son prix est fonction des résultats opérationnels consolidés de cette société, avec un prix minimum de 41 M\$ majoré d'un intérêt au taux de 5% par an.

– **Brésil**
Le groupe Casino a accordé à la famille Diniz, partenaire avec laquelle est exercé le co-contrôle de GPA au Brésil, deux options de vente portant sur les titres du holding de contrôle et correspondant à 0,4% et 7,6% du capital de GPA. L'exercice de la première option pourra intervenir à partir de juin 2012 si, comme il en a la possibilité à cette date, le groupe Casino élit le Président du Conseil d'Administration du holding de contrôle. En cas d'exercice de la première option, la seconde sera exercable pendant une période de huit années démarant en juin 2014 dont le prix sera calculé sur la base de multiples de marché appliqués aux agrégats (CA, EBITDA, EBITA, Résultat avant impôt) de GPA des deux années précédant l'exercice de l'option. Le groupe Casino bénéficie d'une promesse de vente portant sur les titres soumis à la première option de vente et correspondant à 0,4% du capital de GPA à un prix de 11 M\$. Cette option d'achat est exercable dans certaines conditions.

(4) Voir note 2.2.

(5) **Monoprix**

Les groupes Casino et Galeries Lafayette ont conclu le 22 décembre 2008 un avenant à leur accord stratégique de mars 2003 prévoyant le gel, pendant une période de trois ans, de l'exercice des options d'achat et de vente qu'ils se sont consentis sur les actions de Monoprix.

En conséquence, l'option d'achat dont dispose Casino sur 10% du capital de Monoprix et l'option de vente dont disposent les Galeries Lafayette sur 50% du capital de Monoprix sont exercables à compter du 1^{er} janvier 2012. Les autres conditions et modalités d'exercice des options d'achat et de vente ainsi que les autres dispositions de l'accord stratégique de mars 2003 ne sont pas modifiées.

Compte tenu des événements intervenus postérieurement à la clôture tels que décrits dans le III.7, la valeur de l'engagement envers les Galeries Lafayette et portant sur 50% du capital de Monoprix n'est pas indiquée.

Enfin, dans le cadre de son partenariat avec la société Corin, Mercialys a acquis 60% des droits indivis sur certains actifs situés en Corse pour 90 M€. Il est prévu qu'en cas de non-renouvellement de la convention d'indivision, et au plus tôt le 15 juin 2011, Corin et Mercialys apporteront leurs droits indivis à une société à créer. Mercialys s'engage à acquérir de Corin ses droits indivis (40%) ou les parts de la société ainsi créée, selon les termes suivants :

– Mercialys s'engage irrévocablement à acquérir de Corin ses droits indivis (ou les parts de société), sous réserve de sa faculté de contre-proposition et Corin s'engage irrévocablement à céder ses droits à Mercialys.

– Dans l'hypothèse de l'exercice par Corin de la promesse d'achat, au plus tôt le 31 janvier 2017, Mercialys a la possibilité, soit de se substituer à un tiers en ses droits et obligations, soit de se libérer de son engagement d'achat en offrant à Corin le droit d'acquérir ses droits indivis. La valorisation des actifs est prévue au protocole. Une décote de 20% sera, dans ce dernier cas, appliquée. Corin pourra également se substituer à tout tiers dans le bénéfice de cette promesse.

Ces promesses sont constitutives d'engagements hors bilan conditionnels dont l'issue n'est pas prévisible. En cas de réalisation, la valorisation des actifs telle que prévue au protocole sera représentative de la valeur de marché.

> Créances, dettes et autres engagements garantis par des sûretés réelles

Le Groupe a nanti au profit de différents établissements bancaires des titres de participation pour garantir des emprunts et des engagements.

> Actifs et passifs éventuels

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels sur les participations dans les entreprises associées et ceux dans les co-entreprises sont décrits dans les notes 17 et 18.

> Litige avec la famille Baud

Des litiges divers, sans caractère significatif, restent en cours, en particulier au titre de la résiliation en 2006 par Casino du contrat de licence de marque conclu par Geimex avec Leader Price Polska.

La société Geimex est consolidée par intégration proportionnelle dans les comptes consolidés du Groupe. Les intérêts du groupe Casino dans la société s'élevaient à 82 M€ dont 61 M€ de goodwill.

À titre d'information, le chiffre d'affaires hors taxes et le résultat net consolidé du groupe Geimex pour l'exercice 2011 se sont élevés à 245 M€ et 8 M€.

> Sinistres thaïlandais

Lors des événements du 2^{ème} trimestre 2010 qui se sont déroulés à Bangkok, la filiale Big C Thaïlande avait subi des pertes résultant d'un incendie ayant entraîné la destruction totale ou partielle d'un certain nombre d'actifs et de pertes d'exploitation. Sur l'exercice, le Groupe a enregistré un produit complémentaire d'indemnisation de 13 M€ en « Autres produits opérationnels ».

Entre août et novembre 2011, le pays a subi de fortes inondations qui ont affecté directement quatre centres de distribution, cinq hypermarchés et quinze petits magasins ; d'autres magasins ont été touchés indirectement. Cela a conduit à une destruction partielle ou totale de certains actifs immobiliers et opérationnels ainsi qu'une perte d'exploitation importante. Le chiffrage du sinistre est en cours ; les dommages et pertes subies au 31 décembre 2011 ont été évalués à ce stade à 826 MTHB (soit 20 M€), dont 608 MTHB (soit 14 M€) au titre des pertes d'exploitation. En relation avec ces dommages, le Groupe a reconnu un droit à remboursement des assurances net des franchises de 11 M€ au 31 décembre 2011 en résultat opérationnel courant. Actuellement, trois centres de distribution, cinq hypermarchés et treize petits magasins fonctionnent à nouveau normalement.

> Litiges avec l'administration fiscale

Le groupe Casino a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur l'exercice 1998 concernant la récupération de déficits fiscaux jugée abusive par l'administration fiscale. En août 2011, le groupe Casino a été condamné à payer un montant de 27 M€ par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise et a fait appel le 3 octobre 2011 auprès de la cour administrative d'appel de Versailles. Le groupe Casino considère, en effet, que les arguments retenus par le Tribunal administratif sont contestables. Le groupe Casino est confiant dans ses chances d'obtenir une décision favorable et en conséquence n'a pas provisionné ce litige.

• 2 > Engagements sur contrats de location-financement et contrats de location simple

a > Preneur de location-financement sur actifs immobiliers

Le Groupe a des contrats de location-financement portant sur des ensembles immobiliers ou des immeubles de placement. Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location-financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente de la façon suivante :

(En millions d'euros)	31/12/2011	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
à moins d'un an	15	13
entre un et 5 ans	27	22
à plus de 5 ans	21	6
Paiements minimaux totaux au titre de la location	63	
Moins les montants représentant des charges de financement	(22)	
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	41	41

(En millions d'euros)	31/12/2010	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
à moins d'un an	13	11
entre un et 5 ans	39	33
à plus de 5 ans	20	6
Paiements minimaux totaux au titre de la location	72	
Moins les montants représentant des charges de financement	(22)	
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	50	50

b > Preneur de location-financement sur actifs mobiliers

Le Groupe a des contrats de location-financement et des contrats de location avec option d'achat pour divers matériels et équipements. Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location-financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente de la façon suivante :

(En millions d'euros)	31/12/2011	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
à moins d'un an	25	24
entre un et 5 ans	36	34
à plus de 5 ans	3	3
Paiements minimaux totaux au titre de la location	64	
Moins les montants représentant des charges de financement	(3)	
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	61	61

(En millions d'euros)	31/12/2010	
	Paielements minimaux	Valeur actualisée des paielements
à moins d'un an	38	33
entre un et 5 ans	24	20
à plus de 5 ans	3	3
Paielements minimaux totaux au titre de la location	65	
Moins les montants représentant des charges de financement	(9)	
Valeur actualisée des paielements minimaux au titre de la location	56	56

c > Preneur de location simple sur actifs immobiliers

Lorsque le Groupe n'est pas propriétaire des murs dans lesquels sont exploités ses établissements, il a conclu des contrats de location simple.

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

(En millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
	Paielements minimaux	Paielements minimaux
à moins d'un an	571	489
entre un et 5 ans	913	802
à plus de 5 ans	680	568

Le montant des loyers futurs minimaux à percevoir au titre des contrats de sous-location non résiliables s'élève à 15 M€ à la clôture de l'exercice 2011 contre 18 M€ à la clôture de 2010.

d > Preneur de location simple sur actifs mobiliers

Le Groupe a conclu des contrats de location simple sur certains matériels et équipements dès lors qu'il n'était pas dans l'intérêt du Groupe d'acheter ces actifs.

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

(En millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
	Paielements minimaux	Paielements minimaux
à moins d'un an	37	28
entre un et 5 ans	48	30
à plus de 5 ans		

e > Bailleur de location simple

Par ailleurs, le Groupe est également bailleur de location simple à travers son activité immobilière. Le montant des loyers futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

(En millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
	Paiements minimaux	Paiements minimaux
à moins d'un an	277	212
entre un et 5 ans	228	174
à plus de 5 ans	46	32

Le montant des loyers conditionnels, perçus par le Groupe, compris dans le compte de résultat au titre de l'exercice 2011 s'élève à 10 M€, contre 5 M€ en 2010.

• 3 > Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- les sociétés-mères ;
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité ;
- les filiales ;
- les entreprises associées ;
- les coentreprises ;
- les membres du Conseil d'administration et membres du Comité de direction.

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif.

En 2008, un partenariat a été mis en place entre Foncière Euris et Rallye permettant à une de ses filiales (Parinvest) de s'associer aux projets développés par Foncière Euris. Ce partenariat mis en place pour une durée initiale de 4 ans prévoit, pour les projets ayant obtenu le permis de construire, l'obligation pour Foncière Euris de proposer une association sur un montant maximum de 50%, Parinvest ayant la faculté de participer ou non, et la prise de participation s'effectuant sur la base d'expertises externes.

Pour les projets en montage n'ayant pas encore le permis de construire, Foncière Euris a la faculté, mais non l'obligation, de proposer l'association à Parinvest.

Réciproquement, Parinvest s'engage à ne pas initier ou participer à de nouveaux projets de centres commerciaux, sans proposer à Foncière Euris d'y participer. Ce partenariat a été mis en œuvre en 2008 sur les centres de Beaugrenelle et Carré de Soie en France, Manufaktura et Wzgorze en Pologne.

Les parts du Groupe dans le centre commercial Carré de Soie ont été vendues en 2010 et aucun nouveau projet n'a été mis en œuvre, depuis 2008, dans le cadre de ce partenariat.

a > Transactions avec les sociétés-mères

Les comptes du groupe Foncière Euris sont intégrés dans les comptes consolidés établis par la société Finatis, sise au 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris (n° Siren : 712 039 163) et dont la date de clôture est le 31 décembre 2011.

La société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Elle bénéficie également du conseil de son actionnaire de contrôle, la société Euris, holding animatrice du Groupe, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003.

L'Immobilier Groupe Casino et la Forézienne de Participations ont cédé au cours de l'exercice à Finatis diverses parts minoritaires détenues dans des OPCI pour un montant de 81 M€.

Par ailleurs, depuis 2008, Foncière Euris est adhérente à la convention de pool de trésorerie appliquée dans le Groupe.

b > Transactions avec les coentreprises et les entreprises associées

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les opérations courantes avec les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint et consolidées respectivement selon les méthodes de la mise en équivalence ou de l'intégration proportionnelle. Ces transactions se font sur une base de prix de marché.

(En millions d'euros)	2011		2010	
	Montant des transactions	Montant des soldes	Montant des transactions	Montant des soldes
Total des transactions avec les coentreprises				
Prêts	(45)		10	45
Créances	56	148	(7)	92
Dettes	(32)	101	47	133
Charges	50		57	
Produits	68		47	
Total des transactions avec les entreprises associées				
Prêts				
Créances	47	133	70	86
Dettes				
Charges	28		28	
Produits	9		4	

c > Rémunérations brutes allouées aux organes d'administration et de direction

(En millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Avantages à court terme hors charges patronales ⁽¹⁾	2,1	2,1
Avantages à court terme : charges patronales	0,6	0,5
Autres avantages à long terme		
Avantages liés à la fin de contrat		
Paiements en actions		0,2
TOTAL	2,7	2,8

(1) Salaires bruts, primes, intéressement, participations, avantages en nature et jetons de présence versés.

• 4 > Objectifs et politiques de gestion des risques financiers et comptabilité de couverture

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de taux d'intérêt, de change, de crédit, de liquidité et le risque sur actions.

Pour gérer son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux, des swaps de devises, et des instruments à terme. Il s'agit d'instruments cotés sur des marchés organisés ou d'instruments de gré à gré négociés avec des contreparties de premier rang. La majorité de ces instruments dérivés est éligible à la comptabilité de couverture. Cependant, afin de mettre en œuvre une gestion plus dynamique et plus flexible de sa position de taux, le Groupe a décidé d'introduire une part, minoritaire et strictement encadrée, de spéculatif dans la gestion de ses couvertures, en ligne avec la politique en la matière d'un grand nombre de Corporates. La souplesse obtenue sur cette portion en trading concerne tant la politique de fixation/variabilisation, la durée que la gestion du risque de contrepartie du portefeuille.

> Synthèse des instruments dérivés

Le tableau ci-dessous récapitule les instruments dérivés par nature du risque couvert et classification comptable :

(En millions d'euros)	Risque de taux d'intérêt	Risque de change	Autres risques de marché	31/12/2011	31/12/2010 Retraité
ACTIF					
Dérivés – à la juste valeur par le résultat	6		78	84	46
Dérivés – couverture de flux de trésorerie		9		9	7
Dérivés – couverture de juste valeur	205			205	281
TOTAL DÉRIVÉS ACTIF	211	9	78	298	334
<i>dont non courant</i>	<i>136</i>		<i>53</i>	<i>189</i>	<i>202</i>
<i>dont courant</i>	<i>75</i>	<i>9</i>	<i>25</i>	<i>109</i>	<i>132</i>
PASSIF					
Dérivés – à la juste valeur par le résultat	3		75	78	4
Dérivés – couverture de flux de trésorerie	2	1		3	4
Dérivés – couverture de juste valeur	52	28	5	85	203
TOTAL DÉRIVÉS PASSIF	57	29	80	166	211
<i>dont non courant</i>	<i>26</i>		<i>73</i>	<i>99</i>	<i>64</i>
<i>dont courant</i>	<i>31</i>	<i>29</i>	<i>7</i>	<i>67</i>	<i>147</i>

Au 31 décembre 2011, la réserve IFRS de couverture de flux de trésorerie futurs représente un solde créditeur de 7 M€ (débitaire de 9 M€ au 31 décembre 2010). L'inefficacité mesurée sur les couvertures de flux futurs n'est pas significative.

La juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture comptable au sens IAS 39 s'élève à -5 M€ au 31 décembre 2011 (42 M€ au 31 décembre 2010).

- a. Risque de taux

L'objectif du Groupe est de gérer son exposition au risque de variation de taux d'intérêt et d'optimiser son coût de financement. La stratégie du Groupe repose donc sur une gestion dynamique de la dette qui consiste à surveiller et à ajuster si nécessaire son ratio de couverture en fonction des prévisions d'évolution de taux.

Dans le cadre de sa gestion de son exposition au risque de taux, le Groupe utilise différents instruments dérivés de taux. Les principaux instruments dérivés sont des swaps de taux. Bien qu'ils ne soient pas tous éligibles à la comptabilité de couverture, tous les instruments de taux d'intérêt sont souscrits dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux décrite ci-dessus.

La politique financière du Groupe consiste à gérer la charge financière en combinant ces instruments dérivés à taux variable et à taux fixe.

La note 271.a. détaille la liste des emprunts avec les principales caractéristiques de taux y afférents.

L'exposition du Groupe porte sur le risque de variation de taux d'intérêt des emprunts émis à taux variable.

> Analyse de la sensibilité au taux d'intérêt

(En millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Emprunts bancaires	4 039	2 933
Location financière	41	43
Concours bancaires courants et crédits spots	587	341
Total dette à taux variable (hors intérêts courus)⁽¹⁾	4 667	3 317
Équivalents de trésorerie	1 889	2 119
Disponibilités	2 036	1 319
Total actif	3 925	3 438
Position nette avant gestion	742	(121)
Instruments dérivés	1 687	3 386
Position nette après gestion	2 429	3 265
Position nette à renouveler à moins d'un an	2 429	3 265
Variation de 1% des taux d'intérêts	24	33
Durée moyenne restant à courir d'ici la fin de l'exercice	1	1
Variation des frais financiers	24	30
Coût de l'endettement financier net	683	564
Impact d'une variation de 1% des taux d'intérêts sur le coût de l'endettement financier net	3,55%	5,40%

(1) L'échéance des actifs et des dettes à taux révisable est celle de la révision du taux. Les éléments de la dette non exposés aux risques de taux, essentiellement les dettes liées aux puts et les intérêts courus non échus ne sont pas inclus dans ce calcul.

Pour préserver sa marge financière de la volatilité des taux d'intérêts, Banque du Groupe Casino couvre totalement son risque de taux :

- emplois à taux fixe : les ressources affectées sont transformées ou plafonnées à taux fixe. Les couvertures ainsi mises en place suivent la courbe d'amortissement des emplois jusqu'à leur échéance ;
- emplois à taux révisable : les ressources affectées sont transformées à taux fixe sur une durée glissante minimale de trois mois pour un montant correspondant aux emplois prévisionnels de cette période.

Les autres instruments financiers du Groupe ne sont pas porteurs d'intérêts et ne sont donc pas soumis au risque de taux d'intérêt.

- b. Risque de change

Par la diversification géographique de ses activités, le Groupe est exposé au risque de conversion, c'est-à-dire que son bilan et son compte de résultat, et par conséquent ses ratios de structure financière, sont sensibles aux variations des parités de change lors de la consolidation des comptes de ses filiales étrangères hors zone Euro, ainsi qu'au risque de transaction pour les opérations qui ne sont pas réalisées en euros.

En matière de risque de change, la politique du Groupe vise à couvrir les expositions budgétaires hautement probables, liées principalement aux flux monétaires résultant d'achats effectués dans une devise différente de sa monnaie fonctionnelle, notamment pour les achats de marchandises effectués en dollars américains couverts par des achats à terme et des swaps de change de devises. La politique du Groupe consiste à couvrir généralement les budgets d'achats par des dérivés ayant les mêmes échéances que les approvisionnements budgétés.

S'agissant du portefeuille d'investissements financiers, comptabilisés à la juste valeur dans les actifs financiers disponibles à la vente (voir note 19), la politique du Groupe est de couvrir par des ventes à terme les investissements libellés en devises étrangères et pour un nominal correspondant à leur juste valeur en devise à la date de clôture.

La juste valeur des instruments dérivés (ventes à terme de devises) placés en comptabilité de couverture de juste valeur s'élève à un montant net au passif de 6 M€ au 31 décembre 2011, soit un montant identique au 31 décembre 2010.

L'exposition nette du Groupe, basée sur les montants notionnels après prise en compte des couvertures, se concentre sur les principales devises suivantes (hors devises fonctionnelles des entités) :

(En millions d'euros)	USD	JPY	BRL	EUR	Divers	Total 2011	Total 2010
Créances commerciales exposées	(7)					(7)	(10)
Autres actifs financiers exposés	(565)	(11)			(5)	(581)	(721)
Dettes fournisseurs exposées	106		1	3		110	92
Dettes financières exposées	242					242	476
Exposition brute dette/(créance)	(224)	(11)	1	3	(5)	(236)	(163)
Créances commerciales couvertes							(6)
Autres actifs financiers couverts	(458)	(11)			(5)	(474)	(290)
Dettes fournisseurs couverts	62					62	25
Dettes financières couvertes	242					242	469
EXPOSITION NETTE DETTE/(CRÉANCE)	(70)		1	3		(66)	(361)

Au 31 décembre 2010, l'exposition bilantielle nette d'un montant de -361 M€ se décomposait par devise de la manière suivante :

- -366 M€ pour le dollar américain qui incluait principalement les créances envers le gouvernement vénézuélien à hauteur de 338 M€ ; ces créances n'avaient pas fait l'objet de couverture ;
- 3 M€ pour l'euro.

> Analyse de la sensibilité de l'exposition nette au risque de change après couverture

Les cours de change retenus pour le dollar américain s'établissaient au 31 décembre 2011 à 1 euro pour 1,2939 dollar et au 31 décembre 2010 à 1 euro pour 1,3362 dollar.

Les cours de change retenus pour le yen japonais s'établissaient au 31 décembre 2011 à 1 euro pour 100,20 yens et au 31 décembre 2010 à 1 euro pour 108,66 yens.

Une appréciation de 10% de l'euro au 31 décembre par rapport à ces devises, aurait pour conséquence une hausse du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêts, sont supposées rester constantes.

Une dépréciation de 10% de l'euro au 31 décembre par rapport à ces devises, conduirait à des incidences de sens contraire.

(En millions d'euros)	Total 2011	Total 2010
Dollar américain	(11)	(37)
Yen japonais		
Autres devises		
TOTAL	(11)	(37)

- c. Risque sur actions

> Participations consolidées

Dans le cadre de la gestion de ses titres cotés consolidés, le Groupe peut avoir recours à des produits optionnels à travers des achats ou ventes d'options d'achat ou de vente, ou inclus dans des instruments financiers composés émis tels que les obligations échangeables en titres Casino ou des obligations indexées sur le cours du titre Casino, dans une optique de couverture notamment pour gérer les risques de dilution, ou dans un objectif stratégique d'optimisation de la détention de ses participations.

> Portefeuille d'investissements

Le Groupe a poursuivi son programme de cessions du portefeuille d'investissements financiers en 2011, réduisant ainsi son exposition économique sur le Private Equity.

Les investissements financiers de Rallye bénéficient d'une très forte diversification, à la fois géographique et sectorielle mais aussi par type d'investissement, par partenaire et par taille, ce qui permet une bonne mutualisation des risques. Cette gestion des risques est, de plus, renforcée par le nombre d'investissements et leur faible taille : au 31 décembre 2011, le portefeuille comprend ainsi environ 110 lignes, inférieures à 4 M€ pour les 4/5^{èmes} d'entre elles, avec un montant maximum par ligne de 18 M€ en cash investi net. Par ailleurs, le recours systématique aux couvertures de change permet de ne pas être exposé aux fluctuations des devises.

Risque de prix lié à une variation défavorable de 10% de la valeur des titres détenus :

(En millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Position bilan (juste valeur)	290	322
Sensibilité sur les capitaux propres	(27)	(26)
Sensibilité sur le résultat	(2)	(7)

> Portefeuille de placement

La valeur du portefeuille d'investissement en valeurs mobilières de placement cotées au bilan était de 26 M€ au 31 décembre 2011 (contre 39 M€ au 31 décembre 2010). Compte tenu à la fois de la corrélation aux principaux indices de référence (B) des actions détenues, une baisse de 10% des marchés actions par rapport à leur niveau du 31 décembre 2011, appliquée à cette exposition globale de 26 M€ aurait eu un impact négatif de 1 M€ sur le résultat avant impôt (montant identique en 2010).

- d. Risques de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur différents aspects : par ses activités opérationnelles, ses activités de placement de trésorerie et ses produits dérivés de couverture de taux et de change.

> Liés aux créances clients

- Risque de crédit commercial

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

L'encours des créances clients « commercial » est analysé ci-après :

(En millions d'euros)	Actifs non échus non dépréciés	Actifs échus non dépréciés à la date de clôture				Total	Actifs dépréciés	Total
		Retard n'excédant pas 1 mois	Retard compris entre 1 et 6 mois	Retard supérieur à 6 mois				
31/12/2011	675	58	37	23	118	169	962	
31/12/2010	733	41	29	21	91	165	989	

L'antériorité des créances échues non dépréciées peut varier significativement en fonction des catégories de clients auprès desquels les sociétés du Groupe exercent leur activité, selon qu'il s'agisse d'entreprises privées, de particuliers ou de collectivités publiques. Les politiques de dépréciation retenues sont déterminées, entité par entité, selon les particularités de ces différentes catégories de clients. Le Groupe estime, comme indiqué précédemment, n'être exposé à aucun risque significatif en termes de concentration de crédit.

- Risque de crédit financier

Pour l'activité de Banque du Groupe Casino, de façon générale, le système de couverture du risque de crédit est fondé :

- sur une approche statistique par strates homogènes des créances clients, compte tenu du caractère non significatif des créances prises individuellement et de leurs caractéristiques communes en termes de risque de crédit ;
- sur des probabilités de récupération aux différentes étapes du recouvrement.

Les provisions pour risque de crédit sont calculées sur les clients présentant une échéance impayée au moins. L'occurrence d'une échéance impayée constitue le fait générateur au sens de la norme IAS 39 du provisionnement des créances.

Le montant des provisions est obtenu par application d'une modélisation statistique des flux de recouvrement et de pertes en intégrant tous les mouvements possibles entre les différentes strates, sur la base des données historiques observées.

Les provisions pour risque de crédit sont calculées en tenant compte d'une actualisation, au taux d'origine des contrats clients, des flux de recouvrement attendus de capital et d'intérêt. De ce fait, aux provisions pour risques de crédit avérés, s'ajoute dorénavant une provision pour perte de marge future, due à l'effet de l'actualisation des flux de recouvrement attendus. Les créances restructurées dont les plans sont à jour figurent parmi les créances saines. Dès le premier impayé, ces créances sont déclassées en créances douteuses compromises et font l'objet d'un provisionnement évalué sur une base statistique conformément aux principes décrits ci-avant.

L'encours des créances clients relatifs à l'activité de crédit est analysé ci-après :

(En millions d'euros)	À jour ⁽¹⁾	En retard non dépréciés ⁽²⁾	Restructurés à jour ⁽³⁾	Encours dépréciés ⁽⁴⁾	Total
31/12/2011	996		19	39	1 054
31/12/2010	732	7	89	141	969

(1) Créances qui n'ont pas présenté d'incident de paiement.

(2) Créances échues non dépréciées.

(3) Créances pour lesquelles l'échéancier de paiement a fait l'objet d'un aménagement.

(4) Créances pour lesquelles au moins une échéance est impayée depuis plus d'un mois et qui ont fait l'objet d'une dépréciation.

> Liés aux autres actifs

Les autres actifs, comprenant notamment des créances fiscales, et des droits à remboursement ne sont ni échus ni dépréciés.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments financiers dérivés, l'exposition du Groupe liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés est limitée, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Les créances envers l'État vénézuélien ne sont ni échues ni dépréciées.

- e. Risque de liquidité

Les financements bancaires et obligataires du Groupe contiennent les clauses d'engagement et de défaut habituelles de ce type de contrat : maintien de l'emprunt à son rang (*pari passu*), limitation des sûretés attribuées aux autres prêteurs (*negative pledge*) et défaut croisé (*cross default*).

Les émissions obligataires publiques du Groupe sur le marché de l'euro ne contiennent aucun engagement lié à des ratios financiers.

Les ratios de financement de Foncière Euris sont tous respectés.

Au niveau du groupe Rallye, les contrats d'emprunt contenant des clauses imposant le respect de ratios financiers représentent environ 13% des dettes financières. Ces ratios sont applicables uniquement aux emprunts bancaires.

Certains financements bancaires sont soumis aux deux ratios financiers suivants :

Nature des covenants	Ratios à respecter	Résultat des covenants au 31 décembre 2011
EBITDA Consolidé ⁽¹⁾ /Coût de l'endettement financier net consolidé	> 2,75	3,42
Fonds propres de la société Rallye SA	> 1,2 Md€	1,8 Md€

(1) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants.

Au niveau du groupe Casino, en cas de dégradation en « *non investment grade* » de la notation de la dette senior long terme de Casino, Guichard-Perrachon (la Société) due à un changement d'actionnaire majoritaire de la Société, une option de remboursement anticipé au gré des investisseurs est prévue dans certains contrats de prêts qui représentent un nominal de 4 882 M€. Dans cette situation, le groupe Casino serait dans l'obligation de procéder à un remboursement anticipé de l'encours concerné. De plus, certains contrats prévoient une clause de « *coupon step-up* » qui augmente le taux d'intérêt en cas de dégradation en « *non investment grade* » de la notation de la dette senior long terme de Casino, Guichard-Perrachon. Ce type de clause porte sur un nominal de 4 304 M€.

Au 31 décembre 2011, le ratio Dette Financière Nette consolidée⁽¹⁾/EBITDA⁽²⁾ consolidé s'élève à 2,40 alors que les covenants ont été négociés à un niveau plancher de 3,5. La marge de manœuvre pour les douze prochains mois est jugée satisfaisante quant au respect par le groupe Casino des covenants financiers.

À la date de clôture, les covenants relatifs aux principales dettes financières qui sont portées par Casino, Guichard-Perrachon se résument ainsi :

- la ligne de crédit syndiquée de 1,2 Md€, le club deal de 900 M\$ mis en place en août 2011, ainsi que les lignes bilatérales pour un montant cumulé de 170 M€ sont soumis à l'engagement de respecter un ratio Dette Financière Nette consolidée⁽¹⁾/EBITDA⁽²⁾ consolidé < 3,5 ;
- les autres lignes bilatérales pour un montant cumulé de 320 M€ et l'emprunt Alaméa de 300 M€ sont soumis à l'engagement de respecter un ratio de Dette Financière Nette consolidée⁽¹⁾/EBITDA⁽²⁾ consolidé < 3,7 ;
- le prêt structuré Calyon de 184 M€ est soumis à l'engagement de respecter un ratio de Dette Financière Nette consolidée⁽¹⁾/EBITDA⁽²⁾ consolidé < 4,3.

Les filiales Monoprix, GPA et Big C Thaïlande sont également sujettes au respect de ratios financiers. Ces ratios financiers sont respectés au 31 décembre 2011.

Les échéances des instruments financiers passifs aux 31 décembre 2011 et 2010, s'analysent comme suit :

> Au 31 décembre 2011

(En millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2011	Inférieure à un an	De un à cinq ans	Supérieure à cinq ans
Emprunts obligataires	7 735	654	4 410	2 671
Autres dettes financières	5 474	3 229	1 936	309
Contrats de crédit-bail	102	41	49	12
Instruments financiers dérivés passifs	76	51	22	3
Dettes liées à des puts sur intérêts minoritaires	109	43	66	
Passifs financiers	13 496	4 018	6 483	2 995
Dettes fournisseurs	5 518	5 518		
Autres dettes	4 325	3 785	540	
TOTAL	23 339	13 321	7 023	2 995

> Au 31 décembre 2010

(En millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2010 retraité	Inférieure à un an	De un à cinq ans	Supérieure à cinq ans
Emprunts obligataires	7 193	853	4 964	1 376
Autres dettes financières	3 763	1 525	2 072	166
Contrats de crédit-bail	106	43	54	9
Instruments financiers dérivés passifs	180	119	51	10
Dettes liées à des puts sur intérêts minoritaires	58	57	1	
Passifs financiers	11 300	2 597	7 142	1 561
Dettes fournisseurs	4 993	4 993		
Autres dettes	3 679	3 410	222	47
TOTAL	19 972	11 000	7 364	1 608

(1) La dette financière nette telle que définie dans les contrats bancaires est différente de celle présentée dans les états financiers consolidés ; elle est composée des emprunts et des dettes financières nets de la trésorerie et équivalents de trésorerie et de l'impact net des dérivés actifs et passifs placés en comptabilité de couverture sur des emprunts et dettes financières.

(2) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants.

Afin de garantir la liquidité, le Groupe dispose de lignes de crédits confirmées non utilisées et immédiatement disponibles pour un montant total de 4,7 Mds€ qui se décompose notamment de la façon suivante :

(En millions d'euros)	Taux	Échéance		Autorisées	Utilisées
		< à 1 an	> à 1 an		
Lignes bancaires confirmées					
_ Casino	Variable	365	520	885	50
_ Rallye	Variable	275	1 195	1 470	35
_ Groupe GO Sport	Variable		120	120	59
_ Foncière Euris	Variable	58	539	597	433
Lignes syndiquées					
_ Casino	Variable		1 896	1 896	232
_ Rallye	Variable		735	735	360
Ligne pour le financement de l'activité de crédit					
_ Casino	Variable	133	250	383	217
TOTAL		831	5 256	6 087	1 386

Le tableau suivant représente l'échéancier de remboursement des passifs financiers constatés au 31 décembre 2011, pour leur montant nominal y compris les intérêts et sans tenir compte de l'actualisation.

(En millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2011	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Passifs financiers					
Emprunts obligataires et autres emprunts hors dérivés	13 209	15 308	3 819	8 863	2 625
Contrats de location-financement	102	128	41	63	24
Dettes liées à des puts sur intérêts minoritaires	109	109	43	31	35
Instruments financiers dérivés	(106)	(38)	(26)	1	(13)
<i>Entrées de trésorerie</i>		(1 213)	(993)	(196)	(24)
<i>Sorties de trésorerie</i>		1 179	971	197	11
<i>Contrats dérivés réglés en net</i>		(4)	(4)		
Dettes fournisseurs et autres dettes (hors dettes sociales et fiscales)	8 415	8 415	8 331	29	55
TOTAL	21 729	23 922	12 208	8 987	2 726

• 5 > Cours de conversion des devises employées

Cours en devises pour un euro	2011		2010	
	clôture	moyen	clôture	moyen
Dollar américain (USD)	1,2939	1,3917	1,3362	1,3268
Zloty polonais (PLN)	4,4580	4,1187	3,9750	3,9950
Leu Roumain (RON)	4,3233	4,2386	4,2620	4,2106
Peso argentin (ARS)	5,5730	5,7453	5,2768	5,1898
Peso uruguayen (UYU)	25,8566	26,8345	26,5784	26,6237
Baht thaïlandais (THB)	40,9910	42,4247	40,1700	42,0824
Peso colombien (COP)	2 512,4300	2 569,1830	2 558,3400	2 519,4100
Real brésilien (BRL)	2,4159	2,3259	2,2177	2,3344
Dong vietnamien (VND)	27 262,0000	28 514,6200	26 031,7000	24 630,3918

• 6 > Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes du groupe Foncière Euris s'élèvent à 9,7 M€ au 31 décembre 2011.

Les honoraires des diligences directement liées s'élèvent, quant à eux, à 0,5 M€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

• 7 > Événements postérieurs à la clôture

> Avis de l'Autorité de la concurrence sur la distribution alimentaire du groupe Casino à Paris

Saisie pour Avis par la Mairie de Paris, l'Autorité de la concurrence a procédé au cours de l'année 2011 à l'examen de la situation concurrentielle dans le secteur de la distribution à dominante alimentaire à Paris.

Dans son Avis rendu le 11 janvier 2012, l'Autorité a constaté « que le marché parisien est extrêmement concentré » et a déclaré « que le groupe Casino possède une part de marché en surface supérieure à 60 % », constituant « un obstacle à la concurrence ». Le groupe Casino réfute totalement les méthodes d'analyse de l'Autorité de la concurrence ayant constaté que sa part de marché à Paris, cumulée avec celle de Monoprix, n'excède pas 38,5 % selon plusieurs études.

L'Autorité n'a toutefois pas relevé d'abus de position dominante, ni de pratiques anticoncurrentielles de la part du groupe Casino. Elle a souligné que le groupe Casino avait investi dans les réseaux Franprix / Leader Price et Monoprix « avec l'assentiment des autorités de concurrence » et a reconnu que « la réussite du groupe Casino peut être imputée à sa stratégie et à ses mérites propres ».

L'Autorité de la concurrence ayant été saisie seulement pour avis, celui-ci ne peut pas avoir d'effets juridiques. Compte tenu des qualifications opérées par cet avis, Casino se réserve cependant la possibilité d'en contester la validité.

> Opération immobilière et financière concernant Mercialys

À l'occasion du lancement de la nouvelle stratégie de Mercialys, Casino a annoncé le 9 février 2012 renforcer significativement sa flexibilité financière :

- Casino conservera une participation dans Mercialys comprise entre 30% et 40% à fin 2012 tout en renouvelant son partenariat, et confirme sa vision sur le modèle de développement dual ;
- Mercialys annonce un remboursement d'apport à ses actionnaires et une nouvelle structure financière.

Dans le cadre de la nouvelle étape de sa vie de foncière, Mercialys prévoit de soumettre aux votes de ses actionnaires deux distributions successives d'un montant total de l'ordre de 1,25 Md€ courant 2012 (1,15 Md€ correspondant à un remboursement d'apport). Il est prévu de distribuer 1 Md€ au premier semestre. Une deuxième distribution, pouvant atteindre 250 M€, devrait intervenir au second semestre suite à une deuxième Assemblée générale, sous condition de la bonne réalisation du programme de cession, requérant l'approbation de son nouveau Conseil d'administration.

La réalisation complète de ces distributions permettrait à Casino de récupérer ses apports historiques dans la société.

Casino, qui réduira sa participation jusqu'à atteindre 30% à 40% du capital de Mercialys (contre une participation majoritaire aujourd'hui), restera un partenaire de premier plan auprès de Mercialys. La composition du Conseil d'administration de Mercialys sera adaptée en conséquence.

Les deux sociétés prévoient de renouveler leur partenariat et Mercialys continuera ainsi à accompagner Casino dans la poursuite du déploiement de son modèle dual commerce et immobilier créateur de valeur.

Mercialys sera mise en équivalence dans les comptes du Groupe à la date de perte de contrôle.

› Monoprix : désaccord sur le prix de sortie de Galeries Lafayette

En 2000 et 2003, Galeries Lafayette a cédé le contrôle paritaire (50%) de Monoprix à Casino qui a le droit d'une part, d'acquiescer, à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'en 2028, la majorité et d'autre part, et en toute hypothèse, de désigner à partir du 31 mars 2012 le Président-Directeur général pour des périodes de trois ans en alternance avec Galeries Lafayette.

Titulaire d'une option de vente, Galeries Lafayette a mis en œuvre, le 7 décembre 2011 le processus d'évaluation du prix, qui lui ouvre ensuite un délai pour décider de vendre, et a fait connaître à Casino son intention de mettre fin au partenariat.

Les banques chargées de mener à bien cette évaluation n'étant pas parvenues à un accord, un troisième expert doit selon le protocole procéder à une évaluation qui s'impose alors.

La banque pressentie pour cette mission a fait savoir qu'elle se refusait à intervenir si les deux parties ne s'accordaient pas au préalable sur les principales projections financières devant servir de base à l'évaluation. Or, cet accord n'est pas intervenu. Galeries Lafayette, prétendant que les hypothèses financières qu'elle a pour sa part retenues s'imposeraient à Casino, s'est refusée à désigner un autre expert et a assigné Casino devant le tribunal de commerce de Paris. Casino estime que cette assignation a pour seule vocation de l'amener par la pression à accepter l'objectif de prix que s'est fixé Galeries Lafayette. Peu après avoir évalué sa participation à 1,95 Md€ dans le cadre du processus d'évaluation, Galeries Lafayette a en effet adressé à Casino une offre de vente à 1,35 Md€, que Casino a rejetée, sa banque conseil ayant, durant le processus, évalué la participation de Galeries Lafayette à 700 M€.

C'est dans ce contexte, alors que la présidence du Conseil d'administration de Monoprix doit être assurée par Casino à partir du 31 mars 2012, que Galeries Lafayette a choisi de violer ses engagements contractuels, lors du Conseil d'administration de Monoprix du 22 février 2012, en faisant voter par les administrateurs qu'elle a désignés la prorogation du mandat de Président-Directeur général de Monsieur Philippe Houzé.

Casino a annoncé la saisine des juridictions compétentes pour faire respecter par Galeries Lafayette ses engagements.

› Projet d'augmentation de capital d'environ 30 M€, garantie par Rallye, afin d'accélérer le redressement de Groupe GO Sport

Afin de dynamiser le chiffre d'affaires des deux enseignes et de renforcer sa structure financière, le Conseil d'Administration de Groupe GO Sport du 21 février 2012 a décidé le principe d'une augmentation de capital d'un montant d'environ 30 M€. Cette opération, réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et garantie par Rallye, actionnaire majoritaire de Groupe GO Sport, devrait être réalisée au cours du deuxième trimestre 2012, sous réserve de l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus relatif à l'opération, et après que l'Assemblée générale du 20 avril 2012 aura approuvé les résolutions correspondantes.

› Succès d'une émission obligataire de Casino de 600 M€

Casino a annoncé le 1^{er} mars 2012 le succès du placement d'une émission obligataire d'un montant de 600 M€ et d'une maturité de 8 ans.

Cette opération, qui renforce la liquidité du Groupe, a vocation à refinancer les tombées d'emprunts du Groupe. Elle permet d'allonger la maturité moyenne de la dette obligataire de Casino de 4,2 années à 4,6 années.

Cette nouvelle souche obligataire, qui portera un coupon de 3,99%, a été largement sursouscrite par une base d'investisseurs diversifiée.

IV. LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Consolidation : par intégration globale IG – par intégration proportionnelle IP – par mise en équivalence ME
Le périmètre comprend 1 917 sociétés, dont 188 établies à l'étranger (en 2010 : 1 604 sociétés, dont 165 établies à l'étranger).

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	N° Siren ou pays		31/12/2011	
					% d'intérêt	% de contrôle
Foncière Euris SA *	75008 Paris	Holding	702 023 508		Société-mère	
CCPC (Centre Commercial Porte de Châtillon) SNC	75008 Paris	Immobilier	440 309 573	IG	98,3	100,0
Centrum Handlowe Platan SP Zoo	Janki	Immobilier	Pologne	IG	78,6	100,0
Centrum J Luxembourg Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	ME	49,1	50,0
Centrum Jordanki SP Zoo	Varsovie	Immobilier	Pologne	IP	49,1	50,0
Centrum Julianov Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IG	98,3	100,0
Centrum K Luxembourg Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	ME	29,5	30,0
Centrum Torùn Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IG	98,3	100,0
Centrum Z Luxembourg Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IG	78,6	80,0
Deux Lions (Les) SCI	75008 Paris	Immobilier	450 947 494	ME	49,1	50,0
Herbiers (Les) SCI	75008 Paris	Immobilier	438 759 193	IG	78,6	80,0
Marigny-Belfort SAS	75008 Paris	Immobilier	421 204 561	IG	98,3	100,0
Marigny-Elysées SAS	75008 Paris	Holding	419 728 035	IG	98,3	100,0
Marigny Foncière SAS	75008 Paris	Holding	433 585 882	IG	98,3	100,0
Mat-Bel 2 SAS	75008 Paris	Holding	493 174 288	IG	98,3	100,0
Matignon Abbeville SAS	75008 Paris	Immobilier	392 843 298	IG	98,3	100,0
Matignon-Bail SAS	75008 Paris	Immobilier	344 211 974	IG	98,3	100,0
Matignon Corbeil Centre SAS	75008 Paris	Holding	392 679 247	IG	98,3	100,0
Palais des Marchands SCI	75116 Paris	Immobilier	448 218 339	IP	28,5	50,0
Sofaret SCI	75008 Paris	Immobilier	338 630 957	IG	78,6	80,0
Rallye SA *	75008 Paris	Holding	054 500 574	IG	57,1	71,1
Alpérol SAS	75008 Paris	Holding	325 337 475	IG	57,1	100,0
Bruyère (La) SA	75008 Paris	Holding	409 961 950	IG	38,3	67,0
Cobivia SAS	75008 Paris	Holding	318 906 146	IG	57,1	100,0
Genty Immobilier SAS	75008 Paris	Immobilier	324 309 699	IG	57,1	100,0
H.M.B SAS	75008 Paris	Holding	582 079 679	IG	57,1	100,0
Kergorju SCI	29200 Brest	Immobilier	323 354 589	IG	57,1	100,0
Magasins Jean SAS	29200 Brest	Grande distribution	303 469 332	IG	57,1	100,0
Matignon Sablons SAS	75008 Paris	Holding	392 712 816	IG	57,1	100,0
Matimmob 1 SAS	75008 Paris	Immobilier	405 262 817	IG	57,1	100,0
MFD Inc. (ex-Athlete's Foot Group Inc.)	GA 30331 Atlanta	Holding	États-Unis	IG	57,1	100,0
Miramont Finance & Distribution SA	75008 Paris	Holding	328 276 324	IG	57,1	100,0
Parker 1 LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	57,1	100,0
Perrières (Des) SCI	75008 Paris	Immobilier	342 781 093	IG	57,1	100,0
Sables (Les) SCI	75008 Paris	Immobilier	348 637 869	IG	35,7	62,5

* Sociétés cotées.

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	N° Siren ou pays		31/12/2011	
					% d'intérêt	% de contrôle
Sivigral SCI	75008 Paris	Immobilier	308 697 499	ME	22,8	40,0
Parande SAS	75008 Paris	Holding	414 838 615	IG	57,1	100,0
Alexanderplatz Voltairestrasse GmbH	Berlin	Immobilier	Allemagne	IG	66,2	90,0
Centrum Alexa Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IG	73,6	100,0
Centrum Development Luxembourg SA	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IG	98,3	100,0
Centrum Gdynia Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IG	82,1	100,0
Centrum Leto SA	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IG	57,1	100,0
Centrum NS Luxembourg Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	ME	51,8	66,7
Centrum Poznan SA	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IG	57,1	100,0
Centrum Saint-Petersbourg Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IP	28,5	50,0
Centrum Weiterstadt SA	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IG	73,6	100,0
Centrum Wzgorze SP Zoo	Gdynia	Immobilier	Pologne	IG	82,1	100,0
Einkaufszentrum Am Alex GmbH	Berlin	Immobilier	Allemagne	IG	66,2	90,0
Gutenbergstrasse BAB5 GmbH	Berlin	Immobilier	Allemagne	IG	58,9	80,0
HBF Königswall GmbH	Berlin	Immobilier	Allemagne	IG	57,1	100,0
IG Real Estate Investments SRL	Bucarest	Immobilier	Roumanie	IG	46,6	100,0
IG Romanian Investments Ltd	Nicosie	Immobilier	Chypre	IG	46,6	81,6
Loop 5 Shopping Centre GmbH	Düsseldorf	Immobilier	Allemagne	IP	29,4	50,0
Parande Ventures (partnership)	New-York	Holding	États-Unis	IG	56,5	99,0
Pargest SAS	75008 Paris	Holding	501 492 144	IG	57,1	100,0
Pargest Holding SAS	75008 Paris	Holding	501 515 167	IG	57,1	100,0
Parinvest SAS	75008 Paris	Holding	433 872 040	IG	57,1	100,0
Pont de Grenelle SCI	75008 Paris	Immobilier	447 523 648	ME	31,1	40,0
Rivoli Participations SAS	75008 Paris	Holding	450 946 991	ME	35,4	47,6
Ruban Bleu St Nazaire SCI	75116 Paris	Immobilier	477 660 013	ME	28,5	50,0
Euristates Inc.	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	57,1	100,0
555 Watertown LLC	Watertown, Massachusetts 02472	Immobilier	États-Unis	IG	54,5	100,0
Beacon Pleasant Street LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	48,2	86,2
EREC Ventures LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	55,9	100,0
EREC Ventures II LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	57,0	100,0
Euris North America Corp.	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	57,1	100,0
ENAC Ventures LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	56,8	100,0
Euris Real Estate Corp.	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	57,1	100,0
Parande Brooklyn Corp.	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	57,1	100,0

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	N° Siren ou pays		31/12/2011	
					% d'intérêt	% de contrôle
Parande Brooklyn Ventures LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	54,6	100,0
Repton Place LLC	Boston, Massachusetts 02110	Immobilier	États-Unis	IG	48,2	100,0
Groupe GO Sport SA *	38360 Sassenage	Sport	958 808 776	IG	42,1	78,7
Buissières (Les) SAS	38360 Sassenage	Immobilier	067 500 397	IG	42,1	100,0
Club Sports Diffusion SA	1050 Bruxelles	Sport	Belgique	IG	42,1	100,0
Courir France SAS	38360 Sassenage	Sport	428 559 967	IG	42,1	100,0
GO Sport France SAS	38360 Sassenage	Sport	428 560 031	IG	42,1	100,0
GO Sport Les Halles SNC	38360 Sassenage	Sport	329 021 463	IG	42,1	100,0
Gosport.com SAS	38360 Sassenage	Sport	431 734 193	IG	42,1	100,0
GO Sport Polska SP Zoo	02801 Varsovie	Sport	Pologne	IG	42,1	100,0
Grand Large Sport SAS	38360 Sassenage	Sport	412 271 421	IG	42,1	100,0
GO Sport Espagne SA	28010 Madrid	Sport	Espagne	IG	42,1	100,0
Groupe GO Sport Suisse Sàrl	CH1215 Genève	Sport	Suisse	IG	42,1	100,0
International Sports Retail Dév (ISR D) Sàrl	CH1215 Genève	Sport	Suisse	ME	21,0	50,0
Limpert Investments BV	1102 Amsterdam	Sport	Pays-Bas	IG	42,1	100,0
Casino, Guichard-Perrachon SA *	42000 Saint-Étienne	Grande distribution	554 501 171	IG	29,1	61,2
Alamea Investments	Luxembourg	Financement	Luxembourg	IG	1,5	5,0
Alcudia Promotion SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	502 470 974	IG	29,1	100,0
Banque du Groupe Casino SA	75116 Paris	Banque	434 130 423	IP	14,6	50,0
Bergsaar BV	Amsterdam	Holding	Pays-Bas	IG	29,1	100,0
Groupe Big C *	Lupini	Grande distribution	Thaïlande	IG	18,4	63,2
Casino Carburants SAS	42000 Saint-Étienne	Stations-services	428 267 942	IG	29,1	100,0
Casino Information Technology SAS	42000 Saint-Étienne	Services	444 524 177	IG	29,1	100,0
Casino International SAS	42000 Saint-Étienne	Services	424 064 780	IG	29,1	100,0
Casino Ré SA	Luxembourg	Assurance	Luxembourg	IG	29,1	100,0
Casino Restauration SAS	42000 Saint-Étienne	Restauration	342 043 528	IG	29,1	100,0
Casino Services SAS	42000 Saint-Étienne	Services	428 267 249	IG	29,1	100,0
Casino Vacances SNC	75009 Paris	Voyages	414 047 852	IG	29,1	100,0
Cdiscount SA	33700 Mérignac	E-commerce	424 059 822	IG	29,0	99,6
Club Avantages SAS	42000 Saint-Étienne	Cartes de fidélité	409 864 683	IG	28,6	98,0
Coboop BV	Amsterdam	Holding	Pays-Bas	IG	29,1	100,0
Cofidol SAS	42000 Saint-Étienne	Holding	477 800 018	IG	29,1	100,0

* Sociétés cotées.

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	N° Siren ou pays		31/12/2011	
					% d'intérêt	% de contrôle
Comacas SNC	42000 Saint-Étienne	Achats	428 270 003	IG	29,1	100,0
Dinetard SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	315 999 029	IG	29,1	100,0
Distribution Casino France SAS	42000 Saint-Étienne	Grande distribution	428 268 023	IG	29,1	100,0
Distridyn SA	75008 Paris	Grande distribution	325 366 334	IP	14,6	50,0
dunnhumby France SAS	42000 Saint-Étienne	Marketing	492 705 595	IP	14,6	50,0
Easydis SAS	42160 Andrézieux-Bouthéon	Logistique	383 123 874	IG	29,1	100,0
EMC Distribution SAS	75116 Paris	Achats	428 269 104	IG	29,1	100,0
Floréal SA	42000 Saint-Étienne	Grande distribution	950 405 928	IG	29,1	100,0
Forézienne de participations	42000 Saint-Étienne	Holding	501 655 336	IG	29,1	100,0
Géant Foncière BV	Amsterdam	Holding	Pays-Bas	IG	29,1	100,0
Géant Holding BV	Amsterdam	Holding	Pays-Bas	IG	29,1	100,0
Géant International BV	Amsterdam	Holding	Pays-Bas	IG	29,1	100,0
Geimex SA	75001 Paris	Grande distribution	303 765 291	IP	14,6	50,0
Gelase SA	Bruxelles	Holding	Belgique	IG	29,1	100,0
Groupe GPA (ex-CBD) *	São Paulo	Grande distribution	Brésil	IP	11,7	40,1
Halles des Bords de Loire (Les) SCI	75008 Paris	Immobilier	477 667 067	IG	29,1	100,0
IGC Promotion SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	487 514 481	IG	29,1	100,0
IGC Services SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	424 064 707	IG	29,1	100,0
Intexa SA *	42000 Saint-Étienne	Sans activité	340 453 463	IG	28,5	97,9
IRTS SARL	Le Grand Saconnex	Services	Suisse	IG	29,1	100,0
Latic	Wilmington, Delaware	Holding	États-Unis	IG	29,1	100,0
Libertad SA	Cordoba	Grande distribution	Argentine	IG	29,1	100,0
L'Immobilière Groupe Casino SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	428 269 856	IG	29,1	100,0
Marushka Holding BV	Amsterdam	Holding	Pays-Bas	IG	29,1	100,0
Mayland (ex-Géant Polska)	Varsovie	Grande distribution	Pologne	IG	29,1	100,0
Groupe Monoprix	92116 Clichy	Grande distribution	552 018 020	IP	14,6	50,0
Onagan Promotion SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	428 251 912	IG	29,1	100,0
Pachidis SA	42000 Saint-Étienne	Holding	420 233 777	IG	29,1	100,0
Plouescadis SAS	75016 Paris	Immobilier	420 233 876	IG	29,1	100,0

* Sociétés cotées.

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	N° Siren ou pays		31/12/2011	
					% d'intérêt	% de contrôle
Polca Holding SA	Bruxelles	Holding	Belgique	IG	29,1	100,0
Régie Média Trade SAS	75008 Paris	Services	428 251 862	IP	14,6	50,0
Restauration Collective Casino SAS	42000 Saint-Étienne	Restauration	440 322 808	IG	29,1	100,0
Ségisor SA	42000 Saint-Étienne	Holding	423 944 677	IG	29,1	100,0
Serca SAS	42000 Saint-Étienne	Grande distribution	325 079 457	IG	29,1	100,0
Soderip SNC	42000 Saint-Étienne	Immobilier	389 737 305	IG	29,1	100,0
Spice Espana S.L.	Pampelune	Services	Espagne	IG	29,1	100,0
Sudéco SAS	42000 Saint-Étienne	Grande distribution	348 877 044	IG	29,1	100,0
Tevir SA	42000 Saint-Étienne	Holding	428 268 874	IG	29,1	100,0
Théiadis SAS	42000 Saint-Étienne	Holding	492 169 594	IG	29,1	100,0
Uranie SAS	42000 Saint-Étienne	Grande distribution	380 236 547	IG	29,1	100,0
Villa Plancha SAS	42000 Saint-Étienne	Restauration	497 588 590	IG	29,1	100,0
Vindémia SA	Sainte-Marie (La Réunion)	Grande distribution	Océan Indien	IG	29,1	100,0
Wilkes	São Paulo	Grande distribution	Brésil	IP	20,1	50,0
Groupe Exito *	Medellin	Grande distribution	Colombie	IG	16,0	54,8
Devoto	Montevideo	Grande distribution	Uruguay	IG	15,4	96,6
SA Didetexco	Municipio de Envigado	Grande distribution	Colombie	IG	15,0	94,0
Groupe Anflico (Disco)	Montevideo	Grande distribution	Uruguay	IP	10,0	62,5
Patrimonio Autonomo San Pedro Plaza	Bogota, D.C.	Immobilier	Colombie	IG	8,1	51,0
Codim 2 SA (Groupe Codim)	20200 Bastia	Grande distribution	400 594 412	IG	29,1	100,0
Balcadis 2 SNC	20220 Île-Rousse	Grande distribution	400 420 287	IG	29,1	100,0
Cash Corses SNC	20200 Bastia	Grande distribution	421 001 306	IG	29,1	100,0
Costa Verde SNC	20230 San Nicolao	Grande distribution	487 625 501	IG	29,1	100,0
Fidis 2 SNC	20240 Ghisonaccia	Grande distribution	407 721 125	IG	29,1	100,0
Hyper Rocade 2 SNC	20600 Furiani	Grande distribution	400 315 438	IG	29,1	100,0
Lion de Toga 2 SNC	20200 Bastia	Grande distribution	400 315 479	IG	29,1	100,0
Pacam 2 SNC	20167 Mezzavia	Grande distribution	400 332 078	IG	29,1	100,0

* Sociétés cotées.

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	N° Siren ou pays		31/12/2011	
					% d'intérêt	% de contrôle
Poretta 2 SNC	20137 Porto-Vecchio	Grande distribution	400 332 128	IG	29,1	100,0
Prical 2 SNC	20260 Calvi	Grande distribution	480 266 956	IG	28,8	99,0
Prodis 2 SNC	20110 Propiano	Grande distribution	400 564 431	IG	29,1	100,0
Semafrac SNC	20600 Furiani	Grande distribution	412 639 676	IG	29,1	100,0
Sodico 2 SNC	20250 Corte	Grande distribution	400 315 545	IG	29,1	100,0
Sudis 2 SNC	20137 Porto-Vecchio	Grande distribution	400 332 151	IG	29,1	100,0
Unigros 2 SNC	20200 Bastia	Grande distribution	400 315 610	IG	29,1	100,0
Groupe Franprix-Leader Price	75016 Paris	Grande distribution	343 045 316	IG	29,1	100,0
Addy Participations SAS	75016 Paris	Holding	523 371 045	IG	14,9	51,0
Besançon Saint-Claude SARL	25000 Besançon	Sans activité	419 660 246	IG	29,1	100,0
Cafige SAS	75009 Paris	Holding	498 598 853	ME	14,3	49,0
Cofilead SAS	75017 Paris	Holding	499 268 597	IG	17,5	60,0
Groupe Cogefisd	75017 Paris	Grande distribution	377 563 648	IG	24,5	84,0
DBA SNC	56312 Lorient	Holding	390 849 479	IG	17,5	60,0
DFP (Baud SA)	94430 Chennevières-sur-Marne	Grande distribution	414 265 165	IG	29,1	100,0
Distribution Leader Price SNC	77220 Gretz-Armainvilliers	Grande distribution	384 846 432	IG	29,1	100,0
Figeac	75017 Paris	Grande distribution	344 316 708	IG	24,5	84,0
Franprix Exploitation	75016 Paris	Grande distribution	504 065 822	IG	29,1	100,0
Franprix Holding SA	75016 Paris	Grande distribution	955 200 621	IG	29,1	100,0
H2A SA	92700 Colombes	Financier	437 812 316	IG	17,5	60,0
HD Rivière	31000 Toulouse	Holding	512 538 190	ME	14,3	49,0
Leader Price Holding SA	75016 Paris	Grande distribution	419 695 341	IG	29,1	100,0
Leadis Holding SAS	94430 Chennevières-sur-Marne	Grande distribution	480 761 105	IG	29,1	100,0
Lecogest SARL	92500 Rueil-Malmaison	Holding	390 050 944	IG	29,1	100,0
Minimarché	94430 Chennevières-sur-Marne	Grande distribution	n.a.	IG	29,1	100,0
Patrick Fabre Distribution SAS	75006 Paris	Holding	510 748 734	ME	11,7	40,0
Pro Distribution SA	92370 Chaville	Holding	422 464 313	IG	17,5	60,0
Retail Leader Price	94430 Chennevières-sur-Marne	Grande distribution	n.a.	IG	29,1	100,0

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	N° Siren ou pays		31/12/2011	
					% d'intérêt	% de contrôle
R.L.P. Investissement SARL	77220 Gretz-Armainvilliers	Grande distribution	392 077 954	IG	29,1	100,0
Sarjel SAS	94100 Saint-Maur-des-Fossés	Financier	389 376 023	IG	17,5	60,0
Sédifrais SA	95560 Montsoulst	Grande distribution	341 500 858	IG	28,2	96,8
SI2M SAS	93500 Pantin	Holding	501 678 312	ME	11,7	40,0
Sodigestion SA	92000 Nanterre	Financier	441 740 917	IG	17,5	60,0
Groupe Sofigep	92500 Rueil-Malmaison	Grande distribution	338 884 976	IG	29,1	100,0
Surgenord SAS	93500 Pantin	Holding	329 492 102	IG	28,2	96,8
Taleb	91000 Évry	Holding	522 265 941	IG	17,5	60,0
Volta	92100 Boulogne-Billancourt	Immobilier	523 767 622	IG	14,9	51,0
Mercialys SA *	75016 Paris	Immobilier	424 064 707	IG	14,7	50,5
Agout SNC	42000 Saint-Étienne	Immobilier	497 952 812	IG	14,7	100,0
Caserne de Bonne (La) SCI	75008 Paris	Immobilier	477 667 976	IG	14,7	100,0
Centre commercial Kerbernard SCI	42000 Saint-Étienne	Immobilier	777 501 396	IG	14,5	98,3
Chantecouriol SNC	42000 Saint-Étienne	Immobilier	499 849 487	IG	14,7	100,0
Corin Asset Management SAS	20600 Furiani	Immobilier	492 107 990	IP	5,9	40,0
Dentelle SNC	42000 Saint-Étienne	Immobilier	498 780 345	IG	14,7	100,0
Diane (La) SCI	13100 Aix-en-Provence	Immobilier	424 153 815	IG	14,7	100,0
Géante Périaz SNC	42000 Saint-Étienne	Immobilier	498 760 396	IG	14,7	100,0
Mercialys Gestion SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	484 531 561	IG	14,7	100,0
Point Confort SA	42000 Saint-Étienne	Immobilier	306 139 064	IG	14,7	100,0
Salins (Les) SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	493 244 594	IG	14,7	100,0
Timur SCI	42000 Saint-Étienne	Immobilier	382 921 773	IG	14,7	100,0
Vendolonne SNC	42000 Saint-Étienne	Immobilier	483 813 937	IG	14,7	100,0

* Sociétés cotées.

Comptes consolidés

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du rapport financier annuel présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 9 mars 2012

Michel SAVART
Président-Directeur général

Rapport des commissaires aux comptes

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Foncière Euris, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le Groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant les tests de dépréciation des goodwill et des autres actifs non-courants (notes « Dépréciation des actifs non courants » du paragraphe I « Règles et méthodes comptables » et 16 du paragraphe II « Notes aux états financiers consolidés »). La valeur recouvrable des actifs non-courants est déterminée, notamment, sur la base des prévisions de résultat et des flux de trésorerie issus des plans financiers pluriannuels approuvés par la direction.

Nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues, la traduction chiffrée de celles-ci ainsi que la documentation disponible et procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

- Les notes « Regroupements d'entreprises » et « Capitaux propres » du paragraphe I « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les principes comptables suivis par le Groupe lors des entrées et sorties de périmètre de consolidation d'entités avec prise ou perte de contrôle.

La note 2.6 du paragraphe II « Notes aux états financiers consolidés » de l'annexe aux comptes consolidés décrit la comptabilisation définitive du goodwill négatif issu de la prise de contrôle de la société Nova Casa Bahia en novembre 2010. Cette note est complétée des informations fournies dans la note « Retraitement de l'information comparative » du paragraphe I « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés sur le traitement rétrospectif des ajustements effectués.

Nous avons vérifié les traductions comptables appliquées aux différentes opérations portant sur le périmètre de consolidation du Groupe telles que décrites aux notes 1 et 2 du paragraphe II « Notes aux états financiers consolidés » de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations du Groupe et à examiner les calculs effectués. Nous avons, enfin, apprécié l'information donnée à ce titre dans l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 5 avril 2012
Les Commissaires aux Comptes

Cailliau Dedout et Associés

Mohcine BENKIRANE

Ernst & Young et Autres

Pierre BOURGEOIS

Comptes individuels

BILAN

ACTIF

(En millions d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations corporelles brutes		0,7	0,7
Amortissements		(0,7)	(0,7)
Immobilisations corporelles nettes	1	0,0	0,0
Immobilisations financières brutes		1 052,1	1 015,8
Dépréciations		(9,7)	(8,8)
Immobilisations financières nettes	2-3	1 042,4	1 007,0
Total de l'actif immobilisé		1 042,4	1 007,0
ACTIF CIRCULANT			
Créances d'exploitation brutes		0,8	7,4
Dépréciations		-	-
Créances d'exploitation nettes	3	0,8	7,4
Valeurs mobilières de placement brutes		6,0	21,9
Dépréciations		(0,9)	(0,8)
Valeurs mobilières de placement nettes	4-5	5,1	21,1
Instruments de trésorerie	4-5	3,0	3,0
Disponibilités	6	0,1	0,1
Total de l'actif circulant		9,0	31,6
Comptes de régularisation et assimilés	7	2,2	2,5
Charges à répartir	7	-	0,1
TOTAL DE L'ACTIF		1 053,6	1 041,2

PASSIF

(En millions d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		149,6	149,6
Primes d'émission, de fusion, et d'apport		218,2	218,2
Réserve légale		15,1	15,1
Réserves statutaires		-	-
Réserves réglementées		4,3	4,4
Autres réserves		61,4	61,3
Report à nouveau		71,1	57,8
Résultat net		25,1	34,6
Total des capitaux propres	8	544,8	541,0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
	9	9,8	4,6
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		410,9	422,9
Emprunts et dettes financières divers		-	0,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		0,3	0,3
Dettes fiscales et sociales		0,5	-
Dettes sur immobilisations		-	-
Autres dettes		87,3	72,3
Total des dettes	10	499,0	495,6
TOTAL DU PASSIF		1 053,6	1 041,2

Comptes individuels

COMPTE DE RÉSULTAT

(En millions d'euros)	Notes	2011	2010
Produits d'exploitation			
Prestations de services et produits accessoires		0,2	1,0
Autres produits de gestion		-	-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		-	-
Total des produits d'exploitation		0,2	1,0
Charges d'exploitation			
Achats et charges externes		6,9	3,1
Impôts, taxes et versements assimilés		0,5	-
Salaires et charges sociales		0,1	0,4
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		0,1	0,3
Autres charges		0,1	0,1
Total des charges d'exploitation		7,7	3,9
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	11	(7,5)	(2,9)
Produits financiers			
Quotes-parts de bénéfices acquis des filiales		-	-
Produits financiers de participations		46,0	46,1
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		2,9	8,0
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		0,1	1,2
Différences positives de change		-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		6,5	2,8
Total des produits financiers		55,5	58,1
Charges financières			
Quotes-parts de pertes acquises des filiales		-	-
Dotations aux dépréciations et provisions		6,9	-
Intérêts et charges assimilées		16,5	19,4
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	0,1
Total des charges financières		23,4	19,5
RÉSULTAT FINANCIER	12	32,1	38,6
Résultat courant avant impôt		24,6	35,7
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		-	-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		0,5	21,5
Total des produits exceptionnels		0,5	21,5
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		-	22,6
Dotations aux dépréciations et provisions		-	-
Total des charges exceptionnelles		0,0	22,6
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	13	0,5	(1,1)
Produit (charge) d'impôts sur les bénéfices	14	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		25,1	34,6

Comptes individuels

ANNEXE

I. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Foncière Euris a poursuivi son activité de gestion de titres de participation et de valeurs mobilières, ainsi que la gestion de son patrimoine immobilier.

Le 27 juillet 2011, Foncière Euris a versé un dividende de 2,15 € par action au titre de l'exercice 2010.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 24,6 M€ et intègre notamment les distributions du dividende Rallye au titre de l'exercice 2010 pour 26,3 M€, et de l'acompte sur dividende au titre de l'exercice 2011 pour 20,5 M€.

Le résultat exceptionnel est un gain de 0,5 M€, résultant principalement de la reprise de provision portant sur les garanties locatives.

Le bénéfice net au 31 décembre 2011 s'élève à 25,1 M€ contre un bénéfice de 34,6 M€ au 31 décembre 2010.

II. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

• 1 > Rappel des principes

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des règles françaises d'établissement et de présentation des comptes annuels conformément au Plan Comptable Général et aux textes parus à la date d'arrêté des comptes.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

• 2 > Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent essentiellement des actifs donnés en location simple.

La valeur brute des immeubles comprend :

- pour les immeubles achetés entièrement terminés, la totalité du prix d'achat, hors frais de notaire et droits d'enregistrement ou TVA ;
- pour les immeubles dont la construction a été effectuée par la Société, les coûts de construction, viabilité, aménagements divers ainsi que les honoraires d'architectes et autres techniciens du bâtiment.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire. Les durées d'utilisation s'échelonnent selon la nature des immeubles, de 20 à 50 ans. Les aménagements réalisés dans les immeubles sont amortis sur 10 ans.

Les agencements, installations, matériels et mobiliers de bureau sont amortis sur 5 ans.

Les immobilisations en location simple font l'objet d'une dépréciation dans le cas où, d'une part, elles présentent une moins-value latente significative et, d'autre part, elles sont susceptibles de faire l'objet d'un arbitrage à court terme.

• 3 > Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût historique.

Les titres de participation comprennent les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. Les titres de participation comprennent tous les titres donnant droit au capital : actions, obligations remboursables en actions et, par dérogation au Plan Comptable Général, les bons de souscription d'actions.

En fin d'année, les titres de participation sont évalués sur la base de leur valeur d'usage telle que définie par le Plan Comptable Général en tenant compte de critères multiples, tels que, par exemple, actif net comptable, actif net réévalué, valeur de rendement ou de rentabilité, valeur boursière, perspectives de développement.

Une dépréciation des titres est comptabilisée si la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable brute.

Les résultats des SCI sont pris en compte à la clôture de l'exercice lorsqu'une clause de remontée systématique et immédiate des résultats est prévue dans les statuts de ces dernières.

Les dividendes sont enregistrés à la date de la décision de distribution.

• 4 > Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire calculée en fonction des perspectives de remboursement est inférieure à la valeur comptable.

Les dépréciations sont déterminées (en fonction du niveau de risque) sur la base de la créance hors taxes diminuée, le cas échéant, du dépôt de garantie.

Les dépréciations comptabilisées dans l'exercice figurent au débit du compte de résultat sous la rubrique « Dotations aux dépréciations sur actifs circulants ». Les reprises dans l'exercice sont inscrites au poste « Reprises sur dépréciations » au crédit du compte de résultat.

• 5 > Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent les titres représentatifs d'un emploi temporaire de trésorerie ou acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût historique. Une dépréciation est calculée chaque fois que la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable brute.

La valeur de marché est :

- la valeur liquidative à la clôture de l'exercice pour les actions de SICAV et les parts de Fonds Communs de Placement ;
- le cours de Bourse moyen du mois de décembre pour les titres cotés.

• 6 > Emprunts obligataires indexés

• Foncière Euris a émis en novembre 2006 quatre séries d'obligations indexées sur le cours de l'action ordinaire Casino pour un montant total de 50,9 M€ (720 000 obligations à 70,76 € prix nominal unitaire). Leurs dates d'échéances sont respectivement fixées au 17 novembre 2010, 17 juillet 2011, 17 mars 2012 et 17 novembre 2012. Le prix de remboursement de ces obligations est indexé sur l'évolution du cours de l'action ordinaire Casino : il sera d'un montant minimum de 43,9 M€ et d'un maximum de 59,2 M€. La différence, si elle est positive, entre le montant de remboursement estimé à la clôture et le montant nominal de l'emprunt, est traitée comme une prime de remboursement éventuel et, à ce titre, est non comptabilisée au bilan. Une provision pour risques, calculée *prorata temporis* à la date de clôture, est constituée pour faire face à la charge éventuelle liée au remboursement. À l'échéance, un profit sera constaté si le prix de remboursement est inférieur à la valeur nominale de l'emprunt. Au cours de l'exercice 2011, Foncière Euris a procédé comme prévu au remboursement de la 2^e tranche.

• Foncière Euris a remboursé par anticipation en août 2010 les deux séries d'obligations indexées sur le cours de l'action ordinaire Casino émises en février 2009, mais la composante *call-spread* a été conservée en instruments de trésorerie (cf. Note 4).

III. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

• Note 1 > Immobilisations corporelles

(En millions d'euros)	01/01/2011	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
Valeur brute				
Constructions	0,6			0,6
Autres immobilisations	0,1			0,1
Total valeur brute	0,7			0,7
Amortissements				
Constructions	0,6			0,6
Autres immobilisations	0,1			0,1
Total amortissements	0,7			0,7
VALEUR NETTE	0,0			0,0

• Note 2 > Immobilisations financières

Les variations des immobilisations brutes des titres de participation correspondent principalement à des acquisitions et cessions portant sur des entreprises liées.

(En millions d'euros)	01/01/2011	Augmentations	Diminutions	Virement de compte à compte	31/12/2011
Valeur brute					
Titres de participation	1 013,9	36,3			1 050,2
Créances rattachées aux participations	1,8	34,7	34,7		1,8
Autres immobilisations financières	0,1				0,1
Total valeur brute	1 015,8	71,0	34,7		1 052,1
Dépréciations					
Titres de participation	8,8				8,8
Créances rattachées aux participations		0,9			0,9
Autres immobilisations financières	0,0		0,0		0,0
Total dépréciations	8,8	0,9	0,0		9,7
VALEUR NETTE	1 007,0				1 042,4

Les variations des créances rattachées correspondent aux dividendes encaissés sur des entreprises liées.

• **Note 3 > Échéancier des créances**

(En millions d'euros)	Montant brut	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an et à moins de cinq ans	Dont à plus de cinq ans
Actif immobilisé				
Créances de l'actif immobilisé	1,8	1,8		
Actif circulant				
Créances d'exploitation	0,8	0,8		
TOTAL	2,6	2,6		

Les créances d'exploitation comprennent principalement :

- des avances en compte courant versées par Foncière Euris à ses filiales pour 0,2 M€.

• **Note 4 > Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie**

a > Valeurs mobilières de placement

(En millions d'euros)	01/01/2011	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
Valeur brute				
_ Actions propres détenues	1,8	0,1		1,9
_ Autres actions	18,0	12,9	26,8	4,1
_ Autres SICAV et OPCVM	2,0	3,8	5,8	0,0
_ Créances rattachées	0,0	0,8	0,8	0,0
TOTAL VALEUR BRUTE	21,8	17,6	33,4	6,0
Total Dépréciations	(0,7)	(0,2)		(0,9)
VALEUR NETTE	21,1			5,1

Au 31 décembre 2011, les actions propres sont composées de 13 556 actions Foncière Euris évaluées sur la base du cours de Bourse moyen du mois de décembre.

b > Instruments de trésorerie

Les instruments de trésorerie sont constitués en totalité de call-spread sur les actions ordinaires Casino à échéance juillet 2012 et juillet 2013.

• **Note 5 > Évaluation du portefeuille de valeurs mobilières de placement**

Il n'y a pas de différence significative entre la valeur de marché et l'évaluation au bilan (telle que définie au point II.5).

• **Note 6 > Disponibilités**

Les disponibilités sont composées de comptes bancaires à vue.

• Note 7 > Comptes de régularisation et charges à répartir

Les comptes de régularisation et assimilés sont constitués de charges financières constatées d'avance et sont à moins d'un an pour 1,0 M€ et à plus d'un an pour 1,2 M€.

Les charges à répartir pour 0,1 M€ représentent des frais d'émission d'obligations, amortis sur la durée de l'emprunt.

IV. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

• Note 8 > Tableau de variation des capitaux propres

Le capital social s'élève à 149,6 M€. Il est composé de 9 976 594 actions de 15 € de valeur nominale.

(En millions d'euros)	31/12/2010	Affectation du résultat	Autres mouvements de l'exercice	Résultat 2011	31/12/2011
Capital social	149,6				149,6
Primes d'émission, de fusion, d'apport	218,2				218,2
Réserve légale	15,1				15,1
Réserves réglementées ⁽¹⁾	4,4		(0,1)		4,3
Autres réserves	61,3		0,1		61,4
Report à nouveau	57,8	13,3			71,1
Acompte sur dividende					
Résultat	34,6	(34,6)		25,1	25,1
Total des capitaux propres	541,0	(21,3)	(0,0)	25,1	544,8
Dividendes distribués		21,3			
Nombre d'actions	9 976 594				9 976 594

(1) dont au 31/12/2011 :

- réserve indisponible liée à la conversion du capital en euros : 2,4 M€
- autres réserves réglementées pour actions propres : 1,9 M€

• Note 9 > Provisions pour risques et charges

(En millions d'euros)	01/01/2011	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
Prime de remboursement des emprunts obligataires	4,0		0,1	3,9
Equity Swap		5,8		5,8
Garanties locatives	0,6		0,5	0,1
TOTAL	4,6	5,8	0,6	9,8

• Note 10 > Échéancier des dettes

(En millions d'euros)	Montant	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an et à moins de cinq ans	Dont à plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	410,9	17,3	393,6	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,3	0,3		
Dettes fiscales et sociales	0,5	0,5		
Autres dettes ⁽¹⁾	87,3	87,3		
TOTAL⁽²⁾	499,0	105,4	393,6	

(1) dont avances reçues des filiales immobilières de Foncière Euris dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée du Groupe : 86,8 M€.
(2) dont charges à payer : 5,4 M€.

V. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

• Note 11 > Résultat d'exploitation

(En millions d'euros)	2011	2010
Produits des prestations de services	0,2	1,0
Autres produits	-	-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	0,2	1,0
Loyers et charges locatives	0,2	0,2
Honoraires, commissions et autres prestations	1,9	2,6
Commissions sur emprunts bancaires	4,8	0,0
Impôts, taxes et versements assimilés	0,5	0,0
Salaires et charges sociales	0,1	0,4
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,1	0,3
Autres charges	0,1	0,4
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	7,7	3,9
Résultat d'exploitation	(7,5)	(2,9)

• Note 12 > Résultat financier

(En millions d'euros)	2011	2010
Quotes-parts des bénéfices acquis des filiales		
Dividendes ⁽¹⁾	46,0	46,1
Produits financiers sur comptes courants		0,1
Autres produits financiers ⁽²⁾	9,4	10,7
Reprises sur dépréciations et provisions	0,1	1,2
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	55,5	58,1
Intérêts et commissions sur emprunts bancaires	10,1	14,7
Intérêts sur comptes courants ⁽³⁾	6,4	4,6
Autres frais financiers		0,2
Dotations aux dépréciations et provisions	6,9	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	23,4	19,5
Résultat financier	32,1	38,6

(1) Les dividendes 2011 comprennent les distributions de Rallye pour 46,0 M€, soit un montant équivalent à celui de 2010.

(2) Les autres produits financiers 2011 comprennent notamment une plus-value de 6,5 M€ sur cession de titres Rallye dans le cadre de la mise en place d'un Equity Swap et les distributions de Rallye pour 0,8 M€.

(3) Les intérêts sur comptes courants concernent principalement la rémunération des avances reçues dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée du Groupe.

• Note 13 > Résultat exceptionnel

(En millions d'euros)	2011	2010
Cessions d'immobilisations financières :		
- Produit des cessions		
- Valeur comptable des actifs cédés		(22,6)
Reprises sur provisions	0,5	21,5
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Dotations aux provisions		
Résultat exceptionnel	0,5	(1,1)

Le résultat exceptionnel comprend :

- une reprise sur provisions exceptionnelles de 0,5 M€ portant sur les garanties locatives.

• Note 14 > Impôt sur les sociétés

Le périmètre d'intégration fiscale comprend :

- Foncière Euris, société-mère ;
- Marigny-Belfort, filiale ;
- Marigny-Élysées, filiale ;
- Marigny Foncière, filiale ;
- Mat-Bel 2, filiale ;
- Maignon Abbeville, filiale ;
- Maignon Bail, filiale ;
- Maignon Corbeil Centre, filiale.

En tant que société tête de groupe du régime d'intégration fiscale, la société Foncière Euris supporte la totalité de l'impôt sur les sociétés du groupe, aucun impôt n'étant constaté par les filiales bénéficiaires.

Au titre de l'exercice 2011, aucune charge d'impôt n'a été constatée.

> Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

L'impôt de la société-mère est ventilé entre le résultat courant et le résultat exceptionnel en tenant compte des retraitements fiscaux qui leur sont propres.

(En millions d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
Résultat courant	24,6		24,6
Résultat exceptionnel	0,5		0,5

La charge d'impôt de Foncière Euris aurait également été nulle en l'absence d'intégration fiscale.

Le report du déficit fiscal du groupe intégré s'élève à 81,0 M€.

VI. EXPOSITION AUX RISQUES

• 6.1 > Risques de marché

> Risques de taux

- Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, dont l'encours s'élevait à 408,6 M€ au 31 décembre 2011, sont à taux variable. Des opérations de couverture de taux ont été mises en place afin de limiter l'exposition de la société Foncière Euris à la variation des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2011, les opérations de couverture sous forme de swap de taux variable contre fixe ou de tunnels portaient sur un montant notionnel de 105 M€. Par ailleurs, afin de revariabiliser certaines couvertures mises en place précédemment, des swaps de taux fixe contre variable ont été mis en place pour un montant notionnel de 15 M€.

> Risques de liquidité

- Foncière Euris a pour politique de disposer en permanence de lignes de crédits confirmées pour faire face à tout besoin éventuel. Au 31 décembre 2011, les lignes de crédits confirmées et non utilisées s'élevaient à 96 M€.
- Au 31 décembre 2011, Foncière Euris disposait de 5,2 M€ de valeurs mobilières de placement et disponibilités composées principalement d'actions Rallye.
- La plupart des tirages bancaires donnent lieu au préalable au nantissement d'actions Rallye.

> Risque des marchés actions

- Foncière Euris détient une participation directe de 55,6% dans le capital de la société Rallye, cotée sur NYSE Euronext, compartiment A. Conformément au § 3 des Principes, règles et méthodes comptables, ces titres font l'objet d'une évaluation multicritères (tels que, par exemple, actif net réévalué, valeur de rendement ou de rentabilité, valeur boursière, perspectives de développement) qui n'a pas donné lieu à provision au 31 décembre 2011.
- Foncière Euris a conclu en 2011 un equity-swap portant, au 31 décembre 2011 sur 1,51% du capital social de Rallye, qui expose Foncière Euris à la variation du cours de Rallye par rapport au cours d'entrée dans l'equity-swap (30,00 €).
- Foncière Euris a souscrit un emprunt obligataire dont le remboursement est indexé sur le cours de l'action ordinaire Casino, Guichard-Perrachon (tel que décrit au § II.6 de l'annexe aux comptes individuels). Compte tenu du cours de Bourse de Casino au 31 décembre 2011, les primes de remboursements s'élèveraient à 4,3 M€, dont, 3,9 M€ ont été provisionnés dans les comptes pour la partie *prorata temporis* écoulée.

> Risque de change

- L'activité immobilière de Foncière Euris est essentiellement réalisée en euros, y compris pour les filiales polonaises dont les loyers et les dettes sont libellés en euros. Foncière Euris pourrait néanmoins être exposée indirectement à l'économie globale des pays dans lesquels elle est investie.

• 6.2 > Risques liés à l'activité immobilière

> Risques liés aux opérations immobilières en développement

- Foncière Euris investit dans des centres commerciaux, aux côtés de promoteurs immobiliers auxquels la Société délègue notamment la maîtrise d'ouvrage. Les risques associés à cette activité sont principalement liés aux opérations immobilières en développement. Ils comprennent en particulier :
 - les risques liés aux aléas des obtentions d'autorisations d'exploitation commerciale et des permis de construire et des recours éventuels qui peuvent retarder le processus de développement ;
 - les risques de construction liés éventuellement aux décalages des calendriers de réalisation et aux litiges éventuels avec les entreprises de construction ;
 - et les risques liés à la commercialisation, cependant réduits du fait de la précommercialisation nécessaire liée à l'obtention des autorisations administratives ou bancaires.
- Les partenaires de Foncière Euris doivent souscrire à l'ensemble des polices d'assurance requises dans les différentes étapes des processus de développement des actifs immobiliers : polices « dommages-ouvrages », « tous risques chantiers », et de responsabilité civile conforme à la réglementation, pour les actifs en cours de construction mais également police « tout sauf » pour les actifs en exploitation.
- Foncière Euris intervient en tant qu'investisseur financier dans les projets immobiliers et n'en assure pas la gestion opérationnelle. Le Groupe est ainsi dépendant de la qualité des prestations fournies par ses partenaires ainsi que de leur situation financière.

> Risques environnementaux

- Foncière Euris s'est engagée, en accord avec ses partenaires, à prendre les problématiques environnementales en compte dans la conception de ses projets. À ce titre, Foncière Euris soutient ses partenaires promoteurs dans leur démarche de haute qualité environnementale, dite « HQE », qui doit faire l'objet d'une certification applicable aux centres commerciaux.

> Risques liés à la valorisation des actifs

- Les centres en exploitation font l'objet de valorisations par des cabinets d'experts indépendants. Les autres actifs immobiliers sont retenus pour la valeur nette comptable des fonds propres investis par Foncière Euris. Ainsi, la quote-part de la société Foncière Euris dans les investissements immobiliers est estimée à 151 M€ au 31 décembre 2011, dont 46 M€ de plus-values latentes.
- Le Groupe est exposé au risque de variation de la valorisation de son patrimoine immobilier. Celui-ci est lié, d'une part, à ses relations avec ses partenaires opérationnels ou financiers et, d'autre part, à l'environnement économique, et en particulier, à la liquidité des actifs, aux valeurs locatives, aux taux d'intérêts, aux taux de capitalisation, à la quotité et aux conditions des financements.

> Risques liés à la cession d'actifs

- Dans le cadre d'opérations de cessions d'actifs immobiliers, Foncière Euris peut être amenée à fournir des garanties usuelles, d'actif et de passif, et des garanties locatives.

• 6.3 > Autres risques

Il n'existe pas d'autre risque, de nature juridique, fiscale ou informatique, significatif au niveau de la société Foncière Euris.

VII. AUTRES INFORMATIONS

• 7.1 > Engagements reçus

Au 31 décembre 2011, la partie non utilisée des lignes de crédits confirmées de Foncière Euris SA s'élève à 96 M€.

• 7.2 > Engagements donnés

> 7.2.1. Engagements donnés de nature financière

Aucun engagement de nature financière ne subsiste au 31 décembre 2011.

> 7.2.2. Autres engagements donnés

Les autres engagements donnés par Foncière Euris concernent essentiellement :

- des garanties d'actifs et de passifs et locatives dans le cadre des cessions des centres Alexa et Carré de Soie pour un montant net de 5,8 M€ au 31 décembre 2011 ;
- une garantie de 17 M€ dans le cadre de l'acquisition d'un terrain en Pologne. Cette garantie est néanmoins entièrement contre-garantie par le nantissement de parts dans la structure qui détient le centre commercial Manufaktura ;
- la garantie de dépassement du coût de construction dans le cadre du financement bancaire du projet de centre commercial « Wzgorze » situé à Gdynia, en Pologne, pour un montant de 3,9 M€.

• 7.3 > Engagements réciproques

- Certains investissements de la Société sont réalisés en partenariat avec des co-investisseurs qui bénéficient, dans ce cadre, de promesses d'achat et de vente.
- La société Foncière Euris a mis en place des opérations de couverture de taux d'intérêt. Ces opérations sont décrites au paragraphe VI.1 de l'annexe des comptes sociaux.

• 7.4 > Créances, dettes et autres engagements garantis par des sûretés réelles

La Société a nanti au profit de différents établissements bancaires des titres de participations pour garantir des prêts et des engagements dont l'encours s'élevait à 408,6 M€ au 31 décembre 2011.

• 7.5 > Engagements pris en matière de pensions et obligations similaires

Compte tenu de l'âge moyen des effectifs et de leur ancienneté, ces engagements ne représentent pas un montant significatif.

• 7.6 > Effectif

L'effectif moyen a été de 2 personnes dont 1 mandataire social.

• 7.7 > Rémunérations versées aux membres des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations versées aux membres des organes d'administration et de direction en 2011 s'est élevé à 139 250 €.

Le montant des jetons de présence alloués en 2010 aux membres du Conseil d'administration et versés en 2011 s'est élevé à 109 250 €.

• 7.8 > Informations concernant les entreprises liées

Les postes du bilan et du compte de résultat concernent des entreprises liées pour les montants suivants :

(En millions d'euros)	
Actif	
Titres de participation	1 050,0
Créances d'exploitation	0,2
Passif	
Autres dettes d'exploitation	86,8
Résultat	
Produits financiers	47,4
Charges financières	6,4

• 7.9 > Comptes consolidés

La Société établit des comptes consolidés.

Les comptes de Foncière Euris sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société Finatis.

VIII. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(En millions d'euros)	Capital	Autres éléments de capitaux propres hors résultat	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable	
				Brute	Nette
SOCIÉTÉS OU GROUPE DE SOCIÉTÉS	1	2	3	4	5
A. Renseignements détaillés (titres dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société)					
1. Filiales (50% au moins du capital détenu)					
Marigny Belfort SAS 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 Paris Siren 421 204 561	19,8	13,4	100,0%	20,1	20,1
Marigny-Élysées SAS 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 Paris Siren 419 728 035	9,4	0,7	100,0%	9,6	9,6
Marigny Foncière SAS 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 Paris Siren 433 585 882	38,0	(1,6)	99,9%	38,2	35,2
Matignon Abbeville SAS 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 Paris Siren 392 843 298	79,1	26,0	99,9%	79,0	73,0
Rallye SA * 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 Paris Siren 054 500 574	139,4	1 535,6	55,6%	906,2	906,2
2. Participations (10 à 50% du capital détenu)					
Néant					
B. Renseignements globaux (titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la Société)					
Filiales françaises				1,2	1,2
Filiales étrangères					
Participations dans les sociétés françaises				0,0	0,0
Participations dans les sociétés étrangères					

* Sur la base de comptes individuels.

Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
6	7	8	9	10	
			1,0		
			0,3		
			(1,8)		
			3,1		
		2,2	80,3	46,8	dont acompte sur dividende 20,5 M€
0,1				0,0	
1,8					Prêts provisionnés à hauteur de 0,9 M€

Rapport des commissaires aux comptes

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société FONCIÈRE EURIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes II 3 et II 5 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux modalités de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation :
 - des immobilisations financières,
 - des valeurs mobilières de placement.
- La note II 6 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux modalités de comptabilisation des emprunts obligataires indexés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : les informations concernant les rémunérations des mandataires sociaux de votre société comprennent exclusivement les rémunérations versées dans la société, ses filiales et la société contrôlante du seul premier degré.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Paris, le 5 avril 2012
Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young et Autres

Pierre BOURGEOIS

Cailliau Dedouit et Associés

Mohcine BENKIRANE

Rapport spécial des commissaires aux comptes

SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

• Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

> 1. Avec la société de droit polonais Centrum Wzgorze

Administrateur concerné : Monsieur Michel SAVART

- Nature et objet

Le conseil d'administration a autorisé, le 5 mai 2011, votre société, dans le cadre du financement de l'opération « Wzgorze » à Gdynia en Pologne et de la mise en place d'un prêt octroyé par la Bank Pekao, la Bank Zachodni WBK SA et Erste Group Immorent à consentir à hauteur de sa quote-part les garanties usuelles visant :

- les dépassements de coûts dans la limite de 15 millions d'euros ainsi que le coût des travaux de gros œuvre, non encore contractualisés, dans la limite globale de 9 millions d'euros ;
- les engagements de la filiale dédiée, Centrum Wzgorze, au titre du prêt principal (1,4 million d'euros par an pour une durée de 30 mois visant le prêt investissement) et de son refinancement (12 millions d'euros par an pour une durée de 2 ans, sauf prorogation en cas de non-renouvellement du bail de l'hypermarché Real, pour le montant du loyer, soit actuellement 1,7 million d'euro par an).

- Modalités

Cette convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2011.

› 2. Avec la société Alexa

Administrateur concerné : Monsieur Michel SAVART

- Nature et objet

Le conseil d'administration a autorisé, le 9 décembre 2011, votre société, dans le cadre de la cession à Sonae des parts qu'elle détient dans la société Alexa Holding et de la conservation par sa filiale EKZ, pour sa quote-part des droits et obligations demeurés au sein de la société Alexa Holding, à consentir au profit de Sonae une garantie :

- usuelle de sa sous-filiale EKZ quant à la cessibilité des titres vendus, le respect de l'obligation d'informer Sonae de tout litige pouvant affecter ces titres ;
- pour les litiges liés à la construction du centre commercial, représentant un montant maximum de 3 millions d'euros ;
- pour les engagements de construction de la tour de bureau pris vis-à-vis de la ville de Berlin, garantie donnée à hauteur de la moitié des sommes que peuvent représenter ces engagements.

- Modalités

Cette convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2011.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

• Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

› a. Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

› 1. Avec la société Euris

- Nature et objet

Le conseil d'administration a autorisé, le 15 octobre 2003, votre société à conclure avec la société Euris, une convention de conseil en matière stratégique et de développement et d'assistance, laquelle aménagée par un avenant autorisé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 5 juin 2008, fixe une rémunération annuelle de 1,1 million d'euros hors taxes, indexée annuellement.

- Modalités

En application de cette convention, votre société a supporté, en 2011, une charge d'un montant de 1 129 060,67 euros hors taxes.

› 2. Avec les dirigeants mandataires sociaux

- Nature et objet

Le conseil d'administration a, le 4 juin 2009, autorisé l'affiliation des dirigeants mandataires sociaux au régime de prévoyance et de retraite supplémentaire mis en place au sein du groupe.

> b. Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

> 1. Avec la société Parinvest

- Nature et objet

Le conseil d'administration a autorisé, le 25 septembre 2008, votre société à conclure une convention de partenariat immobilier entre les sociétés Foncière Euris et Parinvest, d'une durée initiale de 4 ans.

- Modalités

Cette convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2011.

> 2. Avec la société Alexa

- Nature et objet

Le conseil d'administration a autorisé, le 16 décembre 2009, votre société, dans le cadre de la cession du centre commercial « Alexa » à Berlin au fonds immobilier allemand Union Investment, à garantir à concurrence de sa quote-part les engagements de la société cédante, Alexa Shopping Centre GmbH, aux termes du contrat de cession, en particulier, à consentir :

- une garantie sur les titres de propriété du centre commercial et de la société cédée, plafonnée au montant du prix initial minoré de la dette reprise (soit environ 100 millions d'euros), d'une durée de 10 ans,
- des garanties fiscales, d'une durée maximale de 6 mois après la période de prescription fiscale applicable à chaque impôt direct ou indirect,
- des garanties d'actif et de passif, plafonnées à environ 2,31 millions d'euros pour le groupe Foncière Euris/Rallye et d'une durée variable selon les actifs, de 2 à 10 ans, auxquelles s'ajouterait éventuellement une garantie relative à l'existence de commissions de gestion sur charges locatives de 318 400 euros sur une durée de 4 ans.

- Modalités

Cette convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2011.

> 3. Avec la société Alexa

- Nature et objet

Le conseil d'administration a autorisé, le 10 février 2010, votre société, dans le cadre de la cession du centre commercial « Alexa » à Berlin au fonds immobilier allemand Union Investment :

- à s'engager pour EKZ, pour dix ans, auprès de la société Sierra Management Germany, locataire du parking au sous-sol du centre, à prendre en charge, à concurrence de 50 %, la baisse du chiffre d'affaires comprise entre 35 % et 40 %, seuil de déclenchement qui donnerait lieu à un ajustement de loyer,
- à garantir l'obligation de paiement par EKZ de 50 % des coûts et frais encourus dans le cadre de la gestion des différents litiges en cours ou à venir par la société Sierra Developments Germany Holding BV.

Ces engagements sont contre-garantis par Rallye et Paris-Orléans à concurrence de leur quote-part respective.

- Modalités :

Cette convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2011.

› 4. Avec les sociétés Marigny Foncière et Matignon Abbeville

- Nature et objet :

Le conseil d'administration a autorisé, lors de ses séances des 21 septembre 2006, 31 janvier 2007, 2 octobre 2007, 20 mars 2008 et 24 avril 2008, la mise en place et l'extension d'un dispositif de co-investissements portant sur les opérations immobilières réalisées en France et en Pologne avec le groupe Apsys et le groupe Sonae.

Ces co-investissements ont donné lieu à une prise de participation par les bénéficiaires au sein du capital des sociétés Marigny Foncière et Matignon Abbeville, filiales dédiées à ces opérations, ainsi qu'à des promesses d'achat et de vente réciproques.

- Modalités

Cette convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2011.

› 5. Avec la société de droit polonais Centrum Lacina Sp. Zoo

- Nature et objet

Le conseil d'administration a autorisé, le 12 avril 2010, votre société, à consentir une garantie autonome à première demande d'un montant maximal de 17 049 000 euros et d'une durée prenant fin le 15 septembre 2017 au bénéfice de la société Carrefour Polska Sp. Zoo, dans le cadre de l'acquisition par la société Centrum Lacina Sp. Zoo de terrains situés à Poznan appartenant à la société Carrefour Polska Sp. Zoo. devant faire l'objet d'une dation en paiement par livraison d'une coque d'hypermarché.

La garantie peut être appelée si :

- le permis de construire définitif sur le bâtiment principal n'a pas été obtenu avant le 15 septembre 2011 (ce délai d'exécution a été prorogé dans le cadre d'une renégociation des accords avec Carrefour Polska intervenue fin 2011),
- le démarrage des travaux n'a pas eu lieu dans les 8 mois de l'obtention du permis de construire,
- l'ouverture au public n'est pas intervenue dans les 42 mois suivant l'obtention du permis de construire.

Cet engagement est intégralement contre-garanti par Apsys et sa bonne exécution est garantie par le nantissement de l'intégralité des parts sociales que cette dernière détient au sein de la société Centrum NS.

- Modalités

Cette convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2011.

› 6. Avec la société Alta Marigny Carré de Soie

- Nature et objet

Le conseil d'administration a, le 30 juillet 2010, autorisé votre société, dans le cadre de la cession à Prédica de la participation détenue par sa filiale, Marigny Expansion, dans le centre « Carré de Soie » à consentir :

- les garanties usuelles d'actifs et de passifs pour une durée qui prendra fin le 1^{er} avril 2012 sauf, d'une part, s'agissant de la propriété des parts cédées, de l'actif immobilier et du bail emphytéotique, garantis sans limitation de durée, et, d'autre part, en matière fiscale avec l'application des prescriptions légales, dans la limite d'un plafond global représentant 17,5 % du prix de cession avec un seuil de déclenchement à 250 000 euros, soit 2,2 millions d'euros pour la société.

- Modalités

Cette convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2011.

> 7. Avec la société de droit polonais Centrum Wzgorze

Dans le cadre de la conclusion d'un avenant au contrat de financement de l'opération « Wzgorze » à Gdynia en Pologne, le conseil d'administration a autorisé, le 4 juin 2009, votre société à consentir à ING les garanties suivantes :

- garantie de 7 millions d'euros, destinée à couvrir partiellement le remboursement in fine de 29,8 millions d'euros en mars 2012, après prise en compte d'un amortissement mensuel sur la durée du prêt ;
- garantie de couvrir l'ensemble des dépenses liées au financement en ce inclus le paiement des intérêts, les amortissements mensuels du prêt et de toute somme que l'emprunteur serait susceptible de verser dans le cadre du respect du ratio de couverture des frais financiers par les loyers.

- Modalités

Cette convention, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2011, a pris fin le 15 septembre 2011.

> 8. Avec la société de droit luxembourgeois Centrum NS

- Nature et objet

Le conseil d'administration a autorisé, le 24 avril 2008, votre société, dans le cadre du financement du rachat de la participation de la société Paris-Orléans dans l'investissement de « Manufaktura » pour un montant de 57,5 millions d'euros et de la mise en place d'un crédit vendeur à délivrer une caution solidaire des associés en garantie du remboursement du crédit vendeur, à hauteur de sa quote-part, soit un montant maximal de 17 millions d'euros.

- Modalités

Cette convention, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2011, a pris fin le 31 décembre 2011.

Paris-La Défense et Paris, le 5 avril 2012
Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young et Autres

Pierre BOURGEOIS

Cailliau Dedouit et Associés

Mohcine BENKRANE

Rapport du Conseil d'administration

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 24 MAI 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale extraordinaire afin de soumettre à votre approbation le renouvellement de l'autorisation à donner au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre qui arrive à échéance.

I. RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D'ACTION DÉTENUES EN PROPRE

Nous vous proposons, en vertu de l'article L225-209 du Code de commerce, de réitérer la délégation de pouvoir au Conseil d'administration, consentie par l'Assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2009, afin de procéder à la réduction du capital social de la Société par annulation des actions acquises dans le cadre d'un programme d'achat de ses propres actions autorisé par l'Assemblée générale ordinaire.

Conformément aux dispositions de l'article L225-209 du Code de commerce, le nombre total des actions détenues en propre et pouvant être annulées ne pourra excéder 10% du capital social par périodes de 24 mois.

Il convient que vous confériez au Conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation de cette ou ces opérations de réduction de capital.

Cette autorisation sera donnée pour une période de trois ans à compter de la présente Assemblée.

Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à cette autorisation.

II. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ FONCIÈRE EURIS

Nous vous précisons que la situation de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2011 et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours sont exposées dans le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration qui vous a été présenté lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de ce jour.

La résolution que nous vous soumettons correspond à notre proposition et nous vous remercions de lui réserver un vote favorable.

Le Conseil d'administration

Rapport des commissaires aux comptes

SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL

(dix-septième résolution)

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de trente-six mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris et Paris-La Défense, le 5 avril 2012
Les Commissaires aux Comptes

Cailliau Dedouit et Associés

Mohcine BENKIRANE

Ernst & Young et Autres

Pierre BOURGEOIS

Projet de résolutions

SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 24 MAI 2012

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

• Première résolution (Approbation des comptes annuels de la Société)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés, qui font ressortir un bénéfice de 25 072 681,86 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte que le montant des dividendes, versés pour l'exercice 2010 et afférents aux actions détenues en propre, s'est élevé à la somme de 48 800,70 €, inscrite au report à nouveau.

• Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'activité du Groupe durant l'exercice 2011 et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés tels qu'ils lui sont présentés et qui font ressortir un bénéfice net de l'ensemble consolidé de 455 M€.

• Troisième résolution (Affectation du résultat de la Société)

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, constatant que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10% du capital social, décide de procéder à l'affectation suivante du bénéfice :

Bénéfice de l'exercice	25 072 681,86 €
Report à nouveau antérieur	(+) 71 051 131,11 €
Bénéfice distribuable	(=) 96 123 812,97 €
Distribution d'un dividende	(-) 21 449 677,10 €
Affectation au report à nouveau	(=) 74 674 135,87 €

L'Assemblée générale prend acte que chaque action percevra ainsi un dividende net de 2,15 €, soumis pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France aux prélèvements sociaux de 13,5% (CSG, CRDS et RSA) et éligible soit à la réfaction de 40%, soit au prélèvement forfaitaire libératoire de 21%.

L'Assemblée générale prend acte également que le montant du dividende afférent aux actions détenues en propre par la Société au jour de la mise en paiement du dividende sera affecté au compte report à nouveau.

L'Assemblée générale décide que la mise en paiement du dividende de l'exercice 2011 interviendra à compter du 21 juin 2012.

L'Assemblée générale reconnaît en outre que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le	Montant *
31 décembre 2008	3,15 €
31 décembre 2009	2,15 €
31 décembre 2010	2,15 €

* Les dividendes versés au titre de 2008, 2009 et 2010 ont été soumis alternativement à la réfaction de 40% ou au prélèvement libératoire de 18% au titre de 2008 et 2009 et de 19% au titre de 2010 pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, mentionnées à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

• Quatrième résolution (Virement du poste « Autres réserves » au poste « Réserves réglementées, réserves pour actions propres »)

L'Assemblée générale décide de virer la somme de 43 546,28 €, correspondant au montant net des acquisitions d'actions Foncière Euris au cours de l'exercice 2011, du poste « Autres réserves » au poste « Réserves réglementées, réserves pour actions propres ».

- **Cinquième résolution**

- (Conventions de l'article L.225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve les nouvelles conventions intervenues au cours de l'exercice 2011, telles que mentionnées dans ledit rapport.

- **Sixième résolution**

- (Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Michel SAVART vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

- **Septième résolution**

- (Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Louis BRUNET vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

- **Huitième résolution**

- (Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre FÉRAUD vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

- **Neuvième résolution**

- (Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Christian PEENE vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

- **Dixième résolution**

- (Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la société Euris vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

- **Onzième résolution**

- (Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de la société Finatis vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

• **Douzième résolution**
(Renouvellement du mandat d'un censeur)

L'Assemblée générale constatant que le mandat de censeur de Monsieur Bernard FRAIGNEAU vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

• **Treizième résolution**
(Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée générale constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet Ernst & Young et Autres vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

• **Quatorzième résolution**
(Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant)

L'Assemblée générale constatant que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Philippe PEUCH-LESTRADÉ vient à expiration ce jour, décide de nommer la société Auditex en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

• **Quinzième résolution**
(Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et en application des dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration, à procéder à l'achat d'actions de la Société en vue :

- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissements intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu, conforme à une charte de déontologie élaborée par l'association française des marchés financiers (AMAFI) et reconnue par l'Autorité des marchés financiers, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul du seuil de 2% visé ci-dessous, correspondra au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues au titre du contrat de liquidité pendant la durée de l'autorisation ;
- de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ou tout plan d'épargne d'entreprise ou tout plan d'actionnariat ;
- de les attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la Société ;
- de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de les annuler dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la Société par période de vingt-quatre mois dans le cadre d'une réduction du capital social de la Société.

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 100 €.

Le Conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'utilisation de cette autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues en propre par la Société à plus de 2% du nombre d'actions composant le capital social, soit actuellement 199 531 actions, représentant un montant maximum de 19 953 100 €.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange, dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 2% du capital social de la Société.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens et à tout moment, par intervention sur le marché ou hors marché, de gré à gré, y compris, par transaction sur blocs de titres ou par utilisation d'instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat. La part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat.

Les actions pourront, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L.211-22 et suivants du Code monétaire et financier.

L'Assemblée générale décide que la Société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiées par la Société.

Cette autorisation d'achat d'actions est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2012 et au plus tard le 24 novembre 2013.

En vue d'assurer l'exécution de cette résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet :

- de procéder à la réalisation effective des opérations ; d'en arrêter les conditions et les modalités ;
- d'effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions ;
- d'ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action ;
- de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, de faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera l'Assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

• **Seizième résolution** **(Pouvoirs pour formalités)**

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

• **Dix-septième résolution** **(Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre)**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, décide en vertu des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'administration afin de procéder, à tout moment, à la réduction du capital social par annulation, dans la limite de 10% du capital social, des actions acquises par la Société en vertu d'une autorisation donnée par l'Assemblée générale ordinaire et ce, par périodes de 24 mois.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser cette ou ces opérations de réduction du capital social dans les limites ci-dessus fixées.

Cette autorisation est donnée pour une période de trois ans à compter de la présente Assemblée ; elle met fin à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2009.

D'une manière générale, le Conseil d'administration prendra toutes les mesures nécessaires pour mener à bonne fin ces opérations et procédera à l'accomplissement de toutes les formalités légales et réglementaires ainsi qu'à la modification des statuts.

• **Dix-huitième résolution** **(Pouvoirs pour formalités)**

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Conception et réalisation : agence **aristophane**[®]
Crédit photos : Eduardo Girao, Zoom 95, David Pell, Gilles Aymard, Jean Pierre Porcher – Porcher & Tordjmann,
Bertrand Leroy, Alvaro Corral, Apsys, Photothèque Groupe Casino, Anne van der Stegen, Steve Murez, Cédric Daya,
David Pell, Andres Mayr, Florence Brochoire, Photothèque Groupe GO Sport, D.R.
Imprimé sur Satimat Green, papier en partie recyclé certifié FSC, et sur papier Cocoon offset, papier 100% recyclé certifié FSC.

